

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



ANSD

Agence Nationale de la
Statistique et de la Démographie



DIRECTEUR DE PUBLICATION

Directeur général Dr Abdou DIOUF

ORIENTATIONS

Directeur général adjoint Dr Momath CISSE

COORDINATION DE LA REDACTION

Conseiller en charge des Situations économiques et sociales Elhadji Omar SENGHOR
 Directeur des statistiques économiques et de la comptabilité nationale Mamadou Ngalgou KANE
 Directeur des statistiques démographiques et sociales Atoumane FALL

COMITE DE REDACTION

Chapitres	Rédacteurs
TERRITOIRE	Boubacar DIOUF
POPULATION	Aby Mody BA/Daouda DIOP
OCCUPATION DU SOL, HABITAT ET ENVIRONNEMENT	Babacar GUEYE
TRAVAIL - EMPLOI	Moussa SALL/Manga NDIAYE
REVENUS – SALAIRES	Thierno Birahim NIANG/Binetou DIALLO BATHILY/ Ngoné MBAYE
LOGEMENT, EQUIPEMENT DES MENAGES ET ACCES à INTERNET	Mamadou DIOP
EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE	Alioune Badara DIAGNE
PROTECTION SOCIALE	Moussa SALL
JUSTICE	Ngor KABE
SANTE	Fatou DIOUF/Bouye BA
POPULATION VULNERABLE	Soda MBODJ/Tidiane KAMARA
ENSEIGNEMENT – EDUCATION	Ousseynou NDIAYE/Ibrahima BALDE/Bouye BA
CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS	Ibrahima BAH
COMPTE ECONOMIQUES	Khadim SOURANG/Ndoffene DIOUF/Ndeye Marème dite Maguette DIOP
SITUATION FINANCIERE	Iphygénie SARR
FINANCES PUBLIQUES	Mamadou DIA/Elhadji TINE/Ngoné MBAYE/Boubacar BALDE/Bouye BA
ECHANGES EXTERIEURS	Bassirou DIOUF/ Ismaïla DIALLO
ENTREPRISES	Moustapha SAMB/Thierno Birahim NIANG
AGRICULTURE	Ndèye Khoudia Laye SEYE/Amath SALL
ELEVAGE, SYLVICULTURE ET PECHE	Binetou Diallo BATHILY/ Djibril DOUMBOUYA
ENERGIE-MINES-CARRIERES	Fatou Laye MBAYE
INDUSTRIE ET CONSTRUCTION	Manga NDIAYE/Mamadou NDIAYE/Abdou TINE
SERVICES	Seydou BA/Mamadou NDIAYE/Elhadji KANDE/Mamadou DIALLO

COMITE DE LECTURE ET DE VALIDATION

Direction générale	Elhadji Omar SENGHOR
	Jean Pierre Diamane BAHOU
	Papa Ibrahima Sylmang SENE
	Nalar K. Serge MANEL
Direction à l'Action régionale	Dr Jean Rodrigue MALOU
Direction des Systèmes d'Informations et de la Diffusion	Dr Elhadji Malick GUEYE
	Alain François DIATTA
Direction des Statistiques démographiques et sociales	Tidiane KAMARA
	Babacar GUEYE
	Djiby DIOP
	Maguette SARR
Direction des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale	Mambodj FALL
	Manga NDIAYE
	Seydou BA
	Modou Ndoumbé Dame DIOP
Direction de la Méthodologie, de la Coordination Statistique et de l'Innovation	Ousmane DIOUF
Cellule de Gestion des Partenariats	Insa SADIO
	Oumy DIOP

INFOGRAPHIE ET DIFFUSION

Infographie Fodé DIEDHIOU
 Diffusion Dr Elhadji Malick GUEYE/Alain François DIATTA

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rocade Fann Bel-Air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email : statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

ISSN 0850-1491

Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS	7
AVANT PROPOS	9
<u>SECTION A. TERRITOIRE - POPULATION</u>	<u>10</u>
CHAPITRE I : TERRITOIRE	11
I.1 LE SENEGAL DANS LA ZONE CEDEAO EN 2024	12
I.2 ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET TERRITORIALE	14
CHAPITRE II : POPULATION	17
II.1 STRUCTURE DE LA POPULATION	18
II.2 REPARTITION DE LA POPULATION PAR REGION ET MILIEU DE RESIDENCE	20
II.3 DYNAMIQUE DE LA POPULATION (FECONDITE, MORTALITE, MIGRATION)	22
CHAPITRE III : OCCUPATION DU SOL, HABITAT ET ENVIRONNEMENT	25
III.1 OCCUPATION DU SOL	26
III.2 ANALYSE DES CONTRIBUTIONS A L'ACCROISSEMENT DEMOGRAPHIQUE ET A L'ETALEMENT URBAIN	28
III.3 CHANGEMENT CLIMATIQUE ET EFFET DE SERRE	30
<u>SECTION B. EMPLOI – REVENUS</u>	<u>32</u>
CHAPITRE IV : TRAVAIL - EMPLOI	33
IV.1 POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER	34
IV.2 TRAVAIL FAMILIAL	36
IV.3 CHOMAGE	38
IV.4 EMPLOI DANS LE SECTEUR FORMEL	40
CHAPITRE V : REVENUS - SALAIRES	43
V.1 SALAIRES	44
V.2 REVENUS DES MENAGES	46
V.3 RETRAITES (IPRES-FNR)	48
<u>SECTION C. CONDITIONS SOCIALES</u>	<u>50</u>
CHAPITRE VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES	51
VI.1 LOGEMENT	52
VI.2 EQUIPEMENT DES MENAGES	54
VI.3 STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT DES MENAGES	56
VI.4 REPARTITION SPATIALE DES MENAGES LOCATAIRES	58
VI.5 ACCES AUX MOYENS DE TELECOMMUNICATION ET A INTERNET	60
CHAPITRE VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE	63
VII.1 EAU	64
VII.2 ASSAINISSEMENT	66
VII.3 SOURCES D'ENERGIE DES MENAGES	68

CHAPITRE VIII : PROTECTION SOCIALE	71
VIII.1 ALLOCATIONS FAMILIALES	72
VIII.2 ASSISTANCE ET SECOURS	74
VIII.3 PROGRAMMES D'ASSISTANCE SOCIALE	76
CHAPITRE IX : JUSTICE	79
IX.1 ÉTABLISSEMENTS ET PERSONNEL PENITENTIAIRE	80
IX.1 POPULATION CARCERALE	82
CHAPITRE X : SANTE	85
X.1 PERSONNELS ET INFRASTRUCTURES DE SANTE	86
X.2 ANALYSE ECONOMIQUE DU SECTEUR DE LA SANTE	88
CHAPITRE XI : POPULATION VULNERABLE	91
XI.1 SITUATION DES ENFANTS	92
XI.2 SECURITE ALIMENTAIRE	94
CHAPITRE XII : ENSEIGNEMENT - EDUCATION	97
XII.1 ANALYSE ECONOMIQUE DU SECTEUR DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	98
XII.2 PRESCOLAIRE	100
XII.3 ELEMENTAIRE	102
XII.4 MOYEN ET SECONDAIRE	104
XII.5 FORMATION PROFESSIONNELLE	106
CHAPITRE XIII : CULTURE ET LOISIRS	109
XIII.1 CULTURE ET LOISIRS	110
<u>SECTION D. ÉCONOMIE – FINANCES</u>	<u>112</u>
CHAPITRE XIV : COMPTES ECONOMIQUES	113
XIV.1 AGREGATS MACROECONOMIQUES	114
XIV.2 CROISSANCE	116
XIV.3 PRODUCTION DES BRANCHES	118
XIV.4 PRIX A LA CONSOMMATION	120
CHAPITRE XV : SITUATION FINANCIERE	123
XV.1 ACTIVITES FINANCIERES	124
XV.2 ASSURANCE	126
XV.3 AUXILIAIRES FINANCIERS ET D'ASSURANCES	128
CHAPITRE XVI : FINANCES PUBLIQUES	131
XVI.1 RECETTES ET DONS	132
XVI.2 DEPENSES PUBLIQUES	134
XVI.3 DEFICIT BUDGETAIRE	136
CHAPITRE XVII : ECHANGES EXTERIEURS	139
XVII.1 IMPORTATIONS	140
XVII.2 EXPORTATIONS	142
XVII.3 BALANCE COMMERCIALE ET INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS	144
<u>SECTION E. SYSTEME PRODUCTIF</u>	<u>146</u>
CHAPITRE XVIII : ENTREPRISES	147
XVIII.1 DEMOGRAPHIE DES ENTREPRISES	148

SIGLES ET ABREVIATIONS

XVIII.2	CARACTERISTIQUES DES ENTREPRISES	150
CHAPITRE XIX :	AGRICULTURE	153
XIX.1	PRODUCTION	154
XIX.2	VALEUR AJOUTEE AGRICOLE	156
XIX.3	CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS	158
CHAPITRE XX :	ELEVAGE, SYLVICULTURE ET PECHE	161
XX.1	ELEVAGE	162
XX.2	SYLVICULTURE	164
XX.3	PECHE – AQUACULTURE	166
CHAPITRE XXI :	INDUSTRIE ET CONSTRUCTION	169
XXI.1	INDUSTRIE	170
XXI.2	CONSTRUCTION	172
CHAPITRE XXII :	ENERGIE MINES ET CARRIERES	175
XXII.1	ELECTRICITE	176
XXII.2	PETROLE-GAZ NATUREL	178
XXII.3	AUTRES PRODUITS EXTRACTIFS	180
CHAPITRE XXIII :	SERVICES	183
XXIII.1	TRANSPORT	184
XXIII.2	AUTRES SERVICES	186
XXIII.3	PRIX DE PRODUCTION DES SERVICES	188
SECTION F.	ANNEXES	190
CHAPITRE XXIV :	GLOSSAIRE	191
CHAPITRE XXV :	INDEX	197
XXV.1	INDEX DES MOTS CLES	198
XXV.2	INDEX DES LIEUX	201

ACF	Action contre la Faim
ADS	Agence des Aéroports du Sénégal
ANACIM	Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie
ANADS	Archivage national des Données du Sénégal
ANAT	Agence nationale de l'Aménagement du Territoire
ANSD	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
APU	Administration Publique
BCEAO	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BEP	Brevet d'Etude Professionnelle
BDEF	Banque de Données économiques et financières
BNSP	Brigade nationale des Sapeurs-Pompiers
BP	Bureau des Prix
BRT	Bus Rapid Transit
BT	Brevet de Technicien
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CEC	Carte d'Egalité des Chances
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance
CLM	Cellule de Lutte Contre la Malnutrition
CM	Chef de Ménage
CMU	Couverture Maladie Universelle
CPRS	Centres de Promotion et de Réinsertion sociale
CSS	Caisse de Sécurité Sociale
DAPSA	Direction de l'Analyse et de la Prévision des statistiques agricoles
DEFCS	Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols
DGCPT	Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor
DGPPE	Direction Générale de la Planification et des Politiques Economiques
DGPSN	Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale
DHORT	Direction de l'Horticulture
DPEE	Direction de la Prévision et des Etudes Economiques
DPRE	Direction de la planification et de la Réforme de l'Education
DSC	Division des Statistiques conjoncturelles de l'ANSD
DSDS	Direction des Statistiques démographiques et sociales de l'ANSD
DSE	Direction des Statistiques économiques de l'ANSD
DSECN	Direction des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale
DST	Direction des Statistiques et du Travail
EDS	Enquête Démographie de Santé
EERH	Enquête sur l'Emploi, la Rémunération et les Heures de travail
EHCVM	Enquête harmonisé sur les Conditions de Vie des Ménages
EME	Etablissements de Monnaie électronique
ENES	Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal
ENETS	Enquête nationale sur l'emploi du temps au Sénégal
ENTICS	Enquête nationale sur les technologies de l'information et de la communication au Sénégal
EPS	Etablissement public de Santé
FAR	Femme en âge de reproduction
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
FAP	Femme en Age de Procréer
FBCF	Formation brute de Capital fixe
FERA	Fonds d'Entretien Routier Autonome
FNR	Fonds national de Retraite
GAB	Guichet Automatique de Banque

ICC	Indice des coûts de construction
IDE	Investissements Directs Etrangers
IHPI	Indice harmonisé de la production industrielle
IPI	Indice de la production industrielle
IPM	Institut de Prévoyance Maladie
IPPS	Indice des Prix de Production des Services
IPRES	Institut de Prévoyance des Retraites au Sénégal
ISBLSM	Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
MAERSA	Ministère de l'Agriculture, de l'Equipeement rural et de la Souveraineté alimentaire
MEN	Ministère de l'Education nationale
MEPA	Ministère de l'Elevage et de la Protection Animale
MESRI	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
MFB	Ministère des Finances et du Budget
MFPAI	Ministère de la Formation professionnelle de l'Apprentissage et de l'Innovation
MSAS	Ministère de la santé et de l'Action sociale
NINEA	Numéro d'Identification national des Entreprises et des Associations
NACE	Note d'Analyse du commerce extérieur
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
PAM	Programme alimentaire mondial
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PEGN	Position extérieure globale nette
PEV	Programme élargi de Vaccination
PIB	Produit intérieur brut
PNBSF	Programme national des Bourses et de la sécurité familiale
PUDC	Programme d'Urgence de Développement Communautaire
RDB	Revenu disponible brut
RGE	Recensement général des Entreprises
RGPH	Recensement général de la Population et de l'habitat
RNDB	Revenu national disponible brut
RNSE	Rapport national sur la situation de l'Education
RNU	Registre national unique
SARL	Sociétés A Responsabilité Limitée
SDAS	Services départementaux de l'Action sociale
SECNSA	Secrétariat exécutif du Conseil national de sécurité alimentaire
SESN	Situation économique et sociale nationale
SFD	Système Financier Décentralisé
SNPS	Stratégie nationale de Protection sociale
SRAS	Services régionaux de l'Action sociale
SUARL	Société Unipersonnelle A Responsabilité Limitée
TBO	Tableau de Bord
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TEF	Tableau de l'Economie Française
TER	Train Express Régional
FNR	Fonds national de retraite
TOFE	Tableau des Opérations financières de l'Etat
TPE	Terminaux de Paiement électronique
UEMOA	Union économique monétaire ouest africaine
VA	Valeur ajoutée

AVANT PROPOS

La Situation économique et sociale nationale (SESN) est une publication annuelle qui fait la synthèse des informations statistiques émanant de l'ANSD et des autres structures du Système statistique national (SSN), dans le cadre de l'exécution de leurs missions.

La SESN essaie d'embrasser la quasi- totalité des secteurs de l'activité économique et sociale en mettant en relief l'information quantitative, fournissant ainsi les principaux indicateurs économiques, sociaux et démographiques du pays.

Réalisée pour une année (N) en utilisant les données de l'année précédente (N-1), la SESN constitue un outil de consolidation des données régionales et un véritable instrument de planification et d'aide à la prise de décision pour les principaux acteurs au développement de notre pays. La présente édition de 2025 traite de la situation économique et sociale de l'année 2024.

La collaboration franche et précieuse de l'ensemble des partenaires de l'ANSD, constitués des membres du SSN, a été le socle de cette réalisation. Qu'ils trouvent tous ici, l'expression de notre profonde gratitude.

Vous en souhaitant une bonne lecture, nous serons heureux de mettre vos remarques et suggestions à profit pour améliorer la qualité de cette publication annuelle.

Dr Abdou DIOUF

**Directeur général de l'Agence nationale de la
Statistique et de la Démographie**

SECTION A. TERRITOIRE - POPULATION

CHAPITRE I : TERRITOIRE

CHAPITRE II : POPULATION

CHAPITRE III : OCCUPATION DU SOL, HABITAT ET
ENVIRONNEMENT

Chapitre I : TERRITOIRE

I.1 Le Sénégal dans la zone CEDEAO en 2024

Population du Sénégal dans la zone CEDEAO

Le Sénégal fait partie des 15 pays fondateurs de la CEDEAO, organisation de coopération économique ouest-africaine qui a vu le jour en 1975 avec le Traité de Lagos.

Les autres pays membres sont : le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigéria, la Sierra Leone, le Togo.

Au plan démographique, le Sénégal avec 18 501 985 habitants en 2024 se place en septième position des pays les plus peuplés dans la zone CEDEAO derrière le Mali, le Burkina Faso, le Niger, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigéria qui reste le pays le plus peuplé avec une population estimée à 232 679 478 d'habitants.

En termes de densité de population, la zone CEDEAO a une densité de 88 hbts/km2. Le Cap-Vert, pays le moins peuplé, devance le Sénégal et occupe la cinquième place des pays les plus densément peuplés avec 122 hbts/km2.

Le Sénégal se retrouve à la neuvième place avec 94 hbts/km2 devant la Guinée, le Mali et le Niger qui sont par ailleurs largement moins densément peuplés que le Sénégal.

Le Nigéria garde la première position tant au niveau de la population qu'au niveau de sa densité (252 hbts/km2).

A noter que la Gambie, le Togo, le Ghana, le Cap-Vert, et le Bénin suivent respectivement, le Nigéria dans ce classement.

PIB des principaux pays de la zone UEMOA

En dollar courant, sur les huit pays de la zone UEMOA, il y'a seulement la Côte d'Ivoire qui a atteint un PIB par habitant de 2 000 dollars. Globalement, le PIB de la zone s'élève à 221,72 milliards de dollars, soit 1 462 \$ par habitant.

Le Sénégal, avec un PIB de 1 744 dollars par habitant (base 2014), se classe comme deuxième pays à plus fort PIB par tête dans la zone UEMOA, derrière la Côte d'Ivoire qui est à 2 710 dollars par habitant.

Le Sénégal est suivi du Bénin dont le PIB par habitant est de 1 485 dollars, du Mali (1 086 dollars) et du Togo (1 044 dollars). Ainsi, cinq pays sur les huit qui composent la zone ont un PIB par habitant qui a atteint 1 000 dollars.

Le Niger, la Guinée-Bissau et le Burkina Faso restent les pays à plus faible PIB par habitant avec respectivement 723, 963 et 987 dollars.

En savoir plus :

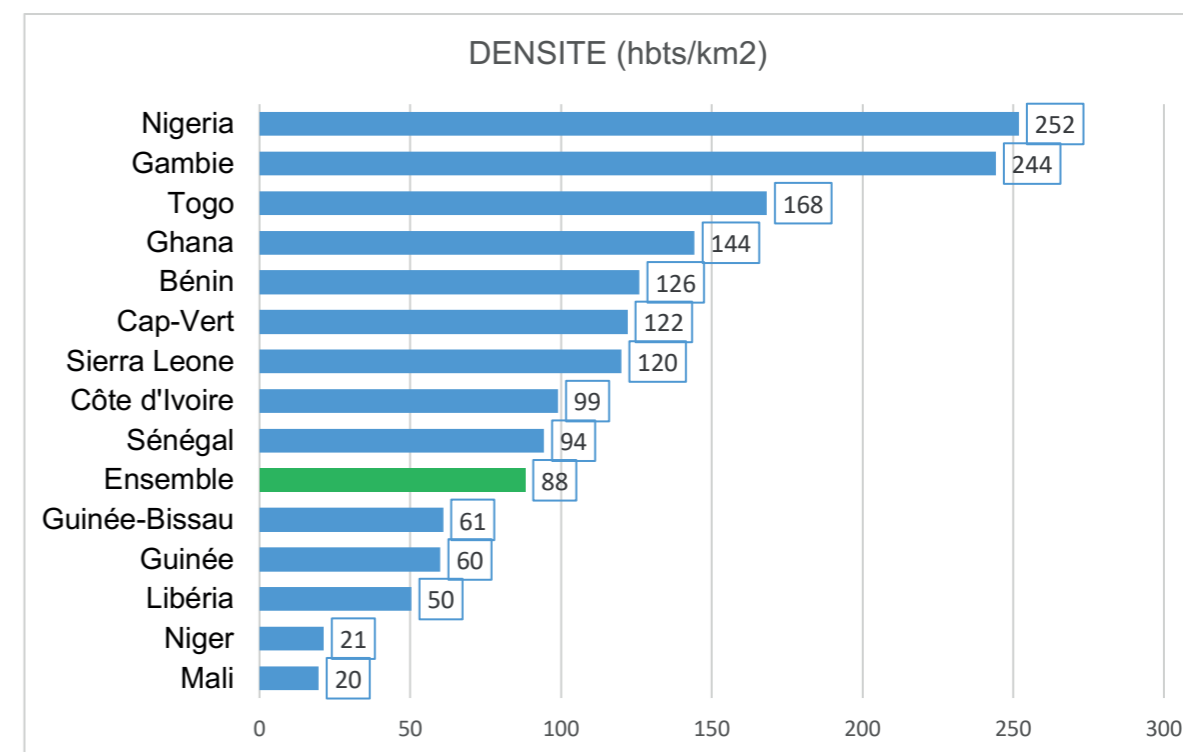
- <https://fr.countryeconomy.com/pays/groupes/communaute-economique-etats-afrique-ouest>
- <https://www.uemoa.int/fr/pays/senegal>
- <https://www.presidence.sn/actualites>
- https://www.ecowas.int/member_states/senegal/?lang=fr

Tableau I.1 : Population/densité des différents pays de la zone CEDEAO en 2024

PAYS	SUPERFICIE (km2)	POPULATION	DENSITE (hbts/km2)
Bénin	114763	14 462 724	126
Burkina Faso	270 764	23 548 781	87
Cap-Vert	4 300	524 877	122
Côte d'Ivoire	322 462	31 934 230	99
Gambie	11 300	2 759 988	244
Ghana	238530	34 427 414	144
Guinée	245 857	14 754 786	60
Guinée-Bissau	36 130	2 201 352	61
Libéria	111 370	5 612 817	50
Mali	1 246 814	24 478 596	20
Niger	1 267 000	27 032 413	21
Nigéria	923 768	232 679 478	252
Sénégal	196 000	18 501 985	94
Sierra Leone	72 000	8 642 023	120
Togo	56 530	9 515 236	168
Ensemble	5 118 588	451 076 696	88

Source : CEDEAO

Graphique I.1 : Densité de population par pays dans la zone CEDEAO (hbts/km²) en 2024



Source : CEDEAO

I.2 Organisation administrative et territoriale

Le Sénégal est un Etat laïc, indépendant depuis 1960. C'est une république dotée d'un régime présidentiel pluraliste.

Les Institutions de la République sont :

- le Président de la République, élu au suffrage universel direct, pour un mandat de 5 ans, renouvelable une seule fois ;
- l'Assemblée nationale, détentrice du pouvoir législatif, composée de 165 députés élus au suffrage universel direct pour un mandat de 5 ans ;
- le Gouvernement, dirigé par un Premier Ministre, nommé par le Président de la République ;
- le Conseil constitutionnel qui comprend sept membres nommés par le Président de la République, dont deux sur une liste de quatre personnalités proposées par le Président de l'Assemblée nationale. Son rôle consiste à garantir le respect de la Constitution et le bon fonctionnement des Institutions ;
- la Cour suprême qui est la juridiction nationale unique que le législateur a placée au sommet de la hiérarchie judiciaire ;
- la Cour des Comptes dont la mission est le contrôle juridictionnel des comptes des comptables publics, le contrôle de l'exécution des lois de finances, le contrôle du secteur parapublic et la sanction des fautes de gestion ;
- les Cours et Tribunaux qui regroupent les Cours d'appel, les Tribunaux de Grande Instance, les Tribunaux de Commerce, les Tribunaux de Travail, les Tribunaux d'Instance ;
- le Haut conseil du dialogue social dont la mission principale est de

procéder à des facilitations et à des médiations sociales entre les acteurs sociaux.

Le Sénégal dispose d'une superficie de 196 722 Km². Le pays est divisé en 14 régions dont Dakar la région capitale. Toutes les régions sont composées de 3 départements à l'exception de Kafrine et Tambacounda qui en comptent 4, de même que Dakar qui en compte 5. Ainsi, le territoire compte au total 46 départements qui se partagent les 127 arrondissements et les 553 communes du pays. En milieu rural, les communes comportent des villages et quartiers, en revanche les communes de la zone urbaine sont constituées de quartiers.

Deux modes d'administration du territoire se côtoient au Sénégal, depuis l'avènement en 2013, de l'Acte III de la décentralisation qui a instauré la communalisation intégrale. Il s'agit d'abord du mode déconcentré dans lequel le pouvoir local est exercé par des agents de l'Etat. Il s'agit ensuite du mode décentralisé dans lequel le pouvoir local est exercé par des organes élus.

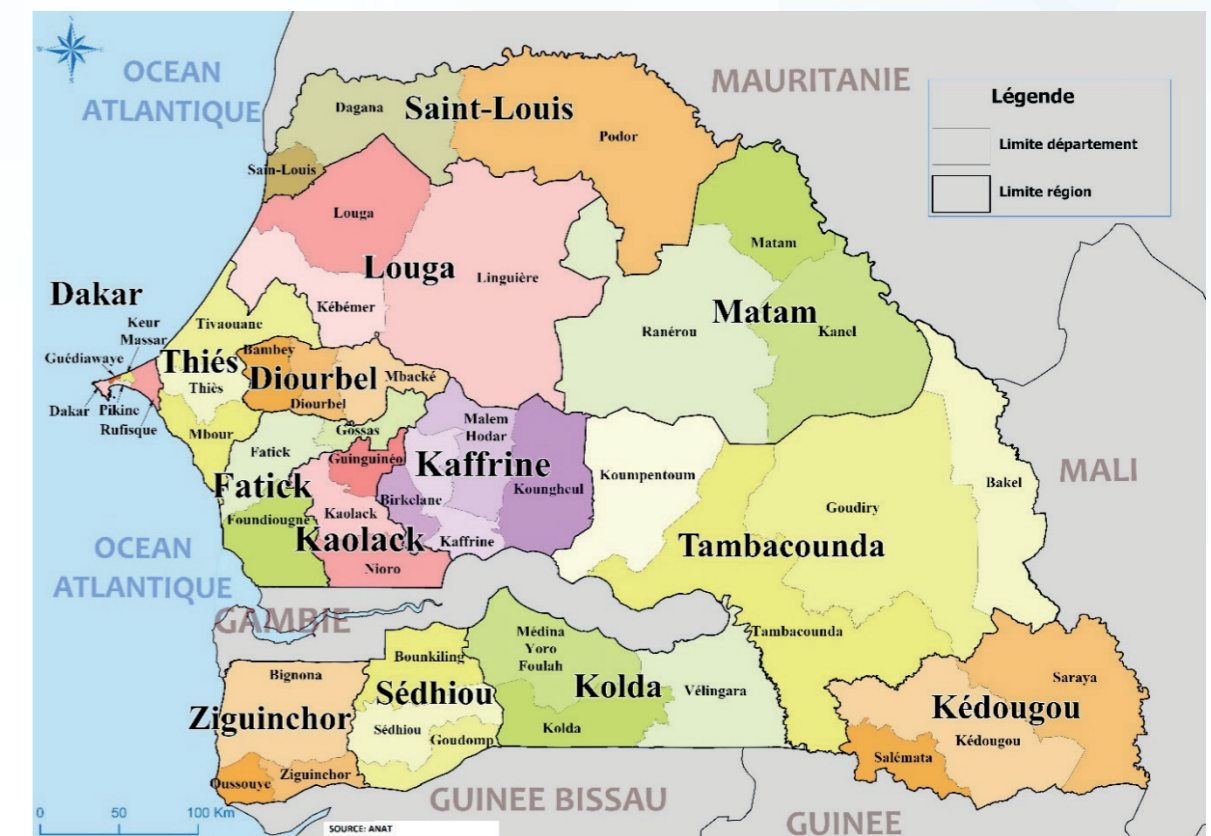
Dans le mode déconcentré, la région est placée sous l'autorité du Gouverneur, le département sous celle du Préfet et l'arrondissement sous celle du Sous-préfet.

Dans le mode décentralisé, le département et la commune sont désormais les seuls à avoir le statut de collectivité territoriale. Le premier est géré par un Conseil départemental et le second est administré par un Conseil communal.

Définitions :

Laïcité : désigne l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion. Elle respecte toutes les croyances.

Graphique I. 2 : Carte de découpage administratif



Source : ANAT



Chapitre II : POPULATION

II.1 Structure de la population

En 2024, la population qui réside sur le territoire national sénégalais est estimée à 18 593 258 habitants dont 9 419 549 hommes et 9 173 709 femmes, soit respectivement 50,7% et 49,3% de l'effectif total. Cette structure de la population met en évidence la supériorité numérique des hommes par rapport aux femmes.

Le Sénégal est également caractérisé par la jeunesse de sa population. La structure de la pyramide par âge donne une structure avec une base large et un sommet effilé. Ceci témoigne d'une population encore jeune. En effet, Les personnes âgées de moins de 35 ans représentent plus de trois quarts (76,0%) de la population totale.

Le nombre d'enfants de moins de 5 ans en 2024 est estimé à 2 390 600, soit 12,9% de la population totale. L'analyse en fonction du sexe montre que chez les moins de 5 ans, il y a légèrement plus de garçons (1 240 760) qui représentent 51,9% que de filles (1 149 841), soit 48,1%.

Concernant le rapport de masculinité, il met en évidence sa supériorité numérique des hommes par rapport aux femmes, soit 102,7 hommes pour 100 femmes. Cependant, des situations inverses existent pour certaines tranches d'âge comme 20-39 ans et 50 ans et plus, où il y a plus de femmes que d'hommes.

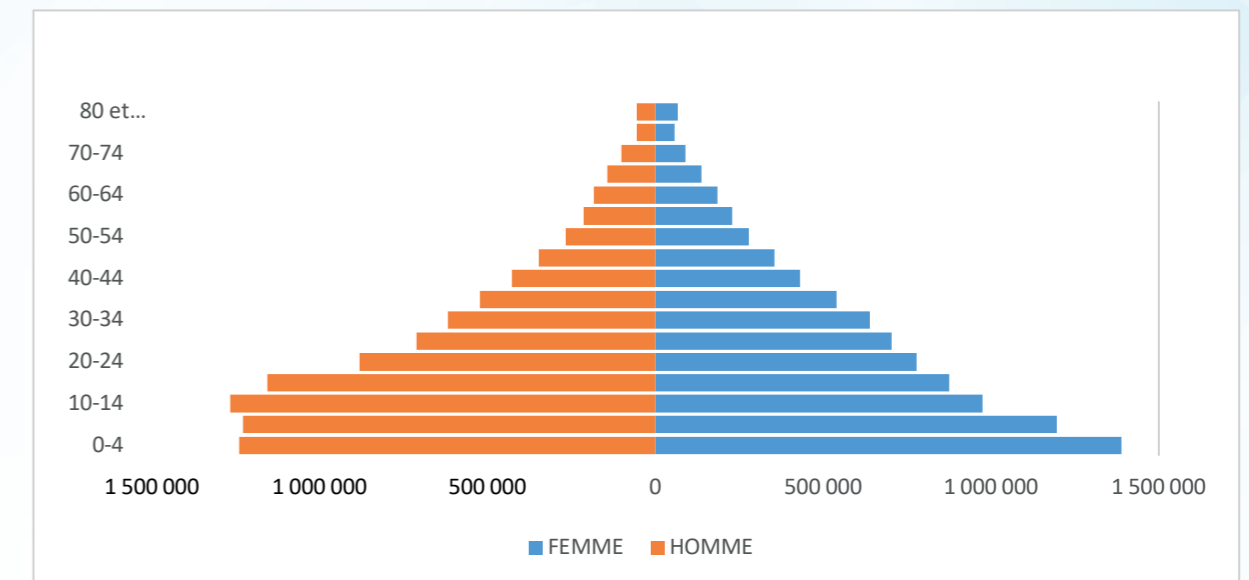
Définitions :

Le rapport de masculinité est l'effectif d'hommes rapporté à celui des femmes. Partant de 100 femmes comme base, on calcule le nombre d'hommes correspondant dans une population donnée. Ce nombre d'hommes pour 100 femmes est le rapport de masculinité.

En savoir plus :

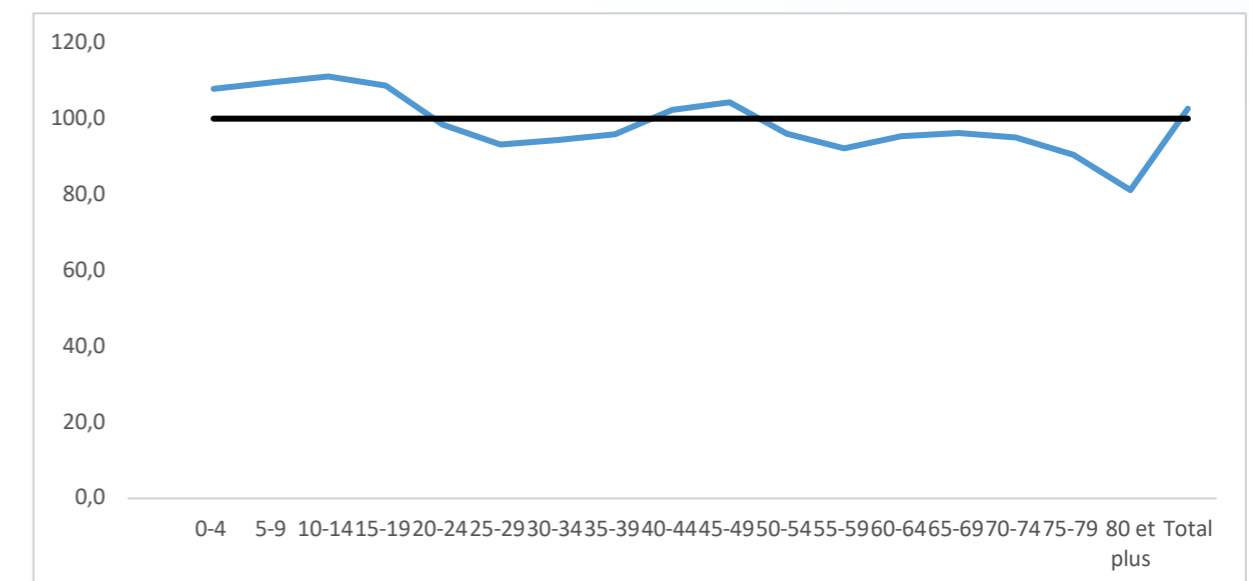
Rapport de Projection de la population 2023-2073

Graphique II.1 : Pyramide des âges de la population du Sénégal en 2024



Source : ANSD. Données de projections 2023-2073

Graphique II.2 : Rapports de masculinité selon l'âge au Sénégal en 2024



Source : ANSD. Données de projections 2023-2073

II.2 Répartition de la population par région et milieu de résidence

La répartition de la population résidente par région met en évidence d'importantes disparités. La région de Dakar concentre à elle seule 21,9% de la population totale du pays, soit un peu plus d'un cinquième de la population. Elle est suivie respectivement des régions de Thiès (13,6%-), de Diourbel (11,5%) et de Kaolack (7,4%). Ces quatre régions réunies (Dakar, Thiès, Diourbel et Kaolack) abritent 54,4% de la population du Sénégal en 2024. Par contre, les régions de Kédougou (1,4%), Sédhiou (3,3%) et Ziguinchor (3,4%) sont dans cet ordre les moins peuplées.

Le poids démographique des régions contraste nettement avec leur superficie. La région de Dakar, qui représente la région la moins vaste du pays (0,3% de la superficie du pays), concentre à elle seule 21,9% de la population totale du pays. En revanche, la région de Tambacounda, qui représente la région la plus vaste du pays (21,5 % de la superficie du pays), ne compte que 5,5% de la population du Sénégal. Ces contrastes aboutissent à des densités démographiques très variables

d'une région à une autre. La région de Dakar la plus densément peuplée se distingue avec une densité de 7 627 habitants au km² en 2024, représentant ainsi près de 81 fois la densité moyenne du pays (95 habitants/Km²). Elle est suivie des régions de Diourbel (441hbts/km²), de Thiès (383 hbts/km²), de Kaolack (259 habitants/km²) et Fatick (133 habitants /km²). Les régions les moins densément peuplées sont Kédougou (15 hbts/km² en 2023 et 14 hbts/km² en 2022), Tambacounda (24 hbts/km²) et Matam (30 hbts/km²).

Par ailleurs, la majorité de la population du Sénégal réside en milieu urbain (54,9%). Les régions présentent des niveaux d'urbanisation différents. Avec un taux d'urbanisation de 100%, Dakar se caractérise par une population totalement urbanisée. Elle est suivie des régions de Diourbel (66,9%), Thiès (58,0%) et Ziguinchor (55,4), qui affichent des taux d'urbanisation situés au-dessus de la moyenne nationale. A l'opposé, la région de Kaffrine est la moins urbanisée (15,7%).

Définitions :

La densité d'une population est le rapport de l'effectif de la population à la superficie de l'unité géographique considérée. Elle s'exprime en nombre d'habitants au Km²

Le taux d'urbanisation est le rapport de la population urbaine à la population totale.

Le poids démographique d'une région est le rapport de l'effectif de la population de cette région sur l'effectif total de la population du Sénégal.

Tableau II.1 : Répartition par région de la densité de la population du Sénégal en 2024

Région	Superficie Km ²	Superficie Km ² (%)	Population totale	Poids (%)	Densité au Km ²	Urbain
Dakar	535	0,3	4 080 503	21,9	7627,1	4 080 503
Ziguinchor	7 329	3,7	628 865	3,4	85,8	348 246
Diourbel	4 860	2,5	2 143 275	11,5	441	1 433 798
Saint-Louis	19 010	9,7	1 230 598	6,6	64,7	582 925
Tambacounda	42 613	21,7	1 017 563	5,5	23,9	271 691
Kaolack	5 310	2,7	1 375 350	7,4	259	531 180
Thiès	6 586	3,3	2 524 516	13,6	383,3	1 464 422
Louga	25 619	13	1 155 703	6,2	45,1	315 189
Fatick	7 010	3,6	932 651	5	133	207 002
Kolda	13 752	7	941 511	5,1	68,5	344 966
Matam	28 830	14,7	855 290	4,6	29,7	276 162
Kaffrine	11 057	5,6	848 581	4,6	76,7	133 563
Kédougou	16 904	8,6	252 080	1,4	14,9	79 545
Sédhiou	7 353	3,7	606 772	3,3	82,5	137 745
Sénégal	196 768	100	18 593 258	100	94,5	10 206 937

Source : ANSD. Rapport des projections de la population 2023-2024

Tableau II.2 : Taux d'urbanisation par région en 2024

Région	Population totale	Population urbaine	Taux d'urbanisation (%)
Dakar	4 080 503	4 080 503	100,0
Ziguinchor	628 865	348 246	55,4
Diourbel	2 143 275	1 433 798	66,9
Saint-Louis	1 230 598	582 925	47,4
Tambacounda	1 017 563	271 691	26,7
Kaolack	1 375 350	531 180	38,6
Thiès	2 524 516	1 464 422	58,0
Louga	1 155 703	315 189	27,3
Fatick	932 651	207 002	22,2
Kolda	941 511	344 966	36,6
Matam	855 290	276 162	32,3
Kaffrine	848 581	133 563	15,7
Kédougou	252 080	79 545	31,6
Sédhiou	606 772	137 745	22,7
Sénégal	18 593 258	10 206 937	54,9

Source : ANSD. Rapport des projections de la population 2023-2024

II.3 Dynamique de la population (Mortalité, Migration)

Le taux brut de natalité qui indique le nombre moyen de naissances vivantes annuelles pour 1000 habitants a connu une hausse entre 2023 et 2024, passant de 27,9 ‰ à 30,7‰. Le solde migratoire international au cours des 12 derniers mois reste constant entre 2023 et 2024. S'agissant de la mortalité, elle augmente légèrement entre 2023 et 2024. En effet, elle est passée de 5,6 pour 1000 en 2023

à 5,8 pour 1000 en 2024. Pour ce qui est de l'espérance de vie à la naissance, elle est à la hausse chez les hommes comme chez les femmes. Néanmoins, elle est plus élevée chez les femmes que les hommes. En effet, elle est passée de 67,7 ans chez les hommes (respectivement 70,0 ans chez les femmes) en 2023 à 68,1 ans (respectivement 70,4 ans chez les femmes) en 2024.

Définitions :

L'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) représente le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait mis au monde une femme arrivée à la fin de sa vie féconde, si elle connaissait, à chaque âge, les taux de fécondité observés au cours des douze derniers.

- L'âge moyen des mères à la procréation (AMP), qui résume le calendrier de fécondité des femmes, est défini comme l'âge moyen des mères au moment de la naissance de leurs enfants.
- Le taux brut de natalité est le nombre moyen de naissances vivantes annuelles pour 1000 habitants.
- Le Taux brut de mortalité correspond au nombre de décès rapportés à la population moyenne annuelle pour 1000 habitants.
- Le Solde naturel correspond à la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période
- L'espérance de vie à la naissance est l'âge moyen auquel les sénégalais nés en 2022 (respectivement en 2023) décèdent. En d'autres termes, c'est le nombre moyen d'années que les sénégalais nés en 2022 (respectivement en 2023) espèrent vivre.

En savoir plus :

Rapport des Projections de la population 2023-2073

Tableau II.3 : Indicateurs de fécondité, mortalité et migration en 2024

Indicateurs	Année	
	2023	2024
Age moyen de procréation	31,4	31,4
Taux brute de natalité (TBN) pour 1000	27,9	30,7
Solde migratoire international au cours des 12 derniers mois	-42 654	-42 654
Taux brute de mortalité (TBM) pour 1000	5,6	5,8
Espérance de vie des hommes	67,7	68,1
Espérance de vie des femmes	70,0	70,4
Espérance de vie totale	68,9	69,2
Naissances	767 554	571 335
Décès	85 153	108 069
Solde naturel	682 401	463 266

Source : ANSD, Rapport des projections de la population de 2023 à 2073 et RGPH-5, 2023



**Chapitre III : OCCUPATION DU SOL,
HABITAT ET ENVIRONNEMENT**

III.1 Occupation du Sol

Au niveau des Agendas internationaux, le nouvel agenda urbain (NAU) ainsi que les Objectifs de Développement Durable (ODD) mettent l'accent sur l'urbanisation durable, notamment à travers la cible 11.3 de l'ODD 11 qui vise à « renforcer, d'ici 2030, l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays ». Cet objectif s'accompagne de l'indicateur 11.3.1, dénommé « **Ratio entre le taux d'utilisation des terres urbaines et le taux de croissance démographique** ».

Entre 2013 et 2023, la population urbaine du Sénégal a connu une évolution considérable, passant de **6 102 801 à 9 922 400 habitants**¹, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 4,9% sur cette période. L'analyse révèle qu'en dehors de Dakar, plusieurs régions du pays présentent également des niveaux d'urbanisation élevés. En effet, les TAMD indiquent une dynamique urbaine particulièrement soutenue dans les régions de Diourbel (17,6%), Matam (7,8%), Kédougou (7,1%), Kolda (6,7%), Fatick (6,3%), qui enregistrent les plus fortes progressions de population urbaine sur la période considérée. Cette croissance s'explique en partie par la requalification de certaines localités jadis classées en milieu rural.

Durant cette même période (2013-2023), la superficie urbaine est passée de **3 038,4 à 4 010,0 Km²**, soit un taux moyen annuel d'utilisation des terres urbaines de **2,8 %**. Cette dynamique urbaine mise en exergue par un étalement urbain remarquable est tirée par une croissance urbaine soutenue dans les régions de Diourbel, Ziguinchor, Thiès et Dakar, eu égard à leur importance économique, leur attractivité et leur

Définitions :

Taux d'accroissement annuel moyen démographique (TAMD) en zone urbaine : rythme moyen annuel de croissance de la population vivant en milieu urbain sur une période donnée.
Taux annuel moyen d'utilisation des terres (TUT) urbaines : rythme moyen annuel de la superficie urbaine sur une période donnée.

En savoir plus :

Rapports provisoires du Cinquième Recensement général de la population et de l'Habitat (RGPH-5, 2023) ; Atlas démographique du Sénégal. (ANSD, ATLAS 2024) ; Module 3 : Utilisation efficaces des terres. (ONU-HABITAT).

¹ La forte évolution est liée en partie au changement de la définition du concept urbain.

poids démographique. La mise à jour de la population urbaine a entraîné une dynamique de changement. En effet, la superficie urbaine de la région de Diourbel, avec le changement de statut de la commune de Touba considérée comme zone urbaine à l'issue du RGPH-5 de 2023, est passée de 61,3 km² à 281,5 km², soit une multiplication par plus de quatre (4) fois en 10 ans. Le taux d'accroissement moyen annuel des terres urbaines a progressé de 17,6 %. Dans la région de Ziguinchor, cette superficie est passée de 186,6 à 298,6 Km², soit un taux d'utilisation annuel moyen des terres de 4,7 %. Pour celle de Thiès, ce taux est de 4,0 %, avec une superficie passant de 330,8 à 494,1 Km². Il se situe à 2,8% à Dakar, qui devient entièrement urbanisée, avec une superficie urbaine qui est passée de 375,2 Km² en 2013 à 549,5 Km² en 2023

L'analyse du ratio entre le taux d'utilisation des terres (TUT) et le taux de croissance moyen démographique (TAMD) révèle que, pour l'ensemble du Sénégal, la croissance démographique a été globalement plus rapide que l'expansion des superficies urbaines. Entre les régions, les résultats mettent en lumière des différences notables. A l'exception des régions de Dakar, Ziguinchor, Diourbel et Thiès, le ratio pour les autres régions est inférieur à l'unité (1).

Ces résultats confirment la densification des zones urbaines dans les autres régions ; une expansion urbaine, marquée par le phénomène d'étalement urbain et la pression croissante sur les terres disponibles dans les régions de Dakar, Thiès, Ziguinchor, Diourbel, engendrant des défis importants en matière de planification urbaine (accès au logement, accès à l'assainissement, gestion des inondations, mobilité urbaine, etc.).

Tableau III.1 : Evolution de la population urbaine des régions du Sénégal entre 2013 et 2023

REGION	POPULATION URBAINE		TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL MOYEN DÉMOGRAPHIQUE EN ZONE URBAINE (TAMD)
	2013	2023	
DAKAR	3 026 316	4 004 426	2,8
DIOURBEL	239 870	1 391 336	17,6
FATICK	110 489	207 002	6,3
KAFFRINE	85 877	125 905	3,8
KADLACK	338 760	510 962	4,1
KEDOUGOU	37 528	76 683	7,1
KOLDA	169 637	330 817	6,7
LOUGA	189 682	303 823	4,7
MATAM	119 784	262 270	7,8
SAINT LOUIS	412 037	562 310	3,1
SEDHIOU	87 014	131 024	4,1
TAMBACOUNDA	161 439	260 938	4,8
THIES	872 112	1 415 612	4,8
ZIGUINCHOR	252 256	339 292	3,0
SENEGAL	6 102 801	9 922 400	4,9

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

Tableau III.2 : Evolution des superficies urbaines des régions du Sénégal entre 2013 et 2023

REGION	SUPERFICIE URBAINE (en km ²)		TAUX D'UTILISATION ANNUEL MOYEN DES TERRES URBAINES (TUT)
	2013	2023	
DAKAR	375,2	549,5	3,8
DIOURBEL	61,3	281,8	15,3
FATICK	72,9	106,2	3,8
KAFFRINE	129,9	129,9	0,0
KADLACK	185,7	209,3	1,2
KEDOUGOU	229,6	236,9	0,3
KOLDA	265,6	320,9	1,9
LOUGA	109,3	146	2,9
MATAM	314,3	397,8	2,4
SAINT LOUIS	435,9	465	0,6
SEDHIOU	152,6	156,1	0,2
TAMBACOUNDA	188,8	217,8	1,4
THIES	330,8	494,1	4,0
ZIGUINCHOR	186,6	298,6	4,7
SENEGAL	3 038,4	4 010,0	2,8

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

Tableau III.3 : Ratio entre taux d'utilisation annuel moyen des terres urbaines (TUT) et le taux d'accroissement annuel moyen démographique en zone urbaine (TAMD)

REGION	TAUX D'UTILISATION ANNUEL MOYEN DES TERRES URBAINES (TUT)	TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL MOYEN DÉMOGRAPHIQUE EN ZONE URBAINE (TAMD)	CIBLE ODD 11.3.1=TUT/TAMD
DAKAR	3,8	2,8	1,4
DIOURBEL	15,3	17,6	0,9
FATICK	3,8	6,3	0,6
KAFFRINE	0,0	3,8	0,0
KADLACK	1,2	4,1	0,3
KEDOUGOU	0,3	7,1	0,0
KOLDA	1,9	6,7	0,3
LOUGA	2,9	4,7	0,6
MATAM	2,4	7,8	0,3
SAINT LOUIS	0,6	3,1	0,2
SEDHIOU	0,2	4,1	0,1
TAMBACOUNDA	1,4	4,8	0,3
THIES	4,0	4,8	0,8
ZIGUINCHOR	4,7	3,0	1,6
SENEGAL	2,8	4,9	0,6

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

III.2 Analyse des contributions à l'accroissement démographique et à l'étalement urbain

Les tableaux ci-dessous montrent l'évolution de la population urbaine et des superficies urbaines, ainsi que la contribution de chaque région à la croissance urbaine et à l'étalement urbain

Entre 2013 et 2023, la population urbaine du pays a augmenté de 3 819 599 individus, traduisant une accélération soutenue du processus d'urbanisation. Toutefois, l'analyse permet de déceler que cette croissance urbaine se caractérise par une forte différenciation. Ce sont les régions de Diourbel, Dakar (25,6%) et Thiès (14,2%) qui ont plus contribué à cet accroissement urbain. Ces trois (03) régions concentrent à elles seules près de 70 % de l'augmentation totale de la population urbaine, ce qui montre une polarisation spatiale de la croissance urbaine au centre-ouest du pays, qui constitue des axes de mobilité et de concentration des fonctions économiques, administratives et religieuses. En revanche, les contributions les plus faibles sont notées dans les régions de Kaffrine (1,0%), Kédougou (1,0%), Sédhiou (1,2%), Fatick (2,5%), Tambacounda (2,6%).

Définitions :

Superficie urbaine : l'évaluation des superficies urbaines a été effectuée sur la base de la nouvelle définition de l'urbain issue du RGPH-5, intégrant les localités ayant changé de statut, de rural à urbain, entre 2013 et 2023.

Etalement urbain : perte du caractère naturel ou agricole d'un espace, au profit de zones urbaines, industrielles et commerciales, d'infrastructures de transport, de carrières, décharges et chantiers, ainsi que les espaces verts artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs).

En savoir plus :

Rapports provisoires du Cinquième Recensement général de la population et de l'Habitat (RGPH-5, 2023) ; « Atlas démographique du Sénégal », (ANSD, ATLAS 2024)

https://www.ansd.sn/sites/default/files/2024-07/NOTE_METHODOLOGIQUE_ANSD_DS_DS_DCE_DEF_STAT_URBAIN_21052024.pdf

Par ailleurs, durant la même période, la superficie urbaine du pays s'est accrue de 971,6 km², traduisant une extension spatiale des espaces urbains. Cependant, cette dynamique d'étalement urbain met en évidence des disparités régionales de trajectoires d'urbanisation. Les régions de Diourbel (22,7%), Dakar (17,9%), Thiès (16,8%) et Ziguinchor (11,5%) ont plus contribué à l'expansion totale des superficies urbaines. Elles concentrent à elles seules près de 57% de l'augmentation totale de la superficie urbaine nationale, traduisant une urbanisation beaucoup plus diffuse dans ces zones. A l'opposé, ce sont les régions de Kaffrine (0,0%), Sédhiou (0,4%), Kédougou (0,8 %) et Kaolack (2,4%).

Globalement, il ressort des analyses que la croissance urbaine s'est traduite par une extension spatiale importante et s'est fortement concentrée, notamment dans les régions du Centre-Ouest, traduisant une urbanisation polarisée qui pose d'importants défis en matière d'aménagement du territoire, de planification urbaine, ainsi que de gestion foncière et environnementale.

Tableau III.3: Répartition par région de la variation absolue et relative de la population urbaine entre 2013 et 2023

REGION	VARIATION DE LA POPULATION URBAINE	CONTRIBUTION (%)
DAKAR	978 110	25,6
DIORBEL	1 151 466	30,1
FATICK	96 513	2,5
KAFFRINE	40 028	1,0
KAOLACK	172 202	4,5
KEDOUGOU	39 155	1,0
KOLDA	161 180	4,2
LOUGA	114 141	3,0
MATAM	142 486	3,7
SAINT-LOUIS	150 273	3,9
SEDHIOU	44 010	1,2
TAMBACOUNDA	99 499	2,6
THIES	543 500	14,2
ZIGUINCHOR	87 036	2,3
SENEGAL	3 819 599	100,0

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

Tableau III.4 : Répartition par région de la variation absolue et relative de la superficie urbaine entre 2013 et 2023

REGION	VARIATION DE LA SUPERFICIE URBAINE (Km ²)	CONTRIBUTION (%)
DAKAR	174,3	17,9
DIORBEL	220,6	22,7
FATICK	33,3	3,4
KAFFRINE	0,0	0,0
KAOLACK	23,6	2,4
KEDOUGOU	7,3	0,8
KOLDA	55,3	5,7
LOUGA	36,7	3,8
MATAM	83,5	8,6
SAINT-LOUIS	29,2	3,0
SEDHIOU	3,5	0,4
TAMBACOUNDA	28,9	3,0
THIES	163,3	16,8
ZIGUINCHOR	112,0	11,5
SENEGAL	971,6	100,0

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

III.3 Changement climatique et effet de serre

La position géographique du Sénégal explique les différences entre la zone côtière et les régions de l'intérieur. La circulation atmosphérique facilitée par un relief sans obstacles, expose le territoire en partie ou entièrement à l'influence de l'alizé maritime, de l'harmattan et de la mousson ce qui détermine le climat de type soudano-sahélien avec deux saisons :

- une saison des pluies (juin à octobre) pendant laquelle souffle la mousson ;
- une saison sèche (novembre à mai) caractérisée par la prédominance des alizés et l'harmattan.

Les températures suivent le rythme des saisons, les minima thermiques sont atteints pendant le mois de janvier et les maxima pendant la saison des pluies.

A l'instar des autres pays de la planète, le Sénégal subit les effets des importantes variations de certains paramètres climatiques tels que la température et la pluviométrie. En effet, le Sénégal est un pays vulnérable, avec un climat influencé par plusieurs facteurs : proximité avec l'océan, relief plat, régime de mousson, etc.

Les variations de la température peuvent être analysées à travers les variabilités interannuelles et intra-annuelles. L'évolution de la température moyenne au Sénégal est marquée entre 2023 et 2024 selon la localité par une fluctuation appréhendée entre 0,1°C et 1,2°C.

En 2024, la température moyenne du Sénégal était estimée à 28,5°C contre 28,7°C en 2023. Cette situation résulte d'une baisse de la température maximale qui passe de 35,6°C en 2024 contre 36,0°C en 2023. En effet, la température minimale a fléchi de 0,1°C entre 2023 et 2024.

Par rapport aux régions, Matam affiche la température moyenne la plus élevée en 2024 avec 31,2°C. Elle est suivie par Tambacounda

(30,7°C), Kédougou (30,2°C) et Fatick (30,1°C). A l'opposé, les régions côtières comme Dakar (26,0°C), Saint-Louis (26,5°C) et Thiès (26,8°C) enregistrent les plus basses températures moyennes en 2024.

Par ailleurs, les précipitations connaissent des variations spatiales comprises entre plus de 1000 mm au sud et moins de 300 mm au nord. A cela s'ajoute une variation temporelle (interannuelle) qui s'accompagne souvent d'un déficit pluviométrique persistant.

Ces dernières années, la pluviométrie du Sénégal avec les effets des changements climatiques, connaît des perturbations qui affectent le cumul pluviométrique, le nombre de jours de pluie et les séquences humides (jours consécutifs de pluie).

L'hivernage de 2024 a été plus pluvieux que celui de 2023 en terme de pluviométrie moyenne enregistrée. Le Sénégal a connu en moyenne 779,8 mm de pluie en 2024 contre 748,6 mm en 2023, soit une hausse de 4,2%. Cette variation de la pluviométrie entre 2023 et 2024 a été surtout notée dans les régions Sud du pays notamment à Sédhiou (+84,8%), à Ziguinchor (+38,4%) et à Kolda (+15,2%).

Suivant la région, il apparaît que les régions du sud (Sédhiou, Ziguinchor et Kolda) et du sud-est (Kédougou) sont marquées par des précipitations plus importantes avec une pluviométrie largement au dessus de la moyenne nationale (779,4 mm) en 2024. En effet, la région de Sédhiou atteint 1 796,9 mm de pluie en 2024 contre 972,1 mm en 2023. En outre, à Ziguinchor, elle a atteint 1 765,3 mm en 2024 contre 1 276,0 mm en 2023 et à Kolda, la situation pluviométrique fait état de 1 305,5 mm en 2024 contre 1 132,8 mm en 2023. En revanche, sur la même période, les régions de Saint-Louis (-350,8 mm), de Diourbel (-303,5 mm), de Louga (-170,8 mm) et de Kaolack (-167,5 mm) connaissent des baisses de précipitations.

Définitions :

Température moyenne : Représente la moyenne de la température moyenne maximale et la température moyenne minimale.

Température moyenne maximale : Elle représente la moyenne de la température maximale des stations climatologiques.

Température moyenne minimale : Elle représente la moyenne de la température minimale des stations climatologiques.

Tableau III.7 : Evolution de la température en 2024

Température Moyenne	Dakar	Diourbel	Fatick	Kaolack	Kédougou	KOLDA	Louga	Matam	Saint-Louis	Tambacounda	Thiès	Ziguinchor	Sénégal
Moyenne 2023	25,5	30,1	30,2	29,7	29,8	28,3	28,3	31,4	26,4	31,0	26,5	27,1	28,7
janv-24	23,5	26,51	29,88	27,95	28,7	25,71	25,19	26,58	24,31	28,8	25,64	26,02	26,6
févr-24	22,4	28,78	33,12	30,23	31,1	28,06	27,84	29,04	25,71	30,95	27,05	27,8	28,5
mars-24	22,6	28,04	38,58	29,7	33,89	30,36	25,6	31,84	23,21	33,34	23,9	27,66	29,1
avr-24	23,3	30,65	33,61	31,37	35,5	32,12	27,35	35,62	25,63	35,45	26,49	28,28	30,5
mai-24	25,7	30,97	30,16	31,17	34,8	32,39	26,22	37,55	25,53	35,39	27,03	29,47	30,5
juin-24	27,3	29,83	29,17	21,64	31,04	30,95	26,44	35,35	25,93	35,39	26,91	28,86	29,1
juil-24	28,4	25,93	28,66	-	28,4	29,16	28	31,73	27,91	29,22	27,68	27,36	28,4
août-24	28,8	28,93	28,34	-	27,9	27,36	28,73	30,65	29,21	28,23	27,76	27,17	28,5
sept-24	28,2	28,99	27,78	-	27,7	27,3	25,56	29,61	28,48	27,25	27,47	26,81	27,7
oct-24	28,5	28,71	28,35	-	28,1	28,46	29,68	31,19	29,6	28,13	28,13	27,53	28,8
nov-24	27,1	28,58	28,1	-	28,3	28,2	28,64	29,29	27,79	28,48	27,83	27,41	28,2
déc-24	26,1	25,91	25,74	-	26,8	26	25,58	25,97	24,56	27,37	25,54	24,57	25,8
Moyenne 2024	26,0	28,5	30,1	28,7	30,2	28,8	27,1	31,2	26,5	30,7	26,8	27,4	28,5

Source : ANACIM

Tableau III.8 : Evolution de la pluviométrie entre 2020 et 2024

Région	2020	2021	2022	2023	2024	Variation (en %)	Ecart (2024-2023) (en mm)
Dakar	458,0	493,0	805,0	472,0	404,0	-14,4%	-68,0
Diourbel	783,1	475,3	772,3	725,7	422,2	-41,8%	-303,5
Fatick	909,5	565,2	1040,9	654,9	652,0	-0,4%	-2,9
Kaffrine	741,8	650,7	867,8	744,7	656,6	-11,8%	-88,1
Kaolack	878,4	878,4	711,7	851,6	684,1	-19,7%	-167,5
Kédougou	1166,4	985,4	976,1	1218,9	1274,7	4,6%	55,9
Kolda	1397,4	1097,5	1340,1	1132,8	1305,5	15,2%	172,7
Louga	596,6	344,5	454,5	455,2	284,4	-37,5%	-170,8
Matam	654,2	497,9	614,3	320,2	349,3	9,1%	29,2
Saint Louis	413,9	260,8	335,5	487,7	136,9	-71,9%	-350,8
Sédhiou	1612,8	1120,0	1384,4	972,1	1796,9	84,8%	824,8
Tambacounda	888,7	868,6	935,9	677,6	724,5	6,9%	46,8
Thiès	577,7	595,3	556,1	491,1	460,8	-6,2%	-30,3
Ziguinchor	2036,0	997,4	1764,7	1276,0	1765,3	38,4%	489,3
Sénégal	936,7	702,1	897,1	748,6	779,8	4,2%	31,2

Source : ANACIM

SECTION B. EMPLOI – REVENUS

CHAPITRE IV : TRAVAIL - EMPLOI

CHAPITRE V : REVENUS – SALAIRES

Chapitre IV : TRAVAIL - EMPLOI

IV.1 Population en âge de travailler

Cette partie présente la répartition de la population en âge de travailler, sa structure ainsi que certaines caractéristiques sociodémographiques.

Au cours de l'année 2024, la population en âge de travailler (15 ans ou plus) représente 58,4% de la population sénégalaise. La répartition selon le milieu de résidence montre que la majorité de cette population réside en zone urbaine (60,1%) contre 39,9% en milieu rural. Cette configuration traduit une urbanisation croissante et une forte attraction des centres urbains.

Cette concentration de la population en âge de travailler en milieu urbain est souvent expliquée par son poids économique, notamment celui de Dakar qui est en fait une zone d'attraction des personnes à la recherche d'emploi. En effet, d'après les résultats du dernier recensement général des entreprises (RGE 2016), près 40%

des unités économiques sont concentrées dans la région de Dakar.

En outre, la population en âge de travailler est jeune et majoritairement constituée des femmes avec des niveaux d'instruction faibles. En effet, cette population, qui est légèrement dominée par les femmes (50,5% contre 49,5% d'hommes) est constituée de 58% de jeunes. La part des jeunes qui ont moins de 25 ans révolus est estimée à 34,6% en 2024.

Selon le niveau d'instruction, plus de la moitié de la population en âge de travailler n'a jamais fréquenté l'école (57,2%) et la quasi-totalité de ceux qui ont fréquenté ont au plus le niveau secondaire (93,2%). Seul, une minorité a pu atteindre le niveau supérieur (6,8%). Ce constat illustre un déficit de qualification et pose des enjeux majeurs pour l'insertion professionnelle et la productivité.

Définitions :

La population en âge de travailler comprend toutes les personnes considérées comme ayant un âge minimum requis pour pouvoir participer à l'activité de production économique telle que définie par le système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN). Dans le cas du Sénégal, cette population est constituée d'individus âgés de 15 ans ou plus, tous sexes confondus.

En savoir plus :

- Notes trimestrielles ENES : <https://www.ansd.sn/Indicateur/enquete-emploi>
- Le présent chapitre est rédigé exclusivement avec les données de l'Enquête nationale sur l'emploi au Sénégal (ENES).

Tableau IV.1 : Structure par milieu de résidence, par sexe, par âge, par niveau d'instruction de la population en âge de travailler en 2024

Milieu de résidence	
Urbain	60,1%
Rural	39,9%
Sexe	
Masculin	49,5%
Féminin	50,5%
Niveau d'instruction	
Aucun	57,2%
Primaire	11,5%
Secondaire	24,5%
Supérieur	6,8%
Tranche d'âges	
[15-24]	34,6%
[25-34]	23,4%
35 ans et plus	42,0%

Source : ANSD, ENES 2024

IV.2 Travail familial

Le niveau du travail familial constitue une mesure de l'utilisation du travail non rémunéré dans la production des biens et services au sens de la comptabilité nationale. L'offre globale de travail des aides familiaux est captée à partir de la proportion des aides familiaux dans la main-d'œuvre.

Au niveau national, les travailleurs familiaux représentent 7,6% de la main-d'œuvre totale. Ce phénomène demeure essentiellement rural. En effet, le taux d'aides familiaux en milieu rural s'est établi à 15,3%, nettement au-dessus de celui enregistré en zone urbaine qui est évalué à 2,1%. Cette tendance est confirmée par la répartition des aides familiaux, dont plus de huit sur dix résidents en milieu rural (83,6%). Le recours au travail familial, propre à la zone rurale, pourrait être lié à l'importance de la main-d'œuvre agricole.

Suivant le sexe, la part des travailleurs familiaux reste relativement équilibrée, bien que légèrement plus élevée chez les femmes (8,3%) que chez les hommes (7,1%). Cependant, lorsque l'on observe la structure des aides familiaux, on constate que les hommes sont majoritaires (54,5% contre 45,5% pour les femmes), ce qui traduit une participation non

négligeable des deux sexes à cette forme d'activité, avec toutefois une surreprésentation des femmes.

L'analyse selon le niveau d'instruction révèle une présence non négligeable (9,7%), des travailleurs familiaux parmi les personnes sans instruction. Cette proportion qui se retrouve de manière encore plus marquée dans la structure des aides familiaux (81,4%). Cette situation illustre le lien étroit entre faible niveau d'instruction et recours au travail familial, ce dernier apparaissant comme une alternative faute d'opportunités dans le marché formel.

Enfin, la répartition par âge révèle que les plus jeunes (15-24 ans) sont les plus concernés par le travail familial. Ils affichent la part la plus élevée de travailleurs familiaux (17,5%), ce qui se confirme dans la structure des aides familiaux où ils constituent plus de la moitié des effectifs (50,3%). Cette forte implication des jeunes s'explique à la fois par leur insertion progressive dans le marché du travail et par leur contribution aux activités domestiques et agricoles. La proportion décroît ensuite avec l'âge, atteignant seulement 3,4% pour les adultes (35 ans et plus), ces derniers représentant toutefois près du quart (22,7 %) des aides familiaux.

Définitions :

Un aide familial est une personne qui travaille dans une (ou plusieurs) entreprise(s) appartenant à un membre de son ménage sans recevoir de rémunération.

En savoir plus :

Notes trimestrielles ENES : <https://www.ansd.sn/Indicateur/enquete-emploi>

Tableau IV.2 : Part des travailleurs familiaux dans la main-d'œuvre par milieu de résidence, sexe, groupe d'âges et niveau d'instruction en 2024

Milieu de résidence	
Urbain	2.1%
Rural	15.3%
Sexe	
Masculin	7.1%
Féminin	8.3%
Niveau d'instruction	
Aucun	9.7%
Primaire	4.6%
Secondaire	4.4%
Supérieur	0.9%
Tranche d'âges	
[15-24]	17.5%
[25-34]	7.3%
35 ans et plus	3.4%
National	7.6%

Source : ANSD, ENES 2024

Tableau IV.3 : Répartition des aides familiaux selon le milieu de résidence, le sexe, le groupe d'âges et le niveau d'instruction en 2024

Milieu de résidence	
Urbain	16.4%
Rural	83.6%
Sexe	
Masculin	54.5%
Féminin	45.5%
Niveau d'instruction	
Aucun	81.4%
Primaire	8.0%
Secondaire	9.7%
Supérieur	0.8%
Tranche d'âges	
[15-24]	50.3%
[25-34]	27.0%
35 ans et plus	22.7%

Source : ANSD, ENES 2024

IV.3 Chômage

Les personnes au chômage constituent une composante non utilisée de la main-d'œuvre dans la production des biens et services. Le taux de chômage évalue le poids en pourcentage des chômeurs dans la main-d'œuvre. Il est défini comme le ratio : nombre de chômeurs/nombre d'actifs.

Le taux de chômage national s'élève à 21,6%, mais il cache de fortes disparités selon les caractéristiques sociodémographiques. En effet, il est plus élevé en zone rurale (24,7%) qu'en zone urbaine (19,4%). Toutefois, en termes absolus, la répartition des chômeurs apparaît relativement équilibrée, avec 52,8% résidant en zone urbaine et 47,2% en zone rurale. Cela traduit le fait que, malgré une intensité plus forte du chômage en milieu rural, le poids démographique des zones urbaines maintient une part importante de chômeurs en ville.

L'analyse par sexe met en évidence une forte disparité. Les femmes sont beaucoup plus touchées par le chômage, avec un taux de 33,9%, contre 12,8% pour les hommes. Cette tendance se retrouve dans la répartition des chômeurs, où les femmes constituent près des deux tiers de la main-d'œuvre en chômage (65,3%), confirmant leur vulnérabilité sur le marché du travail et les difficultés d'accès à l'emploi.

Le niveau d'instruction apporte également un éclairage intéressant. Le chômage touche

particulièrement les personnes sans instruction (23,0%) et celles ayant atteint le secondaire (22,6%). En revanche, les diplômés du primaire enregistrent le taux de chômage le plus faible (15,3%), tandis que les diplômés du supérieur affichent un taux de 18,2%, inférieur à la moyenne nationale. Cependant, la répartition des chômeurs révèle que les sans-instructions forment la majorité des demandeurs d'emploi (67,7%), suivis par ceux ayant atteint le secondaire (17,3%) et le supérieur (5,5%). Cela reflète le poids structurel de la population peu instruite dans la main-d'œuvre globale, tout en soulignant la persistance de difficultés d'insertion même pour les niveaux scolaires plus élevés.

Enfin, la dimension générationnelle met en évidence une surreprésentation des jeunes. Le taux de chômage est le plus élevé chez les plus jeunes (29,6%) et reste élevé chez les personnes âgées de 25 à 34 ans (25,3%), avant de chuter à 16,0% chez les adultes. Toutefois, la répartition effective des chômeurs montre une relative concentration dans les tranches d'âge supérieures. En effet, les 15-24 ans représentent 29,9% des chômeurs, contre 32,9% pour les 25-34 ans et 37,2% pour les 35 ans ou plus. Autrement dit, même si les jeunes sont proportionnellement plus exposés au chômage, les adultes constituent une part plus importante en effectif, traduisant la persistance du chômage tout au long de la vie active.

Définitions :

Les chômeurs comprennent toutes les personnes en âge de travailler qui au cours de la période de référence étaient :

- a) "sans travail", c'est -à-dire qui n'étaient pourvues ni d'un emploi salarié ni d'un emploi non salarié ;
- b) "disponibles pour travailler" dans un emploi salarié ou non salarié durant une période de deux semaines ;
- c) "à la recherche d'un travail" sur la période des quatre semaines ayant précédé la date de collecte.

En savoir plus :

Notes trimestrielles ENES : <https://www.ansd.sn/Indicateur/enquete-emploi>

Tableau IV.2 : Taux de chômage selon le milieu de résidence, le sexe, le groupe d'âge et le niveau d'instruction

Milieu de résidence	
Urbain	19.4%
Rural	24.7%
Sexe	
Masculin	12.8%
Féminin	33.9%
Niveau d'instruction	
Aucun	23.0%
Primaire	15.3%
Secondaire	22.6%
Supérieur	18.2%
Tranche d'âges	
[15-24]	29.6%
[25-34]	25.3%
35 ans et plus	16.0%
National	21.6%

Source : ANSD, ENES 2024

Tableau IV.3 : Répartition de la main-d'œuvre au chômage selon le milieu de résidence, le sexe, le niveau d'instruction et le groupe d'âges

Milieu de résidence	
Urbain	52.8%
Rural	47.2%
Sexe	
Masculin	34.7%
Féminin	65.3%
Niveau d'instruction	
Aucun	67.7%
Primaire	9.5%
Secondaire	17.3%
Supérieur	5.5%
Tranche d'âges	
[15-24]	29.9%
[25-34]	32.9%
35 ans et plus	37.2%

Source : ANSD, ENES 2024

IV.4 Emploi dans le secteur formel

Le nombre d'employés dans la fonction publique s'établit à 183 693 en 2024 (Direction de la solde), soit une progression de 4,0% par rapport à 2023. Cette augmentation est en liaison avec la progression de 1,5% du nombre de salariés dans le secteur de « l'éducation nationale, la formation professionnel et de l'artisanat ». En revanche, le secteur de la santé et de l'action sociale enregistre une légère baisse de 0,1%, avec un effectif passant de 10 335 à 10 323 employés sur la même période.

Pour ce qui est du nombre de nouvelles recrues dans la fonction publique en 2024, il s'élève à 10 835 contre 13 063 en 2023, soit une baisse de 17,1%. Les départs à la retraite, quant à eux, ont connu une hausse de 44,8% en 2024 en

s'établissant à 4 495, contre 3 104 en 2023.

S'agissant de l'emploi dans les entreprises formelles hors administration publique, il est évalué à 335 653 en 2024 contre 337 751 un an plus tôt, soit une baisse de 0,6%. Cette évolution résulte de la diminution des effectifs notée dans l'industrie (-7,0%). En revanche, les emplois dans la construction, le commerce et les services ont cru respectivement de 12,4%, 2,5% et 0,3% sur la période.

La réduction des effectifs dans l'industrie est imputable principalement à la baisse du nombre d'employés dans le sous-secteur des activités de fabrication (-8,3%).

Définitions :

Fonction publique : elle désigne l'ensemble des agents, sous statut de droit public, travaillant pour une entité chargée d'une mission d'intérêt général.

Entreprises formelles : se sont celles qui produisent des biens et services qui sont mis à la vente ou échangés, qui sont inscrites au registre des entreprises de leur pays de résidence et enregistrées auprès d'autres autorités compétentes (y compris les autorités fiscales et de la sécurité sociale) et qui sont en conformité avec les exigences légales en matière de comptabilité.

En savoir plus :

<https://www.ansd.sn/Indicateur/enquete-sur-lemploi-la-remuneration-et-les-heures-de-travail-eerh-0>

Tableau IV. 6 : Évolution des emplois dans la fonction publique

	Nombre d'employés			Évolution (%)
	2022	2023*	2024	2024/2023
SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE	10 398	10 335	10 323	-0,1
EDUCATION NATIONALE ET FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'ARTISANAT	88 661	94 699	96 089	1,5
AUTRES	66 730	71 586	77 281	8,0
Total Général	165 789	176 620	183 693	4,0

Source : Direction de la Solde

*Données mises à jour

Tableau IV. 7 : Flux dans la fonction publique (les recrutements, les départs à la retraite)

	Nombre de recrues et de départ à la retraite		Évolution (%)
	2023*	2024	2024/2023
RECRUTEMENTS	13 063	10 835	-17,1
DEPARTS A LA RETRAITE	3 104	4 495	44,8

Source : Direction de la Solde

*Données mises à jour

Tableau IV.8 : Évolution du nombre d'employés dans les entreprises formelles

	Nombre d'employés			Évolution (%)
	2022	2023	2024	2024/2023
INDUSTRIE	112 193	105 847	98 458	-7,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	4 176	4 724	5 002	5,9
ACTIVITES DE FABRICATION	102 002	95 369	87 475	-8,3
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	3 786	3 404	3 506	3,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DEHETS ET DEPOLLUTION	2 229	2 351	2 476	5,3
CONSTRUCTION	28 290	27 335	30 718	12,4
COMMERCE	51 894	56 032	57 420	2,5
SERVICES dont ...	145 933	148 537	149 057	0,3
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	15 496	15 365	15 633	1,7
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	13 023	13 184	14 107	7,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	7 934	7 505	7 736	3,1
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	57 979	57 019	54 242	-4,9
ACTIVITES IMMOBILIERES	886	930	930	-0,1
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	1 861	1 911	1 937	1,4
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	33 542	37 476	39 232	4,7
ENSEIGNEMENT	7 857	7 504	7 401	-1,4
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	3 669	3 851	3 928	2,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	1 280	1 279	1 351	5,6
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	2 407	2 512	2 562	2,0
Total Général	338 310	337 751	335 653	-0,6

Source : ANSD, EERH

Chapitre V : REVENUS - SALAIRES

V.1 Salaires

En 2024, la masse salariale dans le secteur moderne hors administration publique s'établit à 1 540,4 milliards de FCFA contre 1 440,4 milliards de FCFA un an plus tôt, soit une hausse de 6,9%. Cet accroissement fait suite à l'augmentation de la masse salariale dans les secteurs de la construction (+27,8%), de l'industrie (+11,2%), du commerce (+6,6%) et des services (+2,0%).

Le relèvement de la masse salariale dans l'industrie est consécutif à la hausse dans toutes ses sous-branches.

De même, l'augmentation de la masse salariale des services est principalement liée à l'accroissement des rémunérations dans tous les sous-secteurs à l'exception de ceux de l'immobilier (-11,8%), de la santé (-3,5%) et des activités financières et d'assurance (-3,3%).

Une grande partie (92,0%) des salaires versés en 2024 par le secteur moderne des entreprises est destinée aux employés permanents.

Parallèlement, selon le type d'activité une distribution similaire est observée pour la totalité des branches d'activités de l'industrie, du commerce et des services. Toutefois, une part

assez considérable des rémunérations dans les sous-secteurs de l'enseignement (31,1%), de la construction (25,1%) et des services de soutien et de bureau (25,0%) est versée au personnel saisonnier.

En sus, 72,7% des salaires versés aux permanents en 2024 sont perçus par les hommes. Cette répartition de la masse salariale par sexe est similaire pour les différentes branches d'activités. Par ailleurs, une part assez considérable des rémunérations des permanents dans les sous-secteurs des activités spécialisées, scientifiques et techniques (46,6%), de l'immobilier (44,1%), de l'enseignement (43,3%) et des activités financières et d'assurance (39,9%) est versée aux femmes.

Pour la fonction publique, il est enregistré une croissance de la masse salariale de 10,6% entre 2023 et 2024. En effet, elle est passée de 1272,1 milliards de francs en 2023 à 1431,0 milliards de francs CFA en 2024.

Définitions :

Salaire : il représente une part importante des coûts de main d'œuvre et est un facteur de compétitivité essentiel pour les entreprises, qu'il convient d'analyser, notamment au regard de leur interdépendance avec les autres facteurs économiques essentiels tels que la productivité et les investissements.

En savoir plus :

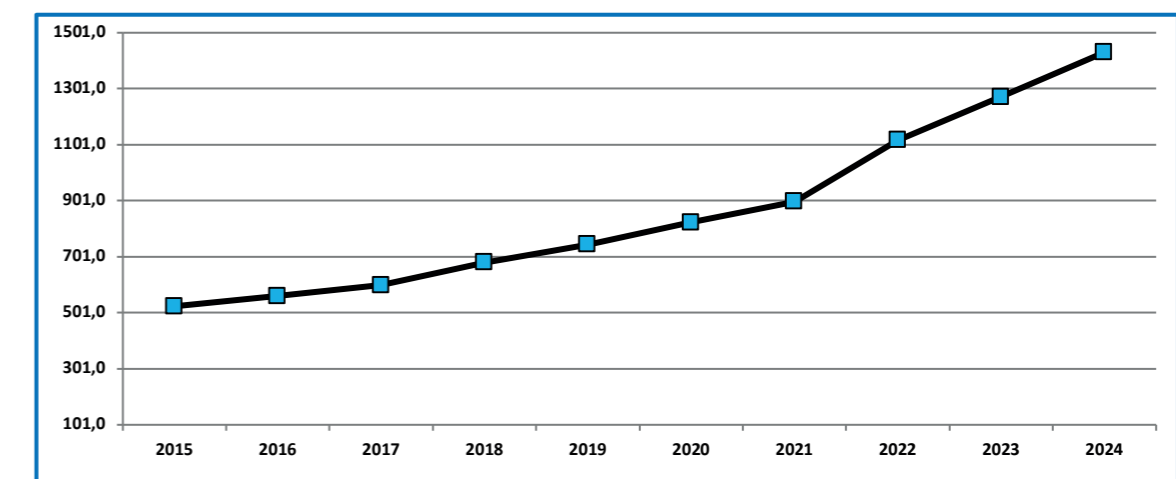
<https://www.ansd.sn/Indicateur/enquete-sur-lemploi-la-remuneration-et-les-heures-de-travail-eerh-0>
<https://dpee.sn/>

Tableau V.1 : Salaires dans les entreprises du secteur formel par branche d'activité (en milliards de francs CFA)

	Salaires			Évolution (%)
	2022	2023	2024	2024/2023
Industrie	442,1	450,5	501,1	11,2
ACTIVITES EXTRACTIVES	43,8	50,8	61,9	21,8
ACTIVITES DE FABRICATION	321,4	318,5	353,3	10,9
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	59,3	61,2	63,7	4,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	17,5	19,8	22,2	11,5
CONSTRUCTION	76,0	78,3	100,1	27,8
COMMERCE	197,3	207,9	221,8	6,6
SERVICES dont ...	688,8	703,6	717,5	2,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	80,3	79,6	87,1	9,4
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	23,8	29,1	31,0	6,6
INFORMATION ET COMMUNICATION	93,1	100,4	105,0	4,5
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	285,8	283,5	274,1	-3,3
ACTIVITES IMMOBILIERES	2,7	3,2	2,9	-11,8
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	113,8	113,4	113,5	0,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	63,9	65,9	74,9	13,6
ENSEIGNEMENT	11,2	10,7	10,9	1,3
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	4,6	5,7	5,5	-3,5
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	7,1	8,2	9,0	8,4
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	3,0	3,3	3,5	2,7
Total Général	1 405,3	1 440,4	1 540,4	6,9

Source : ANSD, EERH

Graphique V.1 : Evolution de la masse salariale de la fonction publique (en milliards de FCFA)



Source : DPEE, TBO

V.2 Revenus des ménages

Le revenu disponible brut (RDB) des ménages s'élève à 12 636,1 milliards (base 2014) de FCFA en 2022 contre 11 431,4 milliards de FCFA en 2021, soit une hausse de 10,5%, après une évolution de (+8,5%) en 2021. Quant au revenu disponible annuel par habitant², il s'est établi à 712 342 FCFA en 2022 contre 663 712 FCFA en 2021, soit une progression de 7,3%. Après une contraction de 1,4% en 2021, les revenus nets de la propriété reçus par les ménages ont augmenté en 2022 de 14,6% pour s'établir à 239,1 milliards de FCFA. Les rémunérations salariales reçues par les ménages ont crû de 13,2% en 2022 contre 9,6% en 2021. Après une hausse de 5,7% en 2021, le solde des revenus primaires s'est renforcé de 12,7% en 2022. En 2022, les transferts courants (hors cotisations et prestations sociales) qui constituent une des principales composantes du revenu des ménages ont atteint un montant de 1 625,1 milliards de FCFA, en termes nets, soit un accroissement de 4,4% après 23,5% en

2021. Quant aux impôts courants sur le revenu, ils ont augmenté de 41,0% en 2022, après un repli de 7,4% en 2021. Une hausse des prestations sociales de 1,4% et des cotisations sociales de 3,3% en 2022 est notée.

Le prix de la dépense de consommation finale s'est renchéri de 7,8% en 2022 contre un rebond de 1,2% en 2021. Ce prix de la consommation finale des ménages tient compte de l'autoconsommation, des avantages en nature et des services de loyers fictifs³. Le pouvoir d'achat du RDB obtenu en déflatant le revenu brut disponible par le prix de la dépense de consommation finale a connu une progression de 2,5 % en 2022. En 2021, le pouvoir d'achat du RDB a progressé de 7,2%, la valeur la plus élevée sur la période 2018-2022. Cet indicateur global ne reflète toutefois pas l'évolution individuelle moyenne.

Définitions :

Revenu disponible annuel par habitant : C'est le rapport entre le revenu disponible des ménages et l'effectif de la population.

Pouvoir d'achat : quantité de biens et de services que l'on peut acheter avec une unité de revenu disponible brut (RDB). Son évolution est liée à celles des prix et des revenus. Ainsi, si les prix augmentent quand les revenus sont constants, le pouvoir d'achat diminue, alors que si la hausse des revenus est supérieure à celle des prix, le pouvoir d'achat augmente.

Revenu primaire : revenu directement lié à une participation des ménages au processus de production. La majeure partie des revenus primaires des ménages est constituée de la rémunération des salariés, laquelle comprend les salaires et les cotisations sociales. Ces revenus comprennent aussi des revenus de la propriété résultant du prêt ou de la location d'actifs financiers ou de terrains (intérêts, dividendes, revenus fonciers, etc.).

² C'est le rapport entre le revenu disponible des ménages et l'effectif de la population

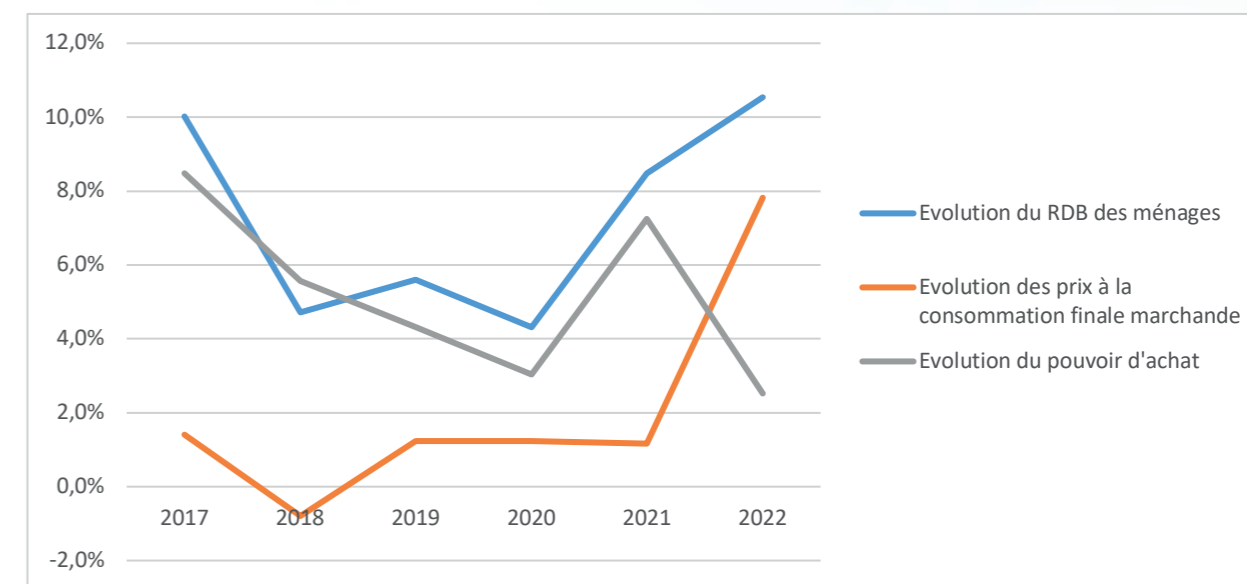
³ Ils désignent la valeur locative estimée d'un bien immobilier occupé par son propriétaire

Tableau V.2 : Du revenu primaire au revenu disponible des ménages

	Evolution (en %)				Montant (en milliards de FCFA)			
	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
Rémunération des salariés	2,8%	0,3%	17,5%	2,0%	468,6	470,2	552,4	563,2
Salaires et traitements bruts	2,8%	0,4%	17,5%	2,0%	467,9	469,5	551,9	562,9
Cotisations sociales à la charge des employeurs	21,8%	-6,3%	-20,1%	-37,9%	0,7	0,7	0,5	0,3
Excédent brut d'exploitation & revenu mixte brut	4,8%	5,1%	4,0%	12,6%	5 744,7	6 039,5	6 278,5	7 072,4
Revenus de la propriété reçus diminués des revenus versés	-8,7%	-15,1%	-60,3%	6,3%	249,3	211,6	84,1	89,4
Solde brut des revenus primaires	5,1%	4,3%	5,7%	12,7%	9 324,4	9 729,4	10 279,5	11 587,5
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	9,0%	6,8%	8,1%	1,4%	406,3	433,9	469,1	475,7
Cotisations sociales	16,7%	-4,1%	-7,4%	41,0%	445,6	427,4	395,8	558,0
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc...	11,8%	1,1%	4,1%	3,3%	454,3	459,2	478,2	494,1
Solde des autres transferts courants	-3,6%	-4,6%	-18,4%	-9,4%	411,0	392,0	319,8	289,7
Revenu disponible brut	5,6%	4,3%	8,5%	10,5%	10 101,5	10 537,3	11 431,4	12 636,1

Source : ANSD, Comptes nationaux, base 2014

Graphique V.2 : Évolution du RDB et du pouvoir d'achat des ménages de 2017 à 2022 par rapport à l'année précédente



Source : ANSD, Comptes nationaux, base 2014

V.3 Retraites (IPRES-FNR)

L'IPRES est une institution de prévoyance sociale de droit privé en application des dispositions de la loi n°75-50 du 03 avril 1975 relative aux institutions de prévoyance sociale. Elle a pour principale mission de verser des pensions de retraite aux anciens salariés affiliés et des pensions de reversion aux ayant droit en cas de décès d'un ancien assuré ou retraité.

Le nombre d'adhérents de l'IPRES est passé de **38 381** en 2023 à **40 300** en 2024, soit une progression de **4,9%**. En termes d'effectif, cette évolution représente **1 919** adhérents. Ces derniers sont constitués par les employeurs qui ont l'obligation d'affilier leur personnel salarié à l'IPRES.

En sus, les cotisants sont passées, de **567 103** en 2023 à **577 171** en 2024 soit une augmentation de près de 1,8%.

En ce qui concerne les charges de l'IPRES, une hausse a aussi été notée sur la période 2023-2024. Elles sont passées de **131 406 339 000** FCFA en 2023 contre **153 246 846 000** FCFA en

2024, soit une hausse d'un peu plus de 16% au moment où les recettes ont connu une hausse de 2,28% passant ainsi de **166 197 928 000** de FCFA à **170 000 000 000** FCFA en 2024.

Le Fonds national de Retraite (FNR) comme l'IPRES a pour objectif de permettre aux travailleurs sénégalais, après leur travail, de se couvrir des risques liés à la santé et à la vieillesse.

En fin décembre 2024, le nombre total de cotisants au FNR a augmenté de **6 495** tandis que l'effectif des cotisants et des pensionnés ont atteint respectivement **144 543** et **75 134**, soit un rapport démographique de 1,92 cotisants/allocataire, contre 1,86 un an plus tôt.

Par ailleurs, le FNR a enregistré des recettes de **177** milliards de FCFA en 2023 contre **171 010** millions de FCFA en 2024. Par contre, les dépenses sont statuées à **141 395** millions de FCFA en 2024 contre **139 282** millions de FCFA en 2023.

En savoir plus :

Rapport de la Direction des Statistiques et du Travail (DST) 2024
Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2026-2028

Tableau V.3 : Nombre de retraités IPRES

Année	2023	2024
Effectif des retraités	95 421	95 769

Source : DST

Tableau V.4 : Evolution des participants de l'IPRES

Année	2023	2024
Effectif des participants	567 103	577 171

Source : DST

Tableau V.6 : Produits et charges techniques de l'IPRES (en milliers de FCFA)

ANNEE	COTISATIONS	ALLOCATIONS	ECART
2020	101 258 190	95 775 000	5 483 190
2021	130 054 297	113 233 812	16 820 485
2022	149 307 412	117 387 938	31 919 474
2023	166 197 928	131 406 339	34 791 589
2024	170 000 000	153 246 846	16 753 154

Source : DPEB 2026-2028

SECTION C. CONDITIONS SOCIALES

CHAPITRE VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES

CHAPITRE VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE

CHAPITRE VIII : PROTECTION SOCIALE

CHAPITRE IX : JUSTICE

CHAPITRE X : SANTE

CHAPITRE XI : POPULATION VULNERABLES

CHAPITRE XII : ENSEIGNEMENT – ÉDUCATION

CHAPITRE XIII : CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS

Chapitre VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES

VI.1 Logement

Le logement, élément fondamental du bien-être et du développement durable, est au cœur des Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment l'ODD 11, dont l'une des cibles vise à assurer l'accès au logement décent, adéquat et abordable.

L'analyse est faite avec les données issues de la base du RGPH-5 selon ces trois principales dimensions : la répartition du type de logement selon le milieu de résidence, la distribution régionale et la taille des ménages.

La répartition par type de logement montre que les appartements dans les immeubles se trouvent presque exclusivement en milieu urbain, avec 99,6% du parc. De même, les maisons à étages sont majoritairement urbaines à 97,8%. À l'inverse, les cases se concentrent essentiellement en milieu rural, représentant 86,8%. Les maisons basses et les baraques présentent une distribution plus équilibrée, avec respectivement 60% et 60,6% en milieu urbain.

L'analyse de la distribution régionale des logements fait apparaître une forte concentration dans la région de Dakar. La capitale regroupe 99,1% des appartements dans un immeuble, 78,1% des maisons à étages, 24,3% des baraques et 18,5% des maisons basses, tandis que les cases n'y représentent que 2,9%. Concernant la

région de Thiès, il est noté une présence de 16,4% des maisons basses, 13% des baraques et 8,6% des maisons à étages. Les cases sont majoritairement présentes dans les régions de Tambacounda (14,4%), Louga (11,6%), Kaffrine (11,8%) et Kolda (10,9%).

L'analyse du type de logement selon la taille du ménage révèle que les ménages de 1 à 4 personnes occupent principalement des maisons basses (49,4%), des maisons à étages (37,7%) et des cases (9%). Pour les ménages de 5 à 9 personnes, la proportion de maisons basses augmente à 63,2%, tandis que celle des maisons à étages diminue à 21,4%, et les cases représentent 13,1%. Cette tendance se poursuit pour les ménages de 10 à 14 personnes, avec 70,6% en maisons basses, 14,2% en maisons à étages et 13,5% en cases.

Les grands ménages, comptant entre 20 et 56 personnes, résident majoritairement dans des maisons basses (75,6%), suivies des maisons à étages (13,7%) et des cases (9,2%). Les très grands ménages de plus de 56 personnes se concentrent encore davantage dans les maisons basses (80,2%), avec une présence notable dans les maisons à étages (18%), tandis que leur présence dans les autres types de logement reste marginale.

Définitions :

Logement : C'est un local construit à usage d'habitation, composé d'une ou de plusieurs pièces, destinées à la résidence d'une ou de plusieurs personnes. Il comporte généralement des pièces principales (salon, séjour, salle à manger, chambre) et des pièces annexes (cuisine, débarras, magasin, bloc sanitaire, salle de bain, toilettes).

En savoir plus :

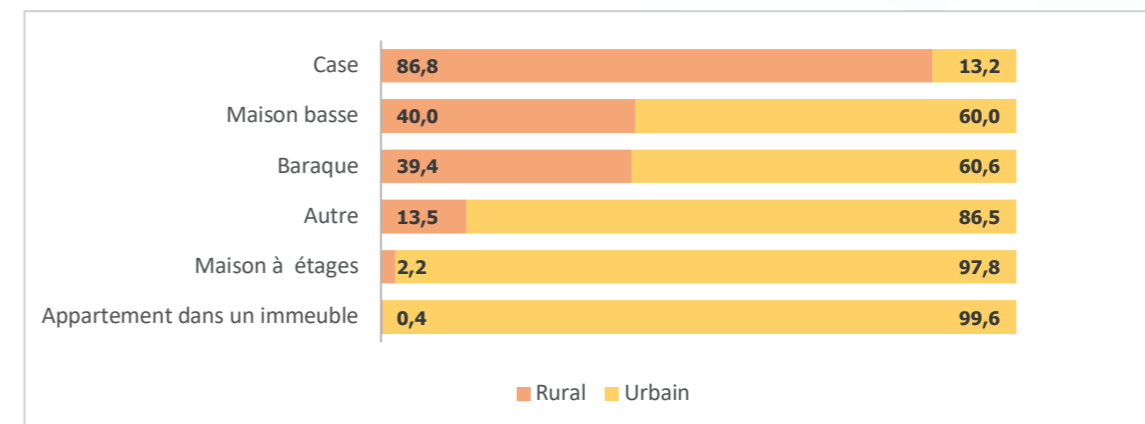
Rapport RGPH-5 2023, ANSD

Tableau VI.1 : Répartition des ménages par région selon le type de logement

Région	Type de logement						Total
	Appartement dans un immeuble	Autre	Baraque	Case	Maison basse	Maison à étages	
Dakar	99,1	74,6	24,3	2,9	18,5	78,1	31,3
Diourbel	0,1	1,4	15,0	9,8	11,7	3,5	9,5
Fatick	0,0	0,7	2,8	4,5	5,8	0,5	4,3
Kaffrine	0,0	0,4	2,7	11,8	3,2	0,2	3,5
Kaolack	0,1	2,2	8,7	4,1	8,0	1,5	6,0
Kolda	0,0	1,9	3,9	10,9	4,3	0,5	4,2
Kédougou	0,0	2,6	1,5	6,9	1,1	0,1	1,5
Louga	0,3	1,7	5,6	11,6	6,6	1,3	5,9
Matam	0,0	2,2	5,9	7,8	3,6	0,5	3,4
Saint-Louis	0,1	3,0	6,3	9,6	7,7	2,9	6,7
Sédhiou	0,0	1,2	2,4	1,0	3,4	0,2	2,4
Tambacounda	0,0	0,9	5,0	14,4	3,6	0,7	4,1
Thiès	0,3	4,7	13,0	4,1	16,4	8,6	13,0
Ziguinchor	0,0	2,4	3,2	0,6	6,2	1,4	4,3
Total	100	100	100	100	100	100	100

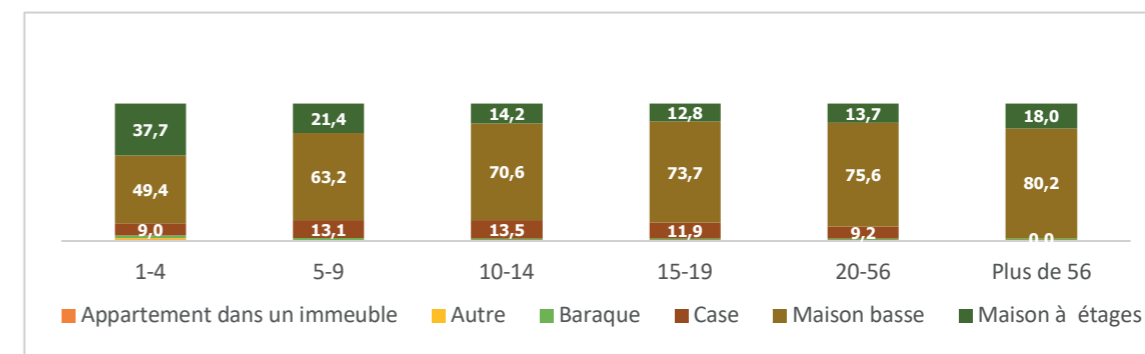
Source : ANSD, RGPH-5 2023

Graphique VI.1: Type de logement selon le milieu de résidence



Source : ANSD, RGPH-5 2023

Graphique VI.2 : Type de logement selon la taille du ménage



Source : ANSD, RGPH-5 2023

VI.2 Équipement des ménages

L'analyse sur la possession de biens d'équipement révèle des disparités significatives tant au niveau régional que selon le milieu de résidence. La région de Dakar se distingue nettement avec les taux d'équipement les plus élevés dans toutes les catégories, reflétant son statut de ville capitale et son niveau de développement. Par exemple, 86,7% des ménages dakarois possèdent une télévision et 94,1% une bonbonne de gaz, des taux largement supérieurs à la moyenne nationale.

À l'échelle nationale, il a relevé une hiérarchie claire dans la possession des différents équipements. La télévision apparaît comme le bien le plus répandu, présent dans 65,4% des ménages sénégalais, suivie par la bonbonne de gaz (53,1%) et le réfrigérateur (39,8%). Les équipements moins courants incluent l'ordinateur (11,9%), tandis que le fer électrique et la cuisinière sont les moins répandus, avec respectivement 7,7% et 8,1% des ménages équipés.

La fracture entre milieux urbain et rural est particulièrement marquante. Les zones

urbaines affichent des taux d'équipement systématiquement deux à cinq fois supérieurs à ceux des zones rurales. Cette disparité est particulièrement prononcée pour la bonbonne de gaz, avec 74,4% des ménages urbains équipés contre seulement 16,5% en milieu rural. De même, la possession de télévision illustre cet écart avec 82,2% des ménages urbains équipés contre 36,7% en zone rurale.

Au niveau régional, on observe un gradient décroissant du taux d'équipement électroménagers en allant des régions côtières vers l'intérieur du pays. Après Dakar, la région de Thiès se positionne comme la deuxième zone la mieux équipée, avec des taux significativement supérieurs à la moyenne nationale : 78,8% des ménages y possèdent une télévision et 65,5% une bonbonne de gaz. À l'opposé, les régions comme Kaffrine, Kédougou et Tambacounda présentent les taux les plus faibles, généralement inférieurs à 35% pour la télévision et à 15% pour les autres équipements.

Tableau VI.4 : Répartition des ménages par région et par milieu de résidence selon la possession de biens d'équipements

Région	Biens d'équipement					
	TV	réfrigérateur	Ordinateur	Fer électrique	Cuisinière	Bonbonne gaz
Régions						
Dakar	86,7	59,6	23,1	16,2	17,1	94,1
Ziguinchor	60,9	35,1	10,9	5,4	5,6	46,2
Diourbel	68,9	37,0	5,3	3,4	2,8	34,4
Saint-Louis	57,0	31,6	8,0	4,5	4,3	40,2
Tambacounda	33,4	20,3	4,3	2,1	3,0	10,4
Kaolack	58,4	33,2	7,2	3,9	3,5	33,6
Thiès	78,8	46,2	11,5	7,2	7,3	65,5
Louga	51,0	25,5	4,3	2,8	2,3	28,5
Fatick	50,4	26,8	5,9	3,0	3,4	34,6
Kolda	34,0	17,4	4,6	2,2	3,4	10,9
Matam	34,1	22,1	3,8	1,6	2,5	15,2
Kaffrine	32,4	14,4	3,2	1,4	2,9	9,2
Kédougou	30,9	13,3	4,0	2,0	2,0	12,1
Sédhiou	42,5	18,5	4,8	2,0	2,5	15,5
Milieu de résidence						
Urbain	82,2	54,0	17,0	11,4	11,5	74,4
Rural	36,7	15,4	3,1	1,5	2,3	16,5
National	65,4	39,8	11,9	7,7	8,1	53,1

Source : ANSD, RGPH-5 2023

Définitions :

Ménage : Un ménage est un ensemble de personnes apparentées ou non qui vivent habituellement dans un même logement, mettent en commun leurs ressources, partagent leurs repas, et reconnaissent l'autorité d'une même personne comme chef de ménage.

En savoir plus :

Rapport RGPH-5 2023, ANSD

VI.3 Statut d'occupation du logement des ménages

Au Sénégal, la problématique du logement, s'impose comme un enjeu majeur au regard des dynamiques démographiques, de l'urbanisation rapide et des profondes mutations socio-économiques que connaît le pays. Dans un contexte de forte croissance urbaine, particulièrement à Dakar et dans les principales villes du pays, l'accès à un logement décent et abordable reste un défi pour une large frange de la population.

Cette réalité met en lumière les difficultés liées à la cherté des loyers, à l'insuffisance de l'offre locative, mais aussi à la précarité juridique des contrats de location. Elle s'inscrit directement dans les Objectifs de Développement Durable, notamment l'ODD 1 (Elimination de la pauvreté), l'ODD 10 (réduction des inégalités) et surtout l'ODD 11 qui vise à garantir des villes inclusives, sûres, résilientes et durables. Comprendre la situation des ménages, notamment ceux locataires, au Sénégal apparaît dès lors essentiel pour éclairer les politiques publiques, améliorer les conditions de vie urbaines et soutenir les efforts nationaux en matière d'habitat, d'aménagement du territoire et de production de logements sociaux.

En 2023, près de sept ménages sur dix (67,4%) étaient propriétaires de leur logement. Les locataires représentaient 23,6 %, répartis entre la location simple avec contrat (11,1%), la location simple sans contrat (9,0%), la co-location sans contrat (1,9%), la co-location avec contrat (1,2 %) et la location-vente (0,4 %). En outre, 5,1 % des ménages étaient co-propriétaires, 0,3 % occupaient un logement de manière informelle et 2,3 % étaient logés par un employeur, un parent, un ami ou une autre personne.

Définitions :

Propriétaire : Au niveau du *Tableau 2*, les propriétaires regroupent à la fois les ménages propriétaires et les ménages copropriétaires.
Locataire : Au niveau du *Tableau 2*, les locataires comprennent les ménages en location simple (avec ou sans contrat), les co-locataires (avec ou sans contrat) ainsi que ceux en situation de location-vente.

En savoir plus :

Rapports provisoires du Cinquième Recensement général de la population et de l'Habitat (RGPH-5, 2023) ; « Atlas démographique du Sénégal », (ANSD, ATLAS 2024)

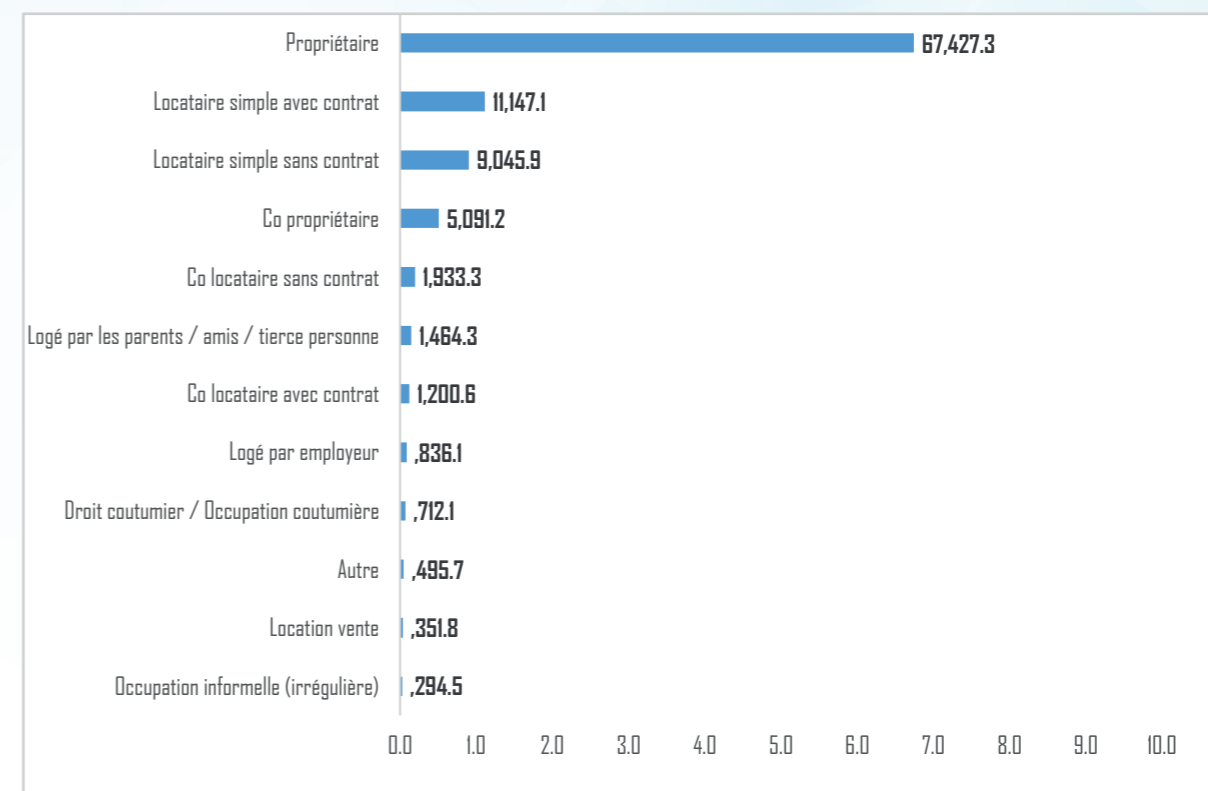
L'analyse selon le milieu de résidence révèle que la location reste un phénomène généralement urbain. En effet, les ménages locataires sont plus nombreux en milieu urbain (37,8% de locataires contre 62,2% de propriétaires) qu'en milieu rural (2,0% de locataires contre 98,0% de propriétaires).

Selon la région, les régions les plus urbanisées telles que Dakar (56,1% de locataires contre 43,9% de propriétaires), Ziguinchor (29,9% de locataires contre 70,1% de propriétaires), Thiès (16,7% de locataires contre 83,3% de propriétaires) concentrent les proportions les plus élevées de ménages locataires.

Les régions de Tambacounda (12,5% contre 87,5%), Kédougou (12,0% de locataires contre 88,0% de propriétaires), Kaolack (10,2% de locataires contre 89,8% de propriétaires) et Saint-Louis (9,8% de locataires contre 90,2 de propriétaires) enregistrent également des proportions relativement élevées de ménages locataires, bien que la « propriété » y demeure le statut dominant.

Les proportions de ménages locataires les plus faibles sont observées dans les régions de Louga (3,3% de locataires contre 96,7% de propriétaires), Kaffrine(4,0% de locataires contre 96,0% de propriétaires), Diourbel (4,4% de locataires contre 95,6% de propriétaires), Matam (5,4% de locataires contre 94,6% de propriétaires), Fatick (7,2% de locataires contre 92,8% de propriétaires), Sédhiou (8,2% de locataires contre 91,8% de propriétaires) et Kolda (9,3% de locataires contre 90,7% de propriétaires).

Graphique VI.3 : Répartition (%) des ménages selon le statut d'occupation du logement



Source : ANSD, RGPH-5, 2023

Tableau VI.5 : Répartition des ménages par milieu de résidence et région selon le statut d'occupation du logement

CARACTERISTIQUE	Propriétaire		Locataire		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
MILIEU DE RESIDENCE						
URBAIN	771 627	62,2	469 664	37,8	1 241 291	100,0
RURAL	711 693	98,0	14 667	2,0	726 360	100,0
REGION						
DAKAR	268 076	43,9	342 365	56,1	610 441	100,0
ZIGUINCHOR	57 429	70,1	24 540	29,9	81 968	100,0
DIOURBEL	181 468	95,6	8 287	4,4	189 755	100,0
SAINT-LOUIS	118 387	90,2	12 806	9,8	131 193	100,0
TAMBACOUNDA	72 408	87,5	10 304	12,5	82 712	100,0
KADLACK	106 837	89,8	12 092	10,2	118 929	100,0
THIES	211 576	83,3	42 301	16,7	253 876	100,0
LOUGA	111 821	96,7	3 861	3,3	115 682	100,0
FATICK	79 085	92,8	6 134	7,2	85 219	100,0
KOLDA	75 215	90,7	7 695	9,3	82 910	100,0
MATAM	64 010	94,6	3 625	5,4	67 635	100,0
KAFFRINE	66 823	96,0	2 812	4,0	69 635	100,0
KEDDUGOU	26 896	88,0	3 662	12,0	30 558	100,0
SEDHIOU	43 291	91,8	3 849	8,2	47 139	100,0
SENEGAL	1 483 320	75,4	484 332	24,6	1 967 651	100,0

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

VI.4 Répartition spatiale des ménages locataires

En 2023, parmi les ménages locataires, 85,3% sont en location simple, 13,2% en co-location et 1,5% en location-vente. Quel que soit le milieu de résidence ou la région considérée, la location simple demeure le mode d'occupation dominant des ménages. Parmi les locataires, la proportion de ceux en location simple est plus élevée en milieu urbain (85,6%) qu'en milieu rural (75,5%). En revanche, pour la co-location et la location-vente, les proportions sont importantes en milieu rural (respectivement 17,6 % et 6,9%) par rapport au milieu urbain (13,1% et 1,3%).

Par ailleurs, les proportions de ménages en situation de location simple sont plus élevées dans les régions de Ziguinchor (88,1%), Dakar (87,2%), Kolda (85,7%), Tambacounda (81,8%), Thiès (80,3%), tandis qu'elles sont plus faibles dans les autres régions, notamment Kaffrine (72,6%), Diourbel (73,7%) et Louga (75,7%).

En ce qui concerne les ménages en situation de co-location, les proportions les plus élevées sont observées dans les régions de Kaffrine (25,3%), Louga (21,6%), Kaolack (19,8%), Saint-Louis (19,8%) et Fatick (19,0%). En revanche, les niveaux les plus faibles sont enregistrés dans les régions de Ziguinchor (10,1%), Dakar (11,8%), Kolda (12,4%) et Kédougou (13,1%).

La location-vente, bien que globalement faible, atteint des proportions beaucoup plus élevées dans des régions comme Diourbel (8,5%), Kédougou (7,6%) et Sédhiou (5,4%).

Quel que soit le statut d'occupation du logement parmi les ménages locataires, l'analyse montre que les ménages dirigés par les hommes sont plus nombreux que ceux dirigés par les femmes

L'analyse révèle également que les ménages de plus de quatre (4) individus sont plus nombreux, indépendamment du statut d'occupation du logement

Selon la situation par rapport à la promiscuité, il ressort globalement que plus de la moitié des ménages locataires (53,7%) vivent en situation de promiscuité. A l'exception des ménages en location-vente, les résultats montrent une promiscuité particulièrement marquée parmi les ménages en location simple et ceux en co-location. En effet, la proportion de ménages en situation de surpeuplement atteint 54,2% parmi les co-locataires (dont 31,0 % en surpeuplement sévère et 23,2 % en surpeuplement modéré) et 53,7% parmi les locataires simples (dont 29,1% en surpeuplement sévère et 24,6% en surpeuplement modéré).

L'analyse selon la typologie de l'habitat montre que, parmi l'ensemble des ménages locataires, 49,6 % résident dans un habitat vertical à étage, 42,2 % dans un habitat horizontal moderne, 5,4 % dans un habitat vertical à immeuble et 2,8 % dans un habitat horizontal traditionnel. Par ailleurs, quel que soit le statut d'occupation du logement, les ménages locataires résident majoritairement dans un habitat horizontal moderne ou dans un habitat vertical à étage.

Définitions :

Pas de surpeuplement : un ménage est considéré comme « pas surpeuplé » lorsque le nombre de personnes par pièce à usage d'habitation est inférieur à 2.

Surpeuplement modéré : un ménage est considéré comme « modérément surpeuplé » lorsque le nombre de personnes par pièce à usage d'habitation est compris entre 2 et moins de 3.

Surpeuplement sévère : un ménage est considéré comme « sévèrement surpeuplé » lorsque le nombre de personnes par pièce à usage d'habitation est supérieur ou égal à 3.

Habitat horizontal : C'est un habitat composé de baraque ou de maison basse (bâtiment composé du rez-de-chaussée, avec ou sans terrasse).

Habitat vertical à étage : C'est un bâtiment de type moderne ou semi-moderne, d'un (1) à trois (3) niveaux (R+1, R+2 ou R+3), pouvant abriter un ou plusieurs ménages.

Habitat vertical à immeuble : C'est un bâtiment de type moderne, de niveau supérieur ou égal à R+4 (4 étages), divisé en appartements. Chaque appartement peut abriter au moins un ménage.

En savoir plus :

ports provisoires du Cinquième Recensement général de la population et de l'Habitat (RGPH-5, 2023) ; « Atlas démographique du Sénégal », (ANSD, ATLAS 2024) ; https://unhabitat.org/sites/default/files/download-manager-files/unban_indicators_guidelines-1.pdf

Tableau VI.6 : Répartition des ménages locataires par région et milieu de résidence selon le statut d'occupation du logement

CARACTERISTIQU E	Co-locataire		Location simple		Location-vente		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
MILIEU DE RESIDENCE								
URBAIN	61 521	13,1	401 967	85,6	6 177	1,3	469 664	100,0
RURAL	2 581	17,6	11 067	75,5	1 019	6,9	14 667	100,0
REGION								
DAKAR	40 517	11,8	298 394	87,2	3 455	1,0	342 365	100,0
ZIGUINCHOR	2 489	10,1	21 612	88,1	439	1,8	24 540	100,0
DIOURBEL	1 474	17,8	6 111	73,7	703	8,5	8 287	100,0
SAINT-LOUIS	2 533	19,8	9 996	78,1	278	2,2	12 806	100,0
TAMBACOUNDA	1 634	15,9	8 432	81,8	238	2,3	10 304	100,0
KAOLACK	2 389	19,8	9 404	77,8	299	2,5	12 092	100,0
THIES	7 606	18,0	33 988	80,3	707	1,7	42 301	100,0
LOUGA	832	21,6	2 923	75,7	105	2,7	3 861	100,0
FATICK	1 167	19,0	4 792	78,1	175	2,8	6 134	100,0
KOLDA	957	12,4	6 591	85,7	147	1,9	7 695	100,0
MATAM	692	19,1	2 828	78,0	105	2,9	3 625	100,0
KAFFRINE	712	25,3	2 042	72,6	58	2,1	2 812	100,0
KEDOUGOU	481	13,1	2 902	79,3	279	7,6	3 662	100,0
SEDHIOU	619	16,1	3 020	78,5	209	5,4	3 849	100,0
SENEGAL	64 102	13,2	413 034	85,3	7 196	1,5	484 332	100,0

Tableau VI.7 : Répartition des ménages locataires selon certaines caractéristiques

CARACTERISTIQUE	Co-locataire		Location simple		Location-vente		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
SEXE DU CHEF DE MENAGE								
MASCULIN	46 551	72,6	292 610	70,8	5 193	72,2	344 354	71,1
FEMININ	17 551	27,4	120 424	29,2	2 002	27,8	139 977	28,9
INDICE DE PEUPEMENT								
UNE PERSONNE	16 157	25,2	89 376	21,6	1 595	22,2	107 127	22,1
DEUX PERSONNES	9 697	15,1	56 486	13,7	827	11,5	67 011	13,8
TROIS PERSONNES	8 668	13,5	55 894	13,5	769	10,7	65 332	13,5
QUATRE PERSONNES	7 892	12,3	53 634	13,0	847	11,8	62 374	12,9
PLUS DE QUATRE PERSONNES	21 687	33,8	157 644	38,2	3 158	43,9	182 489	37,7
INDICE DE PROMUSCUIE								
PAS DE SURPEUPEMENT	29 360	45,8	191 147	46,3	3 759	52,2	224 265	46,3
SURPEUPEMENT MODERE	14 875	23,2	101 728	24,6	1 636	22,7	118 240	24,4
SURPEUPEMENT SEVERE	19 867	31,0	120 159	29,1	1 801	25,0	141 827	29,3
TYPLOGIE DE L'HABITAT								
HABITAT HORIZONTAL TRADITIONNEL	2 112	3,3	10 750	2,7	554	7,8	13 416	2,8
HABITAT HORIZONTAL MODERNE	31 043	49,0	165 434	40,9	4 078	57,5	200 555	42,2
HABITAT VERTICAL A ETAGE	28 364	44,8	205 310	50,7	2 231	31,4	235 905	49,6
HABITAT VERTICAL A IMMEUBLE	1 784	2,8	23 435	5,8	233	3,3	25 453	5,4
SENEGAL	64 102	13,2	413 034	85,3	7 196	1,5	484 332	100,0

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

VI.5 Accès aux moyens de télécommunication et à internet

Accès à Internet des individus

Au Sénégal, en 2024, 62,3% des individus âgés de 10 ans et plus ont accès à Internet, soit 7,5 millions de personnes. Une forte disparité, selon le milieu de résidence, caractérise cet accès : 79,4% en milieu urbain contre seulement 41,3% en milieu rural. Cette fracture numérique est significative, puisque le milieu urbain concentre 70,2% des utilisateurs d'Internet alors qu'il représente 55,1% de la population étudiée.

L'analyse par âge révèle que les jeunes adultes de 20 à 44 ans présentent les taux d'accès les plus élevés (entre 69,8% et 77,9%). Les enfants de 10-14 ans sont les moins connectés avec seulement 40,7% d'accès, tandis que les personnes âgées de 60 ans et plus affichent un taux de 53,1%. Les 15-24 ans représentent plus d'un tiers des utilisateurs d'Internet au niveau national.

Accès via wifi et données mobiles

Le wifi et les données mobiles constituent le principal mode d'accès à Internet, concernant 59,6% de la population (7,1 millions de personnes). L'accès à internet par sexe est

relativement équilibré : 61,2% pour les hommes contre 58,2% pour les femmes, soit un écart de 3 points de pourcentage.

La disparité géographique persiste : 76,0% d'accès en milieu urbain contre 39,4% en milieu rural. Les taux les plus élevés s'observent chez les 30-44 ans (plus de 72%), tandis que les enfants de 10-14 ans demeurent les moins connectés (39,2%).

Accès via fibre optique

La fibre optique reste une technologie émergente au Sénégal avec seulement 4,2% de taux de pénétration (501 373 personnes âgées de 10 ans et plus). Elle est quasi inexistante en milieu rural (0,2%) et concentrée en zone urbaine (7,4%) où se trouvent 97,4% des utilisateurs de fibre. Les 15-19 ans constituent le groupe d'âge le plus représenté parmi les utilisateurs de fibre optique (26,3%), suivis des 20-24 ans (13,8%) et des 30-34 ans (12,8%).

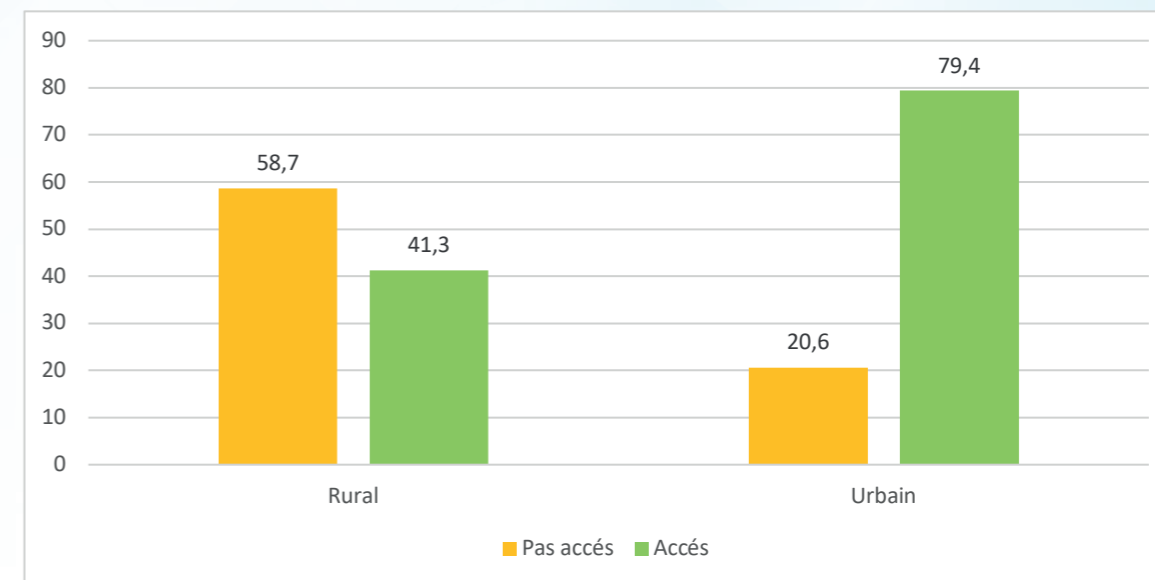
Ces données révèlent une fracture numérique territoriale majeure nécessitant des efforts d'extension de la couverture Internet, particulièrement en milieu rural.

Définition :

Accès à internet : Fait de disposer de la possibilité de se connecter à Internet depuis son domicile ou via un appareil mobile.

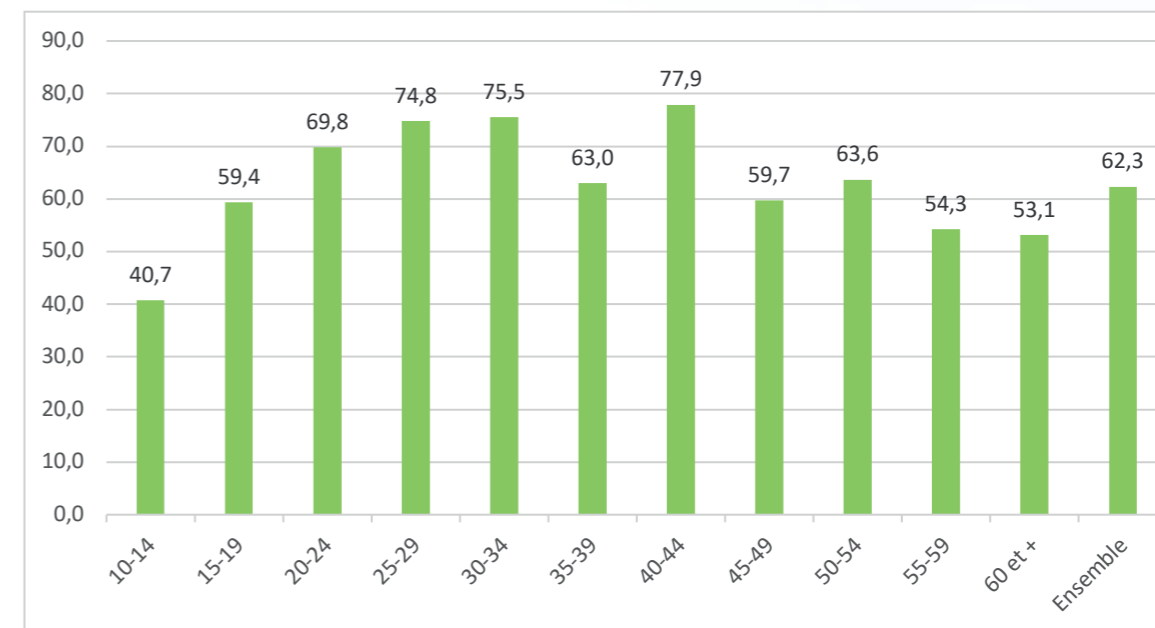
Données mobiles (3G, 4G, 5G) : Technologie qui permet d'accéder à Internet via le réseau de téléphonie mobile. Les données mobiles utilisent les infrastructures des opérateurs de télécommunications pour transmettre des informations numériques. Les générations successives (3G, 4G, 5G) offrent des débits de plus en plus élevés.

Graphique VI.4 : Taux d'accès à internet des individus selon le milieu de résidence (en %)



Source : ENTICS 2024

Graphique VI.5 : Taux d'accès à internet des individus par groupe d'âges (en %)



Source : ENTICS

**Chapitre VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET
ENERGIE**

VII.1 Eau

L'eau est un élément vital pour la survie de l'homme. L'utilisation d'une eau salubre amoindrit le risque de contracter des maladies d'origine hydrique. L'analyse de l'approvisionnement en eau potable au Sénégal révèle des disparités remarquables.

Au niveau national, en 2023, le robinet dans le logement (80,2%) constitue la principale source d'eau de boisson des ménages. La région de Dakar affiche la meilleure couverture avec plus de 9 ménages sur 10 (94,5%) qui utilisent l'eau de robinet dans le logement.

Les disparités urbain-rural persistent : 86,6% des ménages urbains ont accès au robinet dans le logement contre 69,1% en milieu rural. Les régions de Kolda (49,5%), Sédhiou (49,6%) et Tambacounda (21,8%) dépendent fortement des puits non protégés, tandis que la région de Kédougou se distingue par l'importance des puits à pompe/forages (32,9%).

Les sources modernes comme l'eau minérale/améliorée restent marginales (1,9% au

niveau national), sauf à Dakar (3,4%). Ces données mettent en évidence un besoin d'améliorer l'accès à l'eau potable sécurisée, particulièrement dans les régions rurales où les sources non protégées demeurent une réalité.

Au-delà des robinets, les autres sources alternatives d'eau de boisson intègrent les puits non protégés (7,4%), les puits protégés (5,1%) et les puits à pompe ou forage (2,8%). Bien que moins répandues, ces infrastructures communautaires jouent également un rôle crucial dans l'accès à l'eau potable, surtout dans les zones rurales.

Ces résultats mettent en exergue la nécessité de poursuivre les efforts d'investissement et de rénovation des réseaux d'adduction d'eau potable, en particulier dans les zones rurales défavorisées, afin de garantir un accès équitable à une eau de boisson de qualité au bénéfice des populations nécessiteuses.

Définition :

Selon l'OMS, l'accès à l'eau potable est défini comme la disponibilité d'une source d'eau améliorée à moins de 30 minutes aller-retour du domicile, incluant la file d'attente.

En savoir plus :

<https://www.ansd.sn/rapports/rgph-5-2023>

Tableau VII.1 : Répartition (en %) des ménages par région et par milieu de résidence selon le principal mode d'approvisionnement en eau potable en 2023

Région/Milieu de résidence	Source d'approvisionnement en eau potable													Total
	Robinet dans logement	Robinet dans cour/parcelle	Robinet du voisin	Robinet public/borne fontaine	Puits à pompe ou forage	Puits protégé	Puits non protégé	Source protégée	Source non protégée	Camion-citerne	Charrette avec petite citerne/tonneau	Eau de surface	Eau minérale/améliorée	
Dakar	74,2	14,6	2,8	2,8	1,2	0,5	0,1	0,1	0,0	0,0	0,3	0,0	3,4	100,0
Ziguinchor	28,2	17,8	4,3	2,3	4,8	15,1	25,8	0,2	0,5	0,0	0,1	0,1	0,7	100,0
Diourbel	45,2	21,6	6,3	3,1	1,3	4,0	0,9	0,6	0,0	5,5	9,5	0,1	1,8	100,0
Saint-Louis	43,3	22,6	6,9	12,3	5,2	3,0	3,2	0,3	0,7	0,5	1,1	0,8	0,3	100,0
Tambacounda	27,3	15,9	6,6	10,2	6,3	10,4	21,8	0,2	0,6	0,0	0,6	0,0	0,1	100,0
Kaolack	43,9	32,3	4,7	5,6	0,7	4,7	3,4	0,2	0,1	0,2	0,5	0,1	3,6	100,0
Thiès	52,9	23,5	4,4	6,1	2,1	4,8	2,6	0,2	0,1	0,2	1,1	0,1	2,0	100,0
Louga	38,4	30,0	5,4	16,6	3,9	1,6	0,9	0,2	0,1	0,3	2,0	0,1	0,5	100,0
Fatick	35,5	25,8	4,7	3,1	0,5	13,1	13,1	0,2	0,4	0,2	1,4	0,1	2,0	100,0
Kolda	12,4	5,9	4,0	2,5	2,9	20,8	49,5	0,3	1,2	0,0	0,0	0,3	0,2	100,0
Matam	29,5	33,4	6,3	8,8	4,3	5,8	10,4	0,1	0,4	0,0	0,7	0,3	0,1	100,0
Kaffrine	45,3	36,8	6,1	6,4	1,4	1,2	2,1	0,0	0,1	0,0	0,4	0,0	0,2	100,0
Kédougou	10,9	5,2	4,9	17,5	32,9	12,7	13,4	0,3	0,9	0,1	0,4	0,5	0,4	100,0
Sédhiou	15,0	11,1	2,4	2,1	2,0	16,3	49,6	0,3	0,9	0,0	0,1	0,0	0,3	100,0
Urbain	60,6	18,8	3,9	3,3	1,4	3,4	2,5	0,2	0,1	1,0	1,9	0,1	2,9	100,0
Rural	30,6	23,2	5,6	9,8	5,0	8,0	15,7	0,2	0,5	0,1	0,9	0,2	0,2	100,0
Sénégal	49,5	20,4	4,5	5,7	2,8	5,1	7,4	0,2	0,2	0,6	1,5	0,1	1,9	100,0

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

VII.2 Assainissement

Les modes d'assainissement existant au Sénégal, marqués par des disparités entre les régions aussi bien pour le type d'aisance utilisé, le mode d'évacuation des eaux usées et la gestion des ordures ménagères.

L'analyse des installations sanitaires au Sénégal en 2023, révèle une situation contrastée. Au niveau national, la chasse avec fosse prédomine (44,8%), suivie de la chasse raccordée à l'égout (18,1%).

La disparité urbain-rural est marquante : les zones urbaines bénéficient d'installations modernes avec 28,7% de raccordement à l'égout et 50,8% de chasses avec fosse, tandis que les zones rurales ne sont pas raccordées aux égouts et utilisent principalement la chasse avec fosse (34,5%) ou recourent à des latrines couvertes (21,7%).

La région de Dakar se démarque des autres régions avec 43,4% de ménages raccordés à l'égout. Les régions de Kédougou (29,5%), Matam (26,6%) et Tambacounda (19,2%) présentent les proportions de défécation dans la nature les plus élevées. L'usage de latrines couvertes (16%) et non couvertes (8,5%) reste significatif, particulièrement dans les régions de Sédhiou, Kolda, Tambacounda et Ziguinchor.

S'agissant de l'évacuation des eaux usées au Sénégal, l'analyse révèle une situation problématique. Au niveau national, l'évacuation dans la rue/nature domine (41,6%), suivie du

réseau d'égout (19,2%) et des fosses/puisards (14,5%). Dakar se distingue avec 47% de raccordement au réseau d'égout et 16,2% de canaux fermés, contrastant fortement avec les autres régions.

Le milieu urbain bénéficie de 30,4% de raccordement à l'égout de ses ménages, alors que le rural dépend à 68,5% de l'évacuation dans la rue/nature.

Les régions recourant le plus à l'évacuation dans la nature sont Kédougou (70,1%), Kaffrine (66,4%) et Louga (62,6%).

L'analyse des modes d'évacuation des ordures ménagères au Sénégal révèle qu'au niveau national, le ramassage par camion (40,3%) et les dépôts sauvages (27,3%) sont prédominants. Dakar se distingue avec 86,6% de collecte par camion, illustrant une gestion plus formalisée.

À l'opposé, les régions de Sédhiou (59,5%), Kédougou (56,3%) et Matam (53,1%) recourent majoritairement aux dépôts sauvages.

Selon le milieu de résidence, les zones urbaines ont plus accès au ramassage par camion (61,7%) tandis que les zones rurales utilisent principalement les dépôts sauvages (58%). La calèche/charrette représente une alternative significative (19,7% au niveau national), particulièrement développée à Thiès (38,2%) et Kaffrine (33,4%). L'incinération reste marginale sauf à Ziguinchor où elle représente (32,3%).

Tableau VII.2 : Mode d'évacuation des eaux usées selon la région de résidence en 2023

Région/Milieu de résidence	Principal mode d'évacuation des eaux usées										Total %
	Réseau d'égout	Canal fermé	Canal à ciel ouvert	Grille, bouche avaloir	Fosse/puisard	Dans la mer, fleuve	Cours d'eau	Trou creusé	Dans la rue/nature	Autre	
Dakar	47,0	16,2	2,8	0,4	21,1	0,8	0,2	1,0	10,4	0,2	100,0
Ziguinchor	4,7	5,5	7,9	0,2	9,8	1,6	5,1	6,9	57,5	0,7	100,0
Diourbel	8,9	12,7	5,3	0,2	9,0	0,3	1,1	5,7	56,5	0,2	100,0
Saint-Louis	11,6	8,8	3,6	0,2	10,6	4,4	1,5	6,5	52,4	0,3	100,0
Tambacounda	3,6	8,3	5,9	0,1	7,6	0,7	3,6	9,7	60,1	0,2	100,0
Kaolack	7,5	9,5	6,4	0,3	10,3	0,5	1,4	7,4	56,3	0,4	100,0
Thiès	10,9	11,1	3,1	0,3	24,2	1,3	0,9	4,7	43,2	0,3	100,0
Louga	5,4	8,6	3,7	0,3	9,3	0,3	0,7	8,8	62,6	0,2	100,0
Fatick	3,2	5,0	5,3	0,3	9,9	3,3	1,7	11,9	58,9	0,6	100,0
Kolda	2,3	4,8	8,5	0,1	6,6	1,5	5,6	10,2	59,9	0,4	100,0
Matam	3,0	7,7	5,6	0,1	9,4	1,7	4,0	12,0	56,2	0,4	100,0
Kaffrine	1,5	5,6	5,4	0,2	5,5	0,2	2,0	13,1	66,4	0,2	100,0
Kédougou	2,8	6,8	3,5	0,1	3,5	2,3	5,0	5,8	70,1	0,1	100,0
Sédhiou	1,2	4,5	9,7	0,2	4,2	3,4	6,7	11,5	58,3	0,5	100,0
Urbain	30,4	15,1	3,9	0,4	19,4	1,1	0,9	2,6	25,9	0,3	100,0
Rural	0,0	3,9	5,5	0,1	6,1	1,5	3,0	11,1	68,5	0,3	100,0
Sénégal	19,2	11,0	4,5	0,3	14,5	1,3	1,6	5,7	41,6	0,3	100,0

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

Tableau VII.3 : Mode d'évacuation des ordures selon la région de résidence en 2023

Région/Milieu de résidence	Principal mode d'évacuation des ordures ménagères							Total
	Camion de ramassage	Calèche/Charrette	Dépôt autorisé	Dépôt sauvage	Enfouissement	Incinération	Autre	
Dakar	86,6	7,2	4,2	1,4	0,1	0,4	0,1	100
Ziguinchor	31,9	1,6	4,7	24,4	4,1	32,3	1,1	100
Diourbel	25	28,7	5	34,4	2,3	4,3	0,3	100
Saint-Louis	21,7	20,3	7,9	41,6	1,4	6,3	0,8	100
Tambacounda	10,2	23,4	4,8	47,8	3,1	9,6	1	100
Kaolack	17	32,9	6	37	2,2	4,1	0,8	100
Thiès	28,6	38,2	2,8	24,3	1,4	4,2	0,4	100
Louga	16,5	29,5	2,8	46	1,3	3,3	0,6	100
Fatick	12,2	24,2	8,6	44,5	2,6	6,9	1	100
Kolda	16,9	7,8	4	50	4	16	1,2	100
Matam	6,9	22,3	7,2	53,1	2,4	6,8	1,2	100
Kaffrine	9,5	33,4	5	43,4	2,8	5,1	0,7	100
Kédougou	10,7	10,5	4,9	56,3	2,7	14	0,9	100
Sédhiou	5,8	6,1	5,7	59,5	4,4	17,8	0,6	100
Urbain	61,7	19	4,5	9,3	0,9	4,2	0,3	100
Rural	3,9	20,8	5,1	58	3	8,4	0,9	100
Sénégal	40,3	19,7	4,8	27,3	1,6	5,8	0,5	100

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

VII.3 Sources d'énergie des ménages

Au niveau national, le gaz (45,2%) et le bois (38,4%) suivis du charbon (14,3%) sont les principaux combustibles utilisés par les ménages pour la cuisson,.

L'électricité (0,3%), la bouse de vache (1,1%) et les autres sources (0,6%) restent marginales.

Il existe une forte disparité entre zones urbaines et rurales. En milieu urbain, le gaz domine largement (68%), tandis qu'en zone rurale, le bois est prépondérant (83,2%).

La région de Dakar se caractérise par une utilisation massive du gaz (92,3%).

À l'opposé, les régions de Matam (91,9%), Sédhiou (85%) et Kaffrine (83,6%) utilisent principalement le bois. Certaines régions montrent une répartition plus équilibrée pour certains combustibles: Ziguinchor (26,8%) des ménages utilisent le charbon et (25,9%) le gaz . Par contre, la région de Thiès présente une situation particulière avec une prédominance du gaz (55,5%).

La bouse de vache est principalement utilisée dans certaines régions comme Louga et Fatick (4,2% chacune), tandis que l'électricité reste très peu utilisée dans toutes les régions (moins de 1%).

Concernant le principal mode d'éclairage utilisé par les ménages au Sénégal, il est noté une prépondérance de l'électricité (74,4%) au niveau national, suivie de la lampe torche (12,4%) et du solaire (8,5%).

Les disparités « urbain-rural » sont remarquables : 94,1% des ménages urbains utilisent l'électricité comme principal mode d'éclairage, contre seulement 40,5% en milieu rural, où l'usage des lampes torches (29,1%) et du solaire (20,3%) est important.

Dakar affiche le meilleur taux d'électrification (98,7%) relié au réseau de la SENELEC, contrastant avec Kédougou (21,6%) où les ménages ont plus recours à l'énergie solaire (39,1%).

Les régions de Tambacounda, Kolda, Kaffrine et Kédougou présentent des proportions, de ménages utilisant l'électricité comme principale source d'éclairage, inférieures à 40%, avec un recours important aux lampes torches (30-40%). L'énergie solaire émerge comme alternative dans certaines régions, notamment Kédougou (39,1%), Sédhiou (31,8%) et Kolda (21,7%).

Tableau VII.4 : Répartition (en %) des ménages par région et par milieu de résidence selon le principal combustible utilisé pour la cuisson

Région/ Milieu de résidence	Principal combustible pour la cuisson						Total
	Bois	Charbon	Gaz	Electricité	Bouse de vache	Autre	
Dakar	1,0	5,3	92,3	0,6	0,0	0,8	100,0
Ziguinchor	45,6	26,8	25,9	0,1	0,1	1,4	100,0
Diourbel	36,1	38,6	23,0	0,2	1,7	0,4	100,0
Saint-Louis	54,1	15,4	29,6	0,3	0,3	0,4	100,0
Tambacounda	76,2	19,4	3,6	0,2	0,1	0,6	100,0
Kaolack	51,9	20,2	23,7	0,1	3,5	0,6	100,0
Thiès	28,1	13,8	55,5	0,2	1,9	0,5	100,0
Louga	62,1	14,2	18,8	0,4	4,2	0,2	100,0
Fatick	63,6	11,0	20,4	0,1	4,2	0,6	100,0
Kolda	80,3	15,4	3,6	0,2	0,0	0,4	100,0
Matam	91,9	3,2	3,8	0,2	0,5	0,4	100,0
Kaffrine	83,6	11,7	3,6	0,2	0,6	0,3	100,0
Kédougou	76,8	17,0	4,6	0,4	0,0	1,1	100,0
Sédhiou	85,0	9,7	4,3	0,4	0,0	0,5	100,0
Urbain	12,2	18,4	68,0	0,4	0,1	0,8	100,0
Rural	82,8	7,3	6,6	0,2	2,8	0,2	100,0
Sénégal	38,4	14,3	45,2	0,3	1,1	0,6	100,0

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

Tableau VII.5 : Source d'éclairage des ménages par région et milieu de résidence

Région/ Milieu de résidence	Principal mode d'éclairage											Total
	Electricité	Solaire	Groupe électrogène	Gaz	Lampe à pétrole artisanale	Lampe tempête	Bougie	Bois	Lampe rechargeable	Lampe torche	Autre	
Dakar	98,7	0,2	0,0	0,1	0,0	0,0	0,3	0,0	0,1	0,4	0,2	100,0
Ziguinchor	74,8	14,8	0,0	0,1	0,1	0,7	1,7	0,2	4,1	3,0	0,6	100,0
Diourbel	79,7	6,3	0,0	0,1	0,1	0,7	0,9	0,4	1,2	10,3	0,3	100,0
Saint-Louis	62,5	6,4	0,0	0,0	0,1	0,7	0,5	3,0	1,0	21,5	4,2	100,0
Tambacounda	35,8	15,4	0,1	0,0	0,1	1,4	1,2	3,2	2,3	39,7	0,9	100,0
Kaolack	71,4	10,0	0,0	0,1	0,1	1,1	0,9	0,3	1,4	14,3	0,5	100,0
Thiès	87,6	6,1	0,0	0,1	0,0	0,3	0,7	0,1	0,8	3,6	0,7	100,0
Louga	54,5	13,3	0,1	0,1	0,1	0,8	0,7	3,5	1,4	24,1	1,4	100,0
Fatick	58,5	17,2	0,3	0,1	0,1	1,1	1,1	0,5	2,8	17,7	0,5	100,0
Kolda	36,3	21,7	0,0	0,0	0,0	1,1	2,0	1,8	2,7	33,7	0,5	100,0
Matam	49,1	5,0	0,0	0,0	0,1	1,0	0,5	6,7	1,9	34,8	0,9	100,0
Kaffrine	36,8	20,5	0,0	0,0	0,1	1,3	1,1	2,4	3,0	32,0	2,8	100,0
Kédougou	21,6	39,1	0,1	0,1	0,0	0,8	0,7	2,0	2,9	31,8	0,8	100,0
Sédhiou	44,6	31,8	0,1	0,1	0,1	1,8	3,3	0,7	4,1	12,9	0,4	100,0
Urbain	94,2	1,5	0,0	0,1	0,0	0,2	0,6	0,1	0,4	2,6	0,4	100,0
Rural	40,8	20,2	0,1	0,1	0,1	1,3	1,2	2,8	2,8	29,0	1,6	100,0
Sénégal	74,4	8,5	0,0	0,1	0,1	0,6	0,8	1,1	1,3	12,4	0,8	100,0

Source : ANSD, RGPH-5 2023

Chapitre VIII : PROTECTION SOCIALE

VIII.1 Allocations familiales

Les travailleurs sénégalais bénéficiant d'une sécurité sociale reçoivent des allocations en cas de survenance de certaines situations (maladie, maternité, accident, etc.). Cette édition de la Situation économique et sociale nationale s'intéresse aux allocations familiales gérées par la Caisse de Sécurité sociale (CSS) et qui couvrent les travailleurs non fonctionnaires. Il convient de préciser que les fonctionnaires bénéficient d'une sécurité sociale qui est du ressort de la Direction de la Solde.

Pour la CSS, le montant total des charges techniques des prestations familiales (PF) s'élève à 15 105 925 904 F CFA en 2022. Cette somme est répartie entre plusieurs types de prestations.

Les allocations familiales représentent la part la plus importante des charges, avec 58,7% du total, soit 8 869 176 900 F CFA, ce qui montre leur prédominance dans les dépenses liées aux prestations sociales. Suivent les indemnités de congé de maternité, qui regroupent 34,6% des charges, avec 5 230 812 707 F CFA, soulignant l'importance du soutien aux mères pendant cette période.

Les allocations de maternité s'élèvent à 696 796 200 F CFA (4,6%), représentant ainsi un poste non négligeable, tandis que les allocations prénatales couvrent 1,6% des dépenses, soit 243 835 450 F CFA, apportant un soutien aux femmes enceintes.

Les ristournes sur les allocations familiales ne représentent que 0,3% des charges, avec 37 486 767 F CFA, et les allocations de chômage sont quasi inexistantes avec seulement 150 800 F CFA.

Les allocations CAF (Caisse d'Allocations Familiales), bien qu'ayant un faible poids global (moins de 1%), incluent 27 237 330 F CFA pour les allocations familiales, 182 250 F CFA pour les allocations prénatales et 247 500 F CFA pour les allocations de maternité.

Par ailleurs, les rentes (84,3%) et les indemnités journalières (10,4%) ont constitué l'essentiel des prestations d'accidents de travail en 2022. Les indemnités journalières sont payées durant la période de traitement d'une blessure alors que les rentes prennent en charge une incapacité permanente.

Définitions :

Les allocations familiales sont les prestations versées par les caisses d'allocations familiales aux ayants droit. Les montants versés sont fonction des situations (maladies, nombre d'enfants, accidents, etc.) et des ressources.

Les allocations CAF sont celles qui sont versées aux Sénégalais vivant à l'étranger dans un pays avec lequel le Sénégal a signé des conventions.

En savoir plus :

Rapports d'activités pour l'année 2022. Caisse de Sécurité sociale (CSS).

Tableau VIII.1 : Prestations familiales payées par la CSS par type en 2022

Type de prestation	Montant (F CFA)	%
Allocations Prénatales	243 835 450	1,6%
Allocations de Maternité	696 796 200	4,6%
Allocations Familiales	8 869 176 900	58,7%
Ristournes Allocations familiales	37 486 767	0,3%
Allocations de chômage	150 800	0,0%
Indemnités de Congé de maternité	5 230 812 707	34,6%
Allocations Familiales CAF	27 237 330	0,2%
Allocations Prénatales CAF	182 250	0,0%
Allocations de Maternité CAF	247 500	0,0%
Total Charges Techniques de PF	15 105 925 904	-

Source : CSS. Données 2022

Tableau VIII.2 : Prestations d'accidents de travail payées par la CSS par type en 2022

Type de prestation	Montant (F CFA)	%
Indemnités journalières	373 643 975	10,4%
Frais transport d'AT ⁴	944 500	0,0%
Rentes	3 036 367 649	84,4%
Frais d'hospitalisation	49 347 439	1,4%
Frais Médicaux	92 559 637	2,6%
Frais de Pharmacie	40 169 298	1,1%
Frais contrôle Médical	18 000	0,0%
Frais de Rééducation	4 500	0,0%
Prothèses	6 838 778	0,2%
TOTAL Charges Techniques d'AT	3 599 893 776	-

Source : CSS. Données 2022

⁴ AT= accident de travail

VIII.2 Assistance et secours

L'analyse des interventions réalisées par la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers (BNSP) en 2024 met en évidence un niveau d'activité particulièrement élevé, avec un total de 61 861 interventions. Toutefois, la ventilation par nature d'intervention révèle des disparités dans la demande de secours.

Les accidents demeurent la principale catégorie d'intervention, avec 23 366 sorties, représentant 37,8% du volume global. Bien que cette catégorie conserve une place prépondérante, elle enregistre un léger recul par rapport à 2023, ce qui peut être interprété comme le résultat d'une amélioration des mesures de prévention ou d'une diminution des facteurs de risque. Les interventions pour cas de maladie suivent une tendance similaire, totalisant 7 381 sorties en 2024, soit 11,9% de l'ensemble des interventions, et affichant également une baisse relative par rapport à l'année précédente.

Les sorties liées aux incendies s'élèvent à 4 196 interventions, correspondant à 6,8% du total. À l'inverse, les opérations diverses demeurent relativement stables, avec 4 887 sorties, soit 7,9% des interventions, confirmant la diversité des missions techniques prises en charge par les unités de la BNSP. Par ailleurs, les activités diverses, incluant notamment les services de représentation et certaines tâches de soutien, connaissent une légère progression pour atteindre 12 031 interventions, représentant 19,4% du total, ce qui traduit un élargissement des missions non urgentes du dispositif opérationnel.

L'analyse des assistances aux malades met en évidence une grande diversité des

activités prises en charge par la BNSP. Les maladies non déterminées constituent la catégorie la plus fréquente, représentant 35,8% des cas. Elles sont suivies par les autres crises (15,6%) et les troubles mentaux (14,3%), révélant une persistance notable des situations de détresse psychologique et neurologique. Les crises d'épilepsie représentent également une part importante des interventions, avec 8,7% des cas. Par ailleurs, les malaises (7,0%), les maux de ventre (5,7%) et les maux de tête (4,5%) demeurent des motifs récurrents de sollicitation.

Certaines affections plus spécifiques apparaissent à des niveaux plus faibles, notamment l'asthme (2,1%), le paludisme (1,5%) et les grossesses à terme (1,2%). D'autres situations plus rares sont également recensées, telles que l'ivresse (2,4%), les maladies cardiaques (0,5%), le diabète (0,4%), les intoxications alimentaires (0,4%), la tuberculose (0,03%) et les cas d'avortement (0,01%). Les bébés abandonnés recueillis vivants représentent 0,1% des interventions, illustrant le caractère sensible de certaines missions.

Enfin, l'analyse des durées d'intervention révèle une évolution vers des missions plus longues. Sur 55 985 interventions renseignées, 23 003 ont duré moins d'une heure, tandis que 21 792 se sont étendues entre 1 et 6 heures. En outre, 10 037 interventions ont duré entre 6 et 12 heures, 1 123 entre 12 et 24 heures, et 30 ont dépassé 24 heures, traduisant la complexité croissante de certaines opérations.

En savoir plus :

Rapports d'activités 2023, 2024. Brigade nationale des Sapeurs-pompiers (BNSP)

Tableau VIII. 3 : Répartition du nombre de sorties de la BNSP par nature d'interventions

Nature	Nombre	En %
Accidents	23366	37,8
Maladies	7381	11,9
Incendies	4196	6,8
Opérations diverses	4887	7,9
Activités diverses	12031	19,4
Total	61861	100,0

Source : BNSP 2024

Tableau VIII.4 : Répartition des assistances de la BNSP par type de malade assisté en 2024

Nature	Nombres	Poids relative (en %)
Maladies cardiaques	34	0,5
Maux de ventre	422	5,7
Intoxications alimentaires	26	0,4
Ivresse	178	2,4
Crises d'épilepsie	640	8,7
Autres crises	1148	15,6
Tuberculose	2	
Diabète	28	0,4
Trouble mentaux	1058	14,3
Grossesse à terme	85	1,2
Avortement	1	0,0
Paludisme	109	1,5
Asthme	152	2,1
Maux de tête	330	4,5
Malaise	514	7,0
Bébés abandonnés recueillis vivants	9	0,1
Maladies non déterminées	2645	35,8
Total	7381	

Source : BNSP 2024

Tableau VIII.5 : Répartition des assistances de la BNSP par type de malade assisté en 2024

Nature	Durée <1h	1h à 6h	6h à 12h	12h à 24h	Plus de 24h	Total
Incendies	2130	2032	26	1	1	4190
Accidents	10451	12892	23	0	0	23366
Malades	1567	1897	3558	359	0	7381
Accidents divers	1255	768	2210	654	0	4887
Corps sans vie	433	265	367	38	0	1103
Ravitaillement en eau	567	76	165	3	0	811
Assainissements	678	232	183	0	0	1094
Alertes motivées	1780	18	0	0	0	1798
Fausses alertes	81	0	0	0	0	81
Services de représentations	3468	3545	3478	58	29	10578
Autres événements	593	67	27	9	0	696
TOTAL	23003	21792	10037	1123	30	55985

Source : Documents statistique BNSP 2024

VIII.3 Programmes d'assistance sociale

L'analyse des programmes d'assistance sociale fondée sur les données de la Direction générale de la Protection sociale et de la Solidarité nationale (DGPSN) pour l'année 2024 met en évidence des évolutions variées des dispositifs de protection sociale, de couverture maladie, de nutrition et d'appui aux groupes vulnérables. Ces dynamiques traduisent à la fois un resserrement de certaines interventions et un renforcement ciblé d'autres programmes sociaux.

En matière de protection de l'enfance et de couverture sanitaire, les tendances sont globalement à la baisse. En 2024, 1 518 160 enfants ont été protégés contre le risque maladie, soit 2 345 111 bénéficiaires de moins qu'en 2023, indiquant une contraction du nombre de bénéficiaires. La gratuité des soins pour les enfants de moins de cinq ans recule également, passant de 1 087 095 bénéficiaires en 2023 à 978 181 en 2024, soit une diminution de 108 914 enfants. Les services de cantines scolaires connaissent aussi un recul, avec 317 791 enfants couverts en 2024 contre 352 803 en 2023, soit 35 012 bénéficiaires en moins, illustrant une baisse modérée de la couverture de l'alimentation scolaire.

À l'inverse, les interventions nutritionnelles enregistrent une progression notable. En 2024, 2 089 214 enfants âgés de 0 à 59 mois ont bénéficié des services de nutrition, contre 1 967 718 en 2023, soit une hausse de 121 496 bénéficiaires, traduisant un renforcement des programmes de prévention de la malnutrition. Dans le même sens, les actions de protection contre la pauvreté, les vulnérabilités familiales et l'exclusion sociale ont concerné 2 144 279 enfants en 2024, en augmentation de 238 785 bénéficiaires par rapport à 2023. Par ailleurs, 361 enfants orphelins ont reçu des kits scolaires, soit 144 de plus qu'en 2023. La prise en charge des enfants en conflit avec la loi, en danger ou ayant des besoins spéciaux a connu une augmentation

exceptionnelle, passant de 2 906 enfants en 2023 à 45 970 en 2024, soit 43 064 bénéficiaires supplémentaires.

Du point de vue de la protection sociale des travailleurs, 711 646 travailleurs du secteur formel sont affiliés à un mécanisme de retraite en 2024, contre 520 368 en 2023, soit une hausse de 191 278 affiliés. En revanche, 521 151 personnes en âge de travailler sont affiliées aux prestations familiales, enregistrant une baisse de 135 537 bénéficiaires. L'affiliation à l'assurance maladie baisse fortement, passant de 1 037 863 personnes en 2023 à 557 227 en 2024, soit une diminution de 480 636 personnes (DGPSN). Parmi elles, 631 248 travailleurs du secteur formel sont couverts contre le risque maladie, soit 644 144 de moins qu'en 2023. Aucun bénéficiaire du PNBSF ou détenteur d'une carte d'égalité des chances n'a été couvert en 2024, contre 748 639 en 2023. Dans le secteur informel et rural, 183 818 travailleurs sont couverts contre le risque maladie, soit 441 395 de moins qu'en 2023.

Concernant les risques professionnels, 989 travailleurs du secteur formel ont été pris en charge pour accident du travail ou maladie professionnelle en 2024, contre 508 483 en 2023, soit une baisse de 507 494 cas. En matière de santé maternelle, 35 432 femmes enceintes ont bénéficié de la gratuité de la césarienne, contre 31 998 en 2023, soit 3 434 bénéficiaires supplémentaires. En 2024, 234 678 personnes ont perçu une pension, soit 20 835 de plus qu'en 2023. La couverture maladie des personnes âgées concerne 210 122 bénéficiaires, soit 653 766 de moins qu'en 2023. Enfin, 98 126 personnes handicapées disposent d'une carte d'égalité des chances, 65 001 bénéficiaires du PNBSF détiennent une CEC, 613 417 agriculteurs sont assurés agricoles et 5 524 malades à soins coûteux ont été pris en charge, contre 3 317 en 2023, soit 2 207 cas supplémentaires.

En savoir plus :

Rapport RAPS 2024 de la DGPSN

Tableau VIII. 5 : Evolution de quelques indicateurs de suivi des programmes de protection sociale

Indicateurs	2024
Nombre d'enfants couvert contre le risque maladie	1 518 160
Gratuité pour les enfants de moins de 5 ans (nbre de cas de soins)	978 181
Nombre d'enfants bénéficiant des services de cantines	317 791
Nombre d'enfants de 0 à 59 mois bénéficiant des services de nutrition	2 089 214
Nombre d'enfants bénéficiant d'une couverture contre les risques famille et de pauvreté exclusion-sociale	2 144 279
Nombre d'enfants orphelins bénéficiaires de kits scolaires	361
Nombre d'enfants en conflit avec la loi, en danger et à besoins spéciaux bénéficiant de services de protection	45 970
Nombre de travailleurs dans le secteur formel affiliés à un mécanisme de retraite	711 646
Nombre de personnes en âge de travailler affiliées à un mécanisme de prestations familiales	521 151
Nombre de personnes en âge de travailler affiliées à un mécanisme d'assurance maladie	557 227
Nombre de personnes en âge de travailler dans le secteur formel couvertes contre le risque maladie	631 248
Nombre de personnes en âge de travailler, bénéficiaires du PNBSF ou de la CEC, couvert par l'assurance maladie	0
Nombre de travailleurs du secteur informel et du monde rural (sans BSF et CEC) couvertes contre le risque maladie	183 818
Nombre de travailleurs du secteur formel ayant subi un risque professionnel pris en charge	989
Nombre de femmes enceintes ayant bénéficié de la gratuité de la césarienne	35 432
Nombre de bénéficiaires de pension	234 678
Nombre de personnes âgées couvertes contre le risque maladie	210 122
Nombre de cas de personnes âgées bénéficiant du PLAN SESAME	ND
Nombre de personnes handicapées détentrices de carte d'égalité des chances ou de certificat de handicap	98 126
Nombre de personnes détentrices de CEC bénéficiaires du PNBSF	65 001
Nombre de personnes actives vulnérables ayant reçu une subvention pour intrants agricoles	108 496
Nombre d'agriculteurs vulnérables couvert à travers le mécanisme « assurance par le travail »	100 533
Nombre d'agriculteurs bénéficiant d'une couverture en assurance agricole	613 417
Nombre de malades à soins coûteux pris en charge	5 524

Source : RAPS 2024 de la DGPSN

Chapitre IX : JUSTICE

IX.1 Établissements et personnel pénitentiaire

En 2024, le Sénégal compte au total 37 établissements pénitentiaires répartis en quatre (04) catégories :

- trente-deux (32) maisons d'arrêt et de correction dont une (01) pour femmes (MAC Rufisque) ;
- deux (02) maisons d'arrêt (maison d'arrêt Rebeuss et maison d'arrêt pour Femmes de Liberté VI) ;
- une (01) Maison de Correction (Sébikotane) ;
- deux (02) camps pénaux (Liberté VI et Koutal).

La région de Dakar se distingue nettement avec 8 établissements pénitentiaires, soit 21,6% des infrastructures carcérales du pays. Les régions de Diourbel, Fatick, Kaolack, Louga, Saint-Louis, Thiès et Ziguinchor comptent chacune 3 établissements pénitentiaires alors que Kolda et Tambacounda en disposent 2 chacune. Les régions de Kaffrine, Kédougou, Matam et Sédhiou ont seulement, chacune 1 établissement pénitentiaire.

Le personnel des établissements pénitentiaires, en 2024, est dénombré à 2244 dont 1883 hommes (83,9%) et 361 femmes (16,1%). Plus de 86,5% d'entre eux sont des surveillants, 8,5% constituent des agents administratifs et 2,7% travaillent comme contrôleurs. Par ailleurs, les femmes sont moins représentées que les hommes dans toutes les catégories.

Définition :

La situation du personnel pénitentiaire est loin d'être satisfaisante en termes d'offre et de couverture. En effet, avec un ratio de 01 surveillant pour 11 détenus, la dotation en personnel pénitentiaire est bien en deçà des normes des Nations unies, qui préconisent un ration d'un (01) agent pour deux (02) détenus. Ce déficit du ratio entre le personnel pénitentiaire et les détenus est aussi noté dans la couverture (capacité d'accueil) des établissements par rapport à la population carcérale. De ce fait, la majeure partie des établissements pénitentiaires du pays sont surpeuplées car ayant des taux d'occupation (effectif carcéral sur capacité d'accueil réelle) supérieurs à 100%.

En 2024, pour une capacité d'accueil réelle de 9768 places, les prisons sénégalaises hébergent 13685 détenus, soit un taux d'occupation de 140 détenus pour 100 places (140%). Cette situation est particulièrement marquée dans la région de Kédougou avec un taux d'occupation estimé à 195%. Les régions de Saint-Louis (178%), de Dakar (166%), de Kaffrine (160%), de Diourbel (159%) et de Thiès (157%) présentent également des taux d'occupation très élevés. Les seules régions ayant des taux d'occupation inférieurs à 100% sont Sédhiou (93%), Fatick (91%), et Ziguinchor (56%). Cette situation illustre un surpeuplement carcéral dans beaucoup de régions.

- **Population carcérale** : c'est l'ensemble des individus détenus dans les établissements énitentiaires du pays, à un moment donné de l'année.
- **Taux d'occupation** : il représente le nombre de détenus hébergés à une date donnée, rapporté à la capacité opérationnelle des établissements pénitentiaires.

Tableau IX-1 : Répartition des établissements pénitentiaires par région

Région	Nombre d'établissements
Dakar	8
Diourbel	3
Fatick	3
Kaffrine	1
Kaolack	3
Kédougou	1
Kolda	2
Louga	3
Matam	1
Saint-Louis	3
Sédhiou	1
Tambacounda	2
Thiès	3
Ziguinchor	3
Sénégal	37

Source : Données 2024, Direction générale de l'Administration pénitentiaire

Tableau IX-2 : Répartition du personnel pénitentiaire par catégorie et par sexe en 2024

Catégorie	Homme	Femme	Total
Inspecteur	39	3	42
Contrôleur	51	10	61
Agent administratif	128	63	191
Surveillant	1658	282	1940
Militaire	4	1	5
Educateur spécialisé	1	0	1
Disponibilité	2	2	4
Total	1883	361	2244

Source : Données 2024, Direction générale de l'Administration pénitentiaire

Tableau IX. 3 : Taux d'occupation des prisons par région en 2024

Région	Effectifs carcéraux	Capacité d'accueil réelle	Taux d'occupation (%)	Surplus/Déficit
Dakar	5458	3280	166	2178
Diourbel	959	604	159	355
Fatick	377	415	91	-38
Kaffrine	136	85	160	51
Kaolack	1258	1078	117	180
Kédougou	293	150	195	143
Kolda	340	303	112	37
Louga	774	615	126	159
Matam	235	218	108	17
Saint-Louis	872	491	178	381
Sédhiou	114	123	93	-9
Tambacounda	465	320	145	145
Thiès	1920	1223	157	697
Ziguinchor	484	863	56	-379
Sénégal	13685	9768	140	3917

Source : Données 2024, Direction générale de l'Administration pénitentiaire

IX.1 Population carcérale

L'effectif de la population carcérale s'élève respectivement à 12910 détenus en 2023 contre 13685 détenus en 2024. Concernant la répartition par sexe, la population carcérale est majoritairement composée d'hommes qui représentent respectivement 97,0% (12 239) et 96,9% (12 524) de l'effectif global en 2023 et 2024. Entre ces deux années, l'effectif des hommes a connu une hausse importante de 740 en valeur absolue et 5,9% en valeur relative. Chez les femmes, on note également une hausse des effectifs de 35 en valeur absolue et 9,1% en valeur relative.

L'effectif de la population carcérale est en hausse constante au regard des effectifs qui continuent d'augmenter d'une année à une autre. En effet, l'analyse des tendances en référence aux données des années précédentes, montre que de 11675 personnes en 2021, la population carcérale est passée à 12 550 personnes en 2022. Elle était évaluée à 12 910 personnes en 2023, avant de s'établir à 13 685 personnes en 2024. Autrement dit, de 2021 à 2024, la population carcérale est passée de 11 675 à 13 685 personnes entre 2021 et 2024, soit un taux d'accroissement annuel de 4,1%.

En 2024, « le vol et le recel » (21,2%) et « la détention de stupéfiants et trafics » (20,9%) représentent les cas d'infractions les plus fréquentes par les personnes adultes écrouées au Sénégal. Ils sont ensuite suivis par « les

violences et menaces » (11,2%) et les autres infractions (10,4%). Les autres types d'infractions font chacune moins de 5%.

Chez les mineurs écroués en 2024, les infractions les plus courantes constituent le « vol et recel » (48,9%), les « violences et menaces » (14,3%) et les « infractions sexuelles » (5,7%). Ces infractions sont suivies par les « autres infractions » (5,5%) et les « homicides et violences graves » (2,7%).

Chez les femmes écrouées, les «violences et menaces » et les «infractions administratives» constituent les principaux motifs d'incarcération avec respectivement 21,3% et 16,0% des cas d'infractions, suivis de la « détention de stupéfiants et trafics » (14,0%) ensuite viennent les «infractions sexuelles» (7,6%) et l'«escroquerie» (7,0%). Le «vol et recel» représente 5,6% des cas d'infractions chez les femmes.

Le « vol et recel » et la « détention de stupéfiants et trafics » représentent respectivement 21,2% et 20,9% des infractions commises par les étrangers écroués. Les « infractions sexuelles » et les « infractions administratives » viennent en deuxième position avec 11,1% pour chacune. Le troisième rang est occupé par les «violences et menaces» avec 8,9%. Les «autres d'infractions» constituent 7,7% des cas d'infractions commises par les étrangers.

Définitions :

Mineur : c'est la personne qui n'a pas atteint l'âge de 18 ans accompli (article 276 du Code de la famille (C F) modifié par la loi N° 99-82 du 03 septembre 1999).

Ecroués : ils représentent le flux d'individus incarcérés durant toute une année; autrement dit, ce sont l'ensemble des personnes qui sont entrées en détention au cours d'une année civile.

Tableau IX-4 : Répartition de la population carcérale par sexe

Sexe	2023		2024		Variation annuelle	Accroissement (%)
	Effectif	(%)	Effectif	(%)		
Hommes	12 524	97,0	13 264	96,9	740	5,9
Femmes	386	3,0	421	3,1	35	9,1
Ensemble	12 910	100,0	13 685	100,0	775	6,0

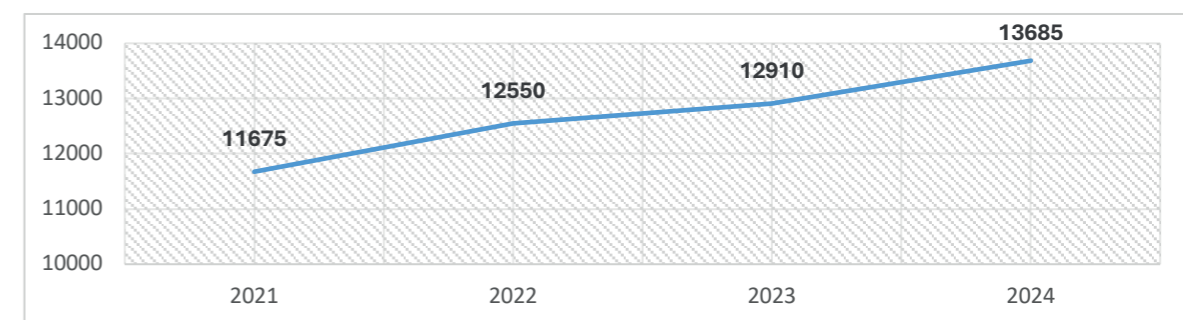
Source : Données 2023 et 2024, Direction générale de l'Administration pénitentiaire

Tableau IX-5 : Répartition (%) des personnes écrouées selon le type d'infraction en 2024

Type d'infraction	Adultes (%)	Mineurs (%)	Femmes (%)	Etrangers (%)
Vol et Recel	28,6	48,9	6,9	21,2
Stupéfiants et Trafics	21,9	11,0	14,0	20,9
Vol de bétail	3,3	3,3	0,0	1,4
Infractions sexuelles	4,1	5,7	7,6	11,1
Violences et menaces	11,2	14,3	21,3	8,9
Escroquerie	4,8	0,4	7,0	2,5
Abus de confiance	4,5	1,3	4,8	2,7
Faux et détournements	1,3	0,4	1,4	1,3
Infractions administratives	2,0	1,7	16,0	11,1
Avortement	0,1	0,4	1,5	0,0
Homicides et violences graves	3,5	2,7	4,7	3,3
Outrage et rébellion	1,1	0,6	1,7	1,1
Vagabondage et mendicité	1,0	1,8	4,7	4,7
Evasion et tentative d'évasion	0,1	0,0	0,0	0,0
Fraude	0,2	0,3	0,6	0,1
Manifestation non autorisée	0,4	0,4	0,6	0,1
Collecte de données personnelle	0,7	0,2	2,8	1,1
Coupe illicite de bois	0,5	1,2	0,2	0,8
Terrorisme	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	10,4	5,5	4,4	7,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Données 2024, Direction générale de l'Administration pénitentiaire

Graphique IX.1 : Evolution de l'effectif carcéral entre 2021 et 2024



Source : Données 2024, Direction générale de l'Administration pénitentiaire

Chapitre X : SANTE

X.1 Personnels et infrastructures de santé

Le nombre de médecins au niveau national est passé de 1 707 en 2021 à 2 057 en 2022, soit une hausse de 20,5%.

Au niveau régional, la région de Dakar concentre 42,4% des ressources humaines en 2022. Elle est suivie par la région de Thiès qui regroupe 10,0%. Les régions de Sédhiou et Kédougou se placent en dernière position avec 2,5% chacune en 2022.

Selon les normes de l'OMS, pour atteindre des taux de couverture convenables pour les interventions essentielles en matière de soins de santé primaires, il faut au moins un médecin pour 10 000 habitants, une sage-femme d'Etat pour 300 femmes en âge de procréer et un infirmier pour 5 000 habitants. En termes de couverture, le Sénégal est en deçà des normes relatives aux sages-femmes et infirmiers. Cependant, une avancée considérable du ratio est notée en 2022 avec une sage-femme d'Etat pour 1 197 femmes en âge de reproduction (FAR). De même pour les infirmiers, la couverture a progressé pour s'établir dans

la même année à un infirmier pour 2 937 habitants. La norme est respectée pour les médecins avec un médecin pour 6 820 habitants en 2022.

En outre, en 2022, le Sénégal comptait 2 197 cases de santé, 1 584 postes de santé et 114 centres de santé (74 centres de santé de type 1 et 40 centres de santé de type 2). Les Etablissements Publics de Santé ayant un statut d'hôpital (EPS1, EPS2 et EPS3) étaient au nombre de 41 en 2022. La situation ne s'est pas améliorée par rapport à 2021. Par ailleurs, en 2022, Dakar concentre 84,4% des structures de type EPS3, 33,3% des structures de types EPS1 et 35% des centres de santé de type 2.

En termes de couverture, la norme est d'un poste de santé pour 10 000 habitants, un centre de santé pour 50 000 habitants et un EPS pour 150 000 habitants. Ceci est loin d'être atteint en 2022 avec un poste de santé pour 11 199 habitants, un centre de santé pour 155 603 habitants et un hôpital (EPS) pour 443 469 habitants.

Définitions :

FAP : les femmes en âge de reproduction sont les femmes âgées entre 15 et 49 ans.
Médecins : la modalité médecins regroupe les sous familles soins médicaux et soins médicaux spécialisés
EPS : Le système de santé du Sénégal se présente sous forme d'une pyramide de trois niveaux: le niveau périphérique (correspondant au district), le niveau régional (correspondant à la région médicale) et le niveau stratégique (correspondant au niveau central). Les EPS de niveau 3 se retrouvent au niveau le plus élevé de la pyramide, outre les structures administratives.

En savoir plus :

Rapport annuel de suivi de la carte sanitaire en 2022
Annuaire Statistique des Ressources Humaines 2022

Tableau X.1 : Évolution des effectifs de médecins, d'infirmiers et de sages-femmes de 2021 à 2022

Région	2021			2022		
	Médecin	Infirmier diplômé d'État	Sage-Femme d'État	Médecin	Infirmier diplômé d'État	Sage-Femme d'État
Dakar	1082	973	713	1292	1042	762
Diourbel	105	126	187	149	139	210
Fatick	30	94	143	40	102	145
Kaffrine	29	113	168	32	91	139
Kaolack	35	87	150	45	90	159
Kédougou	16	70	76	12	49	45
Kolda	28	140	164	26	110	113
Louga	48	117	159	52	121	172
Matam	29	74	87	36	93	97
Saint-Louis	59	77	125	70	94	137
Sédhiou	17	60	105	22	61	98
Tambacounda	36	144	190	31	98	148
Thiès	119	293	239	160	300	269
Ziguinchor	74	155	204	90	170	191
TOTAL	1707	2523	2710	2057	2560	2685

Source : MSAS, *Annuaire Statistique des Ressources Humaines 2022*

Tableau X.2 : répartition des structures de santé en 2020 et 2021 selon le type de structure et la région

REGION MEDICALE	Case de santé	Poste de santé	Centre de santé 1	Centre de santé 2	EPS 1	EPS 2	EPS 3
Dakar	39	127	11	14	3	0	11
Diourbel	87	109	9	0	1	1	2
Fatick	170	125	6	3	0	1	0
Kaffrine	107	106	2	2	0	1	0
Kaolack	252	116	4	1	0	1	0
Kedougou	90	45	2	2	0	1	0
Kolda	190	93	2	2	0	1	0
Louga	351	118	9	1	1	1	0
Matam	65	103	4	2	1	2	0
Saint louis	193	123	8	2	1	2	0
Sedhiou	106		5		0	1	0
Tambacounda	136	150	4	4	0	1	0
Thies	297	191	6	4	2	3	0
Ziguinchor	114	114	2	3	0	2	0
Total	2197	1584	74	40	9	18	13

Source : MSAS, Rapport annuel de suivi de la carte sanitaire en 2022

X.2 Analyse économique du secteur de la santé

Le budget du Ministère de la Santé et de l'Action sociale (MSAS) a connu une baisse de 3,1% entre 2023 et 2024 passant respectivement de 271,6 à 263,5 milliards de francs. Toutefois, la part par rapport au budget total de l'Etat a connu un accroissement de 0,4% au cours de cette même période (4,6% en 2024 contre 4,2% en 2023).

Entre 2023 et 2024, les dépenses de fonctionnement du Ministère de la Santé et de l'Action sociale ont augmenté en valeur absolue de 3,01 milliards de FCFA,

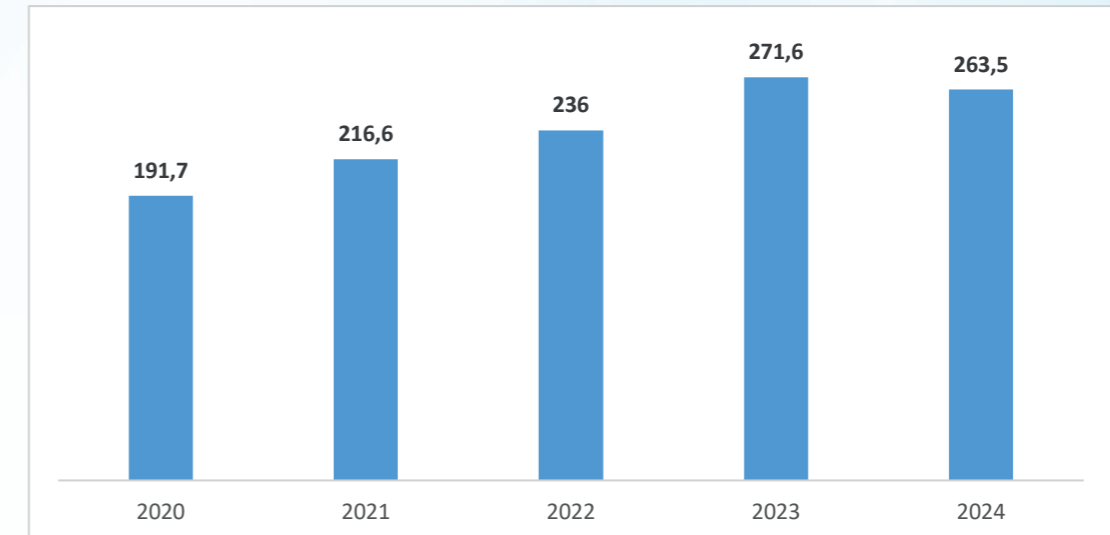
correspondant à une hausse relative de 16,2%. Ainsi, la part dans les dépenses de fonctionnement de la santé s'est renforcée de 5,2% en 2024 contre 4,3% en 2023.

La contribution à la création de richesse du secteur dans l'économie (PIB) demeure faible (1,5%) en 2024. Toutefois, sa valeur ajoutée affiche une hausse relative de 2,6%, passant de 288,8 milliards de FCFA en 2023 à 296,2 milliards de FCFA en 2024.

En savoir plus :

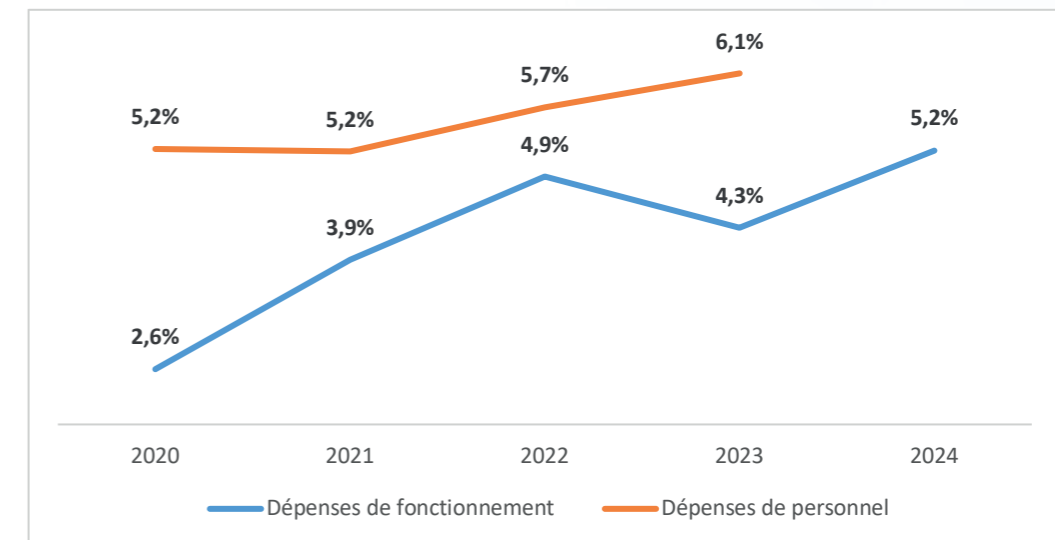
- Comptes de la Santé 2020-2024, Ministère de la santé et de l'Action sociale

Graphique X.1 : Budget du MSAS de 2020 à 2024 en milliards de FCFA



Source : Comptes de Santé 2020-2024 et Loi de Finance initiale (LFI) 2024

Graphique X. 1: Evolution des parts des dépenses de personnel et de fonctionnement sur celles de l'Etat entre 2020 et 2024



Source : DGB. Situations d'exécution du budget, 2019-2024

Tableau X.3 : Valeur ajoutée du secteur de la santé de 2019 à 2024

	2020	2021	2022	2023	2024
Valeur ajoutée au prix courant (en milliards)	214,5	230,7	257,8	288,8	296,2
Contribution à la création de richesse (PIB)	1,7%	1,7%	1,6%	1,6%	1,5%

Source : ANSD 2025. Comptes nationaux semi-définitifs 2023 (base 2014) et trimestriels 2024 (T4 2024)

**Chapitre XI : POPULATION
VULNERABLE**

XI.1 Situation des enfants

❖ Travail des enfants des moins de 18 ans

En ce qui concerne la situation par rapport à l'occupation, 10,5% des enfants de moins de 18 ans sont occupés. Cette proportion cache des disparités suivant le sexe de l'enfant et son milieu de résidence. En effet, l'occupation est plus accentuée en milieu rural avec 13,0% des occupés contre 7,8% en milieu urbain. Et selon le sexe, les garçons sont plus occupés avec un pourcentage de 12,9% contre 7,9% chez les filles. Cependant, il faut noter que les filles sont plus occupées au foyer avec 8,2%. En considérant le milieu de résidence des enfants, les filles du milieu rural (5,1%) sont plus occupées au foyer que celles du milieu urbain (3,0%).

❖ Survie des parents des enfants de moins de 5 ans

L'analyse de la survie des parents porte sur les enfants de moins de 5 ans. Les résultats du recensement montrent, quel que soit l'état de survie des parents, les garçons représentent un peu plus de la moitié 51,7% et les filles 48,3%. Toutefois, plus de la moitié des garçons (52,1%) vivent avec les deux parents. En ce qui concerne les filles, la proportion de celles qui vivent avec les deux parents est de 47,9%. Parmi les garçons qui vivent avec au plus un parent, le pourcentage le plus élevé est observé chez ceux qui sont avec le père mais pas avec la mère (55,9%). Cependant chez les filles, le plus grand pourcentage est enregistré chez celles ne vivant avec aucun des parents (51,2%).

Définitions :

Une population vulnérable est un groupe d'individu ayant subi une action (pauvreté, chômage, handicap, isolement) et se retrouve amoindrie et fragile. De par cette vulnérabilité, ils sont dans un besoin d'assistance et de protection en raison de leur fragilité à l'égard de divers risques auxquelles ils sont exposés. Cette vulnérabilité peut s'étendre sur une période bien définie ou durant toutes leurs vies. Les personnes vulnérables sont généralement les enfants (y compris ceux de la rue, les orphelins et les enfants enrôlés dans des groupes armés) ; les femmes (veuves, enceintes, mal rémunérées, victimes de violences, etc) ; les personnes âgées (vivant seul) ; les paysans sans terre ; les chômeurs, les pauvres ; les illettrés ; les handicapés.

En savoir plus :

<https://www.ansd.sn/Indicateur/rapport-des-enquetes-demographiques-et-de-sante-eds>

<https://www.unicef.fr/dossier/convention-internationale-des-droits-de-lenfant>

<https://dhsprogram.com/>

Tableau XI.1 : Travail des enfants de moins de 18 ans par milieu de résidence et par sexe

Situation par rapport à l'occupation	Milieu de résidence		Sexe de l'enfant		Ensemble
	Urbain	Rural	Homme	Femme	
Occupé	7,8	13,0	12,9	7,9	10,5
chômeurs ayant travaillé	0,4	0,9	0,9	0,4	0,7
A la recherche d'un premier emploi	2,6	4,4	3,4	3,6	3,5
occupé au foyer	3,0	5,1	0,0	8,2	4,1
Etudiant/Elève	75,8	56,6	64,7	67,3	66,0
rentier	0,3	0,4	0,5	0,3	0,4
Autres inactifs, à préciser	10,1	19,5	17,5	12,2	14,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD, RGPH-5 2023

Tableau XI.2 : Statut de survie des parents chez les enfants de moins de 5 ans par sexe

Etat de survie des parents	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion
Vit avec les deux parents	788 535	52,1	724 328	47,9	1 512 862	100,0
Vit avec la mère mais pas avec le père	208 640	50,8	202 289	49,2	410 929	100,0
Vit avec le père mais pas avec la mère	44310	55,9	35 019	44,1	79 329	100,0
Ne vit avec aucun des deux parents	84710	48,8	89 032	51,2	173 742	100,0
Un des parents est décédé et l'autre ne sait pas	607	54,7	503	45,3	1110	100,0
Ne Sait Pas	27060	52,1	24 872	47,9	51 932	100,0
Total	1 153 861	51,7	1 076 043	48,3	2 229 904	100,0

Source : ANSD, RGPH-5 2023

XI.2 Sécurité alimentaire

En 2024, les résultats du Cadre Harmonisé (CH), session de novembre, mettent en exergue, une situation alimentaire assez satisfaisante en période courante (octobre-novembre-décembre), avec 77,9% de la population en phase minimale. Cela indique que près de huit (08) personnes sur dix (10) ont été en mesure de couvrir leurs besoins essentiels alimentaires et non alimentaires sans s'engager dans des stratégies atypiques ou non durables pour accéder à de la nourriture et à des revenus. Dans la majorité des départements, 30 sur les 46 analysés, les ménages ont eu une bonne consommation alimentaire.

Cependant, certaines personnes ont eu des problèmes pour subvenir correctement à leurs besoins alimentaires.

Le nombre de personnes en phase crise ou pire sur la même période, a été estimé à 892 311, soit 4,7% de la population. Ces personnes ont eu besoin d'une assistance alimentaire immédiate afin de protéger leurs moyens d'existence et de réduire leurs déficits de consommation alimentaire.

De même, 3 330 471 personnes, soit 17,5% de la population, ont été sous-pression. Ces dernières ont eu une consommation alimentaire minimalement adéquate mais n'ont pas pu assumer certaines dépenses non-alimentaires sans s'engager dans des stratégies d'adaptation au stress.

À l'échelle géographique, Tambacounda a été la région la plus affectée par l'insécurité alimentaire, avec deux départements (Goudiry et Bakel) en crise et deux en sous-pression

(Tambacounda et Koumpentoum). Elle est suivie par les régions de Matam et de Kédougou, où pour chacune un département a été en crise et les autres en sous-pression.

La région de Saint-Louis a été également affectée par l'insécurité alimentaire, avec le département de Podor en crise. Contrairement aux régions de Tambacounda, Kédougou et Matam, les autres départements de Saint-Louis ont été en phase minimale.

Dans ces départements en crise, les difficultés alimentaires des ménages se sont manifestées par une mauvaise diversité alimentaire et un recours à des stratégies d'adaptation alimentaire au stress ou pire.

Comparativement à 2023, la situation s'est nettement dégradée avec la hausse du nombre de personnes en phase de stress ou de crise. En effet, le nombre de personnes en phase crise ou urgence est passé de 314 055 en 2023 à 892 311 personnes en 2024, soit près du triple (2,8). Le nombre de personnes en stress a aussi augmenté, de 18,7%, sur la même période. S'agissant des départements, ceux en crise ou pire sont passés de 9 à 18 entre 2023 et 2024.

En phase projetée (juin-juillet-août), il a été prévu une situation qui pourrait se détériorer davantage, avec la hausse du nombre de personnes en phase stress ou pire. En effet, la projection de la proportion de personnes en phase crise ou pire a été de 7,0%, soit une hausse de 1 334 132 personnes. Les départements concernés sont ceux de Podor, Matam, Kanel, Bakel, Goudiry, Tambacounda, Salémata, Saraya et Malem Hodar.

Définition :

Les personnes en **phase crise** ont des déficits alimentaires qui se reflètent par des taux de Malnutrition aigüe élevés ou supérieurs à la normale ; ou sont marginalement capables de couvrir le minimum de leurs besoins alimentaires en épuisant les avoirs relatifs aux moyens d'existence ou en employant des stratégies d'adaptation de crise. S'agissant des personnes **en sous pression**, elles sont dans des ménages qui ont une consommation alimentaire minimale mais ne sont pas capables de se permettre certaines dépenses non alimentaires essentielles sans s'engager dans des stratégies d'adaptation irréversibles.

En savoir plus :

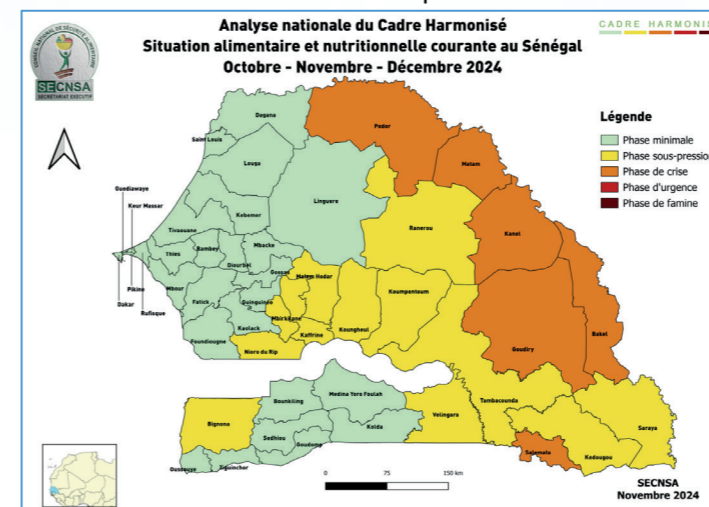
<https://www.cadreharmonise.org>
<https://www.secnsa.sn/fiche-de-communication-du-ch/>

Tableau XI.1 : Situation de l'insécurité alimentaire en phase courante et projetée en 2024

	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5
Phase courante (octobre-novembre-décembre)					
Départements	28	12	6	0	0
Population	14853184	3 330 471	834134	58177	0
Phase projetée (juin-juillet-août)					
Départements	10	27	9	0	0
Population	13263899	4 477 934	1239935	94197	0

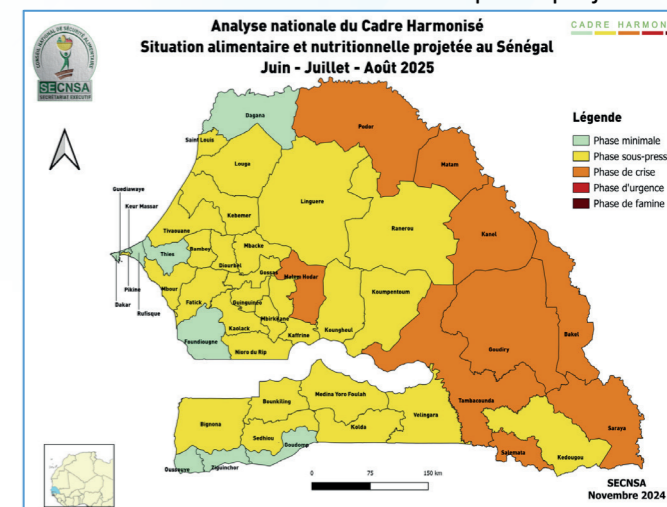
Source : SECNSA, fiche de communication du CH de novembre 2024

Graphique XI-1 : Cartographie de la situation de l'insécurité alimentaire en 2024 en phase courante



Source : SECNSA, fiche de communication du CH 2024

Graphique XI.2 : Cartographie de la situation de l'insécurité alimentaire en 2024 en phase projetée



Source : SECNSA, fiche de communication du CH 2024

**Chapitre XII : ENSEIGNEMENT -
EDUCATION**

XII.1 Analyse économique du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle

Les statistiques sur l'Education combinent les données du Ministère de l'Education nationale (MEN), du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) et du Ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion (MFPAI).

Le budget global des ministères en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle en 2024 est évalué à hauteur de 1 305,00 milliards de FCFA (LFI 2024), correspondant à 22,70% du budget total de l'Etat. Comparativement à l'année 2023, cette proportion a connu un accroissement de quatre points (4) de pourcentage (18,70% en 2023 contre 22,70% en 2024).

Pour l'exercice budgétaire de l'année 2024, les dépenses allouées aux ministères en charge de

l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle s'élèvent à hauteur de 22,50% des dépenses de fonctionnement totales de l'Etat avec notamment une part plus importante de 19,40% pour le ministère de l'éducation nationale.

S'agissant de la répartition entre les ministères en charge de l'éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et de la formation professionnelle, 86,24% des dépenses de fonctionnement reviennent au ministère de l'Education nationale, suivi du ministère de la Formation Professionnelle (7,58%) et du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (6,17%).

L'enseignement a contribué à hauteur de 5,90% à la création de richesse de l'économie nationale en prix courants, en 2024.

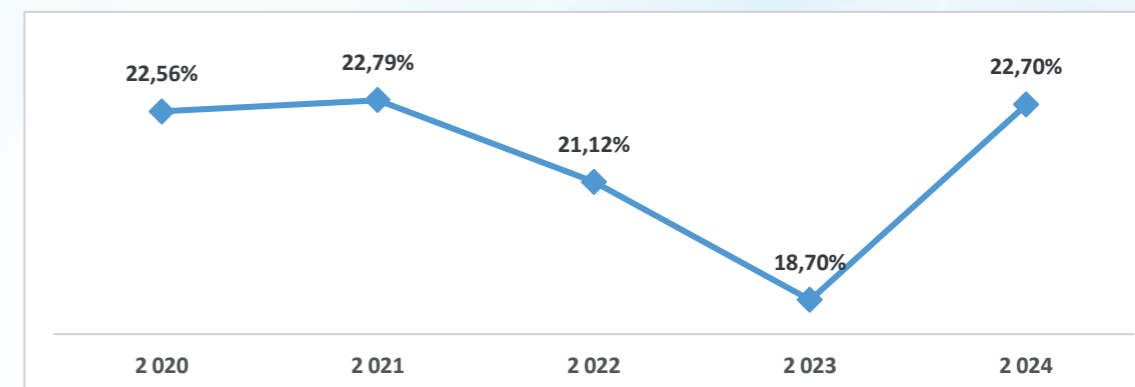
Définitions :

Budget : document qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une structure publique pour une année.

Dépenses de personnel : correspondent à la rémunération des salariés.

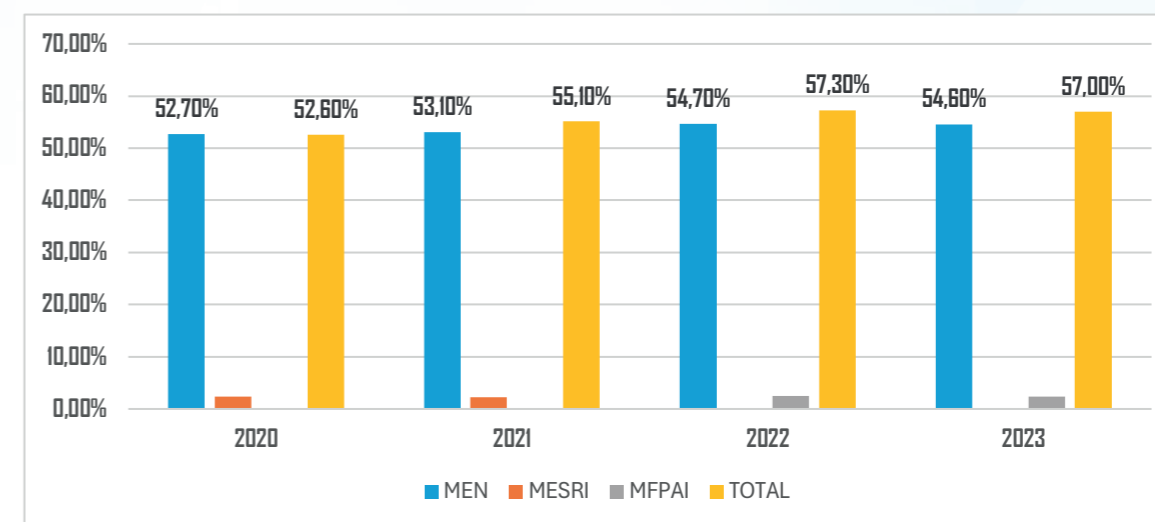
Dépenses de fonctionnement : comprennent les achats de biens et services, les acquisitions de matériel et mobilier, les grosses réparations ainsi que les dépenses liées aux provisions et aux imprévus.

Graphique XII.1 : Evolution de la part du budget de l'Education sur le budget total de l'Etat



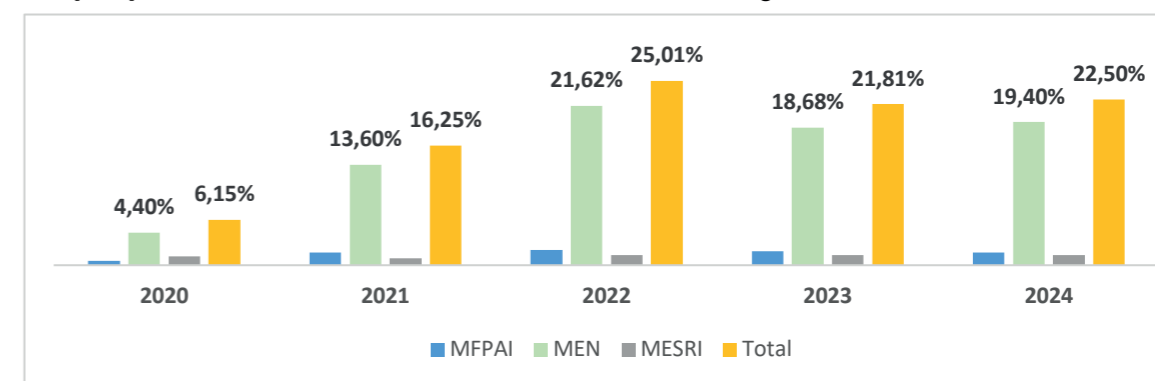
Source : ANSD 2025. Situation d'Exécution du budget et LFI

Graphique XII.2 : Répartition des dépenses de personnel de l'Education par rapport à celles de l'Etat



Source : ANSD 2025. Direction de la Solde 2020-2023.

Graphique XII.3 : Contribution à la croissance de l'enseignement



Source : ANSD 2025. Situation d'Exécution du budget 2020-2024

Tableau XII.2 : Contribution à la croissance de l'enseignement

ENSEIGNEMENT	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
VA en milliards	653,1	736,9	860,6	1 048,1	1 153,1
Poids sur la VA totale aux prix courants (%)	4,63	4,83	5,01	5,63	5,90

Source : ANSD 2025. Comptes nationaux semi- définitifs 2023 (Base 2014) et CNT T4 2024.

XII.2 Préscolaire

En 2024, il est dénombré 5 116 structures préscolaires. Leur répartition par statut montre une prédominance du public (46,0%), suivi du privé (36,7%), les structures du communautaire représentant 17,3%.

Au niveau régional, Dakar enregistre le plus grand nombre d'établissements préscolaires en 2024, avec 1 283 structures, représentant ainsi le quart des établissements (25,1%). Il est suivi de la région de Thiès avec 11,2% des structures. En revanche, Kédougou est la région qui compte le moins d'établissements, avec 52 structures préscolaires représentant 1,0% du total national.

Au niveau du préscolaire, le Taux Brut de Scolarisation (TBS) est de 25,1%. Ce taux est plus élevé chez les filles que chez les garçons (27,5% contre 22,9%) et ce également quelle que soit la région. La scolarisation est ainsi plus intense chez les filles avec un indice de parité de 1,2. Cet indice qui mesure la différence entre filles et garçons est plus élevée dans les régions de Matam (1,5), Kaffrine (1,4) et Diourbel (1,4).

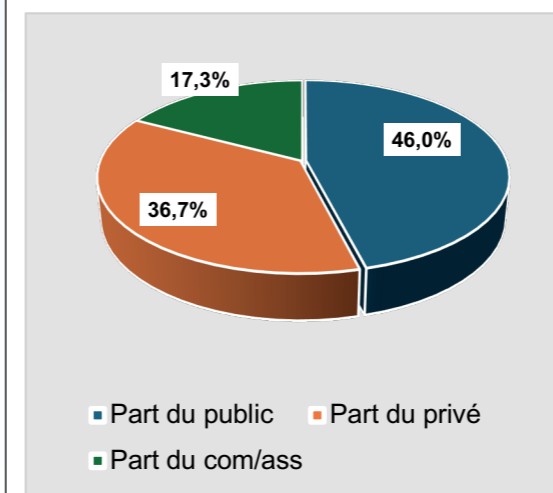
En outre, la région de Ziguinchor (67,3%) enregistre le TBS le plus élevé. Il est suivi de la région Dakar dont le TBS est de 38,8%. Quant à la région de Diourbel, elle présente le taux brut de scolarisation le plus faible, soit 10,1%.

Définition :

Le Taux brut de scolarisation (TBS) est un indicateur de mesure du niveau de scolarisation d'un cycle. Il représente le pourcentage de l'effectif des inscrits à ce cycle dans la population en âge de fréquenter le cycle. Il peut être calculé pour tous les cycles (préscolarisaiton, élémentaire, moyen et secondaire). Ainsi, le TBS au préscolaire est le pourcentage de l'effectif des inscrits dans la population âgée de 2 à 5 ans.

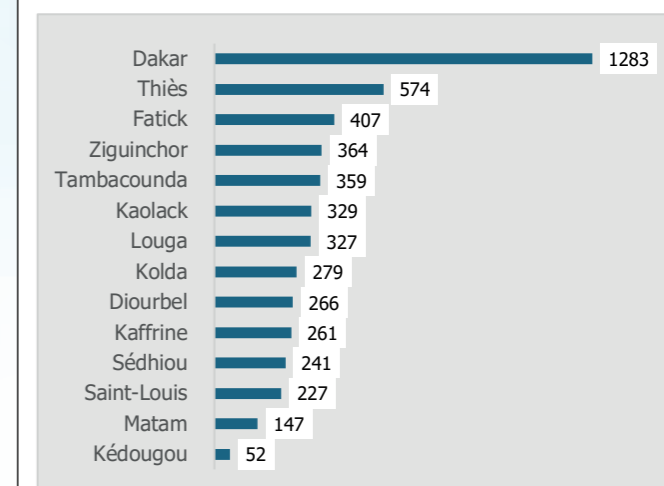
Indice de parité est un indicateur statistique qui mesure le rapport entre deux groupes, généralement entre les filles et les garçons.

Graphique XII.4 : Répartition des établissements d'enseignement préscolaire selon le statut



Source : DPPE, 2024

Graphique XII.5 : Répartition des établissements d'enseignement préscolaire par région



Source : DPPE, 2024

Tableau XII.2 : Taux brut de préscolarisaiton par région en 2024

Région	Taux brut de préscolarisaiton (%)			
	Garçons	Filles	Total	Indice de parité (IP)
Dakar	36	41,9	38,8	1,2
Diourbel	8,7	12,4	10,4	1,4
Fatick	24,9	29,1	26,9	1,2
Kaffrine	11,9	16,4	14,1	1,4
Kaolack	15	18,9	16,9	1,3
Kédougou	19,7	22,5	21,1	1,1
Kolda	24,3	26,7	25,5	1,1
Louga	21,5	28,4	24,8	1,3
Matam	11,7	17,3	14,4	1,5
Saint-Louis	17,4	22,8	20	1,3
Sédhiou	31,9	33,4	32,6	1,0
Tambacounda	23,6	27,9	25,7	1,2
Thiès	23,2	28,7	25,9	1,2
Ziguinchor	66,3	68,3	67,3	1,0
National	22,9	27,5	25,1	1,2

Source : DPPE, 2024

XII.3 Élémentaire

Au cours de l'année scolaire 2023/2024, l'enseignement élémentaire a compté 11 181 établissements, soit une hausse de 50 établissements par rapport à l'année précédente. Les écoles publiques restent largement majoritaires, représentant 80,1% du total.

Cette prédominance du public est observée dans toutes les régions, à l'exception de Dakar, où le privé domine avec 72,9 % des écoles.

Enfin, les établissements communautaires ou associatifs restent marginaux, avec 0,3% de l'ensemble. Ils sont presque exclusivement implantés à Dakar.

S'agissant du taux brut de scolarisation (TBS) à l'élémentaire, il s'est établi à 82,2% pour l'année scolaire 2023/2024. Il est nettement plus élevé chez les filles (92,9%) que chez les garçons (72,5%). L'indice de parité (1,3) indique une situation en faveur des filles.

A l'échelle régionale, la prédominance des filles est observée dans toutes les régions.

Définitions

Le Taux brut de scolarisation (TBS) est un indicateur de mesure du niveau de scolarisation d'un cycle. Il représente le pourcentage de l'effectif des inscrits à ce cycle dans la population en âge de fréquenter le cycle. Il peut être calculé pour tous les cycles (préscolarisaiton, élémentaire, moyen et secondaire). Ainsi, le TBS à l'élémentaire est le pourcentage de l'effectif des inscrits dans la population âgée de 6 à 11 ans.

Également, il faut noter que les TBS au cycle primaire les plus élevés sont enregistrés dans les régions de Ziguinchor (115,2%), de Kédougou (107,2%) et de Thiès (101,4%) où ils dépassent les 100%. Par contre les régions de Kaffrine (44,1%) et de Diourbel (54,6%) enregistrent les TBS les plus bas, en dessous de la moyenne nationale (82,2%).

En ce qui concerne le taux d'achèvement à l'Élémentaire, il est estimé à 58,8% au niveau national pour l'année scolaire 2023/2024. Il s'élève à 69,9% chez les filles contre 48,9% chez les garçons, soit un indice de parité de 1,4 en faveur des filles. Cette supériorité des filles s'observe quelle que soit la région.

En outre, des écarts importants sont observés selon les régions. La région de Ziguinchor affiche le taux d'achèvement le plus élevé (92,2%) tandis que celle de Kaffrine enregistre le niveau le plus bas (28,8%).

Tableau XII.3 : Proportion d'écoles élémentaires selon le statut

Région	Nombre	% du public	% du Privé	% du Com/Ass
Dakar	1790	25,6	72,9	1,5
Diourbel	706	78,3	21,7	0,0
Fatick	739	93,0	7,0	0,0
Kaffrine	528	97,9	1,9	0,2
Kaolack	772	92,2	7,8	0,0
Kédougou	305	98,4	1,6	0,0
Kolda	838	97,1	2,9	0,0
Louga	967	92,9	7,1	0,0
Matam	466	99,4	0,6	0,0
Saint-Louis	888	94,3	5,7	0,0
Sédhiou	540	96,5	3,5	0,0
Tambacounda	771	96,1	3,4	0,5
Thiès	1363	74,3	25,7	0,0
Ziguinchor	508	87,2	12,6	0,2
National	11 181	80,1	19,6	0,3

Source : DPPE, 2024

Tableau XII.4 : Taux brut de scolarisation à l'Élémentaire et indice parité

Région	Taux brut de scolarisation (%)			
	Garçons	Filles	Total	Indice de parité (IP)
Dakar	91,7	105,2	98,3	1,2
Diourbel	43,2	67,5	54,6	1,6
Fatick	81,8	95,6	88,4	1,2
Kaffrine	35,1	54,0	44,1	1,5
Kaolack	63,8	81,0	71,9	1,3
Kédougou	101,4	113,8	107,2	1,1
Kolda	79,4	93,1	85,9	1,2
Louga	57,1	82,9	69,2	1,5
Matam	48,2	85,7	65,6	1,8
Saint-Louis	78,0	111,8	94,1	1,4
Sédhiou	92,8	106,9	99,3	1,2
Tambacounda	62,4	80,3	70,9	1,3
Thiès	90,6	113,4	101,4	1,3
Ziguinchor	111,8	119,0	115,2	1,1
National	72,5	92,9	82,2	1,3

Source : DPPE, 2024

Tableau XII.5 : Taux d'achèvement à l'Élémentaire et indice parité

Région	Taux d'achèvement			
	Garçons	Filles	Total	IP
Dakar	74,7	90,9	82,7	1,2
Diourbel	25,5	44,7	34,4	1,8
Fatick	54,0	76,2	64,6	1,4
Kaffrine	20,9	37,5	28,8	1,8
Kaolack	41,1	58,6	49,3	1,4
Kédougou	76,8	89,9	82,9	1,2
Kolda	56,0	73,0	64,0	1,3
Louga	33,9	56,3	44,3	1,7
Matam	25,8	56,4	39,8	2,2
Saint-Louis	47,2	79,2	62,5	1,7
Sédhiou	63,7	80,8	71,5	1,3
Tambacounda	44,8	62,1	53,0	1,4
Thiès	55,8	82,9	68,6	1,5
Ziguinchor	85,8	99,4	92,2	1,2
National	48,9	69,9	58,8	1,4

Source : DPPE, 2024

XII.4 Moyen et secondaire

Le cycle moyen s'appuie sur un réseau de 1452 structures, dont près de trois des quarts (73,8%) sont des établissements publics, contre 26,2 % pour le privé. Cette supériorité numérique des établissements publics est observée dans la majorité des régions. En effet, les régions de Kaffrine, Kédougou et Kolda enregistrent un taux de 100% d'établissements publics. À l'inverse, Dakar se distingue par une forte présence des établissements privés (67,7%). La région de Thiès affiche également une proportion relativement élevée d'établissements privés (26,9%). Au cycle secondaire, la situation s'inverse partiellement. Au niveau national, sur 1202 établissements, le privé en concentre 59,8%, contre 40,2% pour le public. La région de Dakar illustre fortement cette tendance, avec 88,3% d'établissements privés. Les régions de Thiès et de Diourbel suivent avec respectivement 66,3% et 63,9% de structures privées. En revanche, certaines régions telles que Kaffrine ou Matam conservent une nette prédominance du public, avec plus des trois quarts des établissements.

Pour l'année scolaire 2023/2024, le taux brut de scolarisation est évalué à 46,9% au cycle moyen et à 29,8% au cycle secondaire. A l'échelle régionale, le TBS le plus élevé au cycle moyen est enregistré dans la région de Ziguinchor (86,3%). A l'inverse, les niveaux les plus faibles de cet indicateur sont observés dans les régions de Kaffrine (21,7%) et de Diourbel (24,3%). A l'exception de Ziguinchor, Dakar, Fatick, Thiès, Sédhiou et de Kédougou, les autres régions présentent un TBS inférieur à 50%. Les écarts de TBS entre régions, sont plus accentués dans le cycle secondaire. La région de Ziguinchor se place toujours en tête avec un TBS de 57,1%. Elle est suivie de Dakar qui affiche un TBS de 46,4%. Les plus faibles taux bruts de scolarisation sont observés dans les régions de Kaffrine (13,1%) et Diourbel (14,9%).

Il faut noter également que quels que soient le cycle et la région, les TBS sont en faveur des filles comme l'indiquent les indices de parité.

Le taux d'achèvement du cycle moyen général est estimé à 35,3%. Les filles

enregistrent un taux de 42,1% contre 29,1% pour les garçons, soit un indice de parité de 1,4 en faveur des filles. Cette situation de domination des filles est observée dans toutes les régions et les écarts entre filles et garçons sont particulièrement plus élevés à Matam (IP de 2,3), à Louga (1,7), à Diourbel (1,7) et à Saint-Louis (1,6). Dans la région de Kédougou (IP de 1,0), Kolda (IP de 1,1) et de Sédhiou (IP de 1,1), les filles et les garçons ont des taux d'achèvement presque identiques voire identiques.

S'agissant du cycle secondaire général, le taux d'achèvement est de 23,9% au niveau national. Ce taux est de 28,3% pour les filles, contre 19,8% pour les garçons, indiquant un indice de parité de 1,4, toujours en faveur des filles. Les écarts les plus élevés sont notés dans les régions de Fatick (IP de 1,6), Thiès (1,5) et de Ziguinchor (1,5). En revanche, dans la région de Kédougou, l'indice de parité est de 0,8 montrant un avantage pour les garçons. Par ailleurs, les régions de Ziguinchor (46,1%) et de Dakar (34,9%) présentent les taux d'achèvement les plus élevés dans ce cycle tandis que les régions de Tambacounda (9,7%) et de Kaffrine (10,2%) enregistrent les taux les plus faibles.

Les résultats des examens au niveau national indiquent un taux de réussite de 73,9% au Brevet de Fin d'Etude Moyen (BFEM) et de 49,1% au Baccalauréat (BAC).

Au BFEM, les meilleures performances sont enregistrées dans les régions de Kédougou (90,5%), Matam (87,7%), Tambacounda (87,5%), Kaffrine (85,7%) et de Saint Louis (85,1%), qui dépassent la moyenne nationale. À l'opposé, Fatick (62,2%) et Thiès (66,5%) enregistrent les plus faibles taux de réussite.

Pour le BAC, seules les régions de Louga (57,4%), Dakar (55,4%) et Diourbel (52,2%) enregistrent un taux de réussite dépassant la moyenne nationale. Les autres régions affichent des taux inférieurs, avec des résultats plus faibles à Kédougou (36,2%), Kolda (36,3%), Tambacounda (39,8%) et Saint Louis (40,7%).

Tableau XII.6 : Répartition des établissements d'enseignement du cycle moyen général et du cycle secondaire général par région selon le statut en 2024

Région	Cycle moyen			cycle secondaire		
	Nombre total	% Public	% Privé	Nombre Total	% du public	% du privé
Dakar	359	32,3	67,7	359	11,7	88,3
Diourbel	81	55,6	44,4	61	36,1	63,9
Fatick	84	88,1	11,9	106	48,1	51,9
Kaffrine	36	100,0	0,0	18	77,8	22,2
Kaolack	100	91,0	9,0	80	52,5	47,5
Kédougou	32	100,0	0,0	16	68,7	31,3
Kolda	84	100,0	0,0	42	54,8	45,2
Louga	81	90,1	9,9	55	54,5	45,5
Matam	72	98,6	1,4	50	84,0	16,0
Saint-Louis	96	94,8	5,2	80	73,8	26,2
Sédhiou	71	95,8	4,2	41	68,3	31,7
Tambacounda	61	96,7	3,3	26	65,4	34,6
Thiès	186	73,1	26,9	199	33,7	66,3
Ziguinchor	109	88,1	11,9	69	50,7	49,3
National	1452	73,8	26,2	1202	40,2	59,8

Source : DPPE, 2024

Tableau XII.7 : Taux brut de scolarisation au cycle moyen et cycle secondaire général, et indice parité

Région	Cycle moyen général				Cycle secondaire général			
	Taux brut de scolarisation (TBS)				Taux brut de scolarisation (TBS)			
	Garçon	Fille	Total	IP	Garçons	Filles	Total	IP
Dakar	62,1	76,9	69,5	1,2	39,2	53,5	46,4	1,4
Diourbel	18,5	31,0	24,3	1,7	12,0	18,1	14,9	1,5
Fatick	47,3	63,6	55,1	1,3	28,6	44,5	36,3	1,6
Kaffrine	17,6	26,3	21,7	1,5	11,2	15,3	13,1	1,4
Kaolack	35,8	48,8	41,9	1,4	24,5	32,5	28,3	1,3
Kédougou	54,2	58,0	56,0	1,1	19,0	17,1	18,1	0,9
Kolda	38,6	45,6	41,9	1,2	19,7	20,6	20,1	1,1
Louga	23,6	40,0	31,2	1,7	15,9	24,4	19,9	1,5
Matam	20,0	43,2	30,5	2,2	12,2	22,8	17,0	1,9
Saint-Louis	38,2	58,8	48,1	1,5	26,0	39,7	32,6	1,5
Sédhiou	50,6	57,8	53,9	1,1	24,2	26,5	25,2	1,1
Tambacounda	27,3	34,5	30,7	1,3	13,2	16,8	14,9	1,3
Thiès	47,1	68,4	57,1	1,5	30,7	47,5	38,7	1,6
Ziguinchor	81,0	92,3	86,3	1,1	48,5	66,9	57,1	1,4
National	39,7	54,8	46,9	1,4	24,7	35,4	29,8	1,4

Source : DPPE, 2024

XII.5 Formation professionnelle

À la rentrée 2022/23, le nombre d'apprenants inscrits dans la formation professionnelle au Sénégal s'est établi à 122605. Cet effectif a connu une progression de 31,9% par rapport à 2021/22, soit 29672 apprenants supplémentaires. La féminisation du secteur se poursuit avec une hausse plus marquée chez les filles (+38,3%) que chez les garçons (+24,4%), portant la proportion des filles à 56,5% contre 53,9% l'année précédente. Cette croissance des effectifs est notée dans la quasi-totalité des régions du pays, avec des dynamiques particulièrement fortes dans certains territoires. La région de Sédhiou (+212,5%) enregistre la plus forte progression, suivie de Diourbel (+114,3%) et de Thiès (+40,4%). La région de Dakar, qui concentre plus de la moitié des effectifs avec 69 028 apprenants, a maintenu son dynamisme avec une hausse de 30,7%. Seule la région de Kédougou a connu un léger repli de 2,6%.

La répartition par type d'établissement montre une dynamique favorable au secteur privé. Les centres de formation professionnelle privés, qui accueillent

désormais 62,9% des apprenants, voient leurs effectifs augmenter de 51,1%. Les lycées techniques enregistrent également une hausse significative (+30,4%), tandis que les centres publics connaissent une progression plus modérée (+4,0%).

Le développement du secteur se traduit également par une expansion du nombre d'établissements qui a atteint 571 structures en 2022/23 (+27,5%). Le secteur privé renforce sa présence avec 432 établissements (+36,7%), représentant 75,7% du total. Le secteur public a connu une hausse de 139 établissements (+5,3%) et une légère baisse de ses effectifs d'enseignants (-0,6%).

Les résultats aux examens reflètent des performances contrastées selon les diplômes. Les plus fortes progressions sont enregistrées pour le BEP et le baccalauréat technique avec respectivement +10 et +9 points de taux d'admission, atteignant 69% et 74%. Le CAP a maintenu un niveau élevé, à 75%, malgré un léger recul d'un point, tandis que le BT a connu une baisse de 5 points passant à 64%.

Tableau XII.7 : Répartition du nombre d'élèves en formation professionnelle dans le public et le privé

	2021/22		2022/23	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons
Dakar	26032	26825	36338	32690
Ziguinchor	2820	1958	3199	2265
Diourbel	2104	1423	6027	1519
Saint-Louis	2744	2116	3668	2651
Tamba	1224	948	1134	1189
Kaolack	3765	1439	3850	1720
Thiès	4900	4154	6888	5784
Louga	997	280	1216	477
Fatick	1575	703	1941	1034
Kaffrine	583	516	685	619
Kédougou	686	1064	666	1039
Kolda	1917	996	2463	1144
Sédhiou	287	130	650	652
Matam	423	324	522	575
Sénégal	50057	42876	69247	53358

Source : Direction de la Planification et du Suivi-évaluation/MFPAI

Tableau XII.8 : Taux d'admission aux diplômes techniques

Année		2021/22	2022/23
CAP	Effectif	4932	4406
	taux d'admission	76%	75%
BEP	Effectif	2682	3169
	taux d'admission	59%	69%
BT	Effectif	2258	2281
	taux d'admission	69%	64%
BACCALAUREAT TECHNIQUE	Effectif	1996	2583
	taux d'admission	65%	74%

Source : Direction de la Planification et du Suivi-évaluation/MFPAI

Tableau XII.9 : Evolution des effectifs d'apprenants par type de structures

Evolution des effectifs d'apprenants par types de structures	2021/22	2022/23
Lycées techniques	7195	9380
Centres de Formation Professionnelle publics	34723	36125
Centres de Formation professionnelle privées	51015	77100

Source : Direction de la Planification et du Suivi-évaluation/MFPAI

Tableau XII.10 : Répartitions du nombre d'établissements professionnels

Répartition du nombre d'établissements	2021/22	2022/23
Public	132	139
Privé	316	432
Total	448	571

Source : Direction de la Planification et du Suivi-évaluation/MFPAI

Chapitre XIII : CULTURE ET LOISIRS

XIII.1 Culture et loisirs

La culture demeure un pilier fondamental dans le développement socio-économique du Sénégal. Il joue un rôle crucial dans la préservation de l'identité nationale et la promotion du patrimoine culturel. Le présent chapitre met en exergue l'évolution du secteur culturel et des loisirs, en analysant les infrastructures culturelles, la fréquentation des sites, ainsi que les aspects économiques du secteur.

L'analyse de la fréquentation des musées révèle une dynamique particulièrement encourageante. L'année 2023 a enregistré un total de 72 857 visiteurs, marquant une progression de 4% par rapport à 2022. Cette évolution positive est principalement portée par une augmentation remarquable des touristes nationaux (+33%), passant de 16 240 à 21 599 visiteurs, témoignant d'un intérêt croissant de la population locale pour le patrimoine culturel. La fréquentation des touristes étrangers a également enregistré une hausse de 2%, atteignant 42 526 visiteurs en 2023. Toutefois, une baisse de 28% est notée pour la fréquentation des étudiants et élèves.

Concernant le paysage éditorial, il poursuit sa dynamique de croissance, particulièrement dans le secteur du livre. En 2023, le pays a compté 63 maisons d'édition de livres, soit une augmentation de 5% par rapport à 2022, confirmant une progression constante observée depuis 2013 où l'on ne comptait que 29 établissements. Le secteur des journaux et magazines s'est maintenu à 37 maisons d'édition, un chiffre inchangé depuis 2022.

S'agissant des infrastructures de lecture publique et de conservation, le réseau des bibliothèques publiques nationales s'est

maintenu à 36 établissements en 2023, tandis que les bibliothèques communales ont connu une légère régression, passant à 29 établissements. Les centres culturels étrangers, au nombre de 11, contribuent à la diversité de l'offre culturelle, marquant une progression notable depuis 2013 où l'on en comptait 8.

Quant-au secteur du spectacle vivant, il a enregistré des évolutions contrastées en 2023. En effet, le nombre total de troupes artistiques a augmenté de 17,6% pour atteindre 160 formations, les compagnies de danse ont connu un rebond significatif (+43,8%); la musique moderne a progressé de 18 orchestres (+20%). De même, les manifestations culturelles ont augmenté de 46,7%, témoignant ainsi d'un dynamisme du secteur événementiel. Cependant, les troupes théâtrales ont poursuivi leur déclin (-10,3%) et les orchestres de musique traditionnelle se sont maintenus à 42 formations.

L'année 2023 est marquée par un développement significatif des infrastructures de spectacle. Le nombre de théâtres est de 5 établissements, les salles de culture et de congrès ont doublé pour atteindre 10 espaces, tout comme les studios d'enregistrement qui passent à 8 unités. Cette évolution traduit un investissement important dans les équipements culturels.

Toutefois, les aspects économiques du secteur présentent quelques difficultés. Les recettes générées par l'exploitation des sites et monuments ont accusé une baisse de 7,9% entre 2022 et 2023, s'établissant à 62,3 millions de FCFA. Cette diminution des recettes s'accompagne d'une légère réduction des emplois créés, passant de 9 à 8 postes.

Définitions :

Maisons d'édition : Entreprises culturelles spécialisées dans la publication et la diffusion d'œuvres écrites, assurant la sélection, la production et la commercialisation de contenus littéraires ou journalistiques.

Troupes artistiques : Groupes organisés d'artistes professionnels ou semi-professionnels qui créent et présentent des œuvres dans différentes disciplines (théâtre, danse, musique) selon des normes artistiques établies.

Tableau XIII.1: Évolution des recettes et des emplois générées par l'exploitation des sites et monuments en milliers de FCFA

Colonne1	2022	2023
Recettes d'entrée	67 607 500	62 257 700
Nombre d'emplois créés	9	8

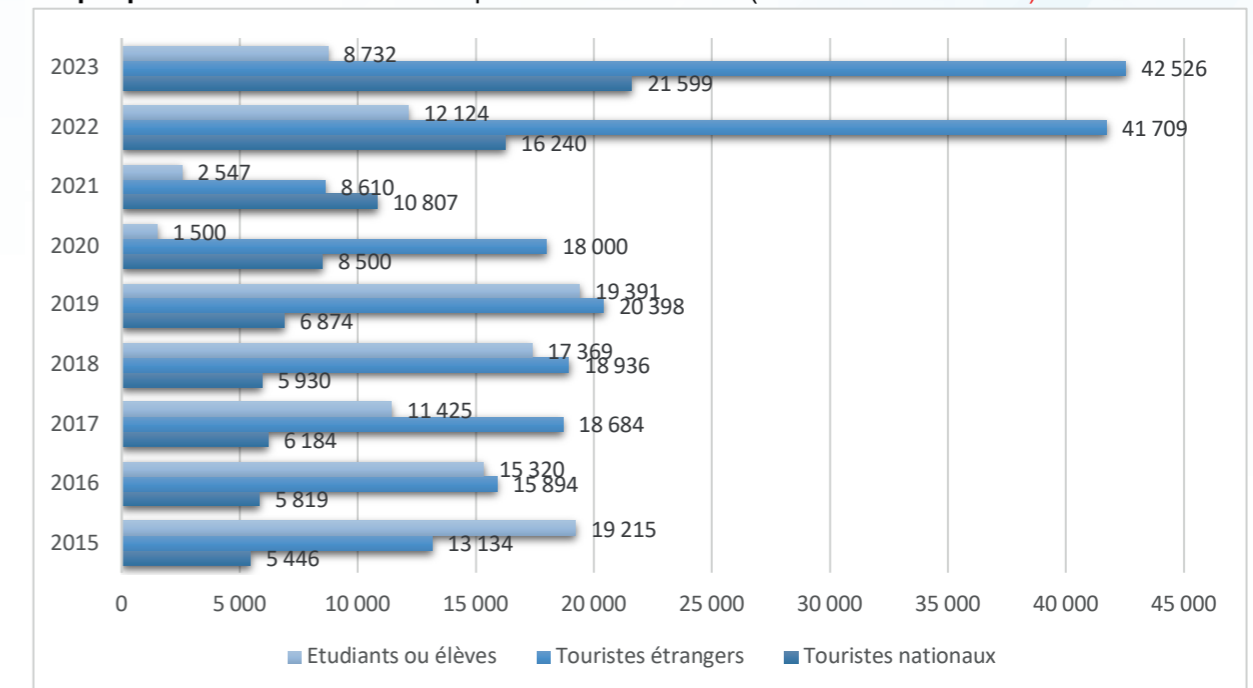
Source : Ministère de la Jeunesse des Sports et de la culture/ Direction du patrimoine culturel

Tableau XIII.2 : Évolution du nombre de maisons d'édition



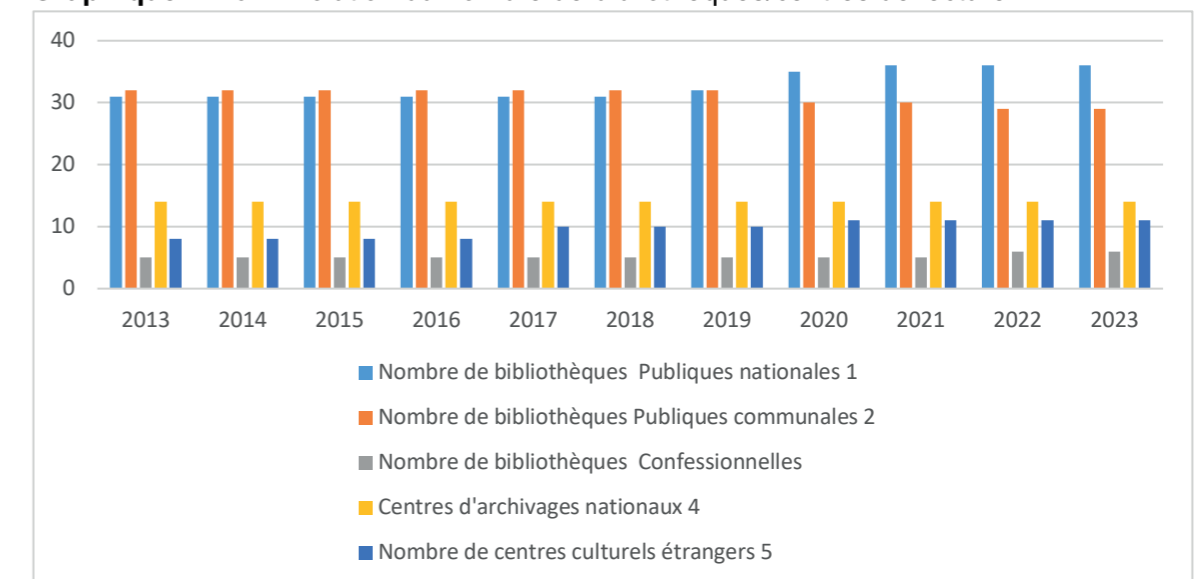
Source : Ministère de la Jeunesse des Sports et de la culture/ Direction du patrimoine culturel

Graphique XIII.1 : Situation de la fréquentation des musées (en nombre de visiteurs)



Source : Ministère de la Jeunesse des Sports et de la culture/ Direction du patrimoine culturel

Graphique XIII.3 : Évolution du nombre de bibliothèques/centres de lecture



Source : Ministère de la Jeunesse des Sports et de la culture/ Direction du patrimoine culturel

SECTION D. ÉCONOMIE – FINANCES

CHAPITRE XIV : COMPTES ECONOMIQUES

CHAPITRE XV : SITUATION FINANCIERE

CHAPITRE XVI : FINANCES PUBLIQUES

CHAPITRE XVII : ECHANGES EXTERIEURS

Chapitre XIV : COMPTES ECONOMIQUES

XIV.1 Agrégats macroéconomiques⁵

La croissance économique du Sénégal mesurée par le Produit Intérieur Brut (PIB), base 2014, s'établit à 4,3 % en 2023 après 3,9% en 2022. Par ailleurs, en 2023, le Revenu National Disponible Brut (RNB) poursuit sa tendance haussière atteignant 19 738 milliards de FCFA en 2023, soit une augmentation de 7,2% par rapport à 2022. Cette progression s'est traduite par une augmentation de 3,6% du revenu national disponible brut par habitant, passant ainsi à 1 089 milliers FCFA (équivalent à 1 795,2 \$US). Dans un contexte marqué par une inflation persistante, ce revenu additionnel a davantage été absorbé par les dépenses de consommation finale au détriment de l'épargne.

En effet, la consommation finale (CF) en valeur a augmenté de 10,6% en 2023 pour s'établir à 15 501,5 milliards de FCFA. Elle est composée de la consommation marchande (10 746,1 milliards de FCFA), représentant 69,3% de la consommation totale, et de la consommation non marchande évaluée à 4 755,4 milliards de FCFA, soit 30,7% de la CF.

L'épargne nationale, quant à elle, a régressé de 3,1% en 2023 pour se situer à 4 236,2 milliards FCFA. Ainsi, après une

augmentation continue ces dernières années, le taux d'épargne nationale a reculé de 2,6 points en 2023 pour se chiffrer à 22,8% contre 25,4% en 2022.

Du point de vue de la demande, les dépenses de consommation finale ont augmenté de 5,0% en termes réels, soutenues par une hausse de ses composantes marchande (4,8%) et non marchande (5,3%).

La formation brute du capital fixe (FBCF) en volume a progressé de 9,3% sous l'effet de sa composante publique qui s'est rehaussée de 18,4% en 2023, après une chute de 12,0% en 2022.

En revanche, les échanges extérieurs de biens et services en volume se sont repliés, tant pour les importations (-0,4%) que pour les exportations (-6,0%). En valeur, la balance des biens et services continue de se détériorer, avec un solde de -4 688,6 milliards FCFA en 2023, après -4 540,8 milliards FCFA en 2022. Toutefois, le déficit extérieur courant par rapport au PIB est ressorti à 19,8%, soit une réduction de 0,2 point par rapport à 2022.

Définitions :

Revenu national disponible brute (RNDB) : correspond à la somme des revenus des résidents d'une économie sur une période donnée. Il est égal au PIB, diminué des revenus primaires (revenus d'activité, revenus du patrimoine) et secondaires (transferts) à payer par les unités résidentes à des unités non-résidentes et augmenté des revenus primaires et secondaires à recevoir du reste du monde

Taux d'épargne : rapport de l'épargne au PIB.

Taux d'investissement : rapport de l'investissement au PIB.

Taux d'autofinancement : rapport de l'épargne sur l'investissement (FBCF, variation de stock et acquisition d'objet de valeur)

En savoir plus :

« Comptes nationaux semi-définitifs de 2023 et définitifs de 2022, base (2014) » : <https://www.ansd.sn/Indicateur/produit-interieur-brut-annuel-base-2014>
 « Comptes nationaux trimestriels 4^{ième} Trimestre 2023 »
 Situation économique et financière en 2023 et perspectives 2024

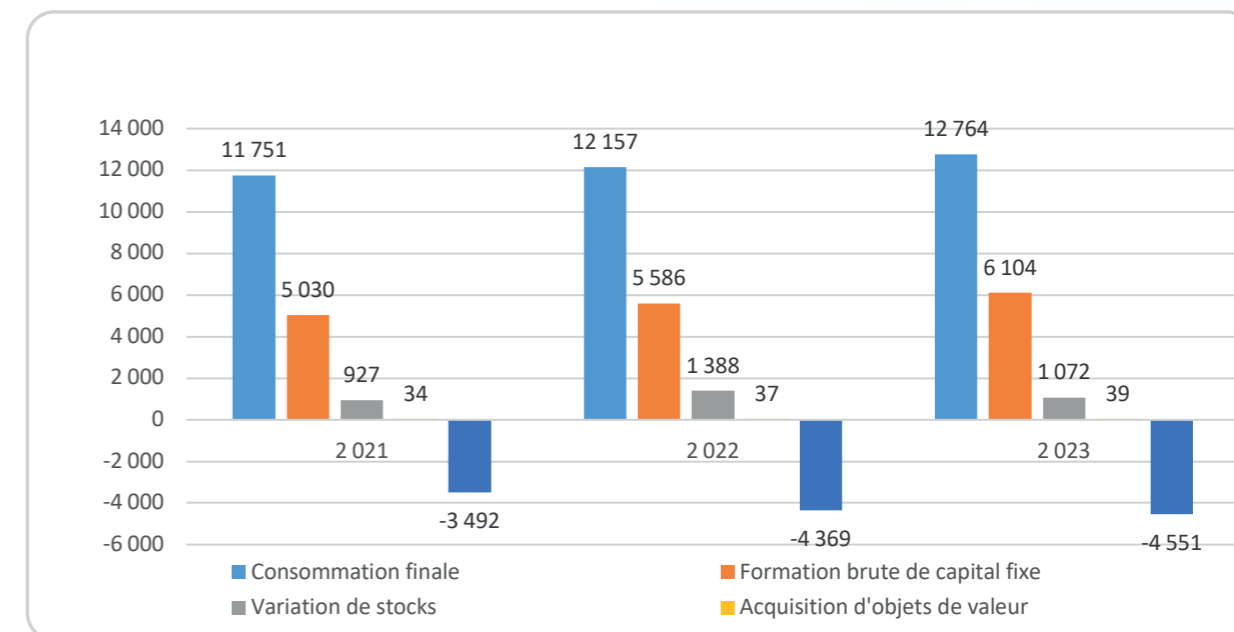
⁵ Les données présentées sur cette section sont relatives aux comptes base 2014. Les comptes nationaux des années courantes 2023 et 2024 ne sont pas encore publiés selon la base 2021.

Tableau XIV.3: Principaux agrégats macroéconomiques

En milliards de FCFA aux prix courants (base 2014)	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023
PIB au prix du marché	12 840	13 713	14 119	15 261	17 330	18 619
Consommation finale	10 689	11 286	11 721	12 475	14 019	15 502
Formation brute de capital fixe	3 637	4 067	4 300	5 184	6 015	6 589
Exportations de biens et services	2 947	3 426	2 923	3 760	4 627	4 302
Importations de biens et services	4 987	5 383	5 555	6 827	9 168	8 991
Solde de la balance des biens et services	-2 041	-1 957	-2 633	-3 067	-4 541	-4 689
Revenu National Disponible Brut	13 650	14 554	15 214	16 465	16 772	17 920
PIB (à prix constants de 2014)	12 615	13 197	13 374	14 249	14 798	15 428
PIB/Habitant (1000 FCFA)	823	854	854	896	989	1 027
PIB/Habitant (US dollar)	1 481	1 458	1 483	1 617	1 585	1 693
RNDB/Habitant (1000 FCFA)	875	906	920	967	1 051	1 089
Solde budgétaire global/PIB	-3,7%	-3,9%	-6,4%	-6,3%	-5,3%	-5,0%
Solde courant extérieur /PIB	-9,6%	-8,1%	-10,9%	-12,1%	-19,9%	-19,8%
Taux de croissance annuel du PIB	6,2%	4,6%	1,3%	6,5%	3,9	4,3
Taux d'investissement (FBCF, Stocks)	32,5%	31,8%	35,4%	38,1%	45,1	41,7
Taux de FBCF	28,3%	29,7%	30,5%	34,0%	34,7	35,4
Epargne intérieure/PIB	16,8%	17,7%	17,0%	18,3%	19,1	16,7
Epargne nationale/PIB	23,1%	23,8%	24,7%	26,1%	25,4	22,8

Source : Comptes nationaux définitifs 2022, sémi-définitifs 2023 (base 2014)

Graphique XIV.1 : Evolution des composantes du PIB en volume selon l'optique demande (en milliards FCFA)



Source : Comptes nationaux définitifs 2022, semi-définitifs 2023 (base 2014)

XIV.2 Croissance

En 2024, l'économie sénégalaise a enregistré une nette accélération avec une progression du Produit intérieur brut (PIB) réel de 6,9%, contre 4,3% en 2023. Cette performance est largement attribuable à la forte expansion du secteur secondaire, dopée par la montée en puissance des activités extractives, notamment liées à la production du pétrole. En revanche, le secteur primaire a connu une contraction, alors que le tertiaire a poursuivi sa progression, mais à un rythme plus modéré.

En neutralisant l'impact des hydrocarbures, la croissance du PIB hors pétrole ressort à 2,6%, ce qui souligne la forte dépendance de la croissance globale aux nouvelles ressources extractives.

Après une hausse notable en 2023, la valeur ajoutée en volume du secteur primaire s'est repliée de 1,0% en 2024. Cette baisse s'explique surtout par le recul de l'agriculture (-3,4%), malgré la bonne tenue de l'élevage (+4,8%) et le redressement de la pêche (+2,4%). La sylviculture a progressé de manière plus modeste (+2,4%).

Le secteur secondaire a été le principal moteur de la croissance en 2024, affichant une hausse spectaculaire de 20,0%. Cette envolée est liée à l'expansion des activités extractives (+220,7%), traduisant l'entrée en production des ressources pétrolières

du pays. En revanche, certaines branches industrielles ont marqué le pas, à l'image du raffinage du pétrole et cokéfaction (-8,9%) et de la fabrication de produits chimiques de base (-3,1%).

La construction, qui avait fortement contribué à la croissance du secteur en 2023, a ralenti (+1,1%). En revanche, la production et distribution d'électricité est restée dynamique (+13,2%).

La croissance de la valeur ajoutée du secteur tertiaire s'est établie à 3,3% en 2024, après 3,8% en 2023, traduisant un léger ralentissement. Certaines branches ont maintenu une progression solide, comme l'information et la communication (+6,4%) et les activités financières et d'assurance (+4,5%). La valeur ajoutée de l'administration publique a également progressé (+9,1%). En revanche, les activités de transport (-0,5%) et de services spécialisés (-1,6%) ont atténué la dynamique globale de ce secteur.

L'économie sénégalaise est principalement dominée par le secteur informel. Ce dernier contribue à 45,5% à la valeur ajoutée globale en 2023. Il est suivi par le secteur moderne qui a contribué à hauteur de 35,6%, de ceux des APU et ISBLSM (14,1%) et enfin les ménages purs ont participé pour 4,5%.

Définitions :

Produit intérieur brute (PIB) : il représente le résultat final de l'activité de production (la richesse créée ou valeur ajoutée) des unités productrices résidentes. Il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits.

En savoir plus :

Comptes nationaux semi-définitifs de 2023 et définitifs de 2022, base (2014)» : <https://www.ansd.sn/Indicateur/produit-interieur-brut-annuel-base-2014>

« Comptes nationaux trimestriels 4^{ème} trimestre 2024 »

Situation économique et financière en 2024 et perspectives 2025

Tableau XIV.4 : Evolution de la valeur ajoutée en volume des secteurs de l'économie (en %)

	2020	2021	2022	2023	2024
Valeur ajoutée totale	1,9	6,3	3,6	4,5	6,8
Secteur primaire	12,2	0,8	0,2	5,9	-1,0
Secteur secondaire	-1,5	7,1	2,5	5,2	20,0
Secteur tertiaire	0,6	7,7	5,1	3,8	3,3
Taxes nettes sur les produits	-3,4	8,5	5,6	2,1	7,5
Produit intérieur brut	1,3	6,5	3,9	4,3	6,9
Produit intérieur brut hors pétrole					2,6

Source : Comptes nationaux annuels semi définitifs 2023 (base 2014) ; comptes nationaux trimestriels 2024, ANSD

Tableau XIV.5 : Evolution la valeur ajoutée en volume des secteurs de l'économie (en %)

	2020	2021	2022	2023	2024
AGRICULTURE ET ACTIVITES ANNEXES	18,3	0,7	-1,7	7,6	-3,4
ELEVAGE ET CHASSE	4,3	3,1	5,4	3,9	4,8
SYLVICULTURE ET ACTIVITES DE SOUTIEN	2,3	1,9	2,8	3,0	2,4
PECHE, PISCICULTURE ET AQUACULTURE	-10,2	-6,1	1,2	-3,3	2,4
ACTIVITES EXTRACTIVES	-4,0	11,1	-1,4	-9,1	220,7
FABRICATION DE PRODUITS AGRO ALIMENTAIRES	-1,7	6,1	3,9	3,1	1,3
RAFFINAGE DU PETROLE ET COKEFACTION	-13,4	7,9	-22,5	41,1	-8,9
FABRICATION DE PRODUITS CHIMIQUES DE BASE	-8,0	3,6	3,3	-4,2	-3,1
FABRICATION DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION	7,8	13,8	-4,8	12,7	0,0
FABRICATION D'AUTRES PRODUITS MANUFACTURIERS	2,7	6,9	5,6	5,2	-1,1
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET D	8,0	6,5	13,2	11,6	13,2
DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINIS ET TRAIT DES DEC	9,6	5,8	7,8	6,4	5,0
CONSTRUCTION	-14,4	5,9	-6,4	17,4	1,1
COMMERCE	-0,6	4,5	2,8	4,6	2,3
TRANSPORTS	-10,2	8,4	7,3	3,4	-0,5
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	-14,9	8,4	9,0	5,6	2,2
INFORMATION ET COMMUNICATION	-2,3	9,9	7,0	5,7	6,4
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	-1,5	13,1	8,5	5,4	4,5
ACTIVITES IMMOBILIERES	5,9	5,6	2,3	4,0	2,9
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES, TECHNI	10,2	7,2	11,9	-3,7	-1,6
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	-1,7	14,9	6,9	2,9	0,0
ACTIVITES D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	10,6	4,6	5,1	5,7	9,1
ENSEIGNEMENT	-8,6	19,7	4,0	4,4	4,1
ACTIVITES POUR LA SANTÉ HUMAINE, ACTION SOCI	8,3	11,0	5,4	3,1	1,4
ACTIVITES ART. CULTU. SPORTIFS ET	-6,9	4,5	10,9	-2,8	3,4
RECREATIVES					
ACTIVITES DOMESTIQUES	3,5	3,6	3,4	2,9	2,9
AUTRES ACTIVITES NCA	-7,5	3,2	2,7	3,5	2,8

Source : Comptes nationaux annuels sémi-définitifs 2023 (base 2014), comptes trimestriels 2024

XIV.3 Production des branches⁶

Après une croissance de 6,1% en 2023 (base 2014), la production des branches a connu une hausse de 5,1 % en 2024. Ce ralentissement coïncide avec l'élection présidentielle américaine, la crise au Moyen-Orient et la guerre Ukraino-Russe. Ces événements ont perturbé les chaînes d'approvisionnement mondiales, alimentant une inflation persistante conduisant en conséquence à un ralentissement de la croissance économique mondiale.

L'analyse sectorielle révèle que le secteur primaire est le plus impacté en 2024, affichant une croissance négative (-0,8%), soit un recul de 6,8 points par rapport à 2023. Cette situation est en partie imputable au repli du sous-secteur agricole, malgré les mesures de soutien mises en place par les autorités pour stimuler la production. Par ailleurs, les inondations d'octobre ont provoqué des pertes de terres cultivables, freinant la dynamique du secteur déjà affecté par une longue interruption des pluies.

Le secteur tertiaire a connu en 2024 un léger ralentissement de sa croissance, qui s'est établie à 3,2% contre 3,5% en 2023. Cette décélération s'explique principalement par le repli de plusieurs sous-secteurs, notamment l'« Hébergement et Restauration », dont la croissance est tombée à 2,2% après 7,1% en 2023, le transport, en recul de 0,8% contre une

hausse de 3,5% l'année précédente, ainsi que les « activités liées à la santé humaine et à l'action sociale » qui affichent une croissance de 1,4% en 2024 contre 5,5% en 2023. Cependant, certains sous-secteurs ont vu leur croissance augmenter entre les deux années. En effet, les activités artistiques, sportives et récréatives affichent une progression, passant de -3,0% en 2023 à 3,6% en 2024. Il en est de même pour les « services de l'administration publique », dont la croissance s'est établie à 9,1% contre 5,5% en 2023.

Quant au secteur secondaire, le ralentissement de sa croissance s'explique principalement par la contraction de l'ensemble de ses sous-secteurs, à l'exception des activités extractives, qui affichent une forte progression de 118,8% après un recul de 8,7% en 2023, essentiellement portée par la production de pétrole. Les activités de raffinage du pétrole et de sa cokéfaction enregistrent, pour leur part, une baisse de 2,3% en 2024, après une forte reprise en 2023 (+75,4%). La contraction du sous-secteur de la construction résulte principalement de l'arrêt de plusieurs chantiers publics depuis le deuxième trimestre 2024. Il en va de même pour la fabrication des matériaux de construction, qui recule de 0,7% en 2024, soit 10,4 points de moins qu'en 2023.

Définitions :

Branche d'activité : regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits (ou rendent des services) qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée. Au contraire, un secteur regroupe des entreprises classées selon leur activité principale.

Production (au sens de la comptabilité nationale) : activité exercée sous le contrôle et la responsabilité d'une unité institutionnelle qui combine des ressources en main-d'œuvre, capital et biens et services pour fabriquer des biens ou fournir des services, et résultat de cette activité. Les processus purement naturels sans intervention ou contrôle humain ne font pas partie de la production.

Valeur ajoutée : La valeur ajoutée est un solde intermédiaire de gestion qui permet d'évaluer la richesse créée à l'intérieur d'un pays par des unités résidentes au cours d'une période donnée (trimestre ou année). Elle est obtenue en faisant la différence entre la production et les intrants utilisés dans le processus. Ces derniers sont appelés les consommations intermédiaires de biens et services.

⁶ L'analyse des productions par branche s'effectue selon la base 2014

Tableau XIV.4 : Production des branches d'activités

En milliards de francs CFA aux prix constants de 2014	2020	2021	2022	2023	2024
A00 AGRICULTURE ET ACTIVITES ANNEXES	1 837	1 859	1 838	1 967	1 901
B00 ELEVAGE ET CHASSE	660	683	723	759	795
C00 SYLVICULTURE ET ACTIVITES DE SOUTIEN	75	76	77	80	82
D00 PECHE, PISCICULTURE ET AQUACULTURE	238	223	209	211	216
E00 ACTIVITES EXTRACTIVES	651	777	774	707	1 546
F00 FABRICATION DE PRODUITS AGRO ALIMENTAIRES	2 642	2 792	2 879	2 969	3 004
G00 RAFFINAGE DU PETROLE ET COKEFACTION	421	462	352	617	602
H00 FABRICATION DE PRODUITS CHIMIQUES DE BASE	252	261	274	263	255
I00 FABRICATION DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION	512	576	585	644	640
J00 FABRICATION D'AUTRES PRODUITS MANUFACTURIERS	1 458	1 550	1 618	1 726	1 698
K00 PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET D	608	652	739	831	942
L00 DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINIS ET TRAIT DES DEC	263	283	314	336	353
M00 CONSTRUCTION	1 576	1 761	1 745	2 006	2 014
N00 COMMERCE	2 431	2 551	2 628	2 784	2 853
O00 TRANSPORTS	1 040	1 149	1 242	1 285	1 275
P00 HEBERGEMENT ET RESTAURATION	377	407	454	487	498
Q00 INFORMATION ET COMMUNICATION	1 074	1 170	1 245	1 338	1 423
R00 ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	613	697	755	761	788
S00 ACTIVITES IMMOBILIERES	1 152	1 227	1 243	1 303	1 341
T00 ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES, TECHNI	935	1 027	1 203	1 145	1 123
U00 ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	348	387	417	428	428
V00 ACTIVITES D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	1 198	1 339	1 363	1 438	1 568
W00 ENSEIGNEMENT	589	712	730	768	800
X00 ACTIVITES POUR LA SANTÉ HUMAINE, ACTION SOCIALE	384	433	438	463	469
Y00 ACTIVITES ART. CULTU. SPORTIFS ET RECREATIVES	89	115	124	120	125
Z00 ACTIVITES DOMESTIQUES	68	71	73	75	77
ZA0 AUTRES ACTIVITES NCA	138	142	142	151	156
ZB0 EXTRATERRITORIALITE	-	-	-	-	-
TOTAL	21 629	23 383	24 184	25 662	26 972

Source : Comptes trimestriels 2023 et 2024, Base 2014

XIV.4 Prix à la consommation

Les prix à la consommation ont augmenté de 0,8% en 2024, après une hausse de 5,9% en 2023. Ce ralentissement est attribuable à l'évolution modérée des prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+0,6% après +7,0% en 2023) et le repli des prix des biens et services de « logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (-0,6% en 2024, après +4,8% en 2023).

Les hausses de prix les plus significatives en variation annuelle sont notées au niveau des « biens et services divers » (+3,6%), des services de « restaurants et hôtels » (+2,7%), des « meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer » (+2,1%), des services d'« enseignement » (+1,7%), des « loisirs et culture » (+1,5%) ainsi que des biens et services de la « santé » (+1,2%) et de la « communication » (+1,1%).

Selon l'origine, les prix des produits locaux ont baissé de 1,1% en 2024, après une hausse de 5,9% en 2023. Les prix des produits importés, quant à eux, ont évolué de +4,9% en 2024, comme l'année précédente. Cette tendance s'explique en grande partie par le renchérissement des denrées alimentaires importées, notamment le riz.

En ce qui concerne le secteur de production, les prix des produits des secteurs primaire et tertiaire ont enregistré des hausses respectives de prix de 1,2% et 1,3% en 2024, après avoir

augmenté de 6,6% et 4,1% en 2023. Cette évolution est liée au renchérissement des produits alimentaires (secteur primaire) ainsi que des services de confection et de nettoyage de vêtements, du transport, de l'enseignement et des salons de coiffure (secteur tertiaire). En revanche, les prix des produits du secteur secondaire se sont contractés de 0,8% en rythme annuel, sous l'effet de la baisse de ceux des produits manufacturés alimentaires, ainsi que des fournitures pour travaux d'entretien et de réparation des logements (-5,6%), notamment le fer à béton.

Du point de vue de la durabilité, la majoration des prix des services (+1,3%) justifie l'évolution de l'indice global sur la période sous revue. En effet, cette appréciation est due à l'augmentation des prix des services de confection de vêtements, des services de transport ainsi que des frais de scolarité.

L'inflation sous-jacente (hors énergie et produits frais), reste maîtrisée, avec une hausse modérée de 0,2% en 2024, contre +3,7% en 2023.

S'agissant des produits frais, ils se sont renchérés de 1,4%, sous l'effet de la montée des prix des produits alimentaires. En ce qui concerne les produits énergétiques, leurs prix se sont repliés de 0,2%, après un fort accroissement de 11,9% en 2023.

Définitions :

L'inflation est définie comme étant une hausse généralisée des prix à la consommation, sur l'ensemble du spectre économique et sur plusieurs périodes consécutives.

L'indice des prix qui permet de déterminer l'inflation sous-jacente exclut les prix des produits frais dits saisonniers et ceux de l'énergie, qui subissent des mouvements très variables des tensions sur les marchés mondiaux. Ainsi, il permet de suivre le niveau de l'inflation en dehors de ces phénomènes perturbateurs.

En savoir plus :

[Consulter la note sur l'évolution annuelle de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation \(IHPC\) en 2024.](#)

Tableau XIV.5 : Evolution des prix à la consommation par fonction en 2023 et 2024

Libellé	Pondération	Variation annuelle		Contribution en point de % en 2024
		2023	2024	
Produits alimentaires, boissons non alcoolisées	4 964	7,0%	0,6%	0,3
Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants	49	2,3%	1,5%	0,0
Articles d'habillement et chaussures	730	3,4%	0,7%	0,0
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	1 204	4,8%	-0,6%	-0,1
Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	502	3,7%	2,1%	0,1
Santé	353	2,0%	1,2%	0,0
Transports	563	3,9%	0,7%	0,0
Communications	329	6,0%	1,1%	0,0
Loisirs et culture	353	9,4%	1,5%	0,0
Enseignement	194	1,8%	1,7%	0,0
Restaurants et hôtels	376	6,4%	2,7%	0,1
Biens et services divers	383	6,1%	3,6%	0,1
INDICE GLOBAL	10 000	5,9%	0,8%	0,8

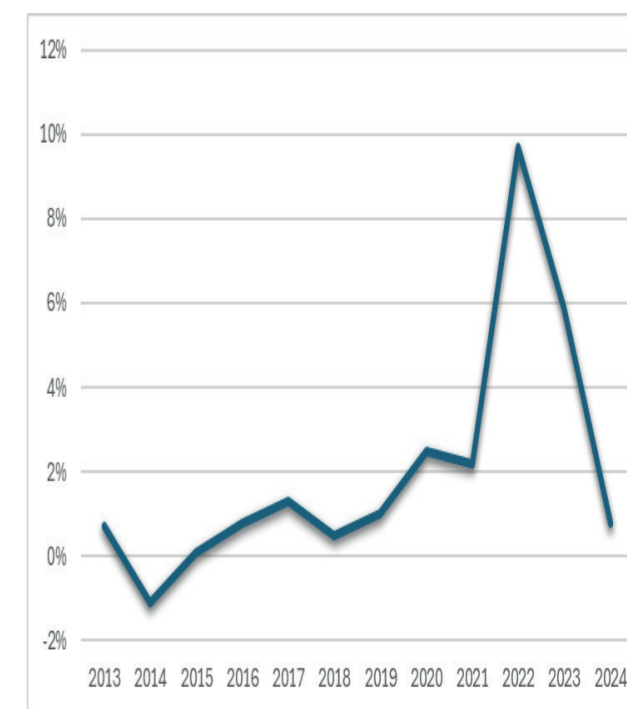
Source : ANSD/DSECN/DSC/BP

Tableau XIV.6 : Evolution des prix à la consommation selon la nomenclature secondaire

Libellé	Pondération	Variation annuelle	
		2023	2024
Produits locaux	6 991	5,9%	-1,1%
Produits importés	3 009	4,9%	4,9%
Primaire	4 076	6,6%	1,2%
Secondaire	3 637	4,9%	-0,8%
Tertiaire	2 286	4,1%	1,3%
Produits non durables	5 817	6,4%	0,3%
Produits semi durable	1 654	4,5%	0,6%
Produits durables	243	1,8%	0,3%
Services	2 286	4,1%	1,3%
Produits frais	2 530	7,1%	1,4%
Energie	612	11,9%	-0,2%
Hors produits frais et énergie	6 858	3,7%	0,2%
INDICE GLOBAL	10 000	5,9%	0,8%

Source : ANSD/DSECN/DSC/BP

Graphique XIV.2 : Evolution du taux d'inflation



Source : ANSD/DSECN/DSC/BP

Chapitre XV : SITUATION FINANCIERE

XV.1 Activités financières

L'activité financière au Sénégal est régie par la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). A travers sa politique monétaire, elle influence les conditions de financement de l'économie. Cette politique a comme cible directe les banques commerciales qui à leur tour répercutent cela sur toute l'économie à travers leur activité d'intermédiation financière.

L'écosystème des intermédiaires financiers au Sénégal en 2024 est resté inchangé par rapport à 2023. Il est composé de 33 établissements de crédit (EC), dont 29 banques et 04 établissements financiers à caractère bancaire, et 297 institutions de microfinances (IMF).

Les conditions monétaires

En 2024, les conditions financières de la BCEAO sont restées stables comparativement en 2023. En effet, après deux (02) relèvements successifs de ses taux directeurs, portant ainsi le taux minimum de soumission aux adjudications et le taux sur le guichet de prêt marginal respectivement à 3,25% et 5,25%, le 16 septembre 2023, puis respectivement à 3,5% et 5,5% depuis le 16 décembre 2023. Ces valeurs sont restées inchangées durant tout le long de l'année 2024. Ainsi, l'année a été marquée par des conditions de financement plutôt stables certes mais les plus élevés que l'Union ait connu ces dernières années.

La situation monétaire

Dans ce contexte, la masse monétaire s'est consolidée de 3,9 % entre 2023 et 2024 pour ressortir à 10 206,5 milliards de FCFA à fin décembre 2024, contre 9,6% une période plutôt. Ce ralentissement de la liquidité globale est la conséquence d'une baisse des dépôts à vue de

3,3% en 2024 pour ressortir à 4 828,0 milliards de FCFA contre une hausse de 11,8% une année plus tôt. La circulation fiduciaire et les autres dépôts, quant à eux, se sont appréciés respectivement de 14,4% et 2,4% en 2024 pour s'établir à 2 739,8 milliards de FCFA et 2 638,6 milliards de FCFA.

En liaison avec la progression de la masse monétaire, ses contreparties ont évolué dans le même sens en 2024, c'est-à-dire en hausse mais moins élevées qu'une année plus tôt. Les **actifs extérieurs nets** ont enregistré une progression de 3,8% en 2024 contre 4,1% en 2023. Les crédits à l'économie aussi ont connu une baisse de rythme évoluant de 5,1% en 2024 contre 9,8% en 2023. Ceux accordés à l'administration centrale ont noté une plus forte décélération en évoluant seulement de 5,1% en 2024 contre 21,6% en 2023.

Les conditions de crédit

Malgré une hausse des concours de financement de la BCEAO, le coût moyen des crédits accordés par les établissements de crédit a légèrement baissé, passant de 6,01 % en 2023 à 5,93 % en 2024. Toutefois, selon la nature des prêts, les taux ont augmenté pour les crédits à la consommation, à l'exportation et à l'équipement, atteignant respectivement 9,99%, 7,51% et 7,08% en 2024 contre 7,85%, 6,53 % et 6,91% en 2023. En revanche, dans les IMF, le coût du crédit reste élevé, avec un taux d'intérêt effectif global de 16% en 2023, contre 15% en 2022. Parallèlement, le taux d'inclusion financière, qui reflète l'utilisation des services financiers au Sénégal, a progressé, passant de 80,1% en 2022 à 83,3% en 2023.

Définitions :

- **Taux directeurs** : taux auxquels la Banque centrale prête ou emprunte de l'argent aux banques commerciales.
- **Actifs extérieurs nets** : la différence entre les actifs financiers qu'un pays détient sur le reste du monde et les passifs financiers qu'il doit au reste du monde.

En savoir plus :

- « Rapport annuel de la BCEAO », BCEAO, 2024
- « Rapport annuel d'activités », Direction de la réglementation et de la supervision des SFD, 2024

Tableau XV.1 : Paysage des intermédiaires financiers

ETABLISSEMENTS DE CREDIT						
Année	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2024/2023
Nombre de comptes de la clientèle	2 263 371	2 711 269	2 299 181	2 642 952	2 761 208	4,5%
Personnes physiques	2 039 992	2 521 553	2 168 209	2 419 787	2 512 083	3,8%
Personnes morales	223 379	189 716	130 972	223 165	249 125	11,6%
Nombre d'établissements	31	31	31	33	33	0,0%
Nombre d'agences et de bureaux	529	534	505	559	578	3,4%
Nombre de guichets automatiques bancaires	639	655	711	739	760	2,8%
INSTITUTIONS DE MICROFINANCE						
Année	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2024/2023
Nombre de comptes de la clientèle	3 433 960	3 702 747	3 923 775	4 207 264	4 496 082	-6,7%
Personnes physiques	3 116 840	3 354 574	3 550 274	3 827 834	4 089 277	-7,3%
Personnes morales	317 120	348 173	373 501	379 430	406 805	-1,6%
Nombres d'établissements	294	295	297	297	297	0,0%
Nombre de points de service	939	956	913	999	999	-8,6%

Source : BCEAO & DRS-SFD

Tableau XV.2 : Masse monétaire du Sénégal et ses contreparties (A fin décembre - En milliards de FCFA)

Année	2022	2023	2024	Evolution 2024/2023
Circulation fiduciaire	2 144,0	2 394,6	2 739,8	14,4%
Dépôts à vue	4 465,6	4 994,3	4 828,0	-3,3%
M1	6 609,6	7 389,0	7 567,8	2,4%
Autres dépôts inclus dans la masse monétaire	2 356,5	2 438,6	2 638,6	8,2%
MASSE MONÉTAIRE (M2)	8 966,0	9 827,6	10 206,5	3,9%
Actifs extérieurs nets	1 960,6	2 041,3	2 118,5	3,8%
<i>Banque Centrale</i>	1 101,0	1 038,0	1 341,1	29,2%
<i>Banques</i>	859,6	1 003,3	777,5	-22,5%
Créances intérieures	8 948,2	9 821,9	10 320,0	5,1%
<i>Créances nettes sur l'administration centrale</i>	2 811,7	3 418,5	3 591,2	5,1%
<i>Créances sur les autres secteurs</i>	6 136,4	6 403,5	6 728,8	5,1%
Passifs à caractère non monétaire	1 814,4	1 844,4	2 306,9	25,1%
Autres postes nets	128,3	191,3	-74,8	-139,1%
TOTAL DES CONTREPARTIES DE M2 (4)	8 966,0	9 827,6	10 206,5	3,9%

Source : BCEAO

Tableau XV.3 : Situation des crédits mis en place au Sénégal (A fin décembre)

Années	Montant			Taux débiteurs (en %)		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Situation des EC (en milliards de FCFA)	5 101,4	5 606,8	5 699,6	5,71	6,01	5,93
<i>Crédit à la consommation</i>	696,7	743,1	788,9	7,71	7,85	9,99
<i>Crédit à l'exportation</i>	0,9	1,0	0,7	3,75	6,53	7,51
<i>Crédit de trésorerie</i>	2 240,9	2 468,1	2 362,4	4,24	4,68	4,47
<i>Crédit à l'équipement</i>	288,9	329,0	548,9	7,23	6,91	7,08
<i>Crédit immobilier</i>	194,5	468,3	552,6	7,04	6,88	5,42
<i>Autres</i>	1 679,4	1 597,2	1 446,1	6,42	6,77	5,86

Source : BCEAO & DRS-SFD

XV.2 Assurance

En 2023, le marché de l'assurance au Sénégal comptait 29 compagnies, dont 19 actives dans l'assurance non-vie et 10 spécialisées dans l'assurance-vie. Le secteur a enregistré un chiffre d'affaires de 265,3 milliards de FCFA, en hausse par rapport aux 249,0 milliards de 2022, soit une croissance de 6,6 %. Bien que positive, cette performance traduit un ralentissement par rapport à l'augmentation de 10,6 % observée entre 2021 et 2022.

Assurance non-vie

Le montant global des primes brutes émises par les compagnies d'assurances non vie en 2023 a augmenté de 12,1 milliards de FCFA pour ressortir à 173,1 milliards de FCFA, soit une progression annuelle de 7,5%. Cette hausse s'explique en grande partie par trois branches dominantes, qui concentrent près des trois quarts des primes (73,1%) : les assurances liées aux accidents corporels et à la maladie (28,6%), à l'automobile (25,3%) et aux incendies et autres dommages aux biens (19,2%). À cela s'ajoutent les risques liés aux transports (aériens, maritimes et autres) et divers autres risques, représentant chacune 10,9% des primes. En revanche, la responsabilité civile générale demeure marginale, avec seulement 3,5% des primes émises. Enfin, les acceptations ne représentent que 1,6% du total, ce qui met en évidence la faiblesse de l'activité de réassurance non-vie.

Parrallèlement, les prestations payées en cas de survenu de ces dommages ressortent en baisse

de 2,8% en 2023 pour s'établir à 62,6 milliards de FCFA contre 64,4 milliards de FCFA en 2022. Plus de la moitié du montant de ces indemnisations concernent les accidents corporels et maladies (50,5%). Ils sont suivis par les dommages liés à l'automobile (27,0%) et aux incendies et autres dommages aux biens (12,0%). Les indemnités versées restantes se répartissent entre les divers autres risques (5,9%), les risques liés aux transports (3,4%), la responsabilité civile générale (1,0%) et les acceptations (0,3%).

Assurance vie

En ce qui concerne l'assurance vie, les primes brutes émises ont augmenté de 12,3% en 2023 pour s'établir à 99,0 milliards de FCFA. Les principaux risques couverts par ces primes concernent : l'assurance collective (63,5%), l'assurance individuelle (34,0%) et les acceptations (1,0%).

Les prestations payées lors de la survenue de ces risques ont enregistré une évolution plus rapide que celle des primes en 2023 (39,8%) : elle passent de 40,5 milliards de FCFA en 2022 à 56,7 milliards de FCFA en 2023.

Placements

Afin de faire fructifier les primes encaissées et de garantir le paiement futur des prestations dues aux assurés en cas de sinistres, les sociétés d'assurance effectuent des placements. En 2023, ces investissements se sont élevés à 613,9 milliards de FCFA contre 523,8 milliards de FCFA en 2022.

Définitions :

Primes émises : au montant total des primes facturées aux assurés au cours d'une période donnée, pour des contrats nouveaux ou renouvelés.

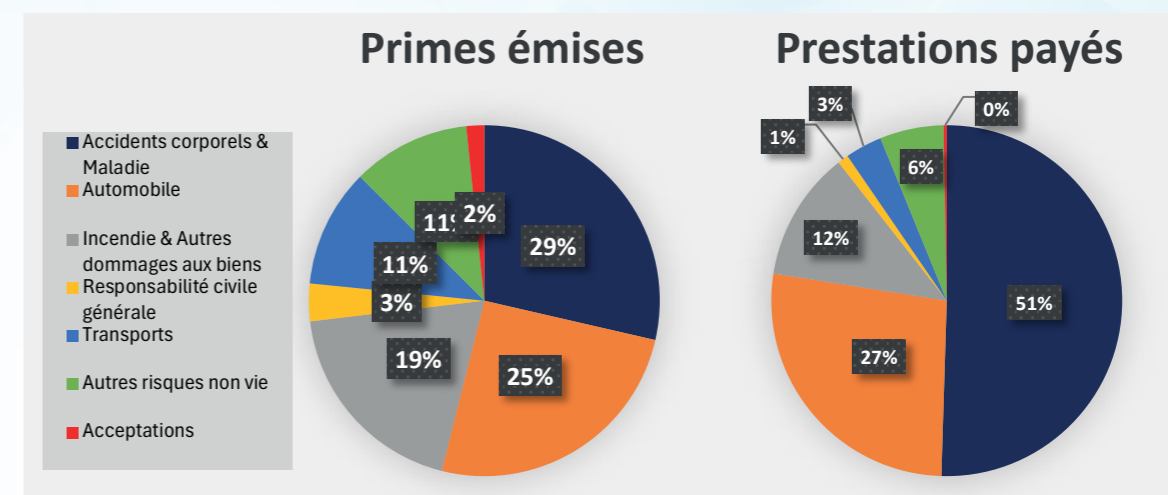
Prestations payées : montant effectivement versé par l'assureur aux assurés ou bénéficiaires au cours d'une période donnée pour l'indemnisation des sinistres.

Acceptations : primes (prestations) perçues (versées) lorsqu'une compagnie d'assurance agit en tant que réassureur, elle n'assure pas directement un assuré final mais accepte de couvrir une partie des risques d'une autre compagnie d'assurance.

En savoir plus :

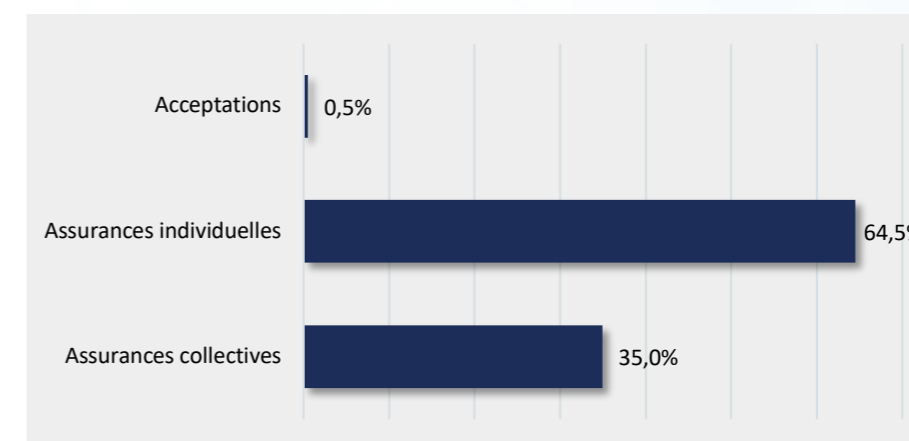
- « Le marché de l'assurance en Afrique », FANAF, Données 2019 à 2023
- « Évolution du marché de l'assurance au Sénégal en 2023 : Chiffres provisoires », Direction des Assurances

Graphique XV.1 : Répartition des primes émises et indemnités payées de l'assurance non-vie par branche (2023)



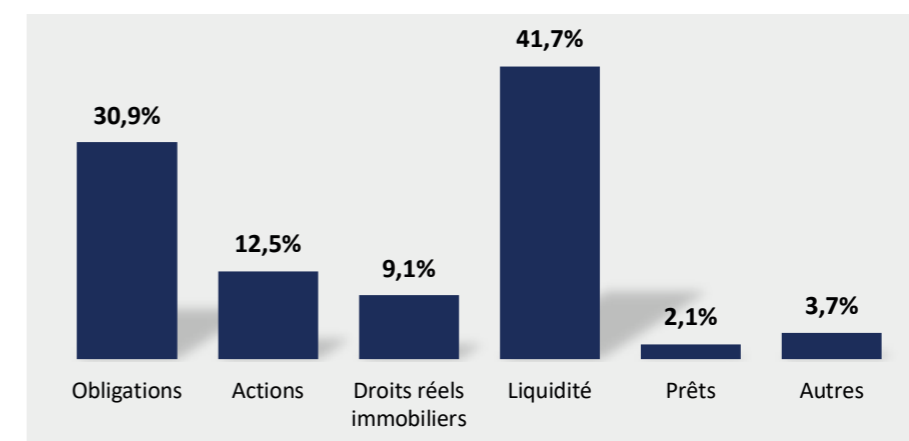
Source : Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africaines (FANAF)

Graphique XV.2 : Répartition des primes émises de l'assurance vie par branche (2023)



Source : Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africaines (FANAF)

Graphique XV.3 : Structure des placements des sociétés d'assurances (vie et non-vie - 2023)



Source : Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africaines (FANAF)

XV.3 Auxiliaires financiers et d'assurances

Les auxiliaires financiers et d'assurances sont des acteurs qui fournissent des services de soutien ou de facilitation financière. Autrement dit, il s'agit d'institutions qui n'assument pas de risques financiers majeurs, mais qui participent au bon fonctionnement du système financier en facilitant les transactions et la circulation des capitaux. Au Sénégal, selon la prépondérance de leur utilisation, ils peuvent être regroupés en trois (03) catégories : les auxiliaires de services financiers numériques, les auxiliaires d'assurances et les autres auxiliaires (administration de marchés financiers, gestion de fonds, activité de courtages, etc.).

Les services financiers numériques

En 2023, le Sénégal compte dix (10) acteurs émetteurs de monnaie électronique. Ils sont répartis comme suit : trois (03) établissements de monnaie électronique agréés (EME) et sept (07) partenariats noués entre un établissement de crédit, un prestataire technique et/ou un opérateur de télécommunication pour l'émission de monnaie électronique.

Entre 2021 et 2023, les services financiers numériques au Sénégal ont connu une forte expansion, avec un nombre total de transactions passant de 998,3 millions de FCFA à 2,13 milliards de FCFA et une valeur globale de 17 395,2 à 38 856,7 milliards de FCFA. Cette croissance soutenue des transactions (+46,4 % en volume et +44,8 % en valeur) est portée par l'essor des paiements digitaux et des transferts internationaux (73,5% et 354,1% en volume).

En termes d'importance des opérations (poids sur la valeur), les transferts de personne à personne, les retraits et les rechargements de porte-monnaie continuent de dominer les transactions (30,9%, 29,1% et 27,5% en 2023),

soulignant la persistance d'une forte circulation de monnaie dans l'économie.

Parallèlement, les transferts hors UEMOA, qui ont enregistré une forte progression en 2023 aussi bien en valeur qu'en volume, occupent progressivement plus de place avec leur poids sur la valeur totale des transactions qui passe de 1,0% en 2022 à 3,1% en 2023. Il en va de même pour les paiements de biens et services dont le poids en valeur évolue de 4,8% en 2022 à 5,5% en 2023. Tandis que les transferts intra UEMOA et les achats de crédit téléphonique conservent un poids stable entre 2022 et 2023.

Focus sur les EME agréés

Orange Finance Mobiles Sénégal, Mobile Cash et WAVE Digital Finance sont les seuls EME agréés à émettre de la monnaie électronique et dominent le marché des services financiers numériques au Sénégal. En 2022, ils représentent à eux seuls : 97,0% du nombre total de comptes de monnaie électronique, 62,3% du nombre total des transactions et 53,4% de la valeur totale des transactions. L'encours de la monnaie électronique émise par ces EME, après une baisse de 2,5% en 2023, a progressé de 89,4% en 2024 illustrant une adoption croissante des services financiers digitaux au Sénégal. Parallèlement, les dépôts adossés à cette monnaie électronique enregistre une hausse de 67,2% la même année contre 20,1% une année plus tôt.

Les auxiliaires d'assurance

Les courtiers et agents généraux d'assurances mettent en relation les clients et les compagnies d'assurance et tirent leur profit de commissions versées par les sociétés d'assurance. En 2024, au Sénégal, 90 courtiers d'assurance ont été autorisés à exercer contre 86 en 2023.

Définitions :

- **Monnaie électronique** : une valeur monétaire représentant une créance sur l'émetteur, stockée sous forme électronique, émise contre la remise de fonds, et acceptée comme moyen de paiement.

En savoir plus :

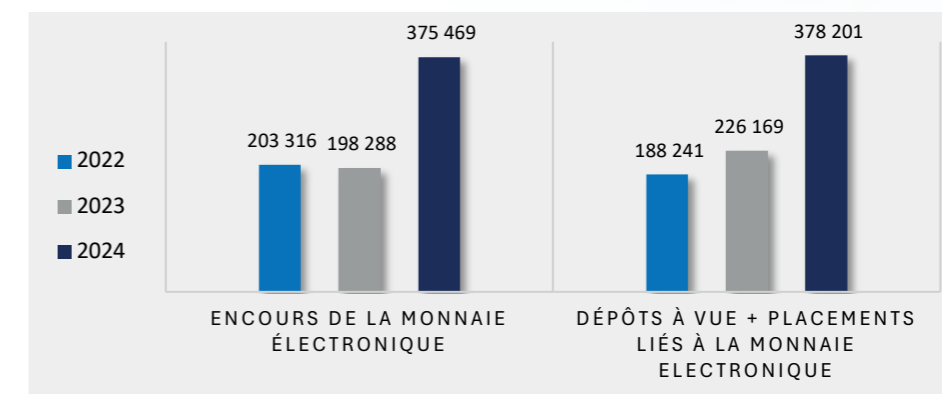
- « Rapport annuel sur les services financiers numériques », BCEAO, 2021, 2022 et 2023
- « Rapport annuel Commission bancaire », BCEAO, 2022, 2023 et 2024

Graphique XV.4 : Indicateurs de services financiers numériques au Sénégal (A fin décembre)

	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022
Transactions totales				
Nombre total de transactions (avec code et sans code)	998 321 085	1 457 196 518	2 133 525 249	46,4%
Valeur totale des transactions avec code et sans code (millions FCFA)	17 395 207	26 826 544	38 856 683	44,8%
Rechargements de porte-monnaie électronique				
Volume	223 547 829	254 751 723	328 181 328	28,8%
Valeur (millions FCFA)	5 240 510	7 294 134	10 680 690	46,4%
Transferts de personne à personne*				
Nombre	273 641 216	489 984 509	648 373 732	32,3%
Valeur (millions FCFA)	5 866 831	9 518 969	12 011 143	26,2%
Paiements				
Nombre	61 807 798	353 224 936	612 970 902	73,5%
Valeur (millions FCFA)	462 515	1 296 776	2 141 748	65,2%
Transferts transfrontaliers intra UEMOA (entre pays de l'Union)				
Nombre	3 196 152	5 387 768	8 625 153	60,1%
Valeur (millions FCFA)	155 252	286 787	464 372	61,9%
Transferts hors UEMOA (transferts en réception)				
Nombre	110 360	4 476 950	20 330 884	354,1%
Valeur (millions FCFA)	7 141	265 168	1 199 699	352,4%
Achat de crédit téléphonique				
Nombre	159 613 438	164 380 288	254 035 355	54,5%
Valeur (millions FCFA)	159 550	183 101	275 784	50,6%
Retraits				
Nombre	212 518 876	308 238 466	445 435 477	44,5%
Valeur (millions FCFA)	4 964 412	7 410 272	11 315 211	52,7%

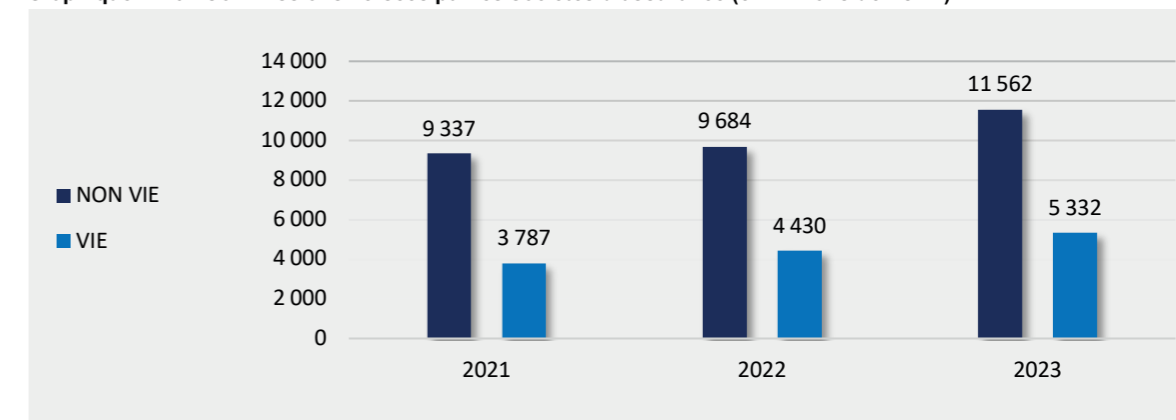
Source : BCEAO

Graphique XV.5 : Situation de la monnaie électronique émise par les EME (A fin décembre - En millions de FCFA)



Source : BCEAO

Graphique XV.6 : Commissions versées par les sociétés d'assurance (en millions de FCFA)



Source : Direction des Assurance (DA)

Chapitre XVI : FINANCES PUBLIQUES

XVI.1 Recettes et dons

En 2024, les recettes publiques se sont établies à 4 543,9 milliards de FCFA, contre 4 692,3 milliards de FCFA en 2023, soit un repli de 3,3 %. Cette baisse des ressources de l'État masque toutefois une évolution contrastée entre les différentes composantes des recettes, avec une amélioration notable des recettes fiscales, partiellement compensée par une contraction marquée des dons et des autres recettes.

Les recettes fiscales ont atteint 3 833,0 milliards de FCFA en 2024 contre 3 593,8 milliards de FCFA en 2023, soit une hausse de 6,7 %. Cette progression est principalement portée par les impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital. Les impôts sur les salaires et la main-d'œuvre ont également enregistré une hausse modérée, s'établissant à 45,1 milliards de FCFA en 2024, contre 41,2 milliards de FCFA en 2023. Par ailleurs, les impôts sur le patrimoine ont augmenté, passant de 10,5 milliards à 12,6 milliards de FCFA, sous l'effet notamment de la progression des impôts périodiques sur la propriété immobilière.

L'imposition des biens et services s'est légèrement renforcée, atteignant 1 938,3 milliards de FCFA en 2024, contre 1 901,3 milliards de FCFA en 2023, soit une hausse de 1,9 %. Cette évolution résulte principalement de l'augmentation des accises qui sont passées de 327,7 milliards à 388,0 milliards de FCFA, ainsi que des taxes sur l'utilisation ou la permission d'utiliser des biens ou d'exercer des activités, en hausse de 8,6 %. En revanche, les impôts généraux sur les biens et

services, en particulier la TVA, ont reculé, traduisant un fléchissement de cette composante.

Les impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales sont évalués à 498,4 milliards de FCFA en 2024, contre 456,0 milliards de FCFA en 2023, soit une progression de 9,3 %, principalement imputable à la reprise des droits de douane et autres droits à l'importation.

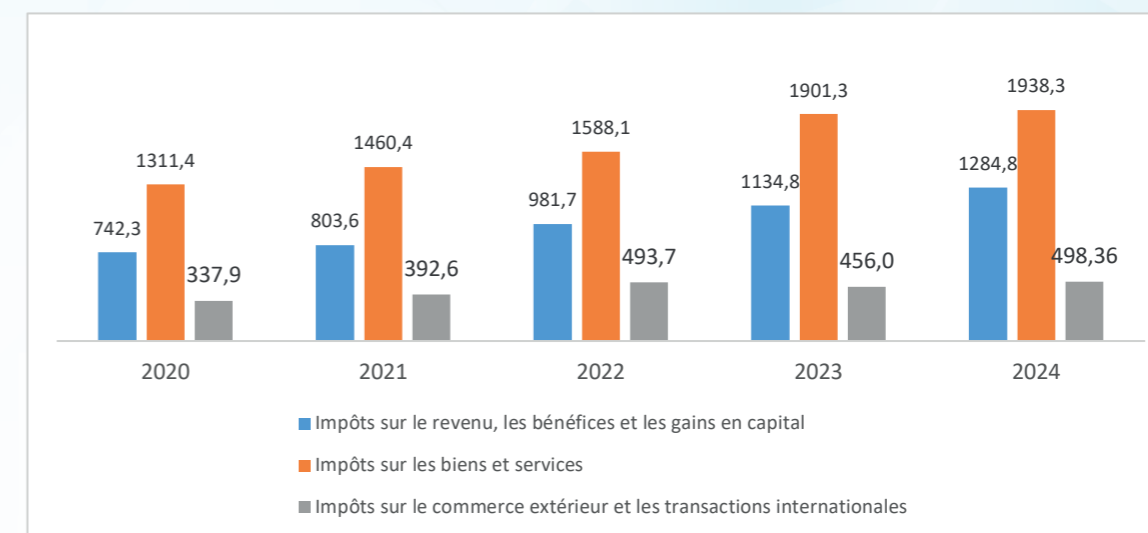
En ce qui concerne les dons, l'année 2024 est marquée par une forte contraction, avec un montant total de 128,7 milliards de FCFA, contre 211,3 milliards de FCFA en 2023, soit une baisse de 39,1 %. Cette baisse résulte principalement de l'absence quasi totale de dons en provenance des administrations publiques étrangères en 2024, contre 180,2 milliards de FCFA l'année précédente. À l'inverse, les dons des organisations internationales ont fortement augmenté, atteignant 128,1 milliards de FCFA en 2024, contre 31,1 milliards de FCFA en 2023.

Les autres recettes de l'État ont connu une baisse très marquée, passant de 716,0 milliards de FCFA en 2023 à 368,9 milliards de FCFA en 2024, soit un recul de 48,5 %. Les revenus de la propriété ont également reculé, s'établissant à 152,7 milliards de FCFA en 2024, contre 186,1 milliards de FCFA en 2023, en lien notamment avec la baisse des loyers. En revanche, les ventes de biens et services sont restées relativement stables, autour de 173 milliards de FCFA, tandis que les amendes, pénalités et confiscations ont peu évolué.

Définitions :

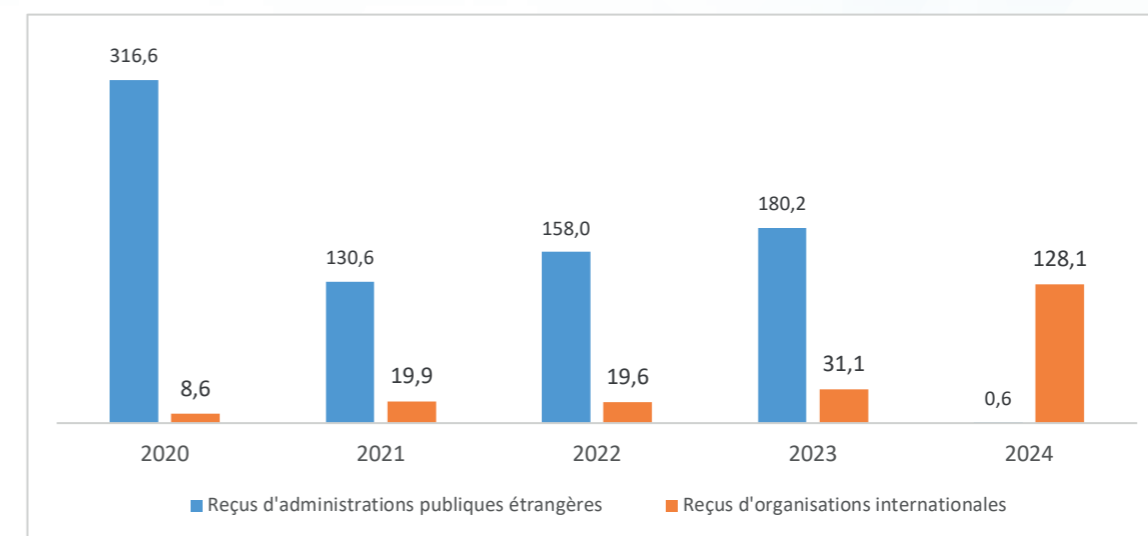
Recettes de l'Etat : elles sont formées des recettes fiscales, des dons et des autres recettes
Dons : ils sont composés des dons budgétaires et des dons en capital.
Recettes fiscales : elles désignent les recettes provenant des impôts sur le revenu et les bénéfices, des cotisations de sécurité sociale, des taxes prélevées sur les biens et les services, des prélèvements sur les salaires, des impôts sur le patrimoine et des droits de mutation, ainsi que d'autres impôts et taxes. services, des prélèvements sur les salaires, des impôts sur le patrimoine et des droits de mutation, ainsi que d'autres impôts et taxes

Graphique XVI.1 : Recettes fiscales (en milliards de CFA)



Source : DGCPT, TOFE 2020-2024

Graphique XVI.2 : Dons de l'Etat (en milliards de FCFA)



Source : DGCPT, TOFE 2020-2024

XVI.2 Dépenses publiques

Pour assurer leurs missions, l'Etat, ainsi que ses collectivités ont supporté des charges à hauteur de **5044,9** milliards de FCFA en 2024 contre **4 862,9** milliards de FCFA en 2023, soit une évolution de 3,7%. Ces dépenses sont tirées essentiellement par la rémunération des salariés (36%), suivie de l'utilisation de biens et services (24%) et les intérêts (17%). Les subventions et les autres charges sont respectivement à 7% et 11% du total des dépenses de 2024.

S'agissant des prestations sociales, elles sont passées de **239,2** milliards de FCFA en 2023 à **252,3** milliards de FCFA, soit une hausse de 5,5%.

Par contre, les dépenses d'investissement de l'Etat ont chuté au cours de la période. Elles sont passées de **2 589,7 milliards en 2023** à **2 156,0** milliards en 2024, soit une baisse de 16,7%. Ces dites dépenses sont majoritairement dominées par l'acquisition d'actifs fixes évaluée à 2 125,9 milliards de FCFA.

Par ailleurs, l'analyse de la tendance des dépenses sur les cinq (05) dernières années montre une évolution croissante des dépenses publiques avec un pic en 2022. Cette situation est suivie d'une légère baisse en 2023 (1,9 milliard de FCFA en valeur absolue).

Définitions :

Les dépenses publiques sont constituées de la rémunération des salariés, de l'utilisation de biens et services des Intérêts versés pour la dette, des subventions des dons des prestations sociales, les autres charges ainsi que les dépenses d'investissement.

En savoir plus :

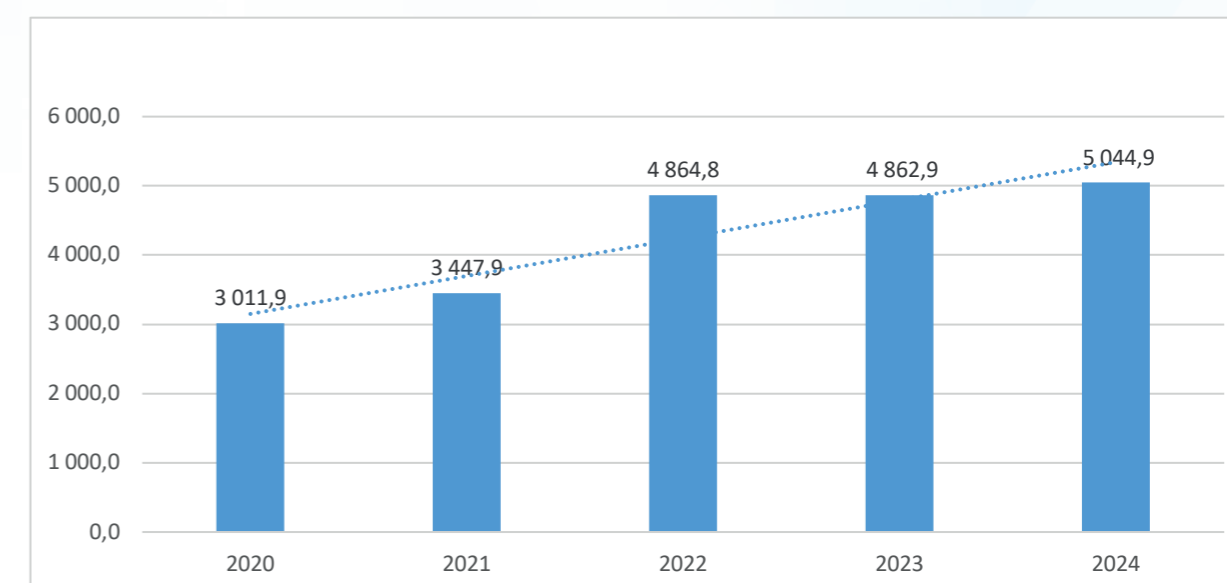
- Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2026-2028
- Tableau des Opération financières de l'Etat.

Tableau XVI.6: composition des dépenses publiques (en milliards de FCFA)

Charges totales	2020	2021	2022	2023	2024
Rémunération des salariés	1 071,9	1 156,5	1 435,3	1 676,8	1 825,0
Utilisation de biens et services	666,0	744,1	922,8	1 023,4	1 235,2
Consommation de capital fixe	0,6	0,0	0,0	0,0	-
Intérêts	322,4	351,9	433,3	628,1	842,3
Subventions	401,5	148,8	747,2	531,2	355,8
Dons	2,8	4,8	7,1	2,8	3,7
Prestations sociales	247,4	216,9	189,9	239,2	252,3
Autres charges	299,4	825,0	1 129,2	761,3	530,6
Investissement dans les actifs non financiers	1 475,1	2 007,3	1 755,7	2 589,7	2 156,0

Source : DGCPT, TOFE 2020-2024

Graphique XVI.3 : Evolution des dépenses publiques (en milliards de FCFA)



Source : DGCPT, TOFE 2020-2024

XVI.3 Déficit budgétaire

En 2024, les recettes mobilisées se sont établies à 4 543,9 milliards de FCFA, contre 4 692,3 milliards de FCFA en 2023, soit une baisse relative de 3,16%. Sur la même période, les dépenses exécutées sont évalués respectivement à 4 862,9 milliards de FCFA en 2023 et à 5 044,9 milliards de FCFA en 2024. Cette situation a engendré un besoin de financement de 2 760,3 milliards de FCFA en 2023 et de 2 657,1 milliards de FCFA en 2024.

Le financement de ces besoins a été assuré par une accumulation nette de passifs, estimée à 3 597,5 milliards de FCFA en 2023 et à 2 960,1 milliards de FCFA en 2024

et une accumulation nette d'actifs qui est passée de 834,6 milliards F CFA en 2023 à de 304,0 milliards F CFA à 2024. (DGCPT, TOFE CONSOLIDE).

Par ailleurs, l'encours de la dette publique de l'Administration centrale est provisoirement évalué à 23 273,4 milliards de FCFA à fin 2024, correspondant à une augmentation de 27,24 % par rapport au stock à fin 2023 de 18 290,5 milliards F CFA. Cette dette se compose d'une dette extérieure estimée à 16 514,8 milliards de FCFA et d'une dette intérieure de 6 758,6 milliards de FCFA en 2024.

Définitions :

Déficit budgétaire : c'est la différence entre les recettes budgétaires totales et les dépenses globales de l'Etat.

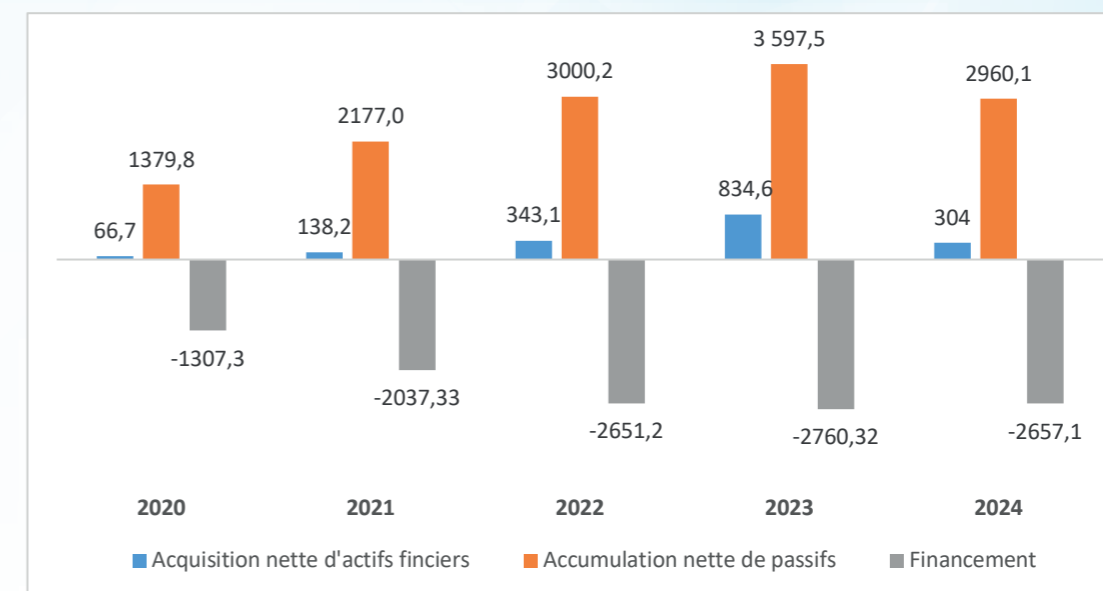
Acquisition nette d'actifs financiers : résulte du solde entre la valeur de cession moins la valeur d'acquisition des actifs financiers.

Le Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2025-2027 est un document officiel qui présente, sur l'horizon 2025-2027, les perspectives macroéconomiques, les orientations budgétaires de l'État et la trajectoire des finances publiques (recettes, dépenses, déficit, dette). Il présente aussi la gestion des finances publiques en 2023.

En savoir plus :

- Les informations relatives à la dette sont tirées du DPBEP 2026-2028 disponibles sur : <https://www.finances.gouv.sn/publication/document-de-programmation-budgetaire-et-economique-pluriannuelle-dpbep-2026-2028/>

Graphique XVI.4 : Structure du financement du déficit budgétaire (en milliards de FCFA)



Source : DGCPT, TOFE CONSOLIDE 2019-2024

Chapitre XVII : ECHANGES EXTERIEURS

XVII.1 Importations

Les importations du Sénégal ont baissé de 0,6% en 2024, par rapport à 2023 passant de 7 207,8 milliards de FCFA à 7 163,4 milliards de FCFA.

En 2024, les principaux produits importés sont les produits pétroliers finis représentant 22,2% du total des importations contre 19,9% en 2023, les machines et appareils (13,5% en 2024 contre 12,2% en 2023), les matériels de transport et pièces détachées (10,1% en 2024 contre 10,8% en 2023), les produits céréaliers (8,0% en 2023 et en 2024), les huiles brutes de pétrole (6,9% en 2024 contre 8,0% en 2023) et les métaux communs et ouvrages en métaux communs (5,4% en 2024 contre 6,5% en 2023).

Par rapport à 2023, les importations de produits pétroliers finis ont progressé de 11,3% en 2024 et proviennent, essentiellement, de la Russie (30,9%), de la Belgique (16,9%), des Emirats-Arabes-Unis (14,9%), des Pays Bas (7,7%), de la Bulgarie (3,9%) et des Etats-Unis d'Amérique (3,5%).

Comparées à celles de 2023, les importations de machines et appareils ont progressé de 9,8% en 2024 après une hausse de 11,5% en 2023 et sont achetés principalement de la République Populaire de Chine (24,9%), de la France (14,4%), de la Turquie (7,1%), de l'Inde (6,1%) et des Emirats-Arabes-Unis (4,6%).

Les importations de matériels de transport et pièces détachées s'élèvent à 720,2 milliards

de FCFA en 2024 contre 776,7 milliards de FCFA l'année précédente, soit une baisse de 7,3%. Les achats de ce produit, en 2024, proviennent essentiellement de la Croatie (19,8%), de la République Populaire de Chine (15,4%), de la France (12,1%), des Etats-Unis (5,0%) et de la Belgique (4,9%).

Au cours de la période sous-revue, les achats à l'extérieur des produits céréaliers proviennent principalement de la Thaïlande (16,9%), de l'Inde (16,5%), de l'Argentine (15,6%), de la France (10,0%) et de la Russie (8,7%). Par rapport à 2023, les importations de ce produit ont régressé de 1,4% en 2024.

Les importations d'huiles brutes de pétrole ont reculé de 14,7% en 2024, après une forte hausse de 107,6% en 2023. Le Nigéria est le principal fournisseur de ce produit en 2024.

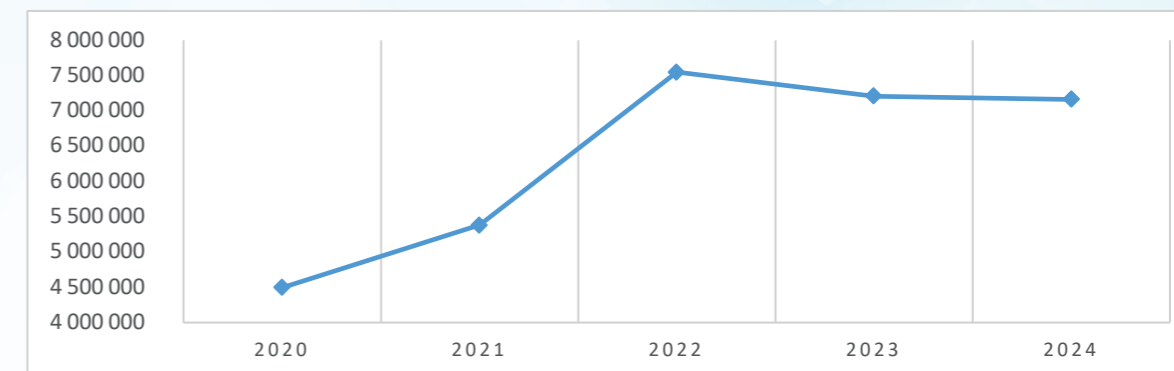
Les importations de métaux communs et ouvrages en métaux communs ont chuté de 17,3%, passant de 468,4 milliards de FCFA en 2023 à 387,5 milliards de FCFA en 2024. Au cours de la période sous-revue, les principaux pays fournisseurs de ces produits sont la République Populaire de Chine (30,7%), la Turquie (13,2%), la France (12,7%), le Maroc (5,6%) et la Belgique (4,6%).

Les prix à l'importation ont fléchi de 7,2% en 2024, après avoir enregistré une hausse de 4,3% en 2023.

En savoir plus :

Consultez les Notes d'analyses du commerce extérieur (NACE), Editions 2023 et 2024, ANSD
<https://www.ansd.sn/Indicateur/note-danalyse-du-commerce-exterieur-nace>

Graphique XVII.1: Evolution des importations (en millions de FCFA)



Source : ANSD/NACE 2024

Tableau XVII.1 : Principaux produits importés (en millions de FCFA)

	2020	2021	2022	2023	2024	Variation en % 2024/2023
Machines et Appareils	612 244	711 094	798 112	901 542	988 879	9,7
Produits Céréaliés	399 249	481 496	678 508	575 031	567 378	-1,3
Matériels de Transports et Pièces détachées	339 223	365 986	607 177	777 391	721 298	-7,2
Huiles brutes de pétrole	253 816	284 625	278 083	577 392	492 592	-14,7
Produits pétroliers finis	748 531	1 015 057	1 992 371	1 421 971	1 592 822	12,0
Métaux communs et ouvrages en métaux communs	302 307	409 217	528 335	468 583	389 324	-16,9
Matières plastiques et artificielles	130 694	172 806	219 638	188 466	194 037	3,0
Produits pharmaceutiques	162 508	188 643	195 521	202 972	218 599	7,7
Huiles et graisses	142 635	123 804	127 037	119 602	107 056	-10,5
Produits des industries parachimiques	90 073	103 771	115 875	119 861	122 952	2,6
Autres produits	1 313 133	1 521 993	2 008 708	1 854 992	1 766 456	-4,8
Total	4 494 412	5 378 494	7 549 364	7 207 803	7 161 394	-0,6

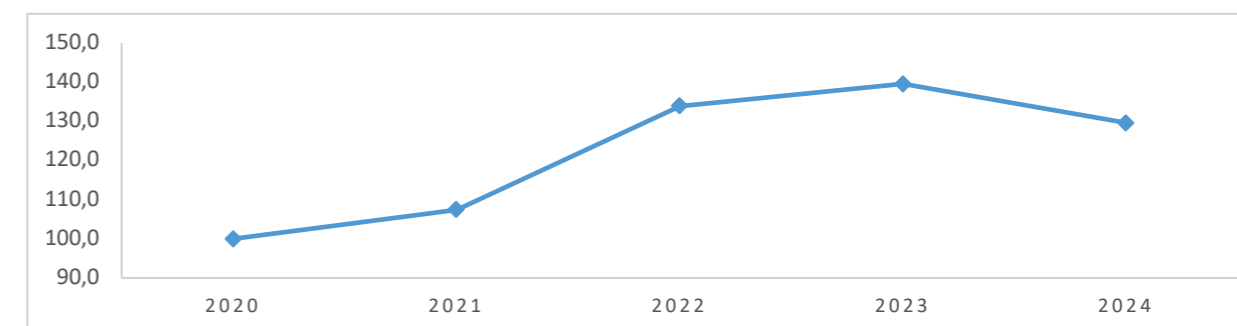
Source : ANSD/NACE 2024

Tableau XVII.2 : Origines des produits importés (en millions de FCFA)

	2020	2021	2022	2023	2024	Variation en % 2024/2023
AFRIQUE	2 405 439	2 635 826	3 576 585	3 212 405	3 226 226	0,4
AMERIQUE	647 692	722 712	895 862	1 214 399	859 007	-29,3
ASIE	328 799	399 578	560 634	457 511	748 362	63,6
OCEANIE	911 061	1 288 429	1 941 608	1 739 934	1 703 153	-2,1
EUROPE	19 220	17 486	18 718	29 786	33 731	13,2
DIVERS (PBE, PBF, OM, NDA)	9 552	21 346	57 222	96 653	65 811	-31,9
TOTAL	4 494 412	5 378 494	7 549 364	7 207 803	7 161 394	-0,6

Source : ANSD/NACE 2024

Graphique XVII. 2 : Evolution de l'indice des prix à l'importation (base 100 en 2014)



Source : ANSD/NACE 2024

XVII.2 Exportations

En 2024, les exportations s'élèvent à 3 909,0 milliards de FCFA contre 3 223,9 milliards de FCFA en 2023, soit une hausse de 21,3%.

Au cours de l'année 2024, les principaux produits exportés ont été les produits pétroliers, qui représentent 20,3% des exportations totales. Ils sont suivis de l'or non monétaire (15,1%), du pétrole brut (11,9%), des produits halieutiques (8,7%) et de l'acide phosphorique (6,8%).

Les expéditions des produits pétroliers se sont accrues de 17,1% en 2024. Les principaux clients du Sénégal pour ce produit sont le Mali (60,6%), la Guinée (3,1%), le Burkina Faso (1,7%) et la Gambie (1,4%). Les provisions de bord représentent 26,2% des exportations de ce produit en 2024.

Les exportations d'or industriel se sont réhaussées de 11,0% en 2024, après un recul de 8,6% en 2023. En effet, elles s'élèvent à 588,5 milliards de FCFA en 2024 contre 530,4 milliards de FCFA en 2023. Pour ce produit, les principaux partenaires du Sénégal sont la Suisse (76,7%), l'Australie (14,4%) et les Emirats-Arabes-Unis (8,8%).

En savoir plus :

Consultez les Notes d'analyses du commerce extérieur (NACE), Editions 2023 et 2024, ANSD
- <https://www.ansd.sn/Indicateur/note-danalyse-du-commerce-exterieur-nace>

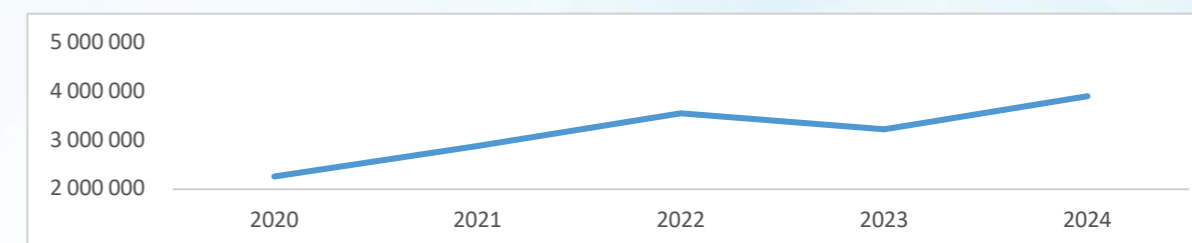
Les exportations de pétrole brut du Sénégal ont fortement augmenté en 2024. En effet, elles s'élèvent à 464,6 milliards de FCFA contre 15,9 milliards de FCFA en 2023. Durant cette période, les principaux clients du Sénégal ont été la République Populaire de Chine (63,1%), les Pays-Bas (9,7%), l'Espagne (8,7%), le Gibraltar (0,8%) et le Royaume-Uni (0,1%).

Par rapport à celles de 2023, les ventes à l'extérieur des produits halieutiques ont reculé de 1,4% en 2024 passant de 345,3 milliards de FCFA en 2023 à 340,5 milliards de FCFA en 2024. Les principaux clients du Sénégal pendant la période sous-revue sont la Côte d'Ivoire (18,5%), les Etats-Unis d'Amérique (15,6%), l'Espagne (15,3%), l'Italie (10,1%) et le Maroc (5,8%).

En 2024, les exportations d'acide phosphorique ont faiblement diminué de 0,1% par rapport à 2023. L'Inde a été le principal client du Sénégal durant la période sous revue.

Les prix à l'exportation se sont accrues de 1,5% en 2024, après une légère augmentation de 0,3% en 2023.

Graphique XVII.3 : Evolution des exportations (en millions de FCFA)



Source : ANSD/NACE 2024

Tableau XVII.3 : Valeur des produits regroupés à l'exportation (en millions de FCFA)

	2020	2021	2022	2023	2024	Variation en % 2024/2023
Produits halieutiques	277 933	312 981	423 370	345 278	340 509	-1,4
Produits arachidières	120 483	168 571	100 838	70 223	72 275	2,9
Pétrole brut	4 003	11 017	1 545	15 959 ⁷	464 555	2810,8
Produits pétroliers	357 524	436 885	648 822	676 438	791 942	17,1
Acide phosphorique	151 646	265 348	471 868	264 686	264 417	-0,1
Ciment hydraulique	73 746	86 231	75 747	106 480	108 838	2,2
Phosphates	11 493	22 050	47 732	49 886	55 433	11,1
Engrais minéraux	21 263	33 057	9 318	37 787	28 830	-23,7
Cotons et tissus en coton	5 826	9 005	12 551	8 428	6 640	-21,2
Or industriel	422 698	539 778	580 607	530 410	588 502	11,0
Titane et zircon	116 197	150 304	203 428	146 605	175 572	19,8
Préparations pour soupes, potages, bouillons	76 238	84 285	102 989	90 341	93 465	3,5
Autres produits	622 296	765 289	884 545	881 410	918 081	4,2
Total	2 261 346	2 884 802	3 563 359	3 223 930	3 909 058	21,3

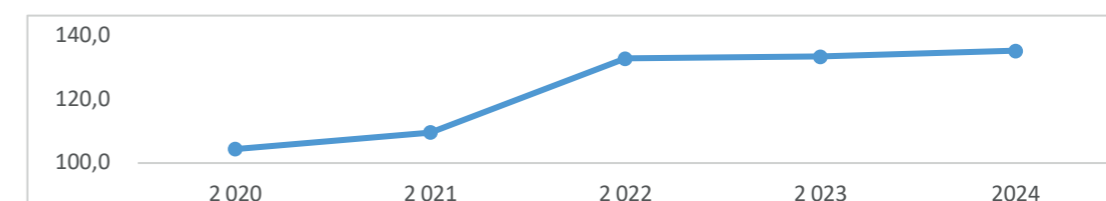
Source : ANSD/NACE 2024

Tableau XVII.4 : Destinations des exportations par continent (en millions FCFA)

	2020	2021	2022	2023	2024	Variation en % 2024/2023
EUROPE	583 895	831 900	891 411	793 637	1 064 313	34,1
AFRIQUE	970 758	1 152 121	1 404 451	1 409 238	1 446 165	2,6
AMERIQUE	88 486	114 152	124 436	122 255	156 728	28,2
ASIAE	406 667	577 450	866 602	626 789	922 510	47,2
OCEANIE	124 100	122 348	142 974	109 111	90 111	-17,4
DIVERS	87 441	86 830	133 485	162 901	229 230	40,7
TOTAL	2 261 346	2 884 802	3 563 359	3 223 930	3 909 058	21,3

Source : ANSD/NACE 2023

Graphique XVII.4: Evolution de l'indice des prix à l'exportation (base 100 en 2014)



Source : ANSD/NACE 2024

⁷ Les données sur le pétrole brut entre 2020 et 2023 portent sur des réexportations

XVII.3 Balance commerciale et investissements directs étrangers

Après une dégradation continue du solde du compte courant sur la période 2020-2023, le déficit se révèle relativement moins important en 2024. Il se situe à 2 700,7 milliards de FCFA en 2024, soit à un taux de 13,3% du PIB (base 2014) contre 20,3% en 2023. Cette évolution est due à une baisse à hauteur de 21,0% du solde de la balance des biens et services, combinée à une hausse de 5,7% du solde de revenu secondaire. Ce dernier continue d'évoluer, passant ainsi de 1 831,9 à 1 936,7 milliards de FCFA entre 2023 et 2024.

La balance des biens et services s'est améliorée en raison d'une baisse du solde de la balance des services (12,4% par rapport à 2023) et du solde de la balance commerciale (25,2% en 2024).

Le déficit du solde de la balance commerciale s'élève à 2 414,2 milliards de FCFA en 2024 (contre 3 227,3 milliards de

FCFA en 2023. Il a évolué de 17,8% du PIB à 11,9% entre 2023 et 2024.

Par ailleurs, les exportations de biens se sont améliorées aussi, passant de 3 348,5 milliards de FCFA en 2023 à 4 022,2 milliards de FCFA en 2024 ; alors que les importations ont baissé, évoluant de 6 575,8 milliards de FCFA à 6 436,4 milliards de FCFA entre 2023 et 2024 respectivement.

La Position extérieure globale nette (PEGN) montre une variation des engagements supérieure à celle des avoirs. En effet, la PEGN est débitrice à hauteur de 17 439,4 milliards de FCFA en 2023, en raison notamment des capitaux mobilisés pour les Investissements direct étrangers (+2 905,5 milliards), les autres investissements (+1 590,1 milliards) et les investissements de portefeuille (+106,0 milliards).

Définitions :

Position Extérieure Globale Nette (PEGN) : est un relevé statistique du stock d'avoir et d'engagements financiers extérieurs à un moment donné.

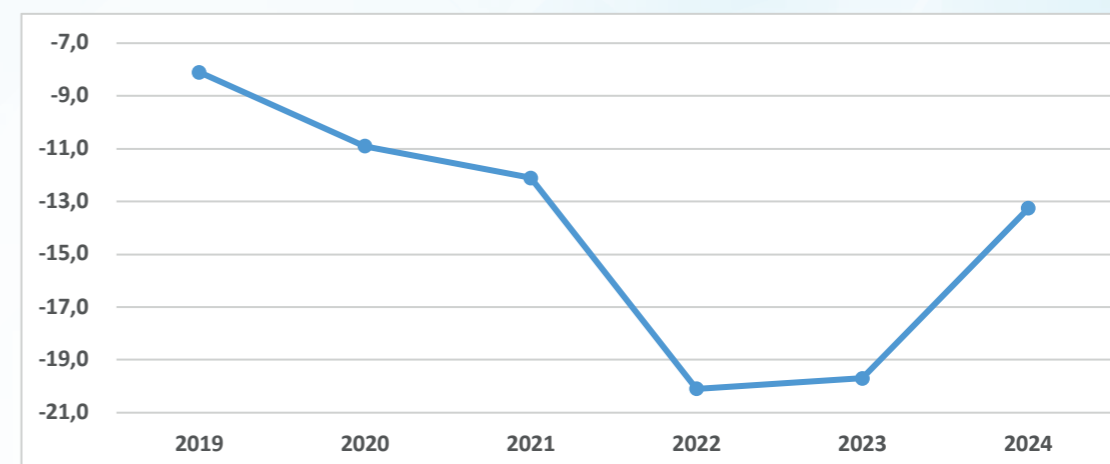
Balance courante : la balance courante représente le solde des flux monétaires d'un pays liés aux échanges internationaux.

Investissements Directs Etrangers (IDE) : c'est l'ensemble des investissements réalisés par des résidents d'une économie donnée sur des entreprises résidentes d'une autre économie. On distingue les IDE entrant (provenant de l'étranger) des IDE sortant (en direction de l'étranger).

En savoir plus :

<https://www.bceao.int/fr/publications/balance-des-paiements>

Graphique XVII.5 : Evolution du solde du compte courant en % du PIB



Sources : ANSD ; BCEAO

Tableau XVII.5 : Evolution des soldes du compte des transactions courantes et des investissements

	En milliards de FCFA		En % du PIB (base-2014)	
	2023	2024	2023	2024
Compte des transactions courantes	-3 683,0	-2 700,7	-20,3%	-13,3%
Balance des biens et services	-4 801,2	-3 793,4	-26,5%	-18,6%
Balance des biens	-3 227,3	-2 414,2	-17,8%	-11,9%
Balance des services	-1 573,9	-1 379,2	-8,7%	-6,8%
Compte de revenu primaire	-713,7	-844,0	-3,9%	-4,1%
Compte de revenu secondaire	1 831,9	1 936,7	10,1%	9,5%
	Flux nets		Engagements	
PEGN (En milliards de FCFA)	-17 439,4	-	4 601,6	-
IDE	-9 719,1	-	2 905,5	-
Investissements de portefeuille	-2 957,6	-	106,0	-
Autres investissements	-7 712,5	-	1 590,1	-
Avoirs de réserve	2 949,8	-	-	-

Sources : ANSD, BCEAO

SECTION E. SYSTEME PRODUCTIF

CHAPITRE XVIII : ENTREPRISES

CHAPITRE XIX : AGRICULTURE

CHAPITRE XX : ELEVAGE, SYLVICULTURE ET PECHE

CHAPITRE XXI : INDUSTRIE ET CONSTRUCTION

CHAPITRE XXII : PETROLE ET GAZ

CHAPITRE XXIII : SERVICES

Chapitre XVIII : ENTREPRISES

XVIII.1 Démographie des entreprises

Au Sénégal, le nombre d'unités économiques enregistrées au NINEA en 2024 est de 91 936, contre 95 982 en 2023, soit une baisse de 4,2%. Globalement, il est noté sur la période 2019 - 2024 une tendance à la hausse des immatriculations avec une évolution moyenne annuelle de 9,5%.

Suivant le type de l'unité, en 2024, les entreprises personnes physiques concentrent 72,5 % des immatriculations, ce qui en fait la forme dominante. Elles sont suivies des entreprises personnes morales représentant 14,4%.

La répartition des nouvelles immatriculations par régime juridique montre que les entreprises individuelles représentent 72,7% du total des immatriculations en 2024. Elles sont suivies des Groupements d'Intérêt économique (GIE) (6,7%), des Sociétés à Responsabilité limitée (SARL) (2,9%) et des Sociétés unipersonnelles à Responsabilité limitée (SUARL) (2,2%).

Selon l'activité principale, le commerce reste l'activité la plus déclarée pour les nouvelles immatriculations (64,1% des unités économiques en 2024 contre 59,9% en 2023). Il est suivi des services fournis aux entreprises (7,9%) puis des services personnels et divers (7,5%).

Selon les caractéristiques des entrepreneurs personnes physiques, la création d'entreprises demeure majoritairement masculine. Depuis 2019, la proportion d'entreprises détenues par des hommes oscille entre 68,3% et 71,0%. Suivant l'âge, la majorité des propriétaires d'entreprises individuelles est relativement jeune. En 2024, 43% des entrepreneurs individuels ont entre 35 et 55 ans, contre 38,6% en 2023. Cette tranche d'âge est suivie de près par les entrepreneurs âgés de 25 à 35 ans, qui représentent 37,8% de l'ensemble des entrepreneurs individuels.

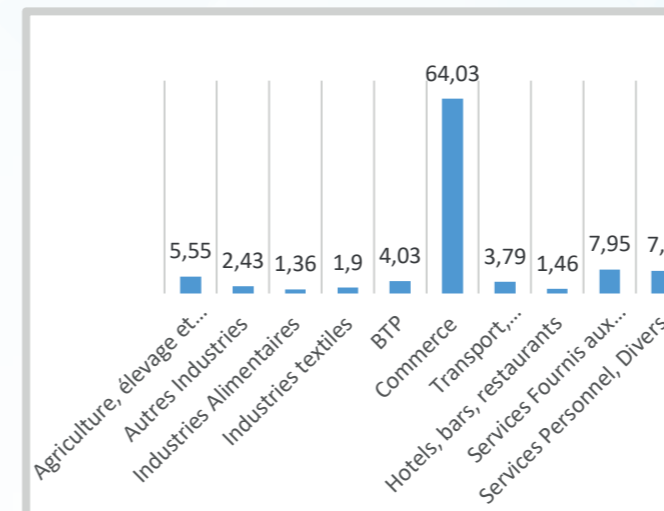
Définitions :

L'immatriculation au Numéro d'Identification national des Entreprises et Associations (NINEA) concerne les entreprises exerçant une activité au Sénégal, les associations nationales ou étrangères régulièrement déclarées ou autorisées, les syndicats professionnels, les administrations publiques centrales, les établissements publics, les collectivités locales et les partis politiques, les opérateurs occasionnels, les propriétaires fonciers, les organisations non gouvernementales (ONG), etc.

En savoir plus :

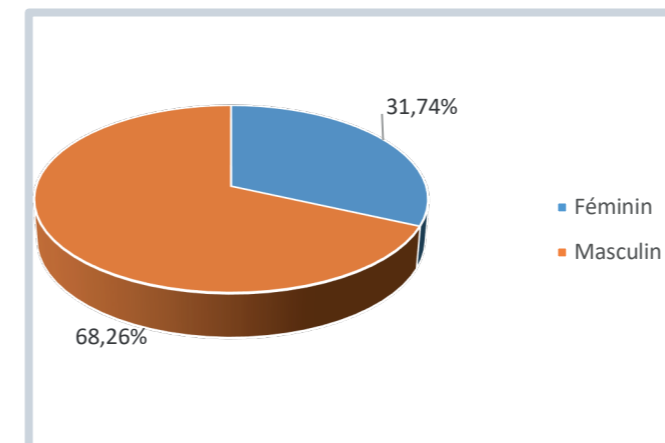
www.ansd.sn/sites/default/files/2025-01/T4%20PUBLICATION.pdf

Graphique XVIII.1 : Répartition des entreprises nouvellement immatriculées par branche d'activités en 2024



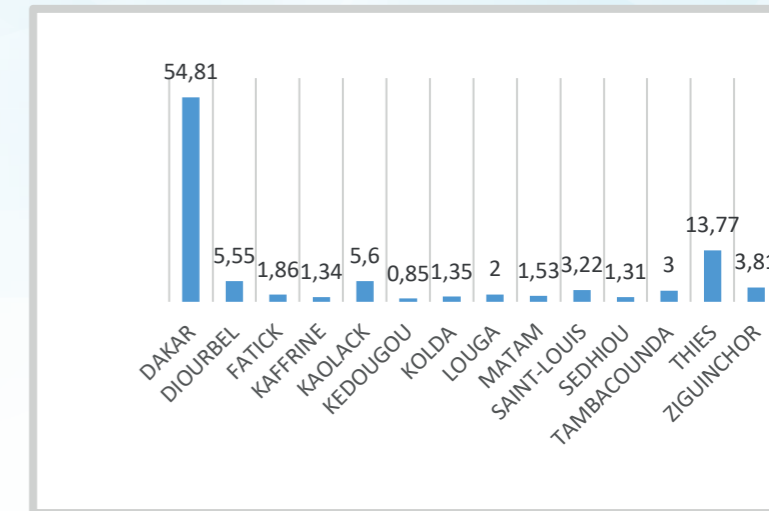
Source : ANSD

Graphique XVIII.3 : Parts des immatriculations en 2024 selon le sexe de l'entrepreneur



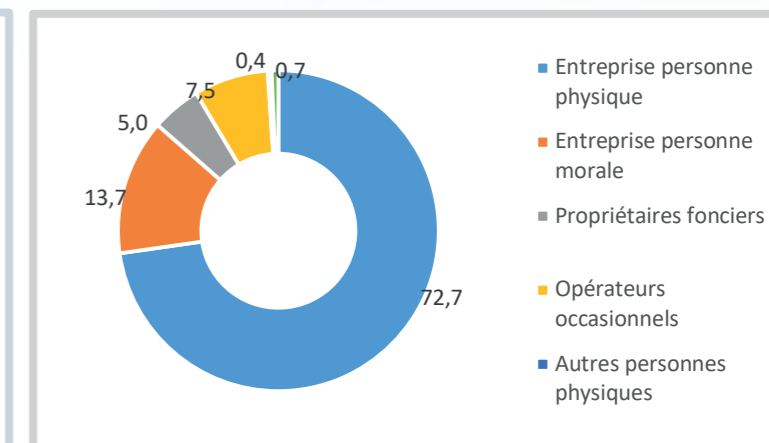
Source : ANSD

Graphique XVIII.2 : Répartition des entreprises nouvellement immatriculées par région en 2024



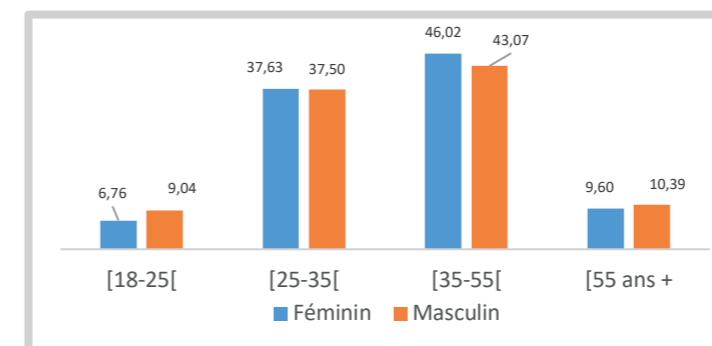
Source : ANSD

Graphique XVIII.2 : Parts des immatriculations en 2024 selon le type de l'unité



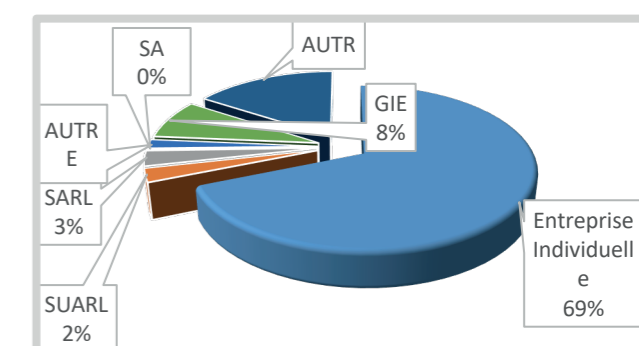
Source : ANSD

Graphique XVIII.4 : Répartition des entrepreneurs individuels par sexe en 2024 (%)



Source : ANSD

Graphique XVIII.6 : Répartition des nouvelles immatriculations selon le régime juridique en 2024



Source : ANSD

XVIII.2 Caractéristiques des entreprises

Cette section traite d'abord des caractéristiques des entreprises du secteur moderne en analysant la structure des entreprises selon la taille. Ensuite, l'activité des entreprises est suivie à partir du chiffre d'affaires, de la production, de la valeur ajoutée, des charges de personnel et des investissements.

Le nombre d'entreprises du secteur moderne est évalué à 20 388 unités en 2024 contre 19 068 en 2023. En 2024, l'analyse de la répartition par secteur montre que 49,3% des entreprises s'activent dans les services, 30,0 % dans le commerce, 11,4 % dans les industries et 9,3 % dans les Bâtiments et Travaux publics (BTP).

Selon la taille, la structure des entreprises est majoritairement composée de Petites et Moyennes Entreprises (PME) avec une proportion de 93,7%, dont 83,5% de petites entreprises. L'analyse de la répartition des PME selon le secteur montre que la majorité (50,5%) des PME s'active dans les services. Elles sont, ensuite, constituées de 31,2% de PME commerciales et 10,6 % d'industrielles. Les PME exerçant dans les BTP ne représentent que 7,7%.

L'activité économique des entreprises maintient sa dynamique positive après le ralentissement lié à la crise sanitaire du Covid-19 survenue entre 2019 et 2020. En effet, le chiffre d'affaires des entreprises s'est accru de 4,9 % passant de 20 901,5 milliards de FCFA en 2023 à 21 927,4 milliards FCFA en 2024. Cette situation est tributaire de la hausse simultanée notée dans

tous les macrosecteurs : les services (8,3%), le commerce (6,2%), les BTP (2,5%) et l'industrie (1,6%).

La production des entreprises du secteur moderne est passée de 14 579,8 milliards FCFA en 2023 à 15 404,3 milliards de FCFA en 2024, soit une hausse de 5,7 %. De même, la valeur ajoutée (VA) de ces entreprises, base 2014, a bondi de 5,2% passant de 3 614,9 milliards de FCFA en 2023 à 3 803,8 milliards de FCFA en 2024. Cette situation est essentiellement imputable à la hausse de la VA dans l'ensemble des secteurs : le commerce (22,4 %), les services (4,9 %), les BTP (4,3 %) et l'industrie (2,2 %).

Pour les charges de personnel, les entreprises du secteur moderne ont supporté 2 263,9 milliards de FCFA en 2024 contre 2 095,8 milliards de FCFA en 2023, soit une remontée de 8,0 %. Cette hausse est consécutive aux cumuls des charges supportées par les entreprises dans tous les différents macrosecteurs : 11,6 % pour l'industrie, 6,8 % pour le commerce, 6,3 % pour les services et 5,4 % pour les BTP.

Les investissements des entreprises du secteur moderne ont augmenté de 4,3% et se sont établis à 20 911,3 milliards de FCFA en 2024, contre 20 046,0 milliards de FCFA en 2023. Cette hausse est essentiellement imputable à celle enregistrée dans les BTP (16,3%), le commerce (5,4%), les services (5,0%) et l'industrie (2,7%).

Définitions :

Secteur moderne : Ce secteur ne couvre pas toutes les entreprises du Sénégal. Il s'agit uniquement des entreprises formelles qui déposent leur état financier. Il exclut les entreprises ayant une activité financière (Banques et intermédiaires financiers, Système financier décentralisé et assurance).

Taille des entreprises : Elle est définie selon le chiffre d'affaires. Une entreprise ayant un chiffre d'affaires inférieur à 500 millions est considérée comme petite entreprise. Les moyennes entreprises sont celles dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 millions et inférieur à deux milliards. Les grandes entreprises ont un chiffre d'affaires supérieur à deux milliards.

En savoir plus :

<https://www.ansd.sn/sites/default/files/2023-12/RAPPORT%20BDEF%202022.pdf>

Tableau XVIII.1 : Evolution du chiffre d'affaires, de la production, de la valeur ajoutée et des charges de personnel

	Indicateurs (en milliards de FCFA)			Evolution (%)	
	2022	2023	2024	2024/2023	
Total 1	20 594,0	20 901,5	21 927,4	4,9	
Chiffre d'affaires	Industrie	8 028,2	7 953,5	8 151,6	2,5
	BTP	1 516,2	1 486,2	1 509,5	1,6
	Commerce	6 995,4	7 158,0	7 604,3	6,2
	Services	4 054,1	4 303,8	4 661,9	8,3
Total 2	14 307,3	14 579,8	15 404,3	5,7	
Production	Industrie	7 603,3	7 590,1	7 854,1	3,5
	BTP	1 577,2	1 502,3	1 517,6	1,0
	Commerce	983,8	1 093,7	1 254,7	14,7
	Services	4 143,0	4 393,5	4 777,9	8,7
Total 3	3 625,6	3 614,9	3 803,8	5,2	
Valeur ajoutée	Industrie	1 599,1	1 474,8	1 507,6	2,2
	BTP	273,6	216,0	225,4	4,3
	Commerce	290,9	302,1	369,8	22,4
	Services	1 461,9	1 621,9	1 701,0	4,9
Total 4	1 927,8	2 095,8	2 263,9	8,0	
Charge de personnel	Industrie	638,5	681,0	759,9	11,6
	BTP	141,6	166,5	175,4	5,4
	Commerce	197,4	219,3	234,3	6,8
	Services	950,4	1 029,0	1 094,3	6,3
Total 5	17 756,4	20 046,0	20 911,3	4,3	
Investissement	Industrie	9 729,0	11 136,9	11 443,0	2,7
	BTP	697,6	774,2	900,4	16,3
	Commerce	805,2	926,3	973,0	5,0
	Services	6 524,6	7 208,6	7 594,9	5,4

Source : ANSD, Banque de Données économiques et financières (BDEF), 2024

Tableau XVIII.2 : Evolution du nombre d'entreprises du secteur moderne de 2018 à 2023

	Nombre d'entreprises						Evolution (%)
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024/2023
INDUSTRIE	1 906	1 944	2 002	2 065	2 186	2 332	6,7
Industries Alimentaires	982	1 011	1 037	1 061	1 125	1 226	9,0
Industries Textiles	52	52	54	57	58	59	1,7
Autres Industries	872	881	911	947	1 003	1 047	4,4
BTP	1 464	1 491	1 541	1 601	1 766	1 892	7,1
Bâtiments, Travaux, Publics	1 464	1 491	1 541	1 601	1 766	1 892	7,1
COMMERCE	4 886	4 985	5 137	5 334	5 736	6 125	6,8
Commerce	4 886	4 985	5 137	5 334	5 736	6 125	6,8
SERVICES	7 886	8 003	8 262	8 603	9 380	10 039	7,0
Transport, télécommunication	1 320	1 331	1 374	1 429	1 532	1 623	5,9
Hôtels, Bars, Restaurants	631	638	665	681	707	743	5,1
Services Fournis aux Entreprises	4 366	4 440	4 600	4 816	5 378	5 809	8,0
Services Personnel, Divers	1 569	1 594	1 623	1 677	1 763	1 864	5,7
Total Général	16 142	16 423	16 942	17 603	19 068	20 388	6,9

Source : ANSD, Banque de Données économiques et financières (BDEF), 2024



Chapitre XIX : AGRICULTURE

XIX.1 Production

L'année 2024 est marquée par un renforcement significatif de la mise en place des intrants agricoles, en particulier des engrais minéraux. Les principales formules NPK ont fortement progressé, notamment le 6-20-10 (+32,6 %), le 15-15-15 (+40 %), le 15-10-10 (+50 %) et le 10-10-20 (+33,3 %). L'urée, principal engrais azoté, est passée de 86 000 en 2023 à 100 000 tonnes en 2024, soit une hausse (+16,3 %). Les engrais phosphatés ont évolué de manière différenciée, avec une baisse du phosphate (-25 %) et une hausse du DAP (+33,3 %). Les intrants organiques ont également progressé, notamment les amendements organiques, dont les quantités ont plus que triplé, et les engrais organiques solides (+18 %).

En revanche, la subvention des semences apparaît plus contrastée. Les volumes ont diminué pour plusieurs cultures, notamment l'arachide (de 88 256 à 70 000 tonnes), le maïs, le sorgho, le riz pluvial, le fonio et le sésame. À l'inverse, certaines filières ont bénéficié d'un renforcement des appuis, en particulier le niébé certifié, dont les quantités sont passées de 2 059 à 4 500 tonnes, les boutures de manioc (de 23 245 à 25 000 hectares) ainsi que les plants de palmier (de 50 000 à 60 000 plants).

Malgré cet effort sur les intrants, les résultats de la campagne 2024/2025 ont globalement baissé

par rapport à 2023/2024. La production de mil a diminué de 12,7%, sous l'effet combiné d'une baisse des superficies (-11,6%) et d'un léger recul des rendements. Le maïs a également enregistré une baisse marquée de sa production (-12,7%), principalement liée à la chute des rendements (-8,8 %). Les productions de riz et de sorgho affichent des reculs respectifs de 10,7 % et 5,3 %, malgré des améliorations ponctuelles des rendements. Le fonio connaît la plus forte contre-performance (-33,1%) et d'autres cultures, telles que le niébé, le sésame et la pastèque, ont également reculé.

En revanche, la campagne affiche des évolutions plus favorables, portées par le dynamisme du secteur maraîcher. La production de gombo a connu une hausse exceptionnelle de 491,1%. De même, celles des choux (+69%), de l'oignon (+23,7%) et de la pomme de terre (+27,2%) ont fortement progressé. A l'inverse, seule la production de tomate (industrielle et cerise) a observé un repli de 15,1%.

La production fruitière globale diminue légèrement (-5,4%) en raison principalement de la forte baisse de la production de mangues (-48,3%). Cette baisse est compensée par la progression marquée de 108,4% de la banane. Les agrumes et les autres fruitiers ont aussi légèrement progressé d'environ 3,0%.

Définitions :

NPK : Azote (N), phosphore (P₂O₅), et potassium (K₂O)

6-20-10 : 6 % d'azote (N), 20 % de phosphore (P₂O₅) et 10 % de potassium (K₂O)

15-15-15: 15 % de chaque nutriment (N, P, K).

15-10-10: 15 % d'azote, 10 % de phosphore, 10 % de potassium.

9-23-30: phosphore (23 %) et en potassium (30 %) par rapport à l'azote (9 %)

10-10-20: Équilibre relatif entre azote et phosphore (10 % chacun) avec un apport plus élevé en potassium (20 %)

Phosphate: Contient principalement du phosphore sous forme de phosphate (P₂O₅)

DAP (Diammonium Phosphate): 18 % d'azote (N) et 46 % de phosphore (P₂O₅) Urée: 46 % d'azote (N)

Tableau XIX.1 : Quantité d'engrais subventionnée en 2023 et 2024 (en tonnes)

Formules d'engrais	2023	2024
6 20 10	43 000	57 000
15 15 15	30 000	42 000
15 10 10	12 000	18 000
9 23 30	3 000	3 000
10 10 20	15 000	20 000
Phosphate	20 000	15 000
DAP	6 000	8 000
Urée	86 000	100 000

Source : Direction de l'Agriculture (DA)

Tableau XIX.2 : Quantité prévue et mise en place pour les intrants organiques en 2023 et 2024

Type	2023	2024
Engrais foliaire (Litres)	103 500	110 000
Engrais organique solide (Tonnes)	8 475	10 000
Amendement organique (Tonnes)	3 000	10 000
Biostimulant solide (Tonnes)	2	NA

Source : Direction de l'Agriculture (DA)

Tableau XIX.3 : Mise en place des semences en 2023 et 2024 (en tonnes)

Semences	2023	2024
Arachide	88 256,35	70 000
Maïs hybride	494	300
Maïs certifié	4500	4 000
Blé certifié	350	NA
Sorgho certifié	1425	800
Riz Pluvial (Sahel et autres variétés)	14000	13 000
Riz Pluvial (Nerica plateau et autres)	2000	NA
Fonio	80	40
Bouture de Manioc	23 245 (hectare)	25 000 (hectare)
Niébé Certifié	2059	4 500
Niébé ordinaire	7700	NA
Sesame	711	300
Plants de palmier (plants)	50 000	60 000 (plants)

Source : Direction de l'Agriculture (DA)

Tableau XIX.4: Evolution de la production totale en quantité

Spécifications	2024-2025	2023-2024
MIL	675 910	773 990
SORGHO	186 054	196 529
MAIS	495 571	567 664
RIZ	946 209	1 059 461
FONIO	6 275	9 382
ARACHIDE	795 585	1 057 836
COTON	13 965	12 991
NIEBE	123 393	138 819
MANIOC	740 721	824 734
PASTIQUE	629 488	746 104
SESAME	18 573	21 759

Source : Direction de l'Agriculture (DA)

XIX.2 Valeur ajoutée agricole

En 2023, la production agricole s'est établie à 1 996 milliards de FCFA, contre 1 837,6 milliards de FCFA en 2022 (base 2014), entraînant une hausse de 7,6% de la valeur ajoutée agricole à prix constants. Cette progression est principalement due à l'augmentation de la production des cultures industrielles, notamment l'arachide (+11,6 %), le niébé (+45,7 %) et le sésame (+48,6 %). La production céréalière a également progressé (+9,6%), malgré la baisse observée pour le coton (-17,1%) et la pastèque (-7,2%). Le recul enregistré en 2022 dans le sous-secteur de l'arachide et des autres oléagineux s'explique par une baisse des rendements de 11,3 %, en dépit d'une légère augmentation des superficies emblavées (+1%), liée à une mauvaise campagne marquée par des pauses pluviométriques et des attaques parasitaires.

Sur la période 2018–2023, la valeur ajoutée agricole a augmenté de 975,6 milliards de FCFA, et le secteur a contribué à 68,7% du PIB du primaire en 2023.

La valeur ajoutée du secteur agricole, à prix constants, a observé une baisse de 3,4% en

2024. Cette contre-performance est imputable à la baisse des productions des cultures industrielles «Arachides» (24,8%), des «pasteques» (15,%). La production d'arachide a été négativement impactée par la chute de 19,8% des rendements, en plus d'une baisse des superficies emblavées (6,3%). En effet, la mauvaise campagne agricole de 2024 est la conséquence des longues pauses pluviométriques et des attaques sur la production d'arachide et de niébé. Toutefois, la production des autres cultures s'est bonifiée, atténuant la baisse de la VA. La production du coton a connu une hausse de 7,5% et 34,8 % des rendements. Le fleuve Sénégal et certains de ses affluents ont connu des crues records et des débordements importants, submergeant plusieurs zones agricoles dans le nord et le nord-est du pays. Ces inondations ont touché des milliers de personnes et provoqué la destruction de nombreuses parcelles cultivées.

Cette situation a entraîné une réduction significative des superficies emblavées, perturbé le calendrier agricole et, par conséquent, contribué à une baisse notable des rendements agricoles dans les zones affectées.

Définitions :

Valeur ajoutée : richesse créée au cours d'une période,
Branche d'activité : regroupement homogène des unités de production, **Croissance** : augmentation de la production,

En savoir plus :

- Comptes nationaux semi-définitifs de 2022 et définitifs de 2021 (base 2014)
- Comptes nationaux trimestriels du Sénégal (4^e trimestre 2023, base 2014)

Tableau XIX.5 : Evolution de la valeur ajoutée de l'agriculture

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Valeur ajoutée du secteur primaire (en milliards de francs CFA au prix de référence de 2014)	2 149,80	2 168,1	2 172,6	2 301,4	3 030,4
Valeur ajoutée AGRICULTURE ET ACTIVITES ANNEXES (en milliards de francs CFA au prix de référence de 2014)	1484,70	1 495,6	1 470,8	1 582,1	1 495,6
Taux de croissance du secteur agricole	18,26%	0,64%	-1,7%	7,6%	18,6%

Source : Comptes nationaux ANSD, Base 2014

Tableau 76 : Evolution de la croissance des sous branches de l'agriculture (en %)

Sous-branches de l'agriculture	2018	2019	2020	2021	2022
Culture de céréales	13,3%	0,4%	33,6%	-4,3%	5,1%
Culture de Tubercules et légumes à cosse sec	17,3%	13,9%	15,8%	7,0%	-17,3%
Culture de légumes et épices	7,4%	7,6%	-0,5%	9,9%	2,7%
Culture de fruits, plantes et fleurs, pépinières, plantes pour boisson	-1,4%	2,4%	7,0%	8,6%	-0,51%
Arachide et autres oléagineux (sauf graine de coton)	7,3%	-5,2%	26,4%	-5,8%	-9,9%
Culture du coton graine	-24,6%	9,4%	20,9%	6,6%	-26,7%
Autres produits agricoles et activités de soutien	31,8%	47,9%	-7,8%	9,0%	14,0%
Total	10,2%	4,2%	18,3%	0,6%	-1,7%

Source : Comptes nationaux ANSD, base 2014

XIX.3 Caractéristiques des exploitations

Ménages agricoles

Les disparités notées en 2022 dans la répartition des chefs de ménages agricoles au Sénégal selon la région et le sexe demeurent en 2023. Ainsi, à l'échelle nationale, 87,9% des chefs de ménages agricoles sont des hommes. Toutefois, entre 2022 et 2023, la proportion des femmes chefs de ménages agricoles est passée de 11,1% à 12,1%, soit une légère hausse de 1%.

De même, dans toutes les régions, le nombre d'hommes chefs de ménages est supérieur à celui des femmes. Cette domination masculine est particulièrement marquée dans les régions de Kaffrine (96,0%), Kolda (95,5%) et Tambacounda (95,1%). Cependant, la région de Dakar se distingue de par sa proportion plus élevée de femmes cheffes de ménages agricoles (34,8%) et est suivie par les régions de Ziguinchor (33,9%) et Saint-Louis (19,5%).

Au Sénégal, la majorité des chefs de ménages agricoles sont des adultes. En effet, 66,8% d'entre eux ont entre 31 et 64 ans. En outre, les personnes âgées (65 ans et plus) représentent plus du quart des chefs de ménages agricoles, soit 25,2 %. En revanche, les jeunes, moins de 30 ans, ne constituent que 7,9 % des chefs de ménages.

Comparé à 2022, le nombre de jeunes chefs de ménage agricole a connu une hausse en 2023. En effet, les moins de 35 ans ne représentaient que 5,1% en 2022 tandis qu'en 2023, les moins de 30 ans à eux seuls font 7,9%.

Définitions :

- **Ménages agricoles** : un ménage est dit agricole si au moins un de ses membres pratique l'agriculture au sens large (pratique une culture donnée ou entretient une plantation, pratique l'élevage ou la pêche). RGPH5 2023
- **Parcelle** : étendue de terre d'un seul tenant, correspondant à un champ ou à une partie d'un champ et portant une seule culture ou une association de cultures. Concernant les cultures pérennes ou arbustives, une parcelle est composée d'arbres pouvant appartenir à différentes espèces et avoir des âges différents. RGPH5 2023

En savoir plus :

- Enquête Annuelle Agricole, DAPSA <https://anads.ansd.sn/index.php/catalog/DAP/?page=1&ps=15&repo=DAP>
- Topic Agriculture, <https://senegal.opendataforafrica.org/>

Responsables des parcelles

Les responsables de parcelles sont majoritairement de sexe masculin (94,5%). Cette prépondérance est constatée au niveau des régions, exceptée celle de Sédhiou où 35,36% sont des femmes. Ils sont pour la plupart (66,6%) âgés entre 35 et 64 ans et 22,60% ont au moins 65 ans. La présence des moins de 35 ans responsables des parcelles a diminué de moitié entre 2020 et 2023, passant de 21,43% à 10,8%

Exploitations agricoles

En moyenne, un ménage agricole exploite 3,0 hectares. Les ménages des régions de Kaffrine emblavent de plus grandes superficies avec 5,4 ha en moyenne. À l'inverse, ceux des régions de Dakar (0,8 ha), Matam (0,8 ha) et Ziguinchor (1,2 ha) en exploitent moins. Par ailleurs, les ménages dirigés par des femmes exploitent en moyenne moins de terres (1,5 ha) que ceux dirigés par des hommes (3,0 ha).

Les résultats du RGPH-5 montrent que l'écrasante majorité (94,7%) des ménages agricoles s'activent dans la culture pluviale, avec des proportions variant légèrement selon la région. Ainsi, elle est moins présente dans la région de Saint-Louis (59,7%) du fait de l'importance de la culture irriguée (hors maraichage) et de la culture de décrue qui s'y pratiquent et qui mobilisent respectivement 47,4% et 33,5% des ménages agricoles.

Tableau XIX.5 : Répartition des ménages par région selon le sexe du chef de ménage

REGION	Masculin	Féminin	Total
DAKAR	65,15	34,85	100,00
ZIGUINCHOR	66,13	33,87	100,00
DIORBEL	90,46	9,54	100,00
SAINT-LOUIS	80,54	19,46	100,00
TAMBACOUNDA	95,14	4,86	100,00
KAOLACK	91,58	8,42	100,00
THIES	93,44	6,56	100,00
LOUGA	91,45	8,55	100,00
FATICK	92,86	7,14	100,00
KOLDA	95,52	4,48	100,00
MATAM	88,29	11,71	100,00
KAFFRINE	96,04	3,96	100,00
KEDOUGOU	87,64	12,36	100,00
SEDHIOU	90,91	9,09	100,00
Total	87,87	12,13	100,00

Source : Résultats de l'enquête agricole annuelle 2023-2024, DAPSA

Tableau XIX.6 : Répartition (%) des chefs de ménage selon la classe d'âge et le sexe du chef de ménage

Sexe	Moins de 30 ans	31 - 44 ans	45 - 54 ans	55 - 64 ans	65 ans plus
Masculin	8,21	17,54	25,74	23,98	24,53
Féminin	6,27	10,67	23,97	28,81	30,28
Total	7,98	16,70	25,52	24,57	25,23

Source : Résultats de l'enquête agricole annuelle 2023-2024, DAPSA

Tableau XIX.7 : Superficie moyenne emblavée par ménage selon le sexe du chef

Sexe du CM	Moyenne	Ecart-type	Borne inf	Borne sup
Masculin	3,0	0,1	2,9	3,1
Féminin	1,5	0,1	1,3	1,7
Ensemble	3,0	0,1	2,9	3,1

Source : Résultats de l'enquête agricole annuelle 2022-2023, DAPSA

Tableau XIX.8 : Répartition des ménages agricoles par région selon le type de culture pratiquée

Région	Culture pluviale	(hors maraichage)	Culture de décrue
Dakar	85,1%	27,6%	0,0%
Ziguinchor	97,6%	11,6%	0,0%
Diourbel	98,8%	3,4%	0,0%
Saint-Louis	59,7%	47,4%	33,5%
Tambacounda	98,9%	4,0%	4,5%
Kaolack	98,8%	5,4%	0,0%
Thiès	97,3%	7,9%	0,0%
Louga	98,8%	3,3%	0,0%
Fatick	99,0%	5,5%	0,0%
Kolda	98,0%	9,8%	0,0%
Matam	87,7%	14,3%	24,8%
Kaffrine	99,1%	4,5%	0,0%
Kédougou	99,2%	5,2%	0,0%
Sédhiou	98,3%	11,0%	0,0%
Sénégal	94,7%	10,2%	4,6%

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

**Chapitre XX : ELEVAGE, SYLVICULTURE
ET PECHE**

XX.1 Elevage

L'élevage au Sénégal est essentiellement pratiqué par les ménages et constitue un secteur important dans l'atteinte de la sécurité alimentaire, la nutrition et la création d'emplois.

En 2024, le cheptel total est évalué à 20 402 milliers de têtes après 19 355 milliers de têtes en 2023, soit une augmentation de 5,4%. Cela résulte de l'accroissement de toutes les espèces notamment les caprins (+7,9%), les ovins (+5,8%) et les porcins (+3,1%). L'effectif de la volaille s'élève à 82 500 milliers de têtes en 2024 contre 75 382 milliers de têtes en 2023, soit un relèvement de 9,4%. Cette situation est expliquée par l'augmentation de la volaille industrielle (6805 milliers de têtes de plus).

La production totale de l'élevage est passée de 1 092,7 milliards de FCFA en 2023 à 1 141,1 milliards de FCFA en 2024. Par ailleurs, la part du secteur dans le Produit intérieur brut (PIB) hors hydrocarbures est demeurée quasi stable, augmentant légèrement de 4,3 % à 4,4 % sur la période. En revanche, la contribution du sous-secteur à la valeur ajoutée du secteur primaire s'est renforcée, passant de 24,6 % en 2022 à 27,8 % en 2023.

Toutefois, sa valeur ajoutée à prix constants, évaluée à 555,0 milliards FCFA en 2024, a augmenté de 4,8% après 6,5% en 2023.

Définitions :

Production de la volaille industrielle équivaut à la production de poussins

En savoir plus :

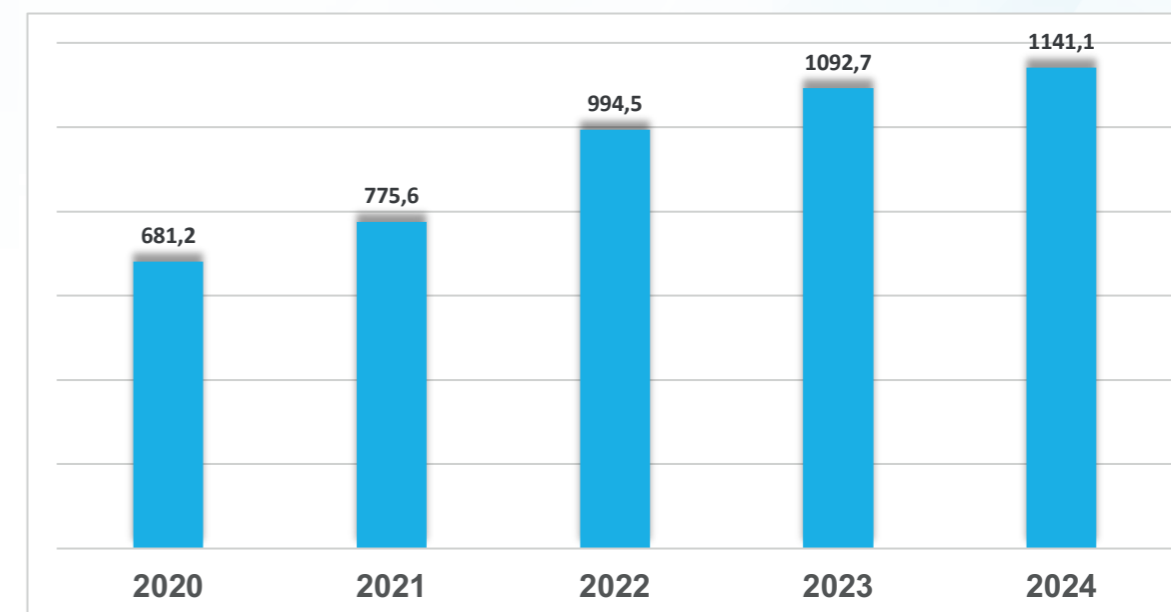
- <https://www.ansd.sn/Indicateur/produit-interieur-brut-annuel-base-2014>
- Projection de la CSPSE/MEPA

Tableau XX.1 : VA ajoutée (en milliards de FCFA à prix constant)

Années	2020	2021	2022	2023	2024
VA ELEVAGE	481,1	560,0	742,1	797,0	841,5
VA Secteur primaire	2280,1	2373,3	2830,6	3241,9	3030,4
PIB	14119,4	15261,1	17330,1	18619,5	19543,7
PIB HORS HYDROCARBURES	14119,4	15261,1	17330,1	18619,5	19220,1

Source : ANSD, Comptes nationaux annuels et trimestriels, Base 2014

Graphique XX.1 : Production (en milliards de FCFA à prix constants)



Source : ANSD, Comptes nationaux annuels et trimestriels, Base 2014

Tableau XX.2 : Effectif du cheptel de 2021 à 2023 (en milliers de tête)

Année	Bovins	Caprins	Porcins	Camelins	Cheptel	Vol. familiale	Vol. industrielle
2020	4330,3	4745,5	101,6	1,2	17445,6	8320,7	
2021	4393,5	5121,3	104,8	1,2	18370,6	8611,9	62718,3
2022	4457,7	5526,9	108,0	1,2	19354,7	8913,4	66469,0
2023	4522,8	5964,7	111,4	1,2	20401,7	9225,3	73274,3

Source : Recensement national de l'élevage 2023

XX.2 Sylviculture

Les recettes d'exploitation forestière sont évaluées à 3,0 milliards de FCFA en 2024, soit une diminution de 0,3 milliard de FCFA comparée à 2023.

Cette contre-performance est sous l'effet conjugué d'une baisse de 13,1% des recettes domaniales (exploitation forestière et cynégétique) et de la hausse de celles contentieuses (+9,1%).

La hausse des recettes contentieuses est consécutive à la bonne dynamique du contrôle forestier avec une hausse considérable des procès verbaux de constatation des infractions commises en matière forestière et de chasse qui sont passés de 2 293 en 2023 à 2 925 en 2024.

Le charbon de bois qui demeure la principale source d'énergie domestique pour la cuisson des ménages, a connu une évolution remarquable en 2024, atteignant les 1 317 393 quintaux contre 755 943 quintaux en 2023, soit une hausse de 74,3%.

Par ailleurs, le nombre de pieds de panneaux de crinting exploités a également enregistré un

regain de 22,1% en 2024 passant de 51 360 pieds à 62 720 pieds.

L'exploitation contrôlée de bois d'œuvre maintient sa tendance baissière en enregistrant un repli de 44,3% en 2024 après celui de 2023 qui était évaluée à 33,2%.

En outre, l'analyse de l'évolution des prélèvements contrôlés des produits forestiers non ligneux montre globalement une hausse de 18,2% en 2024 des prélèvements, comparée à l'année 2023. Cette progression est essentiellement portée par la hausse de la production contrôlée de Madd (+167,6%), de l'huile de palme (+109,2%), de Feuilles de ronier (+144,7%) et de Ditakh (+60,8%). Néanmoins, elle a été amoindrie par le repli de la production de pain de singe (-10,0%).

Concernant l'activité cynégétique, elle a enregistré une hausse du nombre de chasseurs inscrits entre 2023 et 2024. En revanche, le prélèvement de gibier a connu une baisse passant de 99 853 à 86 757 sur la même période.

Définitions :

Cynégétique : relatif à la chasse

Bois d'œuvre : suite à la suspension de l'exploitation du bois d'œuvre destiné aux scieries, seul le bois d'œuvre destiné aux artisans/menusiers locaux constitue un produit contingenté dans cette catégorie.

En savoir plus :

- Campagne des budgets économiques CBE (2025), Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols (DEFCCS), Ministère de l'Environnement et du Développement durable
- Comptes trimestriels, quatrième trimestre 2024/www.ansd.sn.
- Les données macroéconomiques sont celles de l'année de base 2014.

Tableau XX.3: Recettes de l'exploitation forestière et de la chasse

	2020	2021	2022	2023	2024	2023/2024
Domaniales	2 368	2 407	2 742	2 523,9	2 192,8	-13,1
Contentieuses	410	691	723	749	818	9,1
Total	2 778	3 098	3 465	3 273	3010	-8,0

Source : DEFCCS

Tableau XX.4: Evolution des prélèvements contrôlés des produits ligneux

Produits (Unité)	2020	2021	2022	2023	2024	2023/2024
Bois d'œuvre (Pieds)	341	341	591	395	220	-44,3
Charbon de bois (Quintaux)	961 698	935 226	958 072	755 943	1 317 393	74,3
Bois d'artisanat (Stère)	49	12 713	10 680	9 240	-	-
Panneaux de crinting (Pieds)	51 510	49 260	69 510	51 360	62 720	22,1

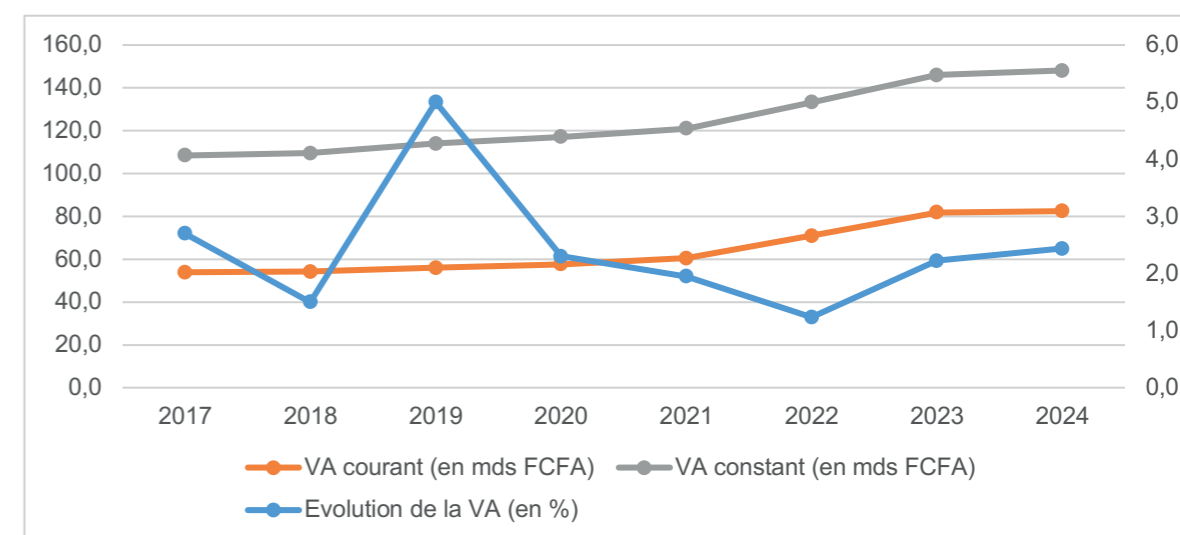
Source : DEFCCS

Tableau XX.5 : Evolution des prélèvements contrôlés des produits forestiers non ligneux (tonnes)

Produits	2020	2021	2022	2023	2024	2023/2024
Ditakh	282	1 737	718	365	587	60,8
Jujube	2 244	1 152	519	519	617	18,9
Koungam	5 090	29	16	45	14	-69,3
Madd	4 385	1 043	1 600	630	1687	167,6
Nététou	1 643	366	440	228	261	14,6
Pain de singe	18 657	4 082	3 819	3 622	3261	-10,0
Gomme Mbep	12 269	110	111	75	129	72,5
Gomme Arabique	166	153	240	110	86	-21,9
Huile de palme (litre)	387	194	288	154	321	109,2
Feuilles de Ronier	2 506	273	314	121	296	144,7
Encens (Gowé)	719	950	639	270	365	35,1

Source : DEFCCS

Graphique XX.2 : Evolution de quelques indicateurs macroéconomiques



Source : ANSD, Comptes nationaux annuels et trimestriels, Base 2014

XX.3 Pêche – Aquaculture

Au Sénégal, la pêche et l'économie maritime revêtent une importance stratégique dans le cadre des politiques et des stratégies de développement économique et social. Leur contribution dépasse la simple fourniture de denrées alimentaires. Elles participent de manière significative à la sécurité alimentaire, à la génération de revenus et à la création d'emplois, tout en constituant un levier essentiel pour les exportations et l'approvisionnement en devises du pays.

Le secteur de la pêche est menacé par plusieurs facteurs notamment le changement climatique ; pollutions ; l'érosion côtière; les crues et inondations en milieu continental ; l'exploitation du pétrole et du gaz (marée noire) ; conjoncture économique ; etc.

En 2024, la production du secteur de la pêche et de l'aquaculture a enregistré, une hausse de 2,4% de sa valeur ajoutée en volume, après avoir connu une contre-performance de 3,3% en 2023.

La reprise constatée en 2024 trouve son origine dans la résilience de la pêche artisanale, dont les débarquements ont connu une légère hausse de 0,2%. Cette évolution positive a été partiellement atténuée par la contre-performance des deux autres segments du secteur, à savoir la pêche industrielle et la pêche continentale, qui ont accusé des baisses respectives de 17,9% et 13,9% sur la même période.

Le recul de la pêche continentale s'explique principalement par des facteurs climatiques défavorables. En effet, les fortes précipitations

enregistrées dans la région de Kédougou ont provoqué d'importantes inondations, compromettant les activités de pêche dans les zones affectées. À cela s'ajoute l'arrêt partiel des activités de nombreux pêcheurs dans la région de Kaffrine. S'agissant de la pêche industrielle, la baisse observée résulte en partie de la réduction du nombre de licences de pêche octroyées, lesquelles ont reculé de 10,1%.

À l'inverse, l'aquaculture a confirmé sa dynamique positive. La production aquacole a ainsi progressé de 15,0%, passant de 1 804 tonnes en 2023 à 2 074 tonnes en 2024. Ce bond résulte notamment de l'extension des fermes aquacoles, dont le nombre est passé de 283 en 2023 à 342 en 2024.

Toutefois, il convient de souligner que ce résultat encourageant a été partiellement compromis par la non-finalisation de certains projets et programmes d'aménagement de nouvelles infrastructures aquacoles.

Sur le plan des échanges avec l'extérieur, les exportations de produits halieutiques ont connu une contraction en 2024. Les volumes exportés se sont établis à 246 392 tonnes, contre 273 478 tonnes l'année précédente, soit une baisse de 11,0%. En valeur monétaire, les recettes issues de ces exportations sont passées de 304,9 milliards de FCFA en 2023 à 267,0 milliards de FCFA en 2024, représentant un recul de 13,4%.

En revanche, les importations poursuivent leur tendance ascendante. Les volumes importés se sont ainsi établis à 34 313 tonnes en 2024, contre 25 539 tonnes en 2023, soit une progression notable de 25,6%.

Définitions :

La pêche est toute activité conduite pour extraire des poissons et d'autres organismes aquatiques des eaux.

L'aquaculture consiste dans la culture d'organismes aquatiques, y compris poissons, mollusques, crustacés et plantes aquatiques (FAO, 1997).

En savoir plus :

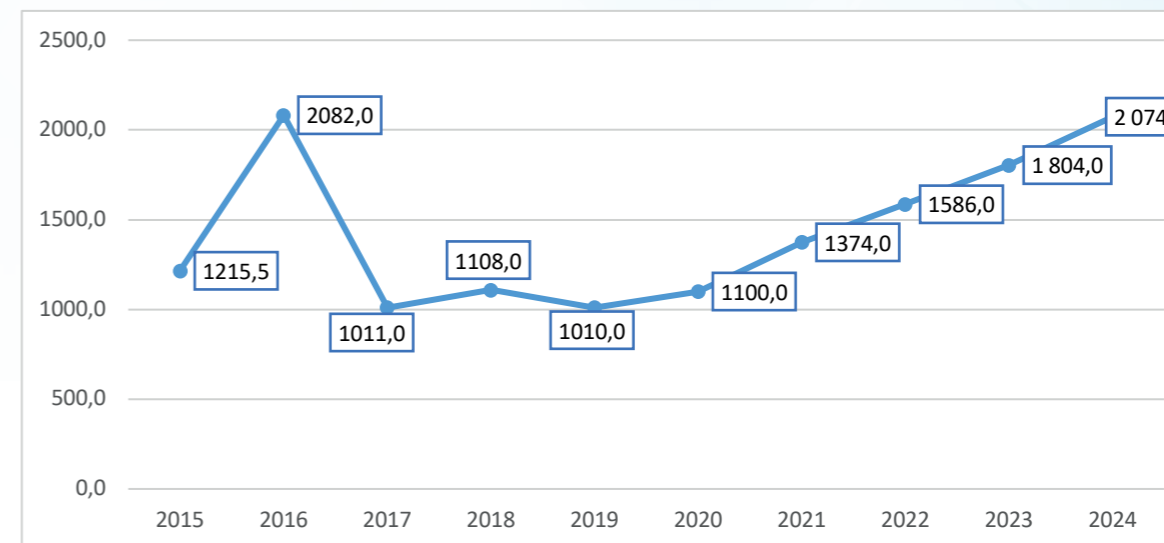
Comptes trimestriels, Quatrième trimestre 2024/ NACE 2024, www.ansd.sn

Tableau XX.6 : Valeur ajoutée (en milliards de FCFA) et part (en %) du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans le PIB

	2020	2021	2022	2023	2024	2023/2024
Part dans le PIB (%)	1,0	0,9	0,9	0,8	0,8	-4,2
VA Prix Courant (en milliard)	179,0	175,8	185,6	180,7	196,9	9,0
VA Prix Constant (en milliard)	136,6	128,3	129,8	125,5	128,5	2,4

Source : ANSD, Comptes nationaux annuels et trimestriels, Base 2014

Graphique XX.3 : Evolution de la production aquacole (en tonne)



Source : CBE-DGPPE 2025

**Chapitre XXI : INDUSTRIE ET
CONSTRUCTION**

XXI.1 Industrie

En 2024, l'indice de la production industrielle du secteur moderne s'améliore de 0,9% comparé à celui de 2023. Ce résultat est imputable à la performance notée dans les industries environnementales (+6,7%), celles relatives à l'électricité, au gaz et à l'eau (+5,4%) ainsi que les industries extractives⁸ (+2,7%). Toutefois, un repli de l'activité est noté dans les industries manufacturières (-0,4%).

La hausse de la production des industries environnementales est due à la bonne tenue de l'activité de collecte des eaux usées et boues (+31,5%) et du traitement et élimination de déchets (+6,7%).

Par ailleurs, l'amélioration de la production d'électricité, de gaz et d'eau est liée à la hausse de la production d'électricité et de gaz (+5,7%) ainsi qu'à la quantité d'eau captée et distribuée (+4,1%).

S'agissant des industries extractives, l'amélioration de la production s'explique par la performance notée dans celle des autres produits des industries extractives (+27,5%). En revanche, celle de minerais métalliques se replie de 21,5% sur la période sous revue.

En ce qui concerne le recul de la production des industries manufacturières, il est attribuable à la contreperformance constatée dans la

production de papier et carton (-25,6%), de produits métallurgiques (-3,6%), de produits du raffinage et de la cokéfaction (-2,3%) et de produits chimiques et pharmaceutiques (-1,8%) sur la période sous revue.

La production industrielle globale (aussi bien du secteur moderne que de l'informel), se relève de 11,7% en volume en 2024, comparativement à celle de 2023. Cette dynamique haussière est principalement portée par le bond de 118,8% de la production des industries extractives, lié à l'expansion de l'extraction du pétrole brut, ainsi qu'à la progression de l'activité de production et de distribution d'électricité et de gaz (+13,3%) et à la bonification des activités de production et de distribution d'eau et d'assainissement (+5,1%).

Au titre des prix de la production industrielle, ils s'accroissent de 0,6% en rythme annuel en 2024. Cette hausse est principalement due à l'augmentation des prix des produits des industries extractives (+8,9%) et de « l'électricité, du gaz et de l'eau » (+1,3%). En revanche, les prix des produits des industries manufacturières reculent de 1,9% sur la période. Par ailleurs, une stabilité des prix est observée dans les secteurs des industries environnementales.

Définitions :

L'IHPI rénové base 100 en 2015, est un indicateur qui mesure la variation, dans le temps, de la production de biens et services industriels.
L'IPPI rénové base 100 en 2015, est un indicateur qui mesure l'évolution des prix de production, départ usine et hors taxe et marge de transport.
La production du secteur industriel est un indicateur statistique qui permet de mesurer le niveau de production des entités manufacturières, minières et des services publics.

En savoir plus :

<https://www.ansd.sn/Indicateur/indice-harmonise-de-la-production-industrielle-ihpi>

⁸ La production des industries extractives, hors extraction du pétrole brut.

Tableau XXI.1 : Evolution de l'indice de la production industrielle du secteur formel (hors égrenage de coton)

	Indice de production industrielle (IHPI)					Evolution (%)
	2020	2021	2022	2023*	2024	2024/2023
INDUSTRIES EXTRACTIVES (*)	95,4	126,5	113,8	116,3	119,4	2,7
INDUSTRIES MANUFACTURIERES	113,7	128,4	130,6	126,1	125,5	-0,4
ELECTRICITE, GAZ ET EAU	127,0	134,3	145,2	152,7	160,9	5,4
INDUSTRIES ENVIRONNEMENTALES	134,0	237,2	304,1	386,5	412,4	6,7
ENSEMBLE	112,5	132,6	133,0	132,1	133,3	0,9

Source : ANSD, IHPI, 2024

*Données mises à jour

(*) Hors extraction d'hydrocarbures

Tableau XXI.2 : Evolution de l'indice des prix de production industrielle du secteur formel (hors égrenage de coton)

	Indice des prix de production industrielle (IPPI)					Evolution (%)
	2020	2021	2022	2023*	2024	2024/2023
INDUSTRIES EXTRACTIVES	159,2	162,8	199,8	199,3	217,0	8,9%
INDUSTRIES MANUFACTURIERES	97,2	110,6	130,8	125,3	122,9	-1,9%
ELECTRICITE, GAZ ET EAU	102,6	102,6	102,6	120,1	121,7	1,3%
INDUSTRIES ENVIRONNEMENTALES	70,6	70,6	70,6	70,6	70,6	0,0%
ENSEMBLE	104,9	115,3	135,1	133,3	134,1	0,6%

Source : ANSD, IPPI, 2024

*Données mises à jour

Tableau XXI.3 : Production du secteur industriel (Formel et informel) par branche d'activités

	Production en volume (milliard de francs CFA)					Evolution (%)
	2020	2021	2022	2023*	2024*	2024/2023
ACTIVITES EXTRACTIVES	651,0	777,5	773,3	706,6	1545,9	118,8%
ACTIVITES MANUFACTURIERES	5285,1	5641,2	5715,9	6219,0	6199,1	-0,3%
FABRICATION DE PRODUITS AGRO ALIMENTAIRES	2642,5	2792,4	2873,6	2969,4	3004,1	1,2%
RAFFINAGE DU PETROLE ET COKEFACTION	420,9	462,2	347,5	616,7	602,3	-2,3%
FABRICATION DE PRODUITS CHIMIQUES DE BASE	251,6	260,5	273,1	263,2	255,3	-3,0%
FABRICATION DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION	511,8	575,9	580,4	644,0	639,6	-0,7%
FABRICATION D'AUTRES PRODUITS MANUFACTURIERS	1458,3	1550,1	1641,3	1725,7	1697,9	-1,6%
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE, GAZ ET SUPPORTS ENERGETIQUES	608,1	651,6	738,8	830,7	941,5	13,3%
DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT ET TRAITEMENT DES DECHETS	262,6	283,4	314,0	336,2	353,2	5,1%
Total Général	6806,8	7353,7	7541,9	8092,5	9039,8	11,7%

Source : ANSD, Comptes nationaux trimestriels, 2024

XXI.2 Construction

La construction constitue un pilier du secteur secondaire, avec une contribution moyenne de 9,2% à la valeur ajoutée (VA) entre 2020 et 2024. Après une faible croissance de 0,38% en 2023, cette dernière a fortement baissé de 6,37% en 2024. En valeur absolue, la VA est restée relativement stable entre 2022 (362,0 milliards de F CFA) et 2023 (363,4 milliards de F CFA), avant de reculer à 340,2 milliards de F CFA en 2024, traduisant un ralentissement de l'activité malgré la hausse de 9,55% de sa part relative dans le secondaire.

Aux prix constants, ces évolutions sont traduites par une augmentation de 17,36% en 2023, suivie d'une hausse de 1,15 % en 2024 (338,63 milliards de FCFA en 2022 contre 397,4 milliards de FCFA en 2023, puis 402,0 milliards de FCFA en 2024).

L'indice des coûts de construction (ICC) a évolué en deux phases au cours de la période étudiée. Durant la première phase

(2020-2022), l'ICC a progressé, passant de (-0,55%) en 2020 à (+9,12% en 2022). En revanche, la seconde phase (2022-2024) a été marquée par un ralentissement, avec une croissance limitée à 1,81% en 2023, suivie d'une décroissance de 0,45% en 2024.

Cette variation des coûts de construction est principalement due à l'évolution des matériaux de construction, qui constituent la composante majeure et représentent plus de 73% de l'ICC. Ce dernier suit, sur l'ensemble de la période, la même tendance que celle observée pour ces matériaux de construction.

Quant à la main-d'œuvre, qui contribue environ à 25% des coûts de construction, elle a gardé une évolution relativement stable depuis 2020. Le taux de croissance de cet indice est passé de (+6,47%) en 2023, avant de baisser à 4,83 % en 2024.

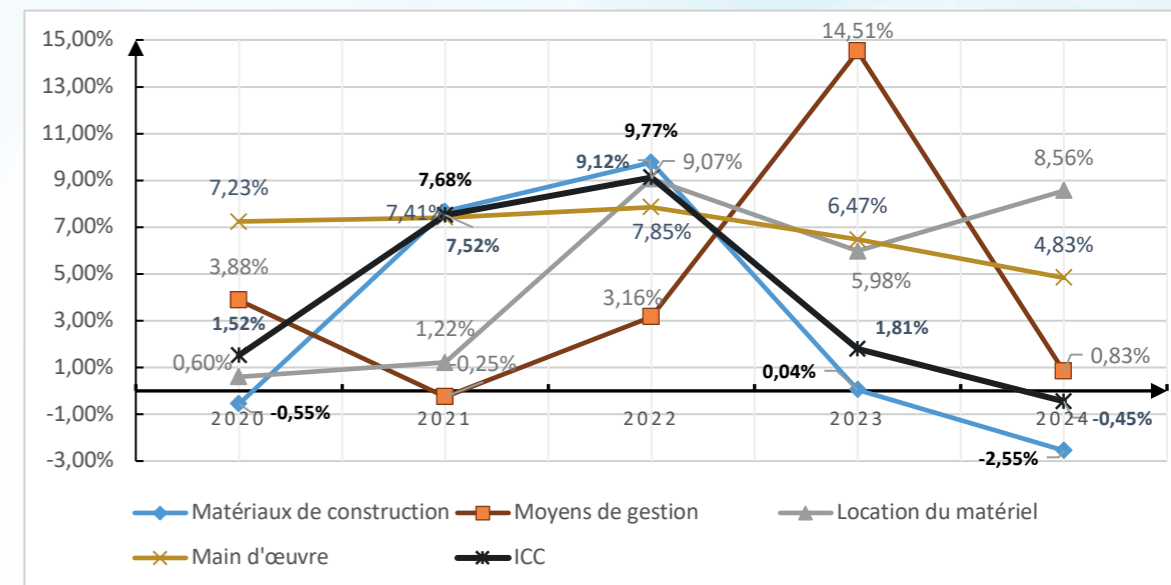
Définitions :

Indice des coûts de construction (ICC) : Cet indice mesure l'évolution des coûts de la construction des logements à usage d'habitation.

En savoir plus :

Voir Indice du Coût de la Construction, sur www.ansd.sn

Graphique XXI.1 : Evolution du taux de croissance de l'ICC et de ses principales composantes sur la période 2020-2024



Source : ANSD/Bureaux des Prix.

Tableau XXI.4 : Valeur ajoutée des activités de construction (en milliards FCFA aux prix courants)

Année	2020	2021	2022	2023	2024
VA Construction	319,0	351,1	362,0	363,4	340,2
VA secondaire	3 276,98	3 649,31	4 315,20	4 261,74	4 978,70

Source : ANSD 2024. Comptes nationaux semi-définitifs 2023 & Trimestriels T4-2024, base 2014.

Tableau XXI.5 : Valeur ajoutée aux prix de 2014 de la construction en volume (milliards FCFA)

Année	2020	2021	2022	2023	2024
VA Construction	341,5	361,6	338,6	397,4	402,0
Evolution	-14,44%	5,89%	-6,36%	17,36%	1,15%

Source : ANSD 2024. Comptes nationaux semi-définitifs 2023 & Trimestriels T4-2024, base 2014.

**Chapitre XXII : ENERGIE MINES ET
CARRIERES**

XXII.1 Electricité

En 2024, la puissance installée s'établit à 1 903,81 MW en 2024 contre 1 960,14 MW en 2023, soit un repli de 2,87%.

Le parc de production reste dominé par la thermique, qui représente 71,01% de la puissance installée totale, suivie de l'hydraulique (6,7%), du solaire (13,9%) et de l'éolien (8,4%).

La production nationale d'électricité a atteint 7 465,87 GWh contre 6 654,02 GWh en 2023, soit une progression de 12,2% (+811,9 GWh). La Senelec a assuré 1 745,15 GWh, représentant 23,4% de la production totale (26,1% en 2023), tandis que les achats d'énergie se sont élevés à 5 720,72 GWh, soit 76,6% de l'approvisionnement. Par ailleurs, ces achats ont augmenté de 16,4% par rapport à 2023, alors que la production propre de la Senelec n'a progressé que de 0,41%.

Sur le plan commercial, l'énergie facturée à la clientèle atteint 6 063,46 GWh en 2024, en hausse de 12,19% (+658,92 GWh) par rapport à 2023. Le prix moyen du kWh s'établit à 127,23 FCFA, contre 128,72 FCFA en 2023, soit une légère baisse de 1,49 FCFA (-1,15 %).

Ainsi, la pointe maximale réalisée est de 1 159 MW et a été atteinte le 13 août 2024 contre 1 075 MW en 2023.

En 2024, la Senelec a également enregistré une hausse de son nombre de clients estimé à 2 370 925 clients soit un accroissement de 4,59% (+211 807 clients).

L'écart sur le Revenu Maximum Autorisé (RMA) s'établit à 214,72 milliards en 2024, contre 249,28 milliards en 2023, soit une baisse de 13,86%.

En savoir plus :

RMA : il est déterminé un Revenu Maximum Autorisé (RMA) sur trois exercices, qui se base sur des conditions économiques prédéterminées permettant à la CRSE d'anticiper sur les tendances de prix tout en permettant à la société de supporter ses charges d'exploitation et ses investissements à venir. En effet, il est prévu dans le contrat de concession de Senelec que les tarifs de vente au détail exclusive ne peuvent excéder le seuil autorisé par la formule de contrôle des revenus servant de base de calcul du RMA.

Tableau XXII.1 : Production et Vente d'électricité

	2021	2022	2023	2024	Evolution 2024/2023
Production brute (GWh)	5167,47	5908,32	6654,02	7465,86	12,20%
Vente d'énergie (GWh)	4191,07	4862,58	5404,54	6063,46	12,19%

Source : SENELEC, 2024

Tableau XXII.2 : Prix moyen d'électricité (FCFA /kWh)

	2021	2022	2023	2024	Evolution 2024/2023
Production brute (GWh)	5167,47	5908,32	6654,02	7465,86	12,20%
Vente d'énergie (GWh)	4191,07	4862,58	5404,54	6063,46	12,19%

Source : SENELEC, 2024

Tableau XXII.3 : Production par sources d'énergie (GWh)

	2021	2022	2023	2024	Ecart 2024-2023	Evolution 2024/2023
Thermique	4082,62	4645,79	5357,8	6029,92	672,12	12,54%
Hydraulique	315,49	485,78	540,35	651,73	111,38	20,61%
Solaire	369,50	381,19	373,48	410,38	36,90	9,88%
Eolien	399,86	395,56	382,47	373,83	-8,64	-2,26%
Total	5167,47	5908,32	6654,02	7465,86	811,84	12,20%

Source : SENELEC, 2024

Tableau XXII.4 : Achat d'énergie (en GWh)

	2021	2022	2023	2024	Evolution 2024/2023
Production SENELEC (GWh)	1801,00	1655,50	1737,97	1745,14	0,41%
Achats d'énergie (GWh)	3366,47	4252,82	4916,05	5720,72	16,37%
Production totale	5167,47	5908,32	6654,02	7465,86	12,20%

Source : SENELEC, 2024

XXII.2 Pétrole-gaz naturel

Les études exploratoires faites sur le bassin sédimentaire sénégalais, en offshore, offshore profond et en on-shore, révèlent un important potentiel en hydrocarbure. En effet, trois grands pétroliers et gaziers ont été développés dans le pays. Il s'agit :

- ✓ Du projet Grand Tortue/Ahmeyim (GTA) situé à la frontière sénégal-mauritanienne ;
- ✓ Du projet Yakaar et Téranga au niveau du bloc Cayar offshore profond ;
- ✓ Du projet de Sangomar au niveau des blocs Rufisque Offshore, Sangomar Offshore et Sangomar Offshore Profond ;

Ces trois projets s'ajoutent au bloc on-shore de Diender qui est déjà en exploitation.

S'agissant de la production de gaz naturel, elle a baissé de 25,8% en 2024. En effet, ladite production est ressortie à 2,8 millions de Nm³ en 2023 après s'être établi à 3,7 millions de Nm³ en 2022.

L'intégralité de cette production est issue du seul le champ Gadiaga/Sadiaratou situé sur le bloc on shore de Diender.

Le Sénégal a entamé la production de pétrole en 2024 avec la mise en exploitation du champ de Sangomar, marquant une étape majeure dans le développement de son secteur extractif. Pour cette première année de production, le volume est estimé à 16,9 millions de barils, dont 16,4 millions de barils destinés à l'exportation.

Définition :

Le terme « offshore » signifie « au large des côtes » en anglais. L'extraction est opérée à partir de plateformes, fixes ou flottantes ancrées au fond de la mer.⁹

Offshore profond signifie que les hydrocarbures sont situés à une profondeur d'eau de plus de 500 mètres.¹⁰

Extraction à partir d'un gisement de pétrole à terre.

En savoir plus :

<https://www.petrosen.sn/potentiel-petrolier-et-gazier/>

<https://www.itie.sn/rapport-itie-2024>

⁹ <https://www.connaissancedesenergies.org/fiche-pedagogique/petrole-et-gaz-offshore>

¹⁰ <https://totalenergies.com/fr/compagnie/expertise-energies/explorer-produire/petrole-gaz/expertise-reconnue-production-petrole-et-gaz-gnl-offshore-profond>

Tableau XXII.5 : Production de gaz naturel en millions de Nm³

Année	Production annuelle
2016	21 064
2017	21 228
2018	11 061
2019	15 696
2020	14 494
2021	6 308
2022	4 447
2023	3 742
2024	2 777

Source : ITIE 2024

Tableau XXII.6 : Production de pétrole en baril

Mois	Substance	Unité	Production
juin-24	Pétrole	Baril	687 865
juil-24	Pétrole	Baril	2 104 514
août-24	Pétrole	Baril	2 563 760
sept-24	Pétrole	Baril	2 820 293
oct-24	Pétrole	Baril	2 822 383
nov-24	Pétrole	Baril	2 947 747
déc-24	Pétrole	Baril	2 958 897
Production de pétrole en 2024			16 905 459

Source : ITIE 2024

XXII.3 Autres produits extractifs

Performances du Secteur minier

En 2024, le secteur minier sénégalais a confirmé son rôle important dans l'économie nationale. La production des activités extractives, incluant celle de l'acide phosphorique, est estimée à 1 317,9 milliards de FCFA. Les exportations s'élèvent à 1 138,3 milliards de FCFA et le secteur a contribué à hauteur de 4,6 % au PIB, confirmant ainsi son rôle croissant dans la création de richesse nationale.

Phosphates

L'extraction de phosphates, principalement localisée dans les régions de Thiès et Matam, a enregistré une production de près de 2,3 millions de tonnes. Une part importante de la production a été absorbée par le marché intérieur, notamment pour la fabrication d'acide phosphorique et d'engrais, tandis que le reste a été destiné à l'exportation.

Or

L'exploitation aurifère, concentrée essentiellement dans la région de Kédougou, demeure le premier contributeur en valeur du secteur minier. En 2024, la production d'or est évaluée à hauteur de 420,0 milliards de FCFA, confirmant sa position dominante. Toutefois, les données

mettent en évidence une baisse progressive des volumes produits par rapport aux années précédentes, traduisant une contraction de la production ;

Zircon et Produits Connexes

La production de zircon, associée à celle de l'ilménite, du rutile et du leucoxène, constitue un autre pilier du secteur extractif. La production de zircon s'est établie à 67,6 mille tonnes, tandis que l'ensemble des minéraux lourds a généré une valeur estimée à 172,1 milliards de FCFA. L'ilménite représente la part la plus importante de ce groupe, suivie du zircon. Les minéraux lourds sont intégralement destinés à l'exportation, faisant de ce groupe de produits un segment entièrement tourné vers les marchés extérieurs.

Carrières

Les carrières jouent un rôle essentiel dans l'approvisionnement du marché intérieur. La production de calcaire a dépassé 8,5 millions de tonnes. La production de basalte est de 4,6 millions de tonnes.

Au titre de l'année 2024, les dépenses sociales se sont élevées à 6,7 milliards de FCFA, tandis que les dépenses et paiements environnementaux ont atteint 1,4 milliard de FCFA.

En savoir plus :

Rapport ITIE, 2024

Tableau XXII.6 : Production par substance en 2024

Type de minerai	Unité	Quantité	Valeur en millions	Type de minerai	Valeur en millions	Part des exportations (en %)
Or	Onces troy (Oz)	354 715	420 003	Or	501 953	44,1
Ciment	Tonne	4 707 432	222 931	Acide phosphorique	287 519	25,26
Acide phosphorique	Tonne	523 009	203 916	Ciment	90 568	7,96
Clinker	Tonne	2 946 788	120 512	Ilménite 54	57 119	5,02
Phosphate	Tonne	1 938 298	84 083	Zircon premium	43 681	3,84
Engrais	Tonne	178 554	5 093	Phosphate de chaux naturel	32 724	2,87
Ilménite 54	Tonne	388 925	57 287	Phosphate mono ammonique	29 586	2,6
Zircon premium	Tonne	39 119	43 395	Zircon standard	28 804	2,53
Phosphate naturel	Tonne	205 160	17 976	Ilménite 58	26 445	2,32
Zircon standard	Tonne	28 497	29 824	Phosphate	10 100	0,89
Phosphate sec criblé	Tonne	163 076	12 975	NPK - Sac 50kg	6 256	0,55
Ilménite 58	Tonne	154 180	26 600	Leucoxène	4 540	0,4
Marno-calcaire	Tonne	1 900 013	4 171	Medium grade zircon sand	4 311	0,38
Attapulgite	Tonne	173 895	2 671	Attapulgite	4 184	0,37
Leucoxène	Tonne	6 452	4 880	Basalte	3 493	0,31
Medium Grade Zircon Sand	Tonne	35 430	4 858	Rutile	2 862	0,25
Calcaire	Tonne	6 514 892	2 247	Ilménite 56	2 761	0,24
Rutile	Tonne	3 789	4 108	DAP - Sac 50kg	792	0,07
Ilménite 56	Tonne	27 041	3 733	Argent	467	0,04
Latérite	Tonne	270 826	571	DSP - Sac 50kg	90	0,01
Argent	Onces troy (Oz)	18 451	311	Total	1 138 257	100
Phosphates (autres)	Tonne	36	3			
Argile	Tonne	700 909				
Basalte	Tonne	4 614 414				
Calcaire	Mètre cube	102 243				
Stérile	Tonne	91 182				
Total			1 317 943			

Source : ITIE 2024

Tableau XXII.7 : Exportations par substance en 2024

Chapitre XXIII : SERVICES

XXIII.1 Transport

L'année 2024 est marquée par l'achèvement de projets majeurs, notamment la mise en service de l'autopont du Front de Terre, de la route Demette-Cas-Cas, ainsi que du Bus Rapid Transit (BRT), qui offre une solution de transport moderne et à grande capacité au bénéfice des usagers.

La valeur ajoutée (VA) des services de transport s'est repliée de 0,8 % en 2024, comparativement à 2023. Cette baisse est principalement induite par le recul de la VA des transports aériens (-13,9 %), des activités de poste et de courrier (-9,6 %), des transports ferroviaires (-4,0 %), et, dans une moindre mesure, de l'entreposage et des activités des auxiliaires de transport (-0,9 %). Elle est cependant atténuée par la hausse de celle des transports par voie d'eau (+3,7 %) et des transports routiers (+1,7 %).

En 2024, le réseau routier classé du Sénégal (routes nationales, régionales, départementales et voiries à grande circulation) est évalué à 16 481 km, soit une légère dégradation de 0,1 % par rapport à 2023. Cette situation est principalement due à la baisse de la proportion de routes revêtues (-0,2 %) et, dans une moindre mesure, à celle des routes non revêtues par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, le niveau de service du réseau routier diminue en 2024, avec 79,0 % des routes revêtues en bon ou moyen état, et 50,0 % pour les routes non revêtues, contre respectivement 82,0 % et 56,0 % en 2023..

Le TER de Dakar (Train Express Régional) est un système ferroviaire moderne qui relie le centre-ville de Dakar à Diamniadio sur environ

36 km, en reprenant l'ancien corridor du Petit Train de Banlieue. En 2024, le nombre de passagers transportés sur le réseau du TER a chuté de 2,3 % en glissement annuel, après une performance remarquable de +38,1 % en 2023 par rapport à l'année de mise en service, 2022. Cette baisse s'explique principalement par les tensions sociales liées à l'élection présidentielle de 2024, ainsi que par l'inondation du poste de signalisation de Rufisque survenue pendant l'hivernage de cette même année.

L'activité du transport aérien en 2024 est marquée par un repli des mouvements d'aéronefs (-5,4 %) et du nombre de passagers (-2,5 %) par rapport à l'année précédente. En revanche, la quantité de fret a augmenté de 3,4 % sur la même période. Le recul du nombre de passagers s'explique par la baisse simultanée du nombre de passagers en transit (-6,7 %), du nombre de départs (-3,1 %) et du nombre d'arrivées (-1,3 %).

En 2024, le trafic maritime au port autonome de Dakar s'est accru de 6,6 % par rapport à l'année 2023. Cette performance est liée à la forte progression des embarquements (+58,9 %), bien qu'atténuée par le repli des débarquements (-4,3 %). L'augmentation des embarquements est principalement portée par la hausse des marchandises diverses (+69,1 %) et des phosphates (+35,4 %). En ce qui concerne les débarquements, la baisse s'explique par le fléchissement des marchandises diverses (-6,7 %) et des hydrocarbures raffinés (-0,5 %), en dépit de la bonne tenue des débarquements de pétrole brut (+39,3 %).

Définitions :

Mouvement d'aéronef : Le mouvement d'aéronef traduit tout décollage ou atterrissage à un aéroport.

En savoir plus :

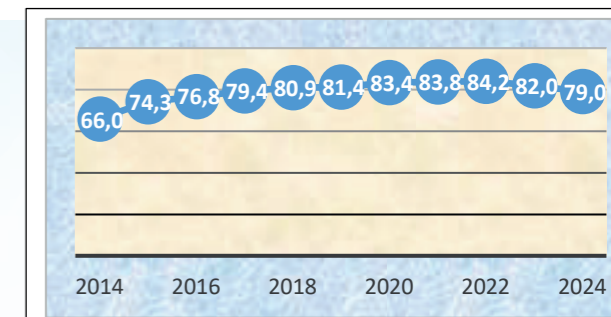
- https://ageroute.sn/wp-admin/admin-ajax.php?juwpfisadmin=false&action=wpfd&task=file.download&wpfd_category_id=66&wpfd_file_id=12775&token=&preview=1

Tableau XXIII.1 : Evolution de la valeur ajoutée des services du transport par mode de transport (en milliards de FCFA)

VA des services de transport dont:	2022	2023	2024 ¹¹	2024/2023
v Transports ferroviaires	539	545	541	-0,8%
Transports routiers	15	18	17	-4,0%
Transports par eau	273	262	266	1,7%
Transports aériens	12	12	12	3,7%
Entreposage et activités des auxiliaires de transport	38	43	37	-13,9%
Activités de poste et de courrier	195	204	202	-0,9%

Source : Comptes nationaux trimestriels

Graphique XXIII.1 : Evolution des routes revêtues en bon/moyen état (en %)



source : AGEROUTE, Rapport d'activités 2024

Tableau XXIII.2 : Evolution du trafic aérien

Navigation aérienne	2022	2023	2024	2024/2023
Départs	15 017	15 798	14 951	-5,4%
Arrivées	15 016	15 852	14 982	-5,5%
MOUVEMENTS D'AERONEFS (en nombre)	30 033	31 650	29 933	-5,4%
Départs	1 322 330	1 487 011	1 440 312	-3,1%
Arrivées	1 285 427	1 423 404	1 405 125	-1,3%
En transit	165 634	177 603	165 630	-6,7%
TOTAL PASSAGERS (en nombre)	2 773 391	3 088 018	3 011 067	-2,5%
Départs	12 671	13 642	12 506	-8,3%
Arrivées	21 841	24 982	27 416	9,7%
TOTAL FRET (en Tonnes)	34 512	38 624	39 922	3,4%

Source : AIBD

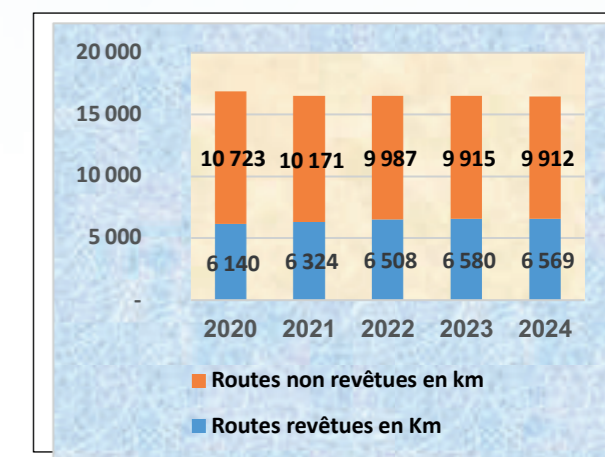
Tableau XXIII.3 : Evolution du trafic maritime

	2022	2023	2024	2024/2023
TOTAL DEBARQUEMENT	18 407	19 095	18 278	-4,30%
marchandises diverses	14 036	14 516	13 537	-6,70%
pétrole brut	637	937	1 306	39,30%
hydrocarbures raffinés	3 432	3 314	3 298	-0,50%
produits de la mer	301	327	137	-58,10%
TOTAL EMBARQUEMENT	4 038	3 964	6 298	58,90%
marchandises diverses	3 325	3 158	5 341	69,10%
phosphates	448	538	728	35,40%
produits de la mer	265	268	229	-14,70%
TOTAL EMBARQ +DEBARQ	22 445	23 059	24 576	6,60%

Source : PAD

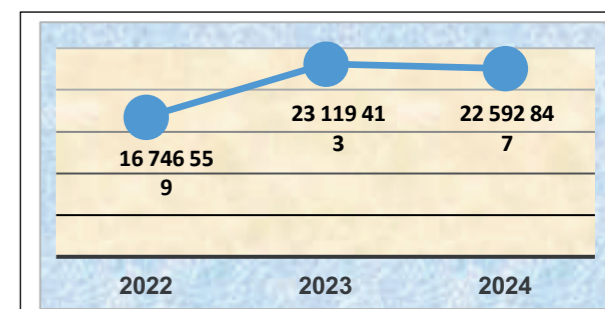
¹¹ Données provisoires

Graphique XXIII.2 : Evolution du réseau routier classé en Km



Source : AGEROUTE

Graphique XXIII.3 : Répartition des accidents de la circulation



Source : SETER

XXIII.2 Autres services¹²

Les autres services regroupent l'ensemble des services hors commerce, transport, santé et enseignement.

En 2024, leur production à prix constants est estimée à 7 526,2 milliards de FCFA, contre 7 246,2 milliards en 2023, soit une progression de 3,9 %. Cette bonification est portée principalement par les activités de l'Administration publique (9,1 %), les services de l'information et de communication (6,4 %) et, dans une moindre mesure, les activités financières et d'assurance (+3,6 %).

À l'inverse, les activités spécialisées, scientifiques et techniques ont enregistré une contraction de 1,9 %.

Conformément à l'évolution de la production, la valeur ajoutée des autres services a progressé de 4,1%, pour atteindre 4 847,5 milliards de FCFA en 2024 après 4 658,3 milliards de FCFA en 2023. Cette hausse est attribuable à la bonne tenue de l'administration publique (+9,1 %), aux services d'information et de communication (+6,4 %), ainsi qu'aux activités financières et d'assurance (+4,4 %).

En revanche, la valeur ajoutée des activités spécialisées, scientifiques et techniques a reculé de 1,4 %, freinant quelque peu la dynamique du secteur.

Tableau XXIII.1 : Production des « autres services » en milliards de F CFA

Branches	2 020	2 021	2 022	2 023 ¹³	2 024 ¹⁴	2024 / 2023
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	376,5	406,9	454,1	487,2	497,7	2,2%
INFORMATION ET COMMUNICATION	1 073,7	1 170,4	1 245,5	1 337,8	1 422,9	6,4%
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	613,0	696,6	755,2	761,4	788,4	3,6%
ACTIVITES IMMOBILIERES	1 151,7	1 226,8	1 243,1	1 302,9	1 340,6	2,9%
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES, TECHNI	935,2	1 027,1	1 203,3	1 145,1	1 123,2	- 1,9%
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	348,1	386,8	416,8	427,5	427,7	0,0%
ACTIVITES D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	1 198,1	1 339,2	1 362,7	1 437,6	1 568,1	9,1%
ACTIVITES ART. CULTU. SPORTIFS ET RECREATIVES	88,9	114,5	123,9	120,2	124,5	3,6%
ACTIVITES DOMESTIQUES	68,4	70,9	73,5	75,2	77,4	2,9%
AUTRES ACTIVITES NCA	138,1	142,2	141,8	151,4	155,8	2,9%
EXTRATERRITORIALITE	-	-	-	-	-	0,0%
Total Autres Services	5 991,8	6 581,4	7 019,9	7 246,2	7 526,2	3,9%

Source : Comptes nationaux annuels et comptes trimestriels 2024, base 2014

Tableau XXIII. 8: Valeur ajoutée des « autres services » en milliards de FCFA

Branches	2 020	2 021	2 022	2 023 ¹⁵	2 024 ¹⁶	2024/2023
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	137,1	148,6	162,6	170,9	174,6	2,2%
INFORMATION ET COMMUNICATION	597,3	656,5	688,4	742,7	789,9	6,4%
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	310,7	351,3	384,0	401,6	419,5	4,4%
ACTIVITES IMMOBILIERES	1088,9	1149,9	1167,6	1223,8	1259,3	2,9%
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES, TECHNI	533,0	571,2	655,2	615,9	607,0	-1,4%
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	234,6	269,6	288,9	296,5	297,0	0,2%
ACTIVITES D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	809,6	846,6	888,8	940,6	1026,0	9,1%
ACTIVITES ART. CULTU. SPORTIFS ET RECREATIVES	44,2	46,2	50,1	49,8	51,5	3,4%
ACTIVITES DOMESTIQUES	68,1	70,6	73,1	75,2	77,4	2,9%
AUTRES ACTIVITES NCA	128,9	133,1	132,6	141,4	145,4	2,8%
EXTRATERRITORIALITE	-	-	-	-	-	-
Total Autres services	3 952,5	4 243,7	4 491,3	4 658,3	4 847,5	4,1%

Source : Comptes nationaux annuels et comptes trimestriels 2024, Base 2014

¹² L'analyse de la production et de la VA est faite selon la base 2014

¹³ Les données de 2023 sont issues des Comptes trimestriels et régionaux.

¹⁴ Les données de 2024 sont issues des Comptes trimestriels et régionaux.

¹⁵ Les données de 2023 sont issues des Comptes trimestriels et régionaux.

¹⁶ Les données de 2024 sont issues des Comptes trimestriels et régionaux.

XXIII.3 Prix de production des services

En 2024, les prix de production des services poursuivent, globalement, leur dynamique haussière notée en 2023. En particulier, les prix des services d'hébergement et de restauration enregistrent une hausse de 2,2% par rapport à l'année précédente, sous l'impulsion de la progression des prix des services d'hébergement qui s'accroissent de 3,3% sur la même période.

Concernant les services de soutien et de bureau, leurs prix se relèvent de 2,2% entre 2023 et 2024. Cette situation est liée au renchérissement des services d'enquête et de sécurité (+4,0%) et, dans une moindre mesure, des services de location de véhicules d'automobiles (+0,5%).

Les prix des services immobiliers connaissent aussi une légère augmentation de 0,5% sur la période, principalement portée par la hausse des prix des services de location immobilière (+0,5%). En revanche, ceux des services des

agences immobilières demeurent stables sur la période.

S'agissant des services scientifiques et techniques, leurs prix s'accroissent également de 0,3% entre 2023 et 2024, lié, principalement, à la progression de ceux des activités comptables (+0,6%). Par ailleurs, il est noté une stabilité des prix dans les services d'architecture et des activités d'ingénierie, de publicité, ainsi que des activités juridiques sur la période.

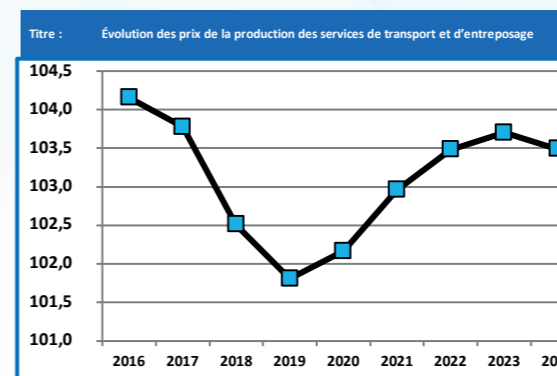
Toutefois, il est enregistré une légère diminution des prix des services de transport et d'entreposage (-0,2%), imputable à la baisse des prix des services de transport routier de marchandises (-0,1%) et d'organisation de transport de fret sur la période 2023 et 2024. En revanche, les prix des services de transport maritime et cotiers (+2,6%) et ceux des services de transport aérien de passagers (+5,3%) progressent sur la période.

Définitions :

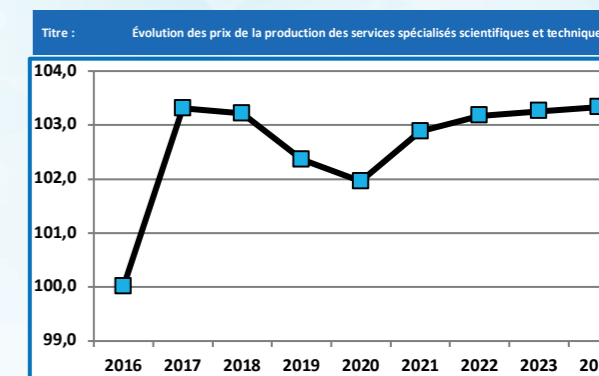
- L'IPPS base 100 en 2015, est un indicateur qui mesure la variation, dans le temps, de la production de services. Il couvre les services de transport et d'entreposage, d'hébergement et de restauration, de soutien et de bureau, les services spécialisés, scientifiques et techniques et les services immobiliers.

En savoir plus :

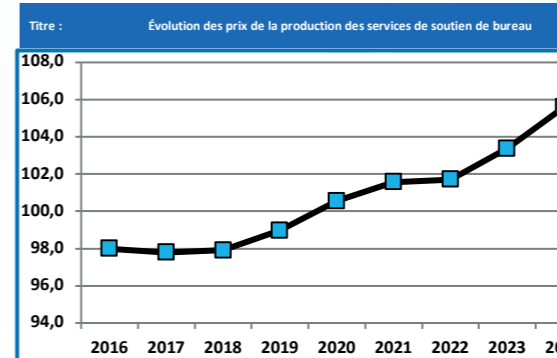
<https://www.ansd.sn/Indicateur/indices-des-prix-de-production-des-services-ipps>



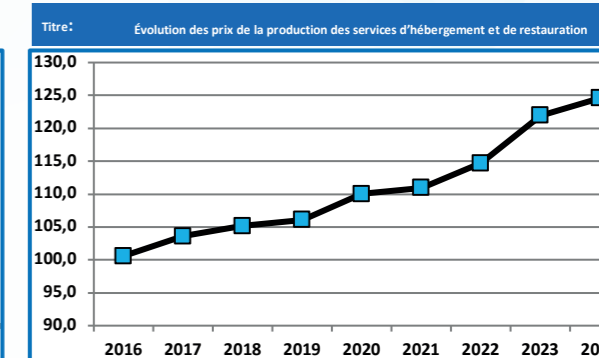
Source: ANSD, IPPS, 2024



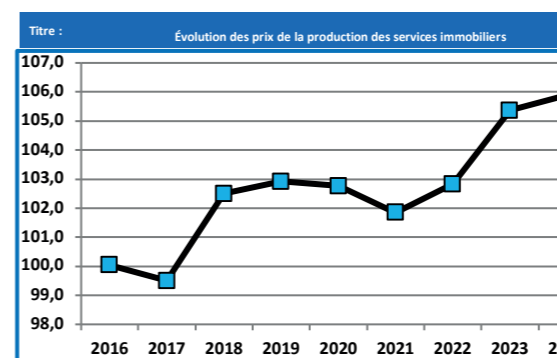
Source: ANSD, IPPS, 2024



Source: ANSD, IPPS, 2024



Source: ANSD, IPPS, 2024



Source: ANSD, IPPS, 2024

SECTION F. ANNEXES

CHAPITRE XXIV : GLOSSAIRES

CHAPITRE XXV: INDEX

Chapitre XXIV : GLOSSAIRE

Acquisition nette d'actifs financiers : résulte du solde entre la valeur de cession moins la valeur d'acquisition des actifs financiers.

Âge moyen : Il est la moyenne des âges de la population.

Aide familial : C'est une personne qui travaille dans une (ou plusieurs) entreprise(s) appartenant à un membre de son ménage sans recevoir de rémunération.

Allocations familiales : elles sont les prestations versées par les caisses d'allocations familiales aux ayants droit. Les montants versés sont fonction des situations (maladies, nombre d'enfants, accidents, etc.) et des ressources.

Assurance collective : contrat souscrit par une personne en vue de l'adhésion d'un ensemble de personnes.

Assurance dommages : police à travers laquelle l'assureur protège l'assuré et garantit un remboursement des dommages causés à ses biens par un tiers ou lors d'un sinistre ou d'un accident.

Assurance individuelle : contrat souscrit de sa propre initiative par un particulier.

Assurance-vie : police à travers laquelle la vie d'une personne peut être assurée par elle-même ou par un tiers. Pendant un certain nombre d'années, l'assuré verse des primes à la société d'assurance en échange d'une promesse de prestations qui seront servies à une date ultérieure.

Balance courante : la balance courante représente le solde des flux monétaires d'un pays liés aux échanges internationaux.

Bâti : regroupe les habitations (concessions) et les infrastructures et équipements (les aires de jeux, les établissements de santé, établissements scolaires, les marchés et infrastructures routières, etc.).

Branche d'activité : elle regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits ou fournissent des services qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée.

Budget : C'est un document qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une structure publique pour une année. Ce document est approuvé par l'assemblée délibérative de la collectivité ou de l'organisme en cause. Le budget est constitué par l'ensemble des comptes qui décrivent, pour une année financière, toutes les ressources et charges permanentes de la structure publique.

Camp pénal : Il reçoit les condamnés à une peine ou plusieurs peines dont le restant ou le total à subir est supérieur à un an, les condamnés à la réclusion criminelle à temps, à perpétuité et à la détention criminelle.

Culture identitaire : elle désigne le temps passé à regarder la télévision, à regarder et à écouter des enregistrements audiovisuels, à lire et à utiliser un ordinateur et Internet.

Déficit budgétaire : c'est la différence entre les recettes budgétaires totales et les dépenses globales de l'Etat.

Densité de la population d'une localité : c'est le rapport de l'effectif de la population de cette localité sur sa superficie.

Dépenses de fonctionnement : elles comprennent les achats de biens et services, les acquisitions de matériel et mobilier, les grosses réparations ainsi que les dépenses liées aux provisions et aux imprévus.

Dépenses de personnel : elles correspondent à la rémunération des salariés.

Dons : ils sont composés des dons budgétaires et des dons en capital.

Entreprises formelles : Ce sont celles qui produisent des biens et services qui sont mis à la vente ou échangés, qui sont inscrites au registre des entreprises de leur pays de résidence et enregistrées auprès d'autres autorités compétentes (y compris les autorités fiscales et de la sécurité sociale) et qui sont en conformité avec les exigences légales en matière de comptabilité.

Espérance de vie à la naissance : c'est l'âge moyen auquel les sénégalais décèdent. En d'autres termes, c'est le nombre moyen d'années que les sénégalais espèrent vivre.

Etablissement de monnaie électronique : toute personne morale, autre que les banques, les établissements financiers de paiement et les systèmes financiers décentralisés, habilitée à émettre des moyens de paiement sous forme de monnaie électronique et dont les activités se limitent à l'émission et la distribution de monnaie électronique.

Etalement urbain : perte du caractère naturel ou agricole d'un espace, au profit de zones urbaines, industrielles et commerciales, d'infrastructures de transport, de carrières, décharges et chantiers, ainsi que les espaces verts artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs).

Exploitation agricole : unité de production pouvant fournir des produits agricoles, ayant une gestion courante et indépendante et pouvant atteindre un certain seuil en superficie, en production ou en nombre d'animaux.

Fonction publique : elle désigne l'ensemble des agents, sous statut de droit public, travaillant pour une entité chargée d'une mission d'intérêt général.

Immatriculation au Numéro d'Identification national des Entreprises et Associations (NINEA) : elle concerne les entreprises exerçant une activité au Sénégal, les associations nationales ou étrangères régulièrement déclarées ou autorisées, les syndicats professionnels, les administrations publiques centrales, les établissements publics, les collectivités locales et les partis politiques, les opérateurs occasionnels, les propriétaires fonciers, les organisations non gouvernementales (ONG), etc.

Immeuble : est considéré comme immeuble une maison à étage avec au moins cinq niveaux, rez-de-chaussée non pris en compte.

Indice Synthétique de Fécondité (ISF) : il représente le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait mis au monde une femme arrivée à la fin de sa vie féconde, si elle connaissait, à chaque âge, les taux de fécondité observés au cours des douze derniers.

Inflation : elle est définie comme étant une hausse généralisée des prix à la consommation, sur l'ensemble du spectre économique et sur plusieurs périodes consécutives.

Investissements Directs Etrangers (IDE) : c'est l'ensemble des investissements réalisés par des nos résidents sur un territoire économique donné.

Laïque : Il désigne l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion. Elle respecte toutes les croyances.

Logement : c'est un ensemble de constructions (maisons en dur, cases en banco, pailotes, tentes, etc.) à usage d'habitation. Le logement est l'unité d'habitation occupée par un ménage.

Maison d'arrêt : Elle reçoit les condamnés à l'emprisonnement de simple police (1 jour à 1 mois), les inculpés (pendant l'instruction), les prévenus (première instance), le accusés (Chambre criminelle) et les personnes soumises à la contrainte par corps.

Maison d'arrêt et de correction : Elle reçoit des détenus provisoires (inculpés, prévenus et accusés) et des condamnés à une peine inférieure ou égale à un (01) an.

Maison de correction : Elle reçoit les condamnés à des peines correctionnelles inférieures à un (01) an.

Masse monétaire : elle est constituée de l'ensemble des billets et pièces, plus connus sous l'appellation monnaie fiduciaire, et des dépôts.

Ménage : Un ménage est un ensemble de personnes apparentées ou non qui vivent habituellement dans un même logement, mettent en commun leurs ressources, partagent leurs repas, et reconnaissent l'autorité d'une même personne comme chef de ménage.

Ménage agricole : un ménage est dit agricole si au moins un de ses membres pratique l'agriculture au sens large (pratique une culture donnée ou entretient une plantation, pratique l'élevage ou la pêche).

Milieu rural : il concerne les zones qui se situent en dehors des centres urbanisés comme les campagnes.

Milieu urbain : il concerne les zones urbanisées comme les villes et les agglomérations.

Parcelle : surface continue de terres déclarées par un agriculteur sur laquelle un seul groupe de culture est cultivé.

Poids démographique d'une région : il est le rapport de l'effectif de la population de cette région sur l'effectif total de la population du Sénégal.

Population en âge de travailler : Elle comprend toutes les personnes considérées comme ayant un âge minimum requis pour pouvoir participer à l'activité de production économique telle que définie par le système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN).

Population vulnérable : C'est un groupe d'individus ayant subi une action (pauvreté, chômage, handicap, isolement) et se retrouve amoindrie et fragile. De par cette vulnérabilité, ils sont dans un besoin d'assistance et de protection en raison de leur fragilité à l'égard de divers risques auxquelles ils sont exposés.

Position Extérieure Globale Nette (PEGN) : est un relevé statistique du stock d'avoir et d'engagements financiers extérieurs à un moment donné.

Pouvoir d'achat : quantité de biens et de services que l'on peut acheter avec une unité de revenu disponible brut (RDB). Son évolution est liée à celles des prix et des revenus. Ainsi, si les prix augmentent quand les revenus sont constants, le pouvoir d'achat diminue, alors que si la hausse des revenus est supérieure à celle des prix, le pouvoir d'achat augmente.

Prime : prix que le preneur d'assurance doit payer à une société d'assurance pour pouvoir bénéficier de la couverture d'assurance en cas de sinistre.

Production (au sens de la comptabilité nationale) : activité exercée sous le contrôle et la responsabilité d'une unité institutionnelle qui combine des ressources en main-d'œuvre, capital et biens et services pour fabriquer des biens ou fournir des services, et résultat de cette activité. Les processus purement naturels sans intervention ou contrôle humain ne font pas partie de la production.

Produit intérieur brut : le produit intérieur brut d'un pays est égal à la somme des valeurs ajoutées des producteurs résidant sur son territoire.

Rapport de dépendance : il mesure la taille de la population à charge par rapport à la population en âge de travailler.

Rapport de masculinité : il désigne le quotient entre le nombre d'individus de sexe masculin et celui de sexe féminin.

Recettes de l'Etat : elles sont formées des recettes fiscales, des dons et des autres recettes

Recettes fiscales : Elles désignent les recettes provenant des impôts sur le revenu et les bénéfices, des cotisations de sécurité sociale, des taxes prélevées sur les biens et les services, des prélèvements sur les salaires, des impôts sur le patrimoine et des droits de mutation, ainsi que d'autres impôts et taxes.

Rendement : quantité de végétaux récoltée par unité de surface dans un temps donné.

Revenu disponible par habitant : C'est le rapport entre le revenu disponible des ménages et l'effectif de la population.

Revenu national disponible brute (RNDB) : correspond à la somme des revenus des résidents d'une économie sur une période donnée. Il est égal au PIB, diminué des revenus primaires (revenus d'activité, revenus du patrimoine) et secondaires (transferts) à payer par les unités résidentes à des unités non-résidentes et augmenté des revenus primaires et secondaires à recevoir du reste du monde.

Revenu primaire : revenu directement lié à une participation des ménages au processus de production. La majeure partie des revenus primaires des ménages est constituée de la rémunération des salariés, laquelle comprend les salaires et les cotisations sociales. Ces revenus comprennent aussi des revenus de la propriété résultant du prêt ou de la location d'actifs financiers ou de terrains (intérêts, dividendes, revenus fonciers, etc.).

Secteur : il regroupe des entreprises classées selon leur activité principale.

Secteur moderne : Ce secteur ne couvre pas toutes les entreprises du Sénégal. Il s'agit uniquement des entreprises formelles qui déposent leur état financier. Il exclut les entreprises ayant une activité financière (Banques et intermédiaires financiers, Système financier décentralisé et assurance).

Solde naturel correspond à la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Système financier décentralisé : une institution dont l'objet principal est d'offrir des services financiers à des personnes qui n'ont généralement pas accès aux opérations des banques et établissements financiers tels que définis par la loi portant réglementation bancaire.

Taille des entreprises : Elle est définie selon le chiffre d'affaires. Une entreprise ayant un chiffre d'affaires inférieur à 500 millions est considérée comme petite entreprise. Les moyennes entreprises sont celles dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 millions et inférieur à deux milliards. Les grandes entreprises ont un chiffre d'affaires supérieur à deux milliards.

Taux brut de scolarisation (TBS) : c'est un indicateur de mesure du niveau de scolarisation d'un cycle. Il représente le pourcentage de l'effectif des inscrits à ce cycle dans la population en âge de fréquenter le cycle. Il peut être calculé pour tous les cycles (préscolarisation, élémentaire, moyen et secondaire). Ainsi, le TBS à l'élémentaire est le pourcentage de l'effectif des inscrits dans la population âgée de 6 à 11 ans.

Taux d'autofinancement : C'est le rapport de l'épargne sur l'investissement (FBCF, variation de stock et acquisition d'objet de valeur).

Taux d'épargne : C'est le rapport de l'épargne sur le PIB.

Taux d'investissement : C'est le rapport de l'investissement sur le PIB.

Taux de mortalité : il correspond au nombre de décès rapportés à la population en une année.

Taux net de reproduction mesure le nombre moyen de filles mises au monde par une femme en présence de la mortalité.

Valeur ajoutée : La valeur ajoutée est un solde intermédiaire de gestion qui permet d'évaluer la richesse créée à l'intérieur d'un pays par des unités résidentes au cours d'une période donnée (trimestre ou année). Elle est obtenue en faisant la différence entre la production et les intrants utilisés dans le processus. Ces derniers sont appelés les consommations intermédiaires de biens et services.

Chapitre XXV : INDEX

XXV.1 Index des mots clés**A**

Accès 4, 26, 38, 52, 56, 60, 61, 64, 66, 195
 Activités..... 9, 34, 36, 40, 44, 45, 72, 74, 114, 116, 118, 124, 126, 128, 132, 148, 150, 156, 157, 164, 166, 170, 171, 172, 173, 180, 184, 185, 186, 188, 192, 193, 194, 195
 ADS.....7
 Age4, 7, 18, 19, 22, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 60, 61, 76, 77, 82, 86, 148, 158, 159, 192, 193, 194, 195
 Agrégats macroéconomiques5, 114, 115
 Agriculture... 6, 7, 8, 28, 36, 77, 116, 118, 153, 155, 156, 157, 158, 159, 193, 194
 Aides familiaux.....36, 37, 192
 Allocations familiales.....5, 72, 73, 192
 ANACIM 7, 31
 ANAT 7, 15
 ANSD .. 7, 9, 18, 19, 21, 23, 27, 28, 29, 35, 37, 39, 41, 45, 47, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 59, 61, 64, 65, 67, 69, 89, 93, 99, 100, 117, 121, 140, 141, 142, 143, 145, 149, 151, 157, 159, 163, 165, 167, 171, 173
 Aquaculture6, 166, 167
 Arachide 154, 155, 156, 157
 Argent..... 124, 181
 Assainissement 4, 26, 63, 66, 170
 Assemblée nationale14
 assistance alimentaire94
 Assistance sociale..... 5, 71, 76
 Assurance5, 7, 126, 129, 192
 Autofinancement 114, 195

B

Balance commerciale144
 Banque7, 124, 125, 128, 151, 193, 195
 BCEAO 7, 124, 125, 128, 129, 145
 Bibliothèques..... 110, 111
 Branches d'activités 44, 119
 BRT 7, 184
 BTP7, 150, 151
 Budget 8, 88, 98, 99, 136, 192

C

capacité d'accueil80
 Carrières6, 28, 175, 180, 193
 CEDEAO 4, 7, 12, 13, 14
 Céréale 157
 Charbon de bois164
 Charges..... 73, 135
 Chômage4, 38, 39, 72, 73, 92, 93, 194
 Climat4, 30, 166
 CMU7
 Combustibles68, 120, 121

Commerce...8, 14, 40, 44, 132, 140, 142, 148, 150, 151, 186
 Comptes nationaux.... 47, 89, 100, 114, 115, 117, 156, 157, 163, 165, 167, 171, 173, 185, 187
 Consommation .. 5, 46, 94, 114, 115, 120, 121, 124, 125, 135, 193
 Construction..... 6, 172, 173
 Coûts.....8, 172
 Créances 125
 Crédit124, 125, 128, 129
 Croissance 5, 26, 28, 44, 56, 99, 106, 110, 114, 115, 116, 118, 126, 128, 156, 157, 172, 173
 CSS..... 7, 72, 73
 Culture ...5, 109, 110, 111, 120, 121, 157, 158, 159, 166, 192, 194
 Cultures..... 154, 156, 158

D

DAPSA7, 158, 159, 161
 Débarquements.....166, 184
 Décentralisation 14
 Démographie...2, 3, 4, 5, 7, 9, 12, 20, 26, 27, 28, 38, 48, 56, 148, 194
 Densité..... 12, 13, 20, 21, 192
 Dépenses.....5, 46, 48, 72, 88, 94, 98, 99, 114, 134, 135, 136, 180, 192
 Dépenses publiques.....5, 134
 détenus..... 80, 82, 193
 Dette.....134, 136
 DGCPT 7, 133, 135, 136, 137
 DGPPE.....7, 167
 DGPSN..... 7, 74, 76, 77
 DHORT 7
 Dons.....5, 132, 134, 135, 192, 194
 DPEE7, 45
 DPPE7, 101, 103, 105

E

Eau..4, 7, 63, 64, 65, 66, 67, 75, 120, 121, 164, 166, 170, 178, 184, 185
 Économie ...8, 88, 98, 114, 116, 117, 124, 128, 144, 166, 180, 195
 EDS 7
 Education 5, 7, 8, 40, 97, 98, 99, 105
 Effectif.. 18, 20, 36, 38, 40, 46, 48, 49, 57, 59, 80, 81, 82, 83, 87, 93, 106, 107, 124, 162, 163, 192, 194, 195
 EHCVM 7
 Electricité 6, 68, 69, 116, 120, 121, 170, 176, 177
 Élémentaire.....5, 102, 103, 195
 Elevage..... 6, 8, 161, 162, 163
 Emissions 128, 193
 Emploi.....4, 7, 33, 34, 36, 38, 40, 41, 44, 93
 Encours de la dette 136

Energie4, 6, 63, 68, 120, 121, 164, 175, 176, 177
 Enfants 5, 18, 22, 60, 72, 76, 77, 92, 93, 192, 193
 Engagements 144, 145, 194
 Entreprises..... 5, 6, 34, 36, 40, 41, 44, 45, 118, 144, 148, 150, 151, 192, 193, 195
 Entreprises.....5
 Entreprises.....8
 Entreprises.....40
 Entreprises.....110
 Entreprises.....147
 Entreprises.....148
 Entreprises.....150
 Entreprises.....151
 Entreprises.....193
 Environnement4, 25, 164
 Epargne114, 115, 195
 EPS 7, 86, 87
 Equipement . 4, 8, 28, 51, 54, 55, 86, 110, 124, 125, 192, 193
 Etablissements..... 7, 26, 80, 81, 86, 100, 102, 104, 105, 106, 107, 110, 124, 125, 128, 148, 192, 193, 195
Etablissements pénitentiaires.....81
 Exportations...5, 114, 115, 124, 125, 142, 143, 144, 166, 178, 180, 181
 Extraction 116, 118, 170, 171, 178, 180

F

FAO7
 FBCF 7, 114, 115, 195
 Fécondité..... 4, 8, 22, 23, 193
 Femmes..7, 18, 22, 23, 34, 36, 38, 44, 58, 60, 72, 76, 77, 80, 81, 82, 83, 86, 87, 92, 93, 158, 193, 195
 Financement124, 136, 137
 Finances5, 7, 8, 14, 44, 46, 116, 124, 125, 128, 129, 131, 134, 135, 136, 144, 150, 151, 186, 192, 193, 194, 195
 Finances publiques..... 5, 131
 FNR.....4, 7, 8, 48
 Fonction publique40, 41, 44, 45, 193
 Forêt.....7, 164, 165

G

Gaz naturel6, 178, 179
 Grossesses 74, 75

H

Habitat.....4, 8, 25, 28, 56, 58
 Hébergement..... 188, 189
 Hommes .. 18, 22, 23, 34, 36, 38, 44, 58, 60, 80, 82, 148, 158
 Hydrocarbure..... 116, 162, 171, 178, 184

I

Immatriculation 148, 193
 Importations ..5, 114, 115, 120, 121, 132, 140, 141, 144, 166

Impôts..... 46, 47, 116, 132, 194
 Indice8, 22, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 120, 141, 143, 170, 171, 172, 188, 193
 Industrie.....6, 40, 44, 45, 141, 142, 143, 150, 151, 169, 170, 171
 Industries extractives..... 170
 Industries manufacturières 170
 Inflation..... 114, 118, 120, 121, 193
 Informel 76, 77, 116, 170, 171
 Infractions 83
 Infrastructures.. 5, 28, 60, 64, 80, 86, 110, 166, 192, 193
 Internet..... 4, 60, 61, 192
 Investissements 5, 8, 44, 64, 110, 114, 115, 126, 134, 135, 144, 145, 150, 151, 176, 193, 195
 IPRES 4, 8, 48, 49

J

Jeunesse..... 18, 34, 36, 38, 60, 158
 Journaux..... 110

L

Location46, 56, 58, 59, 188, 195
 Logement ...4, 26, 52, 53, 54, 56, 57, 58, 59, 64, 65, 120, 172, 193, 194
 Loisirs..... 5, 28, 109, 110, 120, 121, 193

M

Main-d'œuvre36, 37, 38, 39, 118, 132, 172, 194
 Maisons.....52, 58, 80, 110, 111, 193
 Matériaux..... 118, 172
 Ménages 4, 36, 46, 47, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 64, 65, 66, 68, 69, 94, 116, 120, 121, 158, 159, 162, 164, 192, 193, 194, 195
 Ménages agricoles158, 159
 Migration 4, 22, 23
 Milieu de résidence . 4, 20, 34, 35, 37, 39, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 65, 66, 69, 92, 93
 Mines.....6, 175
 Monnaie.....7, 124, 125, 128
 Mortalité..... 4, 22, 23, 195
 MSAS..... 8, 87, 88

N

NINEA..... 8, 148, 193

O

OMS.....8, 86
 ONG 8, 148, 193
 ONU 8
 Or 142, 143, 180, 181
 Ordinateur..... 54, 55, 192

P

PAM.....	8
Passifs.....	124, 136
Pêche.....	6, 116, 158, 161, 166, 167, 194
Personnel.....	5, 44, 48, 80, 81, 98, 99, 150, 151, 192
personnel pénitentiaire.....	5, 80, 81
Pétrole.....	6, 69, 116, 117, 118, 140, 141, 142, 143, 166, 170, 178, 179, 184
phase crise.....	94
Phosphates.....	180, 184
PIB 8, 12, 88, 89, 114, 115, 116, 144, 145, 156, 162, 163, 167, 180, 194, 195	
PME.....	8, 150
Population . 4, 5, 8, 10, 12, 13, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 26, 27, 28, 29, 34, 35, 38, 46, 56, 60, 64, 80, 82, 83, 91, 92, 94, 95, 110, 192, 194, 195	
population carcérale.....	80, 82, 83
Préscolaire.....	5, 100
Primaire. 35, 37, 38, 39, 46, 47, 102, 116, 117, 118, 120, 121, 145, 156, 157, 162, 163, 195	
privés.....	104, 106
Privés.....	48, 100, 102, 103, 104, 105, 106, 107
Prix... 5, 6, 7, 8, 46, 89, 98, 100, 115, 119, 120, 121, 140, 141, 142, 143, 156, 157, 162, 163, 167, 170, 171, 172, 173, 176, 177, 186, 188, 189, 193, 194	
Production 5, 6, 8, 34, 36, 38, 46, 56, 110, 116, 118, 119, 120, 150, 151, 154, 155, 156, 162, 163, 164, 166, 167, 170, 171, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 186, 187, 188, 189, 192, 193, 194, 195	
Produits . 6, 116, 117, 118, 120, 121, 140, 141, 142, 143, 157, 164, 165, 166, 170, 180, 192, 193	
Produits locaux.....	120
publics.....	14, 104, 106, 107, 118, 148, 150, 170, 193
Publics ..7, 14, 40, 65, 100, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 118, 148, 150, 170, 193	
PUDC.....	8

R

Rapport...8, 18, 20, 21, 22, 23, 30, 40, 46, 47, 48, 52, 54, 58, 74, 76, 80, 86, 87, 88, 92, 93, 99, 102, 106, 110, 114, 118, 124, 126, 128, 136, 140, 142, 144, 154, 176, 180, 184, 185, 188, 192, 194, 195	
Recensement.....	8, 28, 34, 56, 92, 163
Recettes..... 5, 48, 98, 110, 111, 132, 133, 136, 164, 165, 166, 192, 194	
Recettes budgétaires.....	136, 192
Réfrigérateur.....	54, 55
Région 4, 9, 14, 20, 21, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 34, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 80, 81, 86, 87, 94, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 158, 159, 166, 180, 194	
Rémunération.....	36, 46, 98, 134, 192, 195
Réseau routier.....	184
Revenus.....	4, 43, 46, 47
Revenus.....	94
Revenus.....	114
Revenus.....	132
Revenus.....	166
Revenus.....	176
Revenus.....	194

Revenus.....	195
RGE.....	8, 34
RGPH-5. 23, 26, 27, 28, 29, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 59, 65, 67, 69, 93, 158, 159	
RGPHAE.....	8
RNU.....	8
Rural .8, 14, 26, 28, 34, 36, 38, 52, 54, 56, 58, 60, 64, 66, 68, 76, 77, 92, 194	

S

Salaires.....	4, 43, 44, 45, 46, 47, 132, 194, 195
Santé.... 5, 8, 40, 44, 48, 52, 76, 86, 87, 88, 89, 118, 120, 150, 186, 192	
Scolarisation.....	8, 100, 102, 103, 104, 105, 195
Secondaire .5, 34, 38, 104, 105, 116, 117, 118, 120, 121, 144, 145, 172, 173, 195	
Secteur. 4, 5, 14, 40, 44, 45, 76, 77, 88, 89, 98, 106, 110, 116, 118, 120, 126, 150, 151, 154, 156, 157, 162, 166, 167, 170, 171, 172, 178, 180, 186, 195	
Secteur moderne.....	44, 116, 150, 151, 170
Sécurité.....	8, 40, 72, 132, 162, 166, 188, 193, 194
Sécurité sociale.....	40, 72, 132, 193, 194
Semences.....	154, 155
Services.....	6, 8, 75, 121, 151, 183, 187
Sexe 15, 18, 35, 36, 37, 38, 39, 44, 60, 81, 82, 83, 92, 93, 158, 159, 193, 194	
situation alimentaire.....	94
Sol4, 25	
Soutien.....	44, 72, 74, 118, 128, 157, 188, 189
Sports.....	111
Structure.....	18, 34, 36, 86, 87, 98, 150, 192
Superficie.....	21, 26, 27, 28, 154, 156, 158, 159
Superficies emblavées.....	156
Sylviculture.....	6, 116, 161, 164

T

TAUX.. 20, 22, 26, 27, 36, 38, 54, 60, 68, 80, 82, 86, 100, 102, 104, 106, 107, 114, 121, 124, 144, 172, 173, 193	
Taux d'accès.....	60
taux d'admission.....	106, 107
Taux d'admission.....	106, 107
taux d'occupation.....	80
TBS.....	8, 100, 102, 104, 105, 195
Télévision.....	54, 192
Températures.....	30, 31
Tendance....36, 38, 52, 74, 104, 114, 120, 134, 148, 164, 166, 172	
TER.....	8, 184
Territoire.....	4, 7, 10, 11, 14, 18, 28, 30, 56, 193, 194
Tertiaire.....	116, 117, 118, 120
TOFE.....	8, 135
TOFE CONSOLIDE.....	136, 137
Toilettes.....	52
Transferts.....	46, 47, 114, 128, 129, 195
Transport ..6, 28, 73, 116, 118, 120, 140, 151, 170, 184, 185, 186, 188, 189, 193	
Travail 4, 7, 14, 33, 36, 38, 40, 44, 48, 72, 73, 76, 77, 92, 93	

U

UEMOA.....	8, 12, 128, 129
Urbain....4, 20, 26, 28, 34, 52, 54, 56, 58, 60, 64, 66, 68, 92, 193, 194	

XXV.2 Index des lieux**B**

Bakel.....	94
------------	----

D

Dakar 3, 14, 20, 21, 26, 28, 30, 31, 34, 52, 53, 54, 55, 56, 58, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 80, 81, 86, 87, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 158, 159, 184	
Diourbel 20, 21, 26, 28, 30, 31, 53, 55, 56, 58, 65, 67, 69, 80, 81, 87, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 159	

F

Fatick.... 20, 21, 26, 28, 30, 31, 53, 55, 56, 58, 65, 67, 68, 69, 80, 81, 87, 101, 103, 104, 105, 106, 159	
---	--

G

Goudiry.....	94
--------------	----

K

Kaffrine. 14, 20, 21, 28, 31, 52, 53, 54, 55, 56, 58, 65, 66, 67, 68, 69, 80, 81, 87, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 158, 159, 166	
Kanel.....	94
Kaolack. 20, 21, 28, 30, 31, 53, 55, 56, 58, 65, 67, 69, 80, 81, 87, 101, 103, 105, 106, 159	
Kedougou.....	87
Kolda 21, 26, 30, 31, 52, 53, 55, 56, 58, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 80, 81, 87, 101, 103, 104, 105, 106, 158, 159	
Koumpentoum.....	94

L

Louga.... 21, 30, 31, 52, 53, 55, 56, 58, 65, 66, 67, 68, 69, 80, 81, 87, 101, 103, 104, 105, 106, 159	
--	--

V

Vaccination.....	8
Valeur ajoutée.... 88, 116, 117, 118, 150, 151, 156, 157, 162, 166, 172, 184, 186, 195	
Violences.....	82, 83, 92
Vulnérabilité.....	38, 92, 194

M

Matam . 20, 21, 26, 30, 31, 53, 55, 56, 65, 66, 67, 68, 69, 80, 81, 87, 94, 100, 101, 103, 104, 105, 107, 158, 159, 180	
---	--

P

Podor.....	94
------------	----

R

Rufisque.....	80, 178, 184
---------------	--------------

S

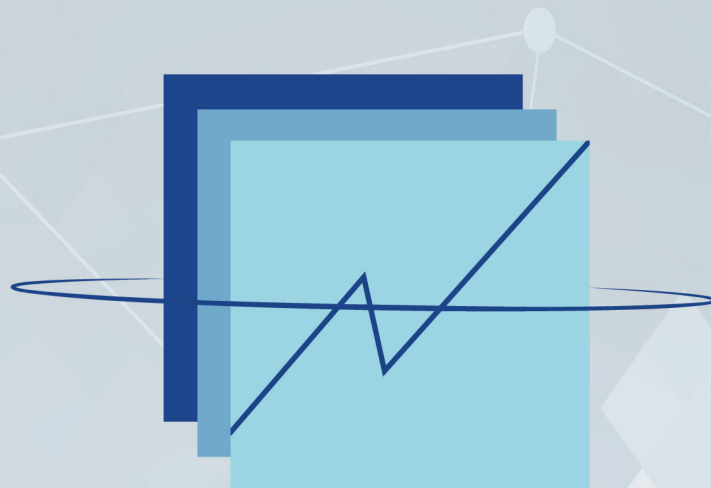
Saint-Louis.. 21, 30, 31, 53, 55, 56, 58, 65, 67, 69, 80, 81, 87, 94, 101, 103, 104, 105, 106, 158, 159	
Saraya.....	94
Sedhiou.....	87
Sénégal... 3, 4, 7, 8, 12, 13, 14, 18, 19, 20, 21, 26, 27, 28, 30, 31, 34, 56, 60, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 72, 80, 81, 82, 86, 106, 107, 110, 114, 124, 125, 126, 128, 129, 140, 142, 148, 150, 156, 158, 159, 162, 166, 178, 184, 193, 194, 195	

T

Tambacounda.. 14, 20, 21, 28, 30, 31, 52, 53, 54, 55, 56, 58, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 80, 81, 87, 94, 101, 103, 104, 105, 158, 159	
Thies.....	87

Z

Ziguinchor .. 20, 21, 26, 28, 30, 31, 53, 55, 56, 58, 65, 66, 67, 68, 69, 80, 81, 87, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 158, 159	
---	--



ANSD

Agence Nationale de la
Statistique et de la Démographie



Rocade Fann Bel-air Cerf-volant, Colobane. BP 116 Dakar RP - SENEGAL



(+221) 33 869 21 39 Mail : statsenegal@ansd.sn

www.ansd.sn